JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

QUATRIÈME SESSION DU TREIZIÈME PARLEMENT

10 GEORGE V (1920)

VOLUME LVII

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA
THOMAS MULVEY
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1920

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

CANADA.

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le vingtième jour de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller, Victor-Christian-William, duc de Dovonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre du Notre très honorable Conseil privé· chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, ce DIX-HUITIEME jour de DECEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix-neuf, et de Notre Règne la dixième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

DEVONSHIRE.

[L.S.]

CANADA.

George Cinq, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur desIndes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION.

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à mardi, le vingt-septième jour du mois de janvier courant, à laquelle date, en Notre Cité d'Ottawa, vous étiez tenus et obligés d'être présents, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos par et avec l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, que vous et chacun de vos soyez exonérés sous ce rapport, vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite Cité d'Ottawa, jeudi, le intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite cité d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour du mois de FEVRIER 1920, à trois heures de l'après-midi, pour l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dit Dominion, être ordonnées.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller, Victor-Christian-William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre du Notre très honorable Conseil privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, en Notre dit Dominion, ce QUINZIEME jour de JANVIER, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt, et de Notre Règne la dixième.

Par ordre,

Jules Castonguay,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada.

No 1.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 26 février 1920.

Le Sénat se réunit aujourd'hui à deux heures et demie de l'après-midi, étant la quatrième session du treizième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,
Béique,
Beith,
Bennett,
Blondin,
Bostock,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Dandurand,
Daniel,
Dennis,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
King,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Nicholls,
Poirier,
Pope,
Pringle,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Yeo.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle est lue par Son Honneur le Président comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,

OTTAWA, 20 février 1920.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre occupé temporairement par le Sénat pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, jeudi, le 26 courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

H. G. HENDERSON, Lieutenant-colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Son Honneur le Président informe le Sénat que le greffier a reçu divers certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie du Canada, pour faire connaître que les honorables Thomas Chapais et Lorne Campbell Webster ont été appelés au Sénat .

Lesdits certificats sont lus par le greffier comme suit:—

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT,

OTTAWA, le 25 février 1920.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du trente et unième jour de décembre, A.D., mil neuf cent dix-neuf (1919),

L'honorable Thomas Chapais, L.L.D., membre du Conseil législatif de la province de Québec, comme membre du Sénat et un sénateur pour la division de Grandville, dans la province de Québec.

ARTHUR L. SIFTON,
Secrétaire d'Etat.

CANADA,

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT,

OTTAWA, le 25 février 1920.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du dixième jour de janvier, A.D., mil neuf cent vingt (1920),

Lorne Campbell Webster, écuyer, de la cité de Québec, dans la province de Québec, comme membre du Sénat et un sénateur pour la division de Stadacona, dans la province de Québec.

ARTHUR L. SIFTON,
Secrétaire d'Etat.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il y avait des sénateurs qui se présentaient pour être introduits.

L'honorable Thomas Chapais, L.L.D., est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Blondin, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

DEVONSHIRE
[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques ou delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable Thomas Chapais, L.L.D., membre du Conseil législatif de la province de Québec, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous nommons pour la division électorale de Grandville, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN : Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller, Victor Christian William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce trente-et-unième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix-neuf et de Notre Règne la dixième.

Par ordre,

MARTIN BURRELL,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Chapais s'est approché de la Table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable M. Chapais a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, un des commissaires nommés à cet effet

L'honorable Lorne Campbell Webster est introduit entre l'honorable Sir James Lougheed et l'honorable M. Blondin, et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA.

DEVONSHIRE
[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

SALUT:—

A notre fidèle et bien-aimé Lorne Campbell Webster, écuyer, de la cité de Québec, dans Notre Province de Québec, dans Notre Puissance du Canada.

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion et Nous vous nommons pour la division électorale Stadacona, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et très aimé cousin et conseiller, Victor Christian William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier de Notre très noble Ordre de la Jarretière; membre de Notre très honorable Conseil Privé; chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce dixième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt et de Notre Règne la dixième.

Par ordre,

ARTHUR SIFTON,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné que ledit bref soit inscrit au journal.

L'honorable M. Webster s'est approché de la Table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président a informé le Sénat que l'honorable M. Webster a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône,

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Il plait alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je suis heureux de voir, et je vous en félicite, qu'après une absence forcée de quatre années, il vous est possible de vous réunir dans la nouvelle enceinte législative reposant dans une sécurité rassurante sur les vieilles fondations, et entourée du décors pittoresque et historique de la colline du Parlement. Bien qu'il ne soit pas encore terminé, ses belles proportions, ses pièces vastes et commodes, la beauté de ses grandes lignes, la délicatesse de son fini, et sa situation sans pareille, donnent à cet édifice un aspect frappant et imposant, digne du peuple à l'existence nationale duquel il va être consacré à l'avenir.

Depuis la dernière session du Parlement, il s'est produit des événements importants qui nous ont rapprochés d'une façon appréciable du rétablissement si désiré de la paix. A la suite de l'échange des ratifications finales, le Traité de paix entre les Nations alliées et l'Allemagne a été appliqué dans toute son ampleur et son effet; il a rendu possible la ligue des nations et la création par icelle de différentes commissions et de comités de mandataires autorisés par le Traité, et placées sous sa direction. On sera bien aise de noter que la situation du Canada comme membre de la Ligue a été définitivement fixée.

Le traité de paix avec la Bulgarie a été conclu et sera soumis à votre approbation. Les négociations pour la conclusion de traités de paix avec la Hongrie et la Turquie sont maintenant bien avancées et, s'ils sont signés à temps, ils seront soumi à votre approbation durant la présente session du Parlement.

La première réunion de la Conférence internationale du travail, conformément aux dispositifs du Traité de Paix, a eu lieu à Washington, aux mois d'octobre et de novembre derniers, et fut suivie par des représentants de mon Gouvernement et par les sociétés de patrons et d'employés canadiens. On sera heureux d'apprendre que le Canada a été choisi comme un des douze gouvernements dont les pays ont des titres à être représentés dans le corps dirigeant du Bureau du Travail International.

Lorsque les traités non encore terminés auront été conclus, et que les attributions de la Ligue des nations et des différents tribunaux qu'elle autorise seront en fonction, on espère fermement voir la fin de la confusion et de l'incertitude, résultant des longs et regrettables délais apportés à l'application du Traité, et le commencement réel d'une amélioration des conditions normales de la vie et du règlement des relations internationales qui assureront la continuation des bienfaits de la paix.

Les troupes que le Canada a fait participer à la guerre sont presque toutes revenues et démobilisées, et la grande majorité des soldats ont repris leurs occupations d'avant-guerre, et sont devenus des facteurs actifs et importants de la vie nationale.

Le département du Rétablissement Civil des Soldats et le Bureau d'Etablissement des Soldats sur les terres, continuent de fournir un entraînement professionnel et des facilités d'occupation permanente qui aident grandement à la solution du problème du retour aux conditions normales, tandis que le travail des Bureaux de placement des ouvriers et le service utile de l'Association Patriotique Canadienne, dans son administration de la Caisse pour les besoins d'urgence, subventionnée par le Parlement, a grandement contribué à résoudre le problème de la crise temporaire des sans-travail.

Dans le champ économique de l'Europe, il n'est pas encore possible de voir clair, et l'état instable du change, l'absence de crédits internationaux, la surabondance de papier-monnaie, ajoutés à la rareté de la matière première et aux conditions bouleversées du travail et du transport, se réunissent pour ralentir la production et restreindre l'échange des produits nécessaires pour subvenir, d'une façon satisfaisante, aux besoins de la vie et réparer les dommages et la destruction causés par la grande guerre. De toutes les parties du monde une grande leçon s'impose, c'est que, même au prix de dures privations et de souffrances, la seule espérance certaine d'amélioration dans le monde des affaires et d'une prospérité future repose sur une production plus considérable au moyen d'une augmentation de travail jointe à l'épargne et à l'économie chez l'individu et dans l'Etat.

Après quatre années de guerre et une année et trois mois de confusion et de bouleversement qui en ont été la suite, nous devons être heureux de constater que les affaires au Canada ont bien marché, que la production a été considérable et l'état général du pays satisfaisant dans son ensemble. Il y a lieu de nous féliciter que de tous les pays affectés par la guerre, le Canada a conservé un record d'ordre social et industriel et de prospérité commerciale inférieur à celui d'aucun autre pays.

La ratification de la Convention Nationale concernant l'opium rend nécessaire une législation pour en appliquer les différentes stipulations relativement à la vente de l'opium, de la cocaïne et autres drogues délétères. Un projet de loi à cet effet vous sera soumis.

Un projet de loi électorale pour le Dominion sera présenté pour déterminer les qualifications des votants et la procédure à suivre pour permettre à toutes les personnes légalement qualifiées d'enregistrer leur vote.

Seront aussi soumis à votre étude d'autres projets de loi, relativement aux droits d'auteur et à l'effet d'amender la loi concernant les brevets d'invention et les lois concernant les compagnies de prêts et d'administration, la loi concernant les Indiens et la loi des Cours de l'Echiquier.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront distribués. Les estimations budgétaires pour le prochain exercice vous seront remises prochainement, pourvoyant aux dépenses des différents services du Gouvernement du Canada. Elles ont été préparées au point de vue d'une sévère économie sans perdre de vue les besoins du Service Public et des obligations du pays.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En attirant votre attention sérieuse sur les sujets importants soumis à votre étude, je prie la Divine Providence de répandre ses bénédictions sur vos délibérations.

Il plait à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

Il est lu par Son Honneur le Président.

Ordonné que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général demain.

Son Honneur le Président lit la communication suivante:—

LONDRES, 23 février 1920.

Je désire que vous transmettiez au loyal Sénat et à la loyale Chambre des Communes mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de leur première réunion dans la nouvelle bâtisse à l'érection de laquelle mon fils est fier d'avoir pris part.

Je suis convaincu que les délibérations du Parlement du Canada contribueront comme par le passé à assurer le bonheur et la prospérité du grand Dominion dont le développement est d'une importance vitale pour tout l'Empire.

GEORGE, roi.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill intitulé: "Loi relative aux chemins de fer."

Ledit bill est lu la première fois.

Sur motion, il est

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, sur motion, il est

Ordonné, que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un Comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—L'honorable Sir James Lougheed et les honorables MM. Béique, Belcourt, Bostock, Daniel, Robertson, Tanner, Watson et Willoughby, ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

Le Sénat s'ajourne.

No 2.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 27 février 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beith, Belcourt, Bennett, Blondin, Bostock, Casgrain, Chapais, Cloran, Dandurand, Daniel, Dennis, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Gordon, Harmer, King, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Macdonell, McCall, McHugh, McLean, McMeans, Poirier, Pope, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Taylor, Tessier, Thompson, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la Table:—

Par l'honorable M. McMeans:—

Harold Melville Leach et d'autres, tous de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario (*United Canada Fire Insurance Company*).

Par l'honorable M. Fowler:—

Herbert Walter Ecclestone, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Reta Carley Ecclestone.

Par l'honorable M. McCall:—

Gele Karafel, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi oui dissolve son mariage avec Mary Karafel.

Meryl Adams, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leighton William Adams.

William George Uren, de la ville de Paris, dans le comté de Brant, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Hildora Uren.

Par l'honorable M. Barnard:—

La *Pacific Marine Insurance Company*;

La *Kettle Valley Railway Company.*

Par l'honorable M. Webster (Stadacona):—

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par l'honorable M. Ratz:—

George Henry Shemilt, de la ville d'Oshawa, dans la province de l'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence May Shemilt.

Ada Mabel Sanderson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Lyon Sanderson.

Son Honneur le Président présente au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints de la bibliothèque du Parlement pour l'année 1919.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES POUR 1919

OTTAWA, février le 25 1920.

A l'honorable Président du Sénat.

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de faire leur rapport comme suit pour l'année 1919:—

Les vacances parlementaires ont été si courtes qu'il y a peu de chose à ajouter au contenu du rapport de 1919.

La situation actuelle à l'égard des transports et du service postal, bien qu'améliorée, est encore loin d'être satisfaisante; et il s'ensuit des retards.

L'état du commerce de la librairie est loin d'être normal, surtout en ce qui regarde les ouvrages nécessaires au Parlement.

Il y a une inertie marquée dans la publication d'ouvrages intéressants et utiles, surtout dans le domaine de la biographie.

Les ouvrages à consulter sont publiés comme de coutume, et nous avons pu nous procurer les annuaires de 1919.

Nous nous sommes occupés spécialement de nous procurer les ouvrages de droit, d'art militaire et de diplomatie touchant à la guerre qui continue à gêner la production littéraire. Parmi les additions au catalogue de la Bibliothèque, en trouvera les "Mémoires de lord Fisher", de lord Jellicoe, de sir Percy Scott, du général Ludendorff, de l'amiral Von Tirpitz, du comte Czernin; et aussi de plusieurs autres du même genre, quoique de moindre importance.

Nous nous sommes procuré un certain nombre de dépêches de lord Haig qui, avec leurs cartes et leurs plans, seront très utiles aux députés.

Nous nous sommes aussi occupés du Traité de Paix et de tous les ouvrages qui en traitent, soit en Angleterre, aux Etats-Unis ou en France. Ils sont en nombre considérable.

Un côté intéressant de la discussion qui s'est élevée durant l'année dernière, c'est l'intérêt plus considérable que l'on a donné aux questions économiques et sociales. On a ajouté à la Bibliothèque un grand nombre d'ouvrages sur ce sujet, et on les a placés dans le catalogue d'une façon toute spéciale.

On s'est beaucoup occupé pendant les deux dernières années de coopération agricole, et nous avons essayé de nous procurer tout ce qui regarde ce sujet en rassemblant ce que le Congrès des Etats-Unis a publié. Les volumes relatifs à ces études constitueront une précieuse partie de la Bibliothèque. Mais comme c'est une caractéristique de ce sujet de dépasser constamment la discussion publique, les travaux qui s'y rapportent devront être suivis avec soin et réunis de temps à autre.

La question d'augmenter l'espace à la Bibliothèque est aussi pressante que les années passées. En 1918, les bibliothécaires firent rapport comme suit:—

> "Aucun achat n'a été fait dans le but de remplacer les ouvrages détruits lors de l'incendie du Parlement, vu qu'il n'y a point de local disponible dans les conditions actuelles.
>
> " Les bibliothécaires ont appris qu'un local sera réservé dans la nouvelle bâtisse pour l'usage de la bibliothèque. Comme le manque d'espace est un fait connu de tous depuis longtemps et qu'ils déplorent eux-mêmes tous les ans, ils ont lieu d'espérer que ce local, au moins temporaire, sera suffisant."

En 1918, les Bibliothécaires s'occupaient de nouveau du sujet, comme suit:—

> " Les bibliothécaires ont appris qu'un local sera réservé dans la nouvelle bâtisse pour l'usage de la bibliothèque. Comme le manque d'espace est un fait connu de tous depuis longtemps et qu'ils déplorent eux-mêmes tous les ans, ils ont lieu d'espérer que ce local, au moins temporaire, sera suffisant. Nulle information n'a été reçue depuis, d'aucune source, sur les plans proposés pour augmenter l'espace. Mais les bibliothécaires nourrissent l'espoir que la nouvelle bâtisse procurera un local plus spacieux que l'ancien pour le service des députés, quant à la disposition et l'usage des livres à consulter."

Depuis l'an dernier, nous n'avons eu que peu de renseignements sur ce sujet. Des rumeurs, probablement non fondées, nous sont arrivés, allant à dire qu'il était question de modifier l'intérieur de la Bibliothèque pour nous donner plus d'espace. Nous n'avons pas d'information sur ce sujet.

Nous désirons faire remarquer que tout plan qui bouleverserait les livres dans les index, les catalogues et les cartes produirait des embarras et des dépenses auxquels les bibliothécaires ne pourraient pas songer, et qui, pendant plusieurs années peut-être, causeraient beaucoup d'ennuis aux membres du Parlement.

Un grand nombre d'ouvrages relatifs à la Grande Guerre ont été reçus et catalogués, bien qu'ils soient très différents de caractère, et quelques-uns même de peu de valeur, tous illustrent les incidents de la guerre par mer et par terre, et bien peu ne méritent pas d'attirer l'attention.

Parmi les dons reçus à la Bibliothèque, nous désirons accuser réception d'une série de Rapports de la " Insurance Institute " de Toronto, de 1900 à 1919, soit dix-sept volumes en tout.

On trouvera annexée à ce rapport une liste des dons et des ouvrages déposés en vertu de la loi qui protège la propriété littéraire.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DeCELLES,
Bibliothécaire général.

MARTIN GRIFFIN,
Bibliothécaire parlementaire.

OTTAWA, février le 23, 1920.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la Table.

(*Pour liste des dons faits à la Bibliothèque du Parlement voir Documents de la Session, 1920, 41.*)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône à l'ouverture de la présente session du Parlement étant lu,

L'honorable M. Proudfoot, secondé par l'honorable M. Chapais, propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le Très noble Victor Christian William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, un des membres du Très honorable Conseil privé de Sa Majesté, chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier Grand-Croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que le débat sur ladite adresse soit ajourné à la prochaine séance du Sénat.

De consentement unanime,

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 3.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 2 mars 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Beith, Belcourt, Bennett, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Chapais, Cloran, Dandurand, Daniel, David, Dennis, De Veber, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Gordon, Harmer, King, Lavergne, Lougheed (Sir James), Macdonell, McLean, McMeans, Milne, Nicholls, Poirier, Pope, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Turriff, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Ratz:—

John Bertram Hall, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Alice Hall;

John Hamilton Harvey, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernadette Portrait Harvey;

Cyril Graham Sinclair, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rachel Arlie Menagh Sinclair;

Lockhart Pierce Sutton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Essie ou Elsie Sutton; et

Nellie Adeline Wallace, de la ville de Sudbury, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Harvey Wallace.

Par l'honorable M. McMeans, pour l'honorable M. Bradbury:—

Frederick Stephen Hartmann, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laura Hartmann;

James Lewis Price, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rose Elizabeth Price;

William Edward Vinall, de la cité de Niagara Falls, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Maud Harriet Vinall;

Joseph Aimé Wilfred David, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernadette Desnoyers David;

James Goddard, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian Frances Goddard; et

William Murray Gray, de la cité de Chatham, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Grace Margaret Gray.

Par l'honorable M. Gordon:—

Thomas Edward Dowthwaite, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Alice Dowthwaite;

Irène Martin Chapman, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Gilbert Chapman;

Charles Elias Vardon, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georgina Vardon; et

James Henry Sylvester, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mabel Sylvester.

Par l'honorable M. Gordon, pour l'honorable M. Pringle:—

Henri Delpe Parizeau, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albertine Parizeau.

Par l'honorable M. Schaffner, pour l'honorable M. Michener:—

George Bligh O'Connor et autres (*Armor Life Assurance Company*).

George Bligh O'Connor et autres (*Canadian American Fire Insurance Company*).

Par l'honorable M. Taylor:—

La *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

Par l'honorable M. Barnard:—

Esquimalt and Nanaimo Railway Company.

L'honorable M. Blondin dépose sur la Table:—

Rapport du Maître général des Postes pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 24.*)

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Copie du Traité entre les Puissances alliées et associées et la Bulgarie, signé à Neuilly-sur-Seine le 27 novembre 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 42.*)

Copie du Traité des minorités Czecho-slaves—Traité entre les principales puissances alliées et associées et Czecho-Slave, signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 1er décembre 1919.

Copie du Traité des minorités Serbo-Croate-Slovaque—Traité entre les principales puissances alliées et associées et l'état Serbo-Croate-Slovac, signé à Saint-Germain-en Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 1er décembre 1919.

Copie de la Convention du trafic des armes—Convention pour le contrôle du commerce des armes et munitions, et Protocole, signés le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 9 décembre 1919.

Copie de la Convention du trafic des liqueurs—Convention concernant le trafic des liqueurs en Afrique, et Protocole, signés à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 9 décembre 1919.

Copie des Articles de convention Berlin et Bruxelles—Convention revisant le pacte général de Berlin, 26 février 1885, et le pacte général et les déclarations de Bruxelles, 2 juillet 1890, signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 9 décembre 1919.

(*Documents de la Session 1920, Nos 42a, b, c, d et e.*)

Copie de la convention internationale au sujet de l'opium, signée à la Haye le 23 janvier 1912.

(*Documents de la Session 1920, No 45.*)

L'honorable M. Barnard présente au Sénat un bill (A) intitulé: "Loi concernant le divorce".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement: (Voir page 12.)

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, secondé par l'honorable M. Bostock, propose

Que Son Honneur le Président accuse réception et remercie au nom du Sénat du Canada Sa Majesté le Roi, de son gracieux message.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Le Sénat s'ajourne.

No 4.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 3 mars 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blondin,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dennis,
De Veber,
Domville,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
King,
Lavergne,
Legris,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
McCall,
McLean,
McMeans,
Milne,
Nicholls,
Poirier,
Pope,
Pringle,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Turriff,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. White (Pembroke):—

Thomas Patrick O'Neil, de la ville de Perth, dans le comté de Lanark, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence O'Neil.

Par l'honorable M. Gordon:—

Ignace Perugini, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mabel Ruth Perugini.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

Harold Melville Leach et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; demande une charte sous le nom de *United Canada Fire Insurance Company;*

La *Pacific Marine Insurance Company* demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte relativement à ses polices d'assurance contre le feu et à d'autres espèces d'assurance;

La *Kettle Valley Railway Company* demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire et à mettre en opération certaines lignes de chemin de fer décrites dans sa charte;

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demande l'adoption d'une loi qui porte le nombre de ses directeurs de quinze à dix-huit membres.

L'honorable Sir James Lougheed, du Comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente son premier rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
Le mercredi, 3 mars 1920.

Le Comité de sélection, chargé de nommer des sénateurs pour faire partie des différents comités permanents de la session actuelle, a l'honneur de soumettre la liste suivante de sénateurs qui ont été choisis pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:—

COMITÉ CONJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Le Président du Sénat et les honorables messieurs Bostock, Boyer, Chapais, Dennis, Douglas, Godbout, Gordon, Laird, McHugh, McLennan, Poirier, Power (C.P.), Taylor, Turriff et Webster (Brockville).—16.

COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

Les honorables messieurs Crosby, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Farrell, Forget, Legris, McCall, McLean, Pope, Power (C.P.), Prince, Ratz, Robertson (C.P.), Sharpe, Thibaudeau, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke).—21.

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS.

Les honorables messieurs Bostock, Lavergne, Macdonell, Power (C.P.), Pringle, Tanner, Tessier, Willoughby et Yeo.—9.

COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE.

Les honorables messieurs Beaubien, Béique, Bennett, Boyer, Casgrain, Curry, Dandurand (C.P.), Daniel, Edwards, Fisher, Foster, L'Espérance, Lougheed, Sir James (C.C.M.G., C.P.), McLennan, McMeans, McSweeney, Nicholls, Planta, Ratz, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Shatford, Smith, Tanner, Taylor, Thompson, Thorne, Turriff, Webster (Brockville) et Willoughby.—32.

COMITÉ DES CHEMINS DE FER, DES TÉLÉGRAPHES ET DES HAVRES.

Les honorables messieurs Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt (C.P.), Blain, Bostock, Bourque, Bradbury, Casgrain, Crosby, Dandurand (C.P.), David, Daniel, De Veber, Domville, Donnelly, Douglas, Edwards, Farrell, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Gordon, King, Laird, Lavergne, Lougheed, Sir James (C.C.M.G., C.P.), Lynch-Staunton, Macdonell, McCall, McHugh, Michener, Milne, Mitchell, Murphy, O'Brien, Poirier, Pope, Power (C.P.), Robertson (C.P.), Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Tessier, Thompson, Watson, Webster (Stadacona) et White (Inkerman).—49.

COMITÉ DES BILLS PRIVÉS.

Les honorables messieurs Barnard, Béique, Beith, Belcourt (C.P.), Bénard, Bostock, Boyer, Cloran, Domville, Edwards, Farrell, Girroir, Godbout, Harmer, Legris, Lynch-Staunton, McHugh, Mulholland, Murphy, Planta, Prince, Pringle, Tanner, Todd et Wilson.—25.

COMITÉ DES FINANCES.

Les honorables messieurs Béique, Bostock, Dandurand (C.P.), Foster, Laird, L'Espérance, Lougheed, Sir James (C.C.M.G., C.P.), McLean, Michener, Nicholls, Power (C.P.), Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Smith, Thompson, Watson et White (Inkerman).—17.

COMITÉ DE RÉGIE INTERNE ET DES DÉPENSES IMPRÉVUES.

Les honorables messieurs Beith, Bennett, Blain, Bolduc (Président du Sénat), Bostock, Bradbury, Chapais, Daniel, Fisher, Gordon, L'Espérance, Legris, Lougheed, Sir James (C.C.M.G., C.P.), McLean, McSweeney, Michener, Montplaisir, Pope, Power (C.P.), Prowse, Ross (Middleton), Sharpe, Thompson, Watson et Webster (Brockville).—25.

COMITÉ DES DÉBATS ET DES COMPTES RENDUS.

Les honorables messieurs Blondin (C.P.), Bostock, Dandurand (C.P.), Dennis, Forget, L'Espérance, Nicholls, Poirier et Power (C.P.).—9.

COMITÉ DES DIVORCES.

Les honorables messieurs Bostock, Daniel, Fisher, Lougheed, Sir James (C.C. M.G., C.P.), Proudfoot, Ross (Middleton), Tanner, Watson et Willoughby.—9.

COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Les honorables messieurs Beith, Béique, Boyer, Douglas, Edwards, King, Prince, Ross (Middleton) et Smith.—9.

COMITÉ DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL.

Les honorables messieurs Beith, Dandurand (C.P.), Dessaulles, McMeans, Nicholls, Prowse, Robertson (C.P.), Sharpe et Todd.—9.

COMITÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA.

Les honorables messieurs Girroir, Milne, Mitchell, McSweeney, Nicholls, Schaffner, Shatford, Tessier et Thibaudeau.—9.

COMITÉ DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS.

Les honorables messieurs Belcourt (C.P.), Bourque, Daniel, David, De Veber, Douglas, Edwards, Murphy et Wilson.—9.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL.

Les honorables messieurs Belcourt (C.P.), Barnard, Dessaulles, Donnelly, Foster, Lougheed, Sir James (C.C.M.G., C.P.), Power (C.P.), Roche et Yeo.—9.

COMITÉ DES ÉDIFICES ET DES TERRAINS PUBLICS.

Les honorables messieurs Casgrain, Forget, Fowler, Harmer, McLennan, Mulholland, O'Brien, Power (C.P.) et Watson.—9.

COMITÉ CONJOINT DU RESTAURANT.

Relativement au Comité du restaurant, votre Comité a l'honneur de recommander qu'un comité conjoint des deux Chambres soit nommé dans le but d'étudier le projet de placer le nouveau restaurant du Parlement sur le même pied que ceux des clubs et des hôtels de première classe tant au point de vue de l'installation qu'a celui de l'administration et de faire rapport à ce sujet.

En attendant la nomination d'un tel comité et l'exécution de ce projet, votre comité soumet les noms suivants pour former un Comité du restaurant: Son Honneur le Président et les honorables messieurs Blain, Thompson et Watson.

Le tout humblement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Correspondance relative à la démission du Commissaire en chef de la Commission du commerce.

(*Documents de la Session 1920, No 48.*)

Entente entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

(*Documents de la Session 1920, No 46.*)

Règlements pour l'aréotation.

(*Documents de la Session 1920, No 47.*)

Rapport du Ministère sur service naval pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 39.*)

Rapport du département des Pêcheries du ministère du Service Naval, 1918.

(*Documents de la Session 1920, No 40.*)

Rapport du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

(*Documents de la Session 1919, No 18.*)

Copie des amendements aux règlements Nos 25, 78 et 104 de la Radiotélégraphie.

(*Documents de la Session 1920, No 44.*)

Ordre en conseil, C.P. 69, relatif au paiement de certaines sommes aux capitaines surintendants de arsenaux de la Marine (Service Naval).

(*Documents de la Session 1920, No 43.*)

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement. (Voir page 12).

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Schaffner, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI, 2 mars 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a choisi MM. Steele, Stewart (Hamilton), Tobin et Douglas (Strathcona), pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité conjoint des deux Chambres pour prendre charge du restaurant.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Le Sénat s'ajourne.

No 5.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 4 mars 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blondin,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Casgrain,
Chapais,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
King,
Lavergne,
Legris,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
McCall,
McLean,
McMeans,
Milne,
Montplaisir,
Mulholland,
Nicholls,
Poirier,
Pope,
Pringle,
Proudfoot,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Todd,
Turriff,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Proudfoot:—
John A. Livingstone et autres, de Toronto, Ontario (*The T. Eaton Life Assurance Company*).
John A. Livingstone et autres, de Toronto, Ontario (*The T. Eaton General Insurance Company*).

Par l'honorable M. Turriff:—
The Trust and Loan Company of Canada.

Par l'honorable M. Gordon:—

James Proudfoot, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Irène Proudfoot; et

Nell Louise Dennis, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Clark Dennis.

Par l'honorable M. Turriff:—

William George Mackness, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothy Eleonor Vernon Mackness.

Par l'honorable M. Taylor:—

Albert Ernest Bulley, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith Annie Robertson Bulley.

Par l'honorable M. Nicholls:—

Peter Sutherland Cowie, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Annie Cowie.

Par l'honorable M. Robertson:—

Frank Fulson, de la cité de Niagara Falls, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pearl May Fulson; et

Par l'honorable M. Fowler:—

Caroline Ewing Gudeville, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Edward Gudeville.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La Compagnie du chemin de fer d'Equimalt à Nanaïmo demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire une ligne de chemin de fer additionnelle et à émettre des garanties à cet fin;

George Bligh O'Connor et d'autres, d'Edmonton, Alberta, demandent une charte sous le nom de *Armor Life Assurance Company*;

La *Burrard Inlet and Bridge Company* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour terminer son chemin de fer, son pont et son tunnel; et

George Bligh O'Connor et d'autres, d'Edmonton, Alberta, demandent une charte sous le nom de *Canadian American Fire Insurance Company.*

Sur motion de l'honorable M. Foster, il est

Ordonné que soit institué en comité spécial composé des honorables messieurs Bradbury, Casgrain, Pope et du proposeur, pour s'entendre et agir avec un semblable comité de la Chambre des Communes, afin de déterminer la forme du monument commémoratif qui doit être érigé, dans l'édifice du Parlement, à la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, député de Brome, mort au champ d'honneur.

Sur motion de Sir James Lougheed, il est

Ordonné que soit institué un comité spécial composé des honorables messieurs Bostock, Casgrain, Fowler, Ross (Middleton), Sharpe, Watson et du proposeur, pour étudier et soumettre au Sénat un projet de répartition des chambres affectées au Sénat, pour les sénateurs, les fonctionnaires, les comités, etc.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du Comité de sélection chargé de choisir les sénateurs qui doivent faire partie des différents comités permanents du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que les sénateurs désignés dans le rapport du Comité de sélection, pour former les différents comités permanents au cours de la présente session, soient et sont par la présente motion, nommés pour former et constituer les différents comités dont ils sont nommés membres dans ledit rapport, pour prendre en considération les différents sujets qui leur seront renvoyés de temps à autre et pour faire rapport; et le Comité des ordres permanents est autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents lorsque requis; et aussi que le Comité de régie interne et comptes imprévus ait le pouvoir, sans ordre spécial de la Chambre, de prendre en considération toute matière affectant l'économie interne du Sénat sur laquelle Son Honneur le Président n'est pas appelé à agir par la *Loi du Service civil*, et que ce comité fasse rapport de sa prise en considération à la Chambre avant d'agir.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Bostock, Boyer, Chapais, Dennis, Douglas, Godbout, Gordon, Laird, McHugh, McLennan, Poirier, Power, Taylor, Turriff et Webster (Brockville), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur ladite bibliothèque.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Crosby, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Farrell, Forget, Legris, McCall, McLean, Pope, Power, Prince, Ratz, Robertson, Sharpe, Thibaudeau, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Aussi qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Blain, Thompson et Watson, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

(Relativement au Comité du restaurant, le Comité de selection a l'honneur de recommander qu'un comité conjoint des deux Chambres soit nommé dans le but d'étudier le projet de placer le nouveau restaurant du Parlement sur le même pied que ceux des clubs et des hôtels de première classe tant au point de vue de l'installation qu'a celui de l'administration et de faire rapport à ce sujet).

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement. (Voir page 12).

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant le divorce", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 6.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 5 mars 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beith, Belcourt, Bennett, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Daniel, David, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Edwards, Fisher, Forget, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Harmer, King, Lavergne, Legris, Lougheed (Sir James), Macdonell, McCall, McLean, McMeans, Milne, Montplaisir, Mulholland, Poirier, Pope, Proudfoot, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Todd, Turriff, Webster (Brockville), White (Pembroke), Yeo.

Prières.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. McMeans, pour l'honorable M. Willoughby:—
La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par l'honorable M. Proudfoot:—
Edward May et autres, de la cité de Toronto, Ontario, (*Scottish Canadian Assurance Corporation*).

Par l'honorable M. McCall:—

Jennie Wright, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Henry Wright;

Olive Annie Worden, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alvado Austin Worden; et

Michael Joseph Courtney, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Courtney.

Par l'honorable M. McMeans:—

Arthur Jones, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hattie Caroline Jones; et

Harry Ernest Wright, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Wright.

Par l'honorable M. Proudfoot:—

Edith Gertrude Willis, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Willis.

L'honorable M. Foster, du Comité spécial chargé de déterminer la forme du monument commémoratif qui doit être érigé à la mémoire du lieutenant-colonel George Harold Baker, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité spécial institué pour s'entendre et agir avec un semblable comité de la Chambre des Communes, afin de déterminer la forme du monument commémoratif qui doit être érigé, dans l'édifice du Parlement, à la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, député de Brome, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Bradbury, Casgrain, Foster et Pope ont été nommés pour former un comité spécial afin de déterminer la forme du monument commémoratif qui doit être érigé, dans l'édifice du Parlement, à la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, député de Brome, mort au champ d'honneur, et pour inviter cette Chambre à nommer un comité semblable pour agir avec le comité du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

G. G. FOSTER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23 (*e*) soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes en conséquence.

L'honorable M. Thompson, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et les havres, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des débats et des comptes rendus, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des débats et des comptes rendus a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Donnelly, du Comité permanent de l'administration du service civil, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent de l'administration du service civil a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. McMeans, président du Comité permanent des banques et du commerce, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des bills privés, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Boyer, du Comité permanent de l'agriculture et des forêts, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent de l'agriculture et des forêts a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR BOYER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Milne, du Comité permanent du commerce extérieur et des relations commerciales du Canada, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent du commerce extérieur et des relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN MILNE,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. De Veber, du Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Mulholland, du Comité permanent des édifices et terrains publics, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des édifices et terrains publics a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

R. A. MULHOLLAND,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de soumettre son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres pour toutes fins, y compris l'audition des témoignages donnés sous serment concernant les faits allégués dans les pétitions des personnes en instance de divorce.

2. Votre comité recommande aussi que, en conséquence du grand nombre d'avis de demandes de divorces qui ont été donnés, il ait la permission de siéger pendant tous les ajournements du Sénat, et aussi pendant les séances du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. McMeans, du Comité permanent de l'immigration et du travail, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des finances, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des finances a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement au dit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Blondin présente au Sénat un bill (C) intitulé: "Loi amendant la Code criminel (version française)".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit plcé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain .

L'honorable M. Robertson présente au Sénat un bill (D) intitulé: "Loi amendant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Robertson présente au Sénat un bill (E) intitulé: "Loi amendant la Loi d'Enseignement technique".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Dennis, il est
Ordonné qu'il émane du Sénat un ordre—
1. Pour la production de toute correspondance, rapports, documents, etc., échangés entre quelque département du gouvernement et d'autres personnes au sujet de l'expropriation de la propriété, sise à Halifax, de la *Halifax Graving Dock Company, Limited,* et du transport de cette propriété à la *Halifax Shipyards, Limited*;
2. Pour la production de toute correspondance, rapports, etc., se rapportant à l'arrêté du C.P. 56, en date du 15 janvier 1918;
3. Pour la production de toute correspondance, rapports, etc., se rapportant à l'arrêté du C.P. 1291, en date du 27 mai 1918.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Rapport du ministère des Douanes et du Revenu de l'Intérieur:—
Relevés des revenus avec états relatifs aux importations, exportations, des douanes et du revenu de l'intérieur pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 11*).

Rapport du ministère des Douanes, commerce maritime, 31 mars 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 11a*).

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement. (Voir page 12).

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Poirier, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

De consentement unanime,

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 7.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 9 mars 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Beith, Belcourt, Bennett, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dennis, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Gordon, Harmer, King, Laird, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Macdonell, McCall, McHugh, McLean, McMeans, Milne, Montplaisir, Mulholland, Nicholls, Poirier, Pope, Ratz, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Smith, Taylor, Tessier, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Pembroke), Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées :—

Par l'honorable M. Ratz :—

Margaret Henrietta Pettit, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward LaVergue Pettit.

Par l'honorable M. Schaffner:—

Fedorin Cope, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Cope.

Par l'honorable M. Pope:—

Elizabeth Conway Dunbar Murray, de la ville de Massawippi, dans le district de Saint-François, dans la province de Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Murray.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La *Trust and Loan Company of Canada*, demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte et les lois qui l'amendent relativement à son capital-actions.

John Alexander Livingstone et autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de *The T. Eaton General Insurance Company.*

John Alexander Livingstone et autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de *The T. Eaton Life Assurance Company.*

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 661,

Le samedi, 6 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Henri Delphe Parizeau, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Albertina Parizeau, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité à constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Son Honneur le Président informe le Sénat que, en conformité de la règle 103, le greffier du Sénat a déposé sur la Table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

Ordonné que lesdits comptes et pièces justificatives soient renvoyés au Comité permanent de l'économie interne et de la comptabilité.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a transmit à Son Excellence le Gouverneur général les remerciements du Sénat pour les félicitations de Sa Majesté à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôtel du Parlement et qu'il a reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général sous son seing manuel.

Ledit message est alors lu par Son Honneur le Président, comme suit:—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 mars 1920.

Cher monsieur,—J'ai l'honneur de vous remercier de votre lettre du 4 courant, transmettant l'expression de gratitude du Sénat pour les souhaits de Sa Majesté à l'occasion de l'ouverture du nouvel hôtel du Parlement. J'ai câblé au Secrétaire d'Etat pour les colonies afin que ces expressions de gratitude soient transmises humblement à Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être,
monsieur,
Votre obéissant serviteur,
DEVONSHIRE.

A l'honorable
Président du Sénat.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Rapport du ministre de l'Agriculture, 31 mars 1919.
Documents de la Session No 15, 1920.

Rapport sur la loi de l'instruction agricole 1918-19.
Documents de la Session No 15a, 1920.

Rapport des fermes expérimentales, 31 mars 1919.
Documents de la Session No 16, 1920.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement. (Voir page 12).

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 8 mars 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que la Chambre a nommé Sir Sam Hughes et MM. Boivin, Kay et Griesbach membres d'un comité spécial qui conférera et agira avec un comité semblable du Sénat pour déterminer la forme du monument commémoratif qui doit être érigé dans l'édifice du Parlement à la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, député de Brome, mort au champ d'honneur.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant le divorce", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi amendant le Code criminel (Version française)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la duexième lecture du bill (E) intitulé: "Loi amendant la Loi d'Enseignement technique", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 8.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 10 mars 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bennett,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Farrell,
Forget,
Foster,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
King,
Laird,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Milne,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Nicholls,
Poirier,
Pope,
Pringle,
Proudfoot,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Taylor, pour l'honorable M. Shatford:—
La *Pacific Coast Fire Insurance Company.*

Par l'honorable M. Gordon:—
Richard Ernest Anderson, Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Evelyn Anderson.

Par l'honorable M. Proudfoot:—

Albert Harvey McBride, Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Stewart Johnson McBride.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demande l'adoption d'une loi l'autorisant à construire des lignes additionnelles de chemin et à émettre des obligations sur icelles.

Edward May et autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de "*Scottish Canadian Assurance Corporation*".

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Rapport de l'amiral de la Flotte, Vicomte Jellicoe de Scapa, G.C.B., O.M., G.C.V.O., sur la mission navale au Canada. Novembre et décembre 1919.

(*Documents parlementaires 1920, No 61.*)

Rapport du ministère de l'Intérieur, pour l'exercice finissant le 31 mars 1919.

(*Documents parlementaires 1920, No 25.*)

Réponse à un ordre du Sénat, daté le 30 septembre 1919, pour la production d'un état indiquant le poids et la valeur des exportations du Canada, durant les exercices de 1916, 1917, 1918, 1919, d'engrais mixtes, de sulfate d'ammoniaque, de nitrate de soude, de sels ammoniacaux, de phosphates de scories, de superphosphates, de sels de potassium, de chlorure de potassium, de sulfate de potasse crue et d'éléments chimiques tels qu'il en entre dans la préparation d'engrais chimiques, ainsi que de scorie basique, provenant des provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, en spécifiant les exportations de chacune de ces provinces et leur destination d'après les registres de nos bureaux de douane.

(*Documents parlementaires 1920, No 64.*)

Réponse à une humble adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général en date du 8 mai 1919, indiquant la date et l'objet de toutes les commissions instituées par le gouvernement actuel depuis son accession au pouvoir en 1911 jusqu'à la présente date, le nombre de jours pendant lesquels chacune de ces commissions a siégé; les noms des personnes composant ces diverses commissions et ce que chacune de ces commissions a coûté au pays.

(*Documents parlementaires 1920, No 65.*)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion

Qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le Très noble Victor Christian William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, un des membres du Très honorable Conseil privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: " Loi concernant le divorce ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: " Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des peines excessives ou inadéquates ", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: " Loi modifiant le Code criminel (version française) ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: " Loi amendant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907 ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: " Loi amendant la Loi d'Enseignement technique ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 9.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 11 mars 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blain,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
King,
Laird,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Milne,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Nicholls,
Poirier,
Pringle,
Proudfoot,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. White (Pembroke), pour l'honorable M. Pope:—
La *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company.*

Par l'honorable M. Proudfoot:—

Compagnie Colonial de placement et de prêt.

Par l'honorable M. Nicholls:—

Frederick Minskip, Toronto, Ontario, demande l'adoption d'un loi qui dissolve son mariage avec Beatrice Winskip.

Alfred John Crawford, Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Margaret Crawford.

Thomas F. Gatenby, de la ville de Mitchell, comté de Perth, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Gatenby.

Par l'honorable M. Pringle:—

Alexander Ross, jr, de la cité de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Ross.

Par l'honorable M. Mulholland:—

Alexander Scougall, de la cité de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marion Scougall.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 534,

JEUDI, 11 mars 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées.

La *Pacific Marine Insurance Company* demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte relativement à ses polices assurance contre l'incendie et à d'autres fins;

George Bligh O'Connor et d'autres, d'Edmonton, Alberta, demandent une charte sous le nom de *The Armor Life Assurance Company*;

La *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour achever ses lignes de chemins de fer, son pont et son tunnel;

George Bligh O'Connor et d'autres, d'Edmonton, Alberta, demandent l'adoption d'une loi qui leur accorde une charte sous le nom de *Canadian American Fire Insurance Company*;

La *Trust and Loan Company of Canada* demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte et les lois qui l'amendent pour changer la dénomination des actions;

John Alexander Livingston et autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de *The T. Eaton General Insurance Company*;

John Alexander Livingston et d'autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de *The T. Eaton Fire Insurance Company*;

Edward May et d'autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de *The Scottish Canadian Assurance Corporation*.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la Table

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
Le mercredi, 10 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement à la pétition de Nell Louise Dennis, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec George Clark Dennis, de la ville de Cobourg, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité à constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
Le mercredi, 10 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement à la pétition de John Bertram Hall, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, gérant d'assurance; demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec Ethel Alice Hall, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité à constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Rapport de la Commission royale sur les affaires des sauvages dans la province de la Colombie Britannique. 4 volumes.

(*Voir Documents parlementaires 1920, No 66.*)

Avec la permission du Sénat,

Sur motion, il est

Ordonné d'adresser à la Chambre des Communes un message la priant de participer avec le Sénat à l'institution d'un comité conjoint, comprenant un nombre égal de sénateurs et de députés, pour examiner et faire rapport sur l'opportunité de fusionner certains services des deux Chambres remplissant des fonctions semblables, et particulièrement

La division des Greffiers en loi,
La division de la Traduction des Lois,
La division de la Traduction des Débats;

et, si le comité conjoint vient à la conclusion qu'il est désirable d'opérer quelque fusion, de soumettre un projet à cet effet; et de nommer les honorables messieurs Beicourt, Dandurand, Dennis, Foster, Fowler, Sharpe et Thompson comme représentants du Sénat dans ce comité conjoint.

L'honorable M. Tessier propose, qu'un ordre émane de cette Chambre pour la production de la correspondance échangée entre le *Canadian Mining Institute* ou autres corps et le gouvernement ou quelque membre du gouvernement relativement à la résignation de fonctionnaires de la Commission géologique du ministère des Mines.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise au mardi, six avril prochain.

Son Honneur le Président présente au Sénat une lettre du greffier comprenant un plan pour l'organisation du personnel du Sénat qui se lit comme suit:—

SÉNAT,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 11 mars 1920.

Monsieur,—J'ai l'honneur de soumettre ci-dessous un plan pour l'organisation du personnel du Sénat du Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. E. BLOUNT

A l'honorable JOSEPH BOLDUC,
Président du Sénat,
OTTAWA.

Organisation du personnel du Sénat.

Officiers du Sénat:

A. E. Blount, greffier du Sénat, greffier des Parlements, maître en chancellerie.

J. Chas. Young, sous-greffier et premier greffier adjoint, greffier des affaires de routine et procès-verbaux et préposé à la papeterie.

J. G. A. Creighton, greffier en loi du Sénat, conseil du Parlement, maître en chancellerie.

Siméon Lelièvre, 2e greffier adjoint, traducteur anglais, greffier des pétitions et greffier du Comité des ordres permanents.

Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

J. de St-Denis LeMoine, sergent d'armes.

Division des comités, des journaux, de la routine et de la papeterie.

Arthur Hinds, greffier en chef des comités.

Chas. H. Jones, greffier des procès-verbaux et des journaux anglais.

Alfred L. Garneau, greffier des journaux français.

W. J. O'Neill, commis adjoint de la papeterie.

Alphonse Roy, sténographe du greffier en loi.

Mlle H. C. O'Brien, commis, sténographe.

Division du comptable.

Harrison Gross, comptable, commis des index et de la correspondance.

H. D. Gilman, commis de la comptabilité.

Division des débats.

Albert Horton, éditeur et chef de la division des débats.

D. J. Dalpin, rapporteur des débats et des comités.

H. H. Emerson, rapporteur des débats et des comités.

Division de la traduction.

Louvigny de Montigny, traducteur français en chef.

Joseph Bouchard, principal traducteur français.

—————, principal traducteur français.

Ralph Albert Benoit, traducteur français senior.

Bureau de poste.

Jean A. Choquette, directeur de la poste.

Thos. E. Weston, sous-directeur de la poste.

Emplois divers.

John Carleton, messager en chef du Parlement.

Ernest Bérubé, curateur de la salle des journaux.

W. D. Perkins, assistant curateur des journaux.

Chas. N. Larose, portier du Sénat.

Edward Ashe, économe du président.

Norman McL. Wood, messager de confiance.

Joseph H. Pelletier, messager sénieur.

J. Chas. Carleton, messager de confiance.

Abraham Dallaire, messager de confiance.

Robert Mackie, messager du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Daniel, il est

Ordonné que ce plan d'organisation soit référé au Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi, 10 mars 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité collectif des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du Comité des impressions, savoir: MM. Bowman, Brouillard, Buchanan, Burnham, Cardin, Charters, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Crowe, Currie, Fontaine, Hocken, Hughes (Sir Sam), Keefer, Maclean (Halifax), Michaud, Murphy, Prévost, Richardson, Shaw, Verville, White (Victoria), Wilson (Wentworth), et Wright, agiront, à titre de représentants de cette Chambre, comme membres dudit comité collectif des impressions du Parlement.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi, 10 mars 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Andrews, Béland, Borden (Sir Robert), Boyer, Chaplin, Clark (Red Deer), Cooper, Cronyn, Crothers, Drayton (Sir Henry), Foster (Sir George), Harold, Lapointe, Lemieux, Meighen, Myers, Pardee, Rowell, Sheard et Whidden, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité conjoint des deux Chambres, relativement à la Bibliothèque.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant le divorce", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au mardi, sixième jour d'avril prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi amendant le Code criminel (version française)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au mardi, sixième jour d'avril prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Loi amendant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au mardi, sixième jour d'avril prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (E) intitulé: "Loi amendant la Loi d'Enseignement technique", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au mardi, sixième jour d'avril prochain.

De consentement unanime,

Le Sénat s'ajourne à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

No 10.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 12 mars 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beith,
Bennett,
Blain,
Bostock,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Dandurand,
Daniel,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
King,
Laird,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Milne,
Mitchell,
Mulholland,
Poirier,
Pringle,
Proudfoot,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Ratz:—

T. Lindsay Thacker, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Mae Thacker.

Par l'honorable M. Barnard:—

Galdys Stewart Addison, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William George Addison.

Par l'honorable M. Proudfoot:—

Jessie Elizabeth Hudgin, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Wallace Hudgin.

La pétition suivante est lue et déposée:—

La *Pacific Coast Fire Insurance Company* demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte et l'autorise à faire des contrats pour les automobiles et dans d'autres branches d'assurance.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Etat manuel et détaillé de toutes les obligations et garantis enregistrées au ministère du Secrétaire d'Etat depuis le 26 février 1919.

(*Documents parlementaires 1920, No 69.*)

Réponse à un ordre du Sénat du 5 septembre 1919, pour la production d'un état indiquant le nombre de commissions instituées depuis 1912, leur objet, les noms et les traitements de leurs membres, le coût total de chacune d'elles, et celles qui sont encore en existence.

(*Documents parlementaires 1920, No 65a.*)

Sur motion, il est

Ordonné que soit constitué un comité spécial, composé des honorables messieurs Boyer, Casgrain, Fowler, Thorne et White (Inkerman), pour faire étude et rapport d'un projet de mettre le nouveau restaurant du Parlement, lorsqu'il sera achevé, sur le pied d'un club ou d'une salle à manger d'hôtel de première classe, dans son installation aussi bien que dans son administration; et qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour l'inviter à constituer un comité semblable pour délibérer conjointement avec le comité spécial du Sénat.

De consentement unanime, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'au mardi, 6 avril prochain, à huit heures du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Tanner fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture le mardi, sixième jour d'avril prochain.

L'honorable H. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son cinquième rapport.

Ledit rapport est lu alors par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
JEUDI, 11 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Meryl Adams, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Leighton William Adams, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 qui exige le paiement d'honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser à la pétitionnaire la somme de $210 payée en conformité de la règle 140.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération le mardi, sixième jour d'avril prochain.

L'honorable H. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son sixième rapport.

Ledit rapport est lu alors par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
JEUDI, 11 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Relativement à la pétition de Harry Ernest Wright, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, camionneur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Elsie Wright, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 qui exige le paiement d'honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire de $210 moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération le mardi, sixième jour d'avril prochain.

L'honorable H. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente sont septième rapport.

Ledit rapport est lu alors par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
JEUDI, 11 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Relativement à la pétition de William George Uren, de la ville de Paris, dans la province d'Ontario, artisan, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Elizabeth Hildora Uren, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 140 qui exige le paiement d'honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire de $210 exigés par la règle 140 moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération le mardi, sixième jour d'avril prochain.

L'honorable H. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
JEUDI, 11 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Relativement à la pétition de Gale Karafel, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, boucher, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Karafel de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération le mardi, sixième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Robertson dépose sur la Table:—

Rapport du ministère du Travail pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

(Documents parlementaires 1920, No 37).

Le Sénat s'ajourne.

No 11.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 6 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Donnelly,	McMeans,	Shatford,
Bennett,	Douglas,	McSweeney,	Tessier,
Blain,	Edwards,	Milne,	Thompson,
Bostock,	Fisher,	Mitchell,	Todd,
Bourque,	Foster,	Mulholland,	Turriff,
Boyer,	Godbout,	Nicholls,	Watson,
Bradbury,	Gordon,	Prince,	Webster (Brockville),
Casgrain,	Lavergne,	Proudfoot,	White (Inkerman),
Chapais,	Legris,	Prowse,	White (Pembroke),
Cloran,	Lougheed (Sir James),	Ratz,	Willoughby,
Dandurand,	McCall,	Robertson,	Yeo.
Daniel,	McHugh,	Ross (Middleton),	
David,	McLean,	Schaffner,	
De Veber,			

Huit heures du soir.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Blain:—

John Daniel Mills, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'un loi qui dissolve son mariage avec Bertha Catherine Ross Mills;

Eva Mary Moss, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert D. Moss; et

Bleeker Foy Maidens, de la cité de Belleville, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henrietta Elmina Maidens.

Par l'honorable M. Bennett:—

William George McBride, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Elizabeth McBride;

George Stinson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rose Stinson;

John James Davis, de la cité de London, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rhoda Jane Davis; et

Albert Ernest Wice, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elula Gladys Wice.

Par l'honorable M. Ratz:—

Dora Lumsden MacLaurin, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Graham MacLaurin;

Emily Cruickshank, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Cruickshank;

Robert Ernest Beadie, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jeannette Eugene Beadie;

John James Garrison, du township de Camden, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gertrude Frances Garrison;

Albert Graham Alson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ida Elson;

John Albert Green, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Beatrice Eleanor Green; et

Alsina Euphenia Mildred Blanche Martin, du township de York, dans le comté de York, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman Leslie Martin.

Par l'honorable M. Proudfoot:—

Frederick Tristram Clarke, de la cité de Peterborough, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Clarke;

Joseph Sorton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nellie Doris Whiteley Sorton; et

Margaret Elizabeth Cooper, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Richard Cooper.

Par l'honorable M. Edwards:—

Graziano Bertini, de la cité de Windsor, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alice Williams Bertini.

Par l'honorable M. Prngle:—

John Covert, du village de Brighton, dans le comté de Northumberland, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sara Frances Victoria Wannamaker Covert.

Par l'honorable M. Gordon:—

John Graham, de la ville d'Oshawa, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Graham;

Charles Lindsay Keys, du township de Mountain, dans le comté de Dundas, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ella Keys;

Frederick Orford, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian Orford;

Mary Oakley, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Peden Oakley; et

Francis Charles Dean, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henrietta Dean.

Par l'honorable M. Tessier:—

La *Pabos, Amqui and Edmundston Railway Company.*

Par l'honorable M. De Veber:—

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (embranchement Weyburn-Sterling).

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—

La Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique; et

La Compagnie d'assurance de l'Ouest.

Par l'honorable M. Dandurand:—

La Compagnie du chemin de fer Montréal et des Comtés du Sud.

Par l'honorable M. Gordon:—

Institut Canadien des mines.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La *Montreal, Joliette and Transcontinental Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée;

La Compagnie Coloniale de prêt et de placement, demande l'adoption d'une loi qui réduise le capital inutilisé par la compagnie.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Chambre de comité No 661,
Le vendredi, 12 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces à l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Herbert Walter Ecclestone, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, directeur artistique, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Reta Carley Ecclestone, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
Le vendredi, 12 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Relativement à la pétition de William Murray Gray, de la cité de Chatham, dans la province d'Ontario, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Grace Margaret Gray de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
Le vendredi, 12 mars 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Relativement à la pétition de George Henry Shemilt, de la ville d'Oshawa, dans la province d'Ontario, ouvrier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Florence May Schemilt, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la table:—

Rapport du ministère des Affaires des Sauvages pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 27*).

Décrets en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er août 1919 et le 5 février 1920, en conformité des dispositions de l'article 19 du chapitre 10, 1-2 George V, "Loi des Réserves forestières et des Parcs".

(*Documents de la Session 1920, No 72*).

Décrets en conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie Britannique*, entre le 1er août 1919 et le 5 février 1920, en conformité des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des règlements pour l'arpentage et l'administration des terres fédérales dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie Britannique.

(*Documents de la Session 1920, No 73*).

Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er août 1919 et le 5 février 1920, en conformité des dispositions de l'article 5 du chapitre 21, 7-8 Edouard VII, intitulé: " Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada ".

(*Documents de la Session 1920, No 74*)

Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er août 1919 et le 5 février 1920, en conformité des dispositions du l'article 77 du chapitre 20, 7-8 Edouard VII, "Loi des Terres fédérales".

(*Documents de la Session 1920, No 75*)

Archives canadiennes.—Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791. Deuxième édition revisée par le bureau de publication des Documents historiques". Partie I et II.

(*Documents de la Session 1920, No 58*)

Rapport de la Commission des chemins de fer du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1919. Volumes 1, 2 et 3.

(Documents de la Session 1920, No 20c).

Ordres généraux à la milice promulgués entre le 1er février 1919 et le 2 février 1920.

(Documents de la Session 1920, No 94)

Nominations, promotions et retraites, Milice Canadienne et Force Expéditionnaire Canadienne, du 6 février 1919 et le 22 janvier 1920.

(Documents de la Session 1920, No 95).

Ordres de Routine de la Force Expéditionnaire Canadienne promulgés entre le 22 janvier 1919 et le 24 février 1920.

(Documents de la Session 1920, No 94)

Règles de la Cour de l'Echiquier du Canada.

(Documents de la Session 1920, No 58).

Copie du traité de paix entre les alliés et les pouvoirs associés et la Bulgarie, ainsi que le protocole signé à Neuilly-sur-Seine, le 27 novembre 1919.

(Documents de la Session 1920, No 42).

Rapport du travail du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile. Canada, décembre 1919.

(Documents de la Session 1920, No 14).

Copie des décrets du conseil, C.P. 1445, du 17 juillet 1919; C.P. 1955, du 18 septembre 1919; et C.P. 2562, du 24 décembre 1919, avec une copie d'une lettre adressée au président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, en date du 21 janvier 1920, touchant le développement et l'utilisation des eaux du fleuve Saint-Laurent formant les lignes de démarcation entre les Etats-Unis et le Canada.

(Documents de la Session 1920, No 28).

Décrets du conseil touchant l'organisation et le travail du ministère de l'Hygiène, comme suit:—

(1) Décret du Conseil, C.P. 1627, du 2 août 1919, nommant le Président du Conseil privé comme le ministre de la couronne pour présider le ministère de l'Hygiène et pourvoyant au transfert du ministère de l'Immigration et de la Colonisation à celui de l'Hygiène du personnel de la Quarantaine et du service médical.

(2) Décret du Conseil, C.P. 1765, du 23 août 1919, transférant du ministère du Commerce à celui de l'Hygiène, l'administration des Falsifications de la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*, de la Loi des produits du commerce pour l'alimentation des animaux, et de la Loi des médicaments brevetés.

(3) Décret du Conseil, C.P. 2204, du 30 octobre 1919, transférant au ministère de l'Hygiène le travail du comité du Cabinet sur le logement.

(4) Décret du Conseil, C.P. 2321, du 21 novembre 1919, transférant du département de la Marine et des Pêcheries au ministère de l'Hygiène l'administration des hôpitaux de marine.

(5) Décret du Conseil, C.P. 2612, du 31 décembre 1919, transférant au ministère de l'Hygiène le service médical de la Commission de Conservation.

(Documents de la Session 1920, No 93).

Décret du Conseil, C.P. 1961, du 29 septembre 1919, concernant la nomination d'un bureau consultatif, tel que prescrit par la Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary.* Chapitre 66, 9-10 George V.

2. Décret du Conseil, C.P. 2079, du 8 octobre 1919, concernant la nomination du Conseil de l'Hygiène du Canada.

3. Décret du Conseil, C.P. 328, du 11 février 1920, acceptant la résignation de l'honorable Walter R. Rollo, comme membre du conseil de l'Hygiène et nommant M. H. J. Halford, de Hamilton, Ontario, vice-président du Congrès du Commerce et du Travail du Canada à la place de M. Rollo.

(*Documents de la Session 1920, No 93a*).

Rapport de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour l'exercice clos le 30 septembre 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 28*).

Décret du Conseil, 17 mars 1920 (C.P. 2050) relatif à la démobilisation des Forces navales du Canada.

(*Documents de la Session 1920, No 43b*).

Décret du Conseil du 17 mars 1918, au sujet de la cancellation des décrets du Conseil qui autorisaient et réglaient le paiement d'allocations dans le Service Naval Canadien.

(*Documents de la Session 1920, No 43a*).

Copie d'un amendement No 92, aux règlements de la radiotélégraphie.

(*Documents de la Session 1920, No 44a*).

Etat détaillé de la remise des droits de douane en conformité de l'article 92 de la loi du Revenu consolidé, fait par le ministère des Douanes, pour l'exercice financier clos le 31 mars 1918.

(*Documents de la Session 1920, No 83*).

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (36) intitulé: " Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1921 ", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est aussi lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (2) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada et transférant au Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada les pouvoirs dont le Commissaire de la police du Canada était jusqu'ici revêtu ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (7) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Eaton General Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (8) intitulé: "Loi constituant en corporation *The T. Eaton Life Assurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (9) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Scottish Canadian Assurance Corporation*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (10) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (15) intitulé: "Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (17) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la pension et le fonds de retraite du Service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (30) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Monnaie d'Ottawa", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 16 mars 1920.

Résolu,—Qu'en message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une résolution approuvant le Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et la Bulgarie, signé à Neuilly-sur-Seine le 27 novembre 1919, et pour prier Leurs Honneurs de se joindre à la Chambre dans l'approbation de ce Traité en remplissant la lacune qui s'y trouve par les mots: "Le Sénat et."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné que ledit message soit pris en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel de façon à permettre la revision des sentences excessives ou inadéquates", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henri Delpe Parizeau, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Nell Louise Dennis, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Bertram Hall, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Tessier:

Qu'un ordre émane de cette Chambre pour la production de la correspondance échangée entre l'Institut Canadien des mines ou autres corps et le gouvernement ou quelque membre du gouvernement relativement à la résignation de fonctionnaires de la Commission géologique du ministère des Mines, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant le divorce", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi amendant le Code criminel (version française)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: "Loi amendant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (4) intitulé: "Loi amendant la Loi d'Enseignement technique", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Meryl Adams, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Harry Ernest Wright, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George William Uren, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Gele Karafel, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Le Sénat s'ajourne.

No 12.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 7 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique,
Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blain,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Fisher,
Forget,
Foster,
Fowler,
Godbout,
Lavergne,
Legris,
Lougheed (Sir James),
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
McSweeney,
Milne,
Mitchell,
Mulholland,
Nicholls,
Prince,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Shatford,
Tessier,
Thompson,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Chapais:—
Montreal Central Railway Company.

Par l'honorable M. White (Pembroke):—
Western Canadian Union Conference of Seventh-Day Adventists.

Par l'honorable M. Ratz:—

Marion Olive Booth, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Douglas Greaves Booth.

Par l'honorable M. White (Pembroke):—

Lauretta Estelle Cook, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Fred. R. Cook.

Par l'honorable M. Proudfoot:—

Mary Ireland, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Ireland; et

Catherine Burfoot, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William John Burfoot.

Par l'honorable M. Bradbury:—

Harry Davis, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Davis;

Ethelbert Gilmour Harris, dans le comté de York, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian Harris;

John Donnelly, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Mary Donnelly; et

John William Wallace, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Elizabeth Wallace.

Par l'honorable M. Fisher:—

Ella Maude Gee, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'un loi qui dissolve son mariage avec Jesse Roy Stanley Gee;

Marie Jeanne Yvonne Albertine St-Amour Lallemand, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Lallemand; et

Richard Simpson, de la ville de Walkerville, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mildred Simpson.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes, invitant le Sénat à s'unir à elle dans l'adoption de la résolution suivante:—

Qu'il est expédient que le Parlement approuve le Traité de paix intervenu entre les Puissances alliées et associées et la Bulgarie, signé à Neuilly-sur-Seine le 27 novembre mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signé au nom de Sa Majesté pour le Canada, par le plénipotentiaire qui y est nommé; et que la Chambre l'approuve effectivement.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Résolu que le Sénat s'unise à la Chambre des Communes dans l'adoption de ladite résolution en remplissant l'espace en blanc par les mots " le Sénat et ", et qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Tessier:

Qu'un ordre émane de cette Chambre pour la production de la correspondance échangée entre l'Institut Canadien des mines ou autres corps et le gouvernement ou quelque membre du gouvernement relativement à la résignation de fonctionnaires de la Commission géologique du ministère des Mines.

Après débat.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: " Loi amendant le Code criminel (version française), étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (D) intitulé: " Loi amendant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907 ".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (E) intitulé: " Loi amendant la Loi d'Enseignement technique ".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*), (*b*) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Le Sénat s'ajourne.

No 13.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 8 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique,
Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blain,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Douglas,
Forget,
Foster,
Fowler,
Godbout,
Gordon,
Lavergne,
Legris,
Lougheed (Sir James),
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
McSweeney,
Milne,
Mulholland,
Murphy,
Nicholls,
Power,
Prince,
Proudfoot,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Shatford,
Tessier,
Thompson,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Blain:—

Roy Bradley, de la ville de Harrison, dans le comté de Wellington, province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith Hanna Bradley; et

Mahala Burton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Burton.

Par l'honorable M. Ratz:—

Harry Dorlan Bovay, du village de Consecon, dans le comté de Prince Edward, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Armina Bovay.

Par l'honorable M. White (Inkerman), pour l'honorable M. Pringle:—

Alfred Charles Edwin Westley, de la cité de Montréal, dans la province de Québec; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jean Evelyn Scott Westley; et

Joseph Dubé, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Dubé.

Par l'honorable M. Todd:—

George Emerson Fox, de la ville de Leamington, dans le comté d'Essex, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Addie Myrtle Fox.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—

La Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton.

Par l'honorable M. McMeans:—

The International Loan Company, Limited.

Par l'honorable M. Blain:—

Vétérans de l'armée et de la marine au Canada.

Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Rapport de la division des explosifs du ministère des Mines pour l'année 1919.
(*Documents de la Session 1920, No 110*).

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Schemilt".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à John Bertram Hall".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Gordon présente au Sénat un bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Nell Louise Dennis".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (I) intitulé: "Loi pourvoyant à la dissolution et à l'annulation du mariage dans l'Ontario et l'Ile du Prince-Edouard".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (J) intitulé: "Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Ernest Wright".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

Duncan Napoléon Dubé, d'Amqui, province de Québec, et d'autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de *The Pabos, Amqui and Edmundston Railway Company*;

La Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique demande l'adoption d'une loi qui lui permette d'augmenter ses affaires en l'autorisant à entreprendre toutes les classes d'assurances, excepté l'assurance sur la vie et à d'autres fins;

La Compagnie d'assurance de l'Ouest demande l'adoption d'une loi qui lui permette d'entreprendre toutes les classes d'assurance, excepté les assurances sur la vie, et à d'autres fins;

La Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour terminer sa voie ferrée et mettre en opération ses lignes de chemin de fer autorisées;

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (embranchement Weyburn-Sterling) demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour compléter cette voie;

L'Institut Canadien des mines demande l'adoption d'une loi qui lui permette de changer son nom en celui de *The Canadian Institute of Mining and Metallurgy.*

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ NO 534,

OTTAWA, 8 avril 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir les pétitions pour bills privés soit prolongé au vendredi, trente avril courant.

Que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé au vendredi, septième jour de mai prochain.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé soit prolongé au vendredi, vingt et unième jour de mai prochain.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 534,

Le jeudi, 8 avril 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas.

Horald Melville Leach et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba, demandent une charte sous le nom de *United Canada Fire Insurance Company;*

La *Kettle Valley Railway Company* demande l'adoption d'une loi qui autorise la construction de nouveaux embranchements et l'émission de débentures à cette fin;

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à porter le nombre de ses directeurs de quinze à dix-huit;

La Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire une nouvelle ligne de chemin de fer et à émettre des valeurs à cette fin;

La *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour commencer et compléter sa voie ferrée;

La Compagnie d'assurance de l'Amérique britannique demande l'adoption d'une loi qui lui permette d'augmenter ses affaires en l'autorisant à entreprendre toutes les classes d'assurance, excepté l'assurance sur la vie et à d'autres fins;

La Compagnie d'assurance de l'Ouest demande l'adoption d'une loi qui lui permette d'augmenter ses affaires en l'autorisant à entreprendre toutes les classes d'assurance, excepté l'assurance sur la vie et pour d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMIÉ No 661,

Le mercredi, 7 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Relativement à la pétition de Gladys Stewart Addison, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William George Addison, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMIÉ No 661,

Le mercredi, 7 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Relativement à la pétition de Ignace Perugini, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, chauffeur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mabel Ruth Perugini, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMIÉ NO 661,

Le mercredi, 7 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Albert Harvey BcBride, de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, gérant; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jean Stewart Johnston McBride, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. White (Inkerman) présente au Sénat un bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Henri Delpe Parizeau".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. McCall présente au Sénat un bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Gele Karafel".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. McCall présente au Sénat un bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à George Uren".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. McCall présente au Sénat un bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Meryl Adams".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada et transférant au Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada les pouvoirs dont le Commissaire de la police du Canada était jusqu'ici revêtu", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi constituant en corporation *The T. Eaton General Insurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: "Loi constituant en corporation *The T. Eaton Life Assurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément a l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Scottish Canadian Assurance Corporation*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (17) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la pension et le fonds de retraite du Service civil", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Monnaie d'Ottawa", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant le divorce", étant lu,

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Barnard, il est

Ordonné que ledit bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi amendant le Code criminel (version française), étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

De consentement unanime, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à deux heures et demie demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 14.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 9 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dennis, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Douglas, Edwards, Fisher, Forget, Foster, Fowler, Godbout, Gordon, Lavergne, Legris, Lougheed (Sir James), McCall, McHugh, McLean, McMeans, McSweeney, Milne, Mitchell, Montplaisir, Murphy, Power, Prince, Pringle, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Shatford, Thompson, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

Deux heures et demie de l'après-midi.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La *Montreal Central Terminal,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'exécution de ses travaux; et

Andrew Cilian Gilbert Verah Macpherson et d'autres, de Calgary, Alberta, demandent une charte sous le nom de *Western Canadian Union Corporation of Seventh Day Adventists".*

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son quinzième rapport.

Ledit rapport est lu alors par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ, No 661,

Le jeudi, 8 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Relativement à la pétition de James Goddard, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Lilian Frances Goddard, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défendresse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 qui exige le paiement d'honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire de $210 moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son seizième rapport.

Ledit rapport est lu alors par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ, No 661,

Le jeudi, 8 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Relativement à la pétition de Edith Gertrude Willis, de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, sténographe, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Albert Willis, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve et la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défendresse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Fowler, il est

Ordonné qu'un comité spécial du Sénat soit constitué pour s'enquérir et à loisir faire rapport sur l'opportunité de développer les gisements de schistes bitumineux du Canada; et que ce comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, de faire produire des documents et des registres, et d'employer un sténographe et les commis en écritures dont il aura besoin. Cependant il ne devra faire aucune de ces dépenses avant d'avoir fait rapport au Sénat, et d'avoir obtenu la permission du Sénat. Ce comité se composera des honorables messieurs Girroir, Farrell, Domville, Donnelly, McMeans, Ratz, Schaffner, Thibaudeau, Turriff, Willoughby et du proposeur.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (D) intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1907, concernant les enquêtes sur les différends industriels", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada et transférant au Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada les pouvoirs dont le Commissaire de la police du Canada était jusqu'ici revêtu".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (15) intitulé: "Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Murphy fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (certificats de service)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (31) intitulé: "Loi modifiant la Loi de Douanes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (46) intitulé: "Loi ayant pour objet de mettre en vigueur le Traité de paix entre Sa Majesté et la Bulgarie", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

De consentement unanime, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 15.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 13 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Curry, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Girroir, Godbout, Gordon, Laird, Lavergne, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, McCall, McHugh, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Shatford, Smith, Tanner, Tessier, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Blain:—
Joan Doran, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Edward Doran.

Par l'honorable M. Ratz:—

Harold George Udell, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Janie Caroline Udell;

Edith Sarah Bell, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Alfred Bell; et

Nora Dowle, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Amos Dowle.

Par l'honorable M. Foster:—

Canada Security Assurance Company.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton, demande l'adoption d'une loi qui augmente le montant des dépôts qu'elle est autorisée à recevoir et qui change son nom en celui de Corporation de prévoyance et de prêt d'Hamilton.

L'*International Loan Company of Winnipeg, Manitoba*, constituée en corporation dans les Statuts du Manitoba, demande une charte du gouvernement fédéral sous le nom de *International Loan Company.*

Les vétérans de l'armée et de la marine demandent l'adoption d'une loi qui les autorisent à former une association fédérale de femmes sous le nom de *The Dominion Association of the Ladies Auxiliary of the Army and Navy Veterans of Canada.*

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ, No 661,

Le vendredi, 9 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Relativement à la pétition d'Alexander Scougall, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, ouvrier en caoutchouc; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Marion Young Scougall, d'Edinburg, Ecosse, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 qui exige le paiement d'honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire de $210 moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son dix-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ, No 661,

Le vendredi, 9 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Cyryl Graham Sinclair, de la ville de Hamilton, dans la province d'Ontario, vendeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Rachel Arlie Menagh Sinclair, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son dix-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ, No 661,

Le vendredi, 9 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Fedorin Cope, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Annie Cope, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire de $210 exigés par la règle 140 moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son vingtième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ, No 661,

Le vendredi, 9 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Relativement à la pétition d'Emily Cruickshank, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William Cruickshank, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser à la pétitionnaire l'honoraire de $210 moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son vingt et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ, NO 661,

Le vendredi, 9 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Relativement à la pétition de Ada Mabel Sanderson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Lyon Sanderson, autrefois de la cité de Saint-Thomas, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ, No 661,
Le vendredi, 9 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de John Albert Green, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, imprimeur; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Beatrice Eleanor Green, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (P) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Canada Insurance Company*".

Ledit bill a été lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Résolutions de la Chambre des Lords contenant des remerciements aux troupes des dominions d'outre-mer des services qu'elles ont rendus pendant la guerre.

(*Documents de la Session 1920, No 114*).

Comptes publics du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 2*).

Son Honneur le Président informe le Sénat que Son Excellence le très honorable Sir Louis Davies, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, se rendra à quatre heures, cette après-midi, à la salle des séances du Sénat comme Administrateur du Gouvernement du Canada, pour y donner la sanction royale à un bill.

L'honorable M. Bradbury propose,

Que, de l'avis de cette Chambre, un très bon jeu de cloches ou carillon devrait être aménagé dans la tour de l'Hôtel du gouvernement et se raccorder au cadran pour sonner les heures et se faire entendre de tout Ottawa et des environs.

Après débat, il est proposé,

Que le débat soit ajourné;

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans la négative.

Après un nouveau débat,

Avec le permission du Sénat,

Ladite motion est retirée.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (D) intitulé: " Loi amendant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907 ", étant lu,

Il est proposé que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant posée sur ladite motion, il est

Propose en amendement,

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés l'un avant le mot " soit " et l'autre après; et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: " mais que l'article 4 soit remplacé par le suivant:—

" 4. L'article 34 de ladite loi est amendé par l'addition des mots suivants à la fin dudit article: " et cette allocation doit être au minimum de quatre dollars par jour ".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors posée sur la motion principale, telle que modifiée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est lu la troisième fois en conséquence.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amndement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (2) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada et transférant au Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada les pouvoirs dont le Commissaire de la police du Canada était jusqu'ici revêtu ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: " Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910 ", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Herbert Walter Ecclestone, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Murray Gray, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Henry Shemilt, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Gladys Stewart Addison, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Ignace Perugini, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Albert Harvey McBride, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Shemilt", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à George Bertram Hall", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Nell Louise Dennis", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Ernest Wright", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Henri Delpe Parizeau", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Gele Karafel", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à George William Uren", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Meryl Adams", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Walter Ecclestone".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, étant venu et étant assis sur le Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence l'Administrateur que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son orateur.

L'honorable Orateur des Communes adresse alors la parole à Son Excellence l'Administrateur général, comme suit:—

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1921", que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Alors, le greffier de la Couronne en Chancellerie lit le titre du bill, le greffier du Sénat sur l'ordre de Son Excellence dit:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence l'Administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

Il plaît à Son Excellence l'Administrateur de se retirer et les Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bradbury fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (17) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la pension et le fonds de retraite du Service civil".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Beaubien fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour étudier le bill (29) intitulé: " Loi concernant le miel ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (30) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la Monnaie d'Ottawa ".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Casgrain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: " Loi amendant le Code criminel (version française)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (13) intitulé: " Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernement du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (10) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Canada Security Assurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (22) intitulé: " Loi ayant pour objet de confirmer un contrat conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 16.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 14 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blain,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Donnelly,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
McSweeney,
Michener,
Milne,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Shatford,
Smith,
Tanner,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. McCall:—

James Lyon Lincoln Cobbin, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Cobbin.

Par l'honorable M. Blain:—

Muriel Curren Gilmour, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dudley Fraser Gilmour; et

Jean Mary Sandford, de la cité de Belleville, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur George Sandford.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son vingt-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 661,

Le vendredi, 9 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Robert Ernest Beadie, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, lithographe; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jeannette Eugene Beadie, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 qui exige le paiement d'honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire exigé par la règle 140 moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son vingt-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 661,

Le mardi, 13 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Richard Ernest Anderson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, artisan, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Evelyn Anderson, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires payés en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son vingt-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 661,
Le mardi, 13 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Michael Joseph Courtney, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, vendeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Elsie Courtney, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires payés en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente vingt-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 661,
Le mardi, 13 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport.

Relativement à la pétition de William George Mackness, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Dorothy Eleanor Vernon Mackness, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires exigés par la règle 140, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, présente son vingt-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle de comité No 661,

Le mardi, 13 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport.

Relativement à la pétition de Thomas F. Gatenby, de la ville de Mitchell, dans la province d'Ontario, mouleur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mary Gatenby, de la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire exigé par la règle 140, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Cour de l'Echiquier du Canada; ordre modifiant la règle 15 des règlements et ordres généraux.

(*Documents de la Session 1920, No 58a*).

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat le bill (R) intitulé: "Loi à l'effet de modifier et de codifier les lois relatives à la Compagnie d'assurance de l'Ouest".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat le bill (S) intitulé: "Loi à l'effet de modifier et de codifier les lois concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique britannique".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada et transférant au Commissaire de la royale gendarmerie à cheval du Canada les pouvoirs dont le Commissaire de la police du Canada était jusqu'ici revêtu", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Shemilt", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à John Bertram Hall", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il dmande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Nell Louise Dennis", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il dmande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Ernest Wright", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il dmande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Henri Delpe Parizeau", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il dmande son concours, et

aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Gele Karafel", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il dmande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à George William Uren", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il dmande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Meryl Adams", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il dmande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (17) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la pension, et le fonds de retraitre du Service civil", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Monnaie d'Ottawa", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (I) intitulé: "Loi pourvoyant à la dissolution et à l'annulation du mariage dans l'Ontario et l'Ile du Prince-Edouard", étant lu, il est

Proposé que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat, il est proposé,

Que le débat soit ajourné.

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans la négative.

Après un nouveau débat.

La question de concours est posée.

Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant, le Sénat se divise et les noms étant demandés il sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beith,	Harmer,	Planta,	Tanner,
Bennett,	Laird,	Proudfoot,	Thompson,
Blain,	Lougheed (sir James)	Ratz,	Thorne,
Bostock,	McCall,	Robertson,	Todd,
Daniel,	McLean,	Ross (Middleton),	Watson,
De Veber,	McMeans,	Schaffner,	Webster (Brockville),
Domville,	Michener,	Sharpe,	White (Pembroke),
Fisher,	Milne,	Shatford,	Willoughby,
Fowler,	Mulholland,	Smith,	Yeo—37.
Gordon,			

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beaubien,	Donnelly,	Murphy,	Power—7.
Chapais,	Lynch-Staunton,	Pope,	

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative, et

Ledit bill est lu la deuxième fois, en conséquence.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant le deuxième lecture du bill (J) intitulé: "Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Goddard, avec les témoignages rendus devant ledit comité", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition d'Edith Gertrude Willis, avec les témoignages rendus devant ledit comité", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (certificats de service)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (31) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (46) intitulé: "Loi ayant pour objet de mettre en vigueur le Traité de paix entre Sa Majesté et la Bulgarie", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (version française)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 17.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 15 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,
Béique,
Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bostock,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Donnelly,
Edwards,
Fisher,
Forget,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
McSweeney,
Michener,
Milne,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Shatford,
Smith,
Tanner,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Turriff:—
George Orville Scott, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helen Gilhooly Scott.

Par l'honorable M. Proudfoot:—
Beatrice Booth Gendron, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Oscar Luke Gendron.

La pétition suivante et lue et déposée:—

John Baird Laidlaw et autres, de Toronto, Ontario; demandent une charte sous le nom de *Canada Security Assurance Company.*

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ NO 661,
Le mercredi, 14 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Thomas Patrick O'Neill, de la ville de Perth, dans la province d'Ontario, employé dans une manufacture, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Florence O'Neil, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires payés en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ NO 661,
Le mercredi, 14 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Thomas Edward Dowthwaite, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, fabricant de boîtes, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Alice Dowthwaite, autrefois de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Gordon présente au Sénat un bill (T) intitulé: " Loi pour faire droit à Ignace Perugini ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (U) intitulé: " Loi pour faire droit à William Murray Gray ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (V) intitulé: " Loi pour faire droit à Albert Harvey McBride ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Smith propose,

Que dans l'opinion du Sénat il est à propos et de l'intérêt du Canada, que le gouvernement commence à substituer l'électricité à la vapeur, comme force motrice, sur les lignes de chemin de fer qui sont la propriété du gouvernement, aussitôt que et partout où cette substitution pourra économiquement s'opérer.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Gordon, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à mardi prochain.

L'honorable M. Lynch-Staunton présente au Sénat un bill (W) intitulé: " Loi à l'effet d'établir l'identité des négociants de marchandises allemandes ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Fowler, du comité spécial constitué pour s'enquérir de l'opportunité de développer les gisements d'argiles schisteuses du Canada, présente son premier rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 534,
JEUDI, 15 avril 1920.

Le comité spécial constitué pour s'enquérir sur l'opportunité de développer les gisements de schistes bitumineux du Canada, a l'honneur de présenter son premier rapport.

1. Votre comité se permet de recommander que les noms des honorables messieurs Watson, Tessier, McLean et Shatford soient ajoutés au comité.

2. Votre comité recommande que son quorum soit de cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23 (*e*) soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

Ordonné que les sénateurs désignés dans ledit rapport pour être ajoutés audit comité spécial soient et sont par la présente motion nommés pour faire parti dudit comité.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Copie du texte anglais du traité entre les principales Puissances alliées et associées et la Roumanie, signé à Paris, le 9 décembre 1919.

(*Documents de la Session 1920, No*).

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Alexander Scougall, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Cyril Graham Sinclair, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Fedorin Cope, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingtième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Emily Cruickshank, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt et unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition d'Ada Mabel Sanderson, ainsi que des témoignages rendues devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le vingt-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Albert Green, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (P) intitulé: " Loi constituant en corporation *The United Canada Fire Insurance Company* ", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: " Loi pour faire droit à Herbert Walter Ecclestone ", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: " Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province ", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (22) intitulé: " Loi ayant pour objet de confirmer un contrat conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa ", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (18) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Canada Security Assurance Company* " étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (I) intitulé: " Loi pourvoyant à la dissolution du mariage dans l'Ontario et l'Ile du Prince-Edouard ".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (J) intitulé: " Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage ", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Goddard, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport a été adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le seizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Edith Gertrude Willis, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport a été adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (21) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (certificats de service)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Douanes ", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: " Loi ayant pour objet de mettre en vigueur le Traité de paix entre Sa Majesté et la Bulgarie ", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: " Loi modifiant le Code criminel (version française)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

JEUDI, 15 avril 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre se joint au Sénat pour nommer un comité conjoint des deux Chambres, afin d'examiner et faire rapport sur l'opportunité de fusionner certains services des deux Chambres remplissant des fonctions semblables, et particulièrement la division des Greffiers en Loi, la division de la traduction des lois, la division de la traduction des Débats, et, si le comité vient à la conclusion qu'il est désirable d'opérer quelques fusions, de soumettre un projet à cet effet, et que les membres suivants agiront pour la Chambre des Communes sur ledit comité conjoint, savoir: Messieurs Maclean (Halifax), Thompson (Yukon), Stewart (Lanark), Béland et Lapointe.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

De consentement unanime, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à deux heures et demie demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 18.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 16 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Edwards,	McSweeney,	Schaffner,
Beith,	Fisher,	Michener,	Sharpe,
Bennett,	Forget,	Milne,	Shatford,
Blain,	Fowler,	Montplaisir,	Smith,
Blondin,	Girroir,	Mulholland,	Tanner,
Bostock,	Godbout,	Murphy,	Tessier,
Boyer,	Harmer,	Planta,	Thibaudeau,
Bradbury,	Laird,	Poirier,	Thompson,
Casgrain,	Lavergne,	Pope,	Thorne,
Chapais,	Legris,	Power,	Todd,
Cloran,	L'Espérance,	Prince,	Turriff,
Crosby,	Lougheed (Sir James),	Pringle,	Watson,
Dandurand,	McCall,	Prowse,	Webster (Brockville),
Daniel,	McHugh,	Roberston,	White (Pembroke),
David,	McLean,	Roche,	Willoughby,
Dessaulles,	McMeans,	Ross (Middleton),	Yeo.
De Veber,		Ross (Moosejaw),	
Domville,			

Deux heures et demie de l'après-midi.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Sharpe:—
The North-West Route, Limited.

Sur motion de l'honorable M. Bradbury, il est

Ordonné qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir du coût de l'installations dans la tour de l'Hôtel du gouvernement d'un très bon carillon devant être raccordé au cadran, et que ledit comité se compose des honorables messieurs Boyer, Belcourt, Girroir, Michener, Foster et du proposeur.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table une réponse à un ordre du Sénat du 24 octobre 1920, pour la production d'une copie de toute correspondance, des pièces, documents et télégrammes concernant l'amélioration de la condition des Sauvages et des Esquimaux habitant la côte orientale des baies James et d'Hudson, entre la rivière East Main au sud et le détroit d'Hudson au nord, et indiquant ce qui a été accompli et ce qui se fait actuellement pour leur assurer des secours urgents, des soins médicaux, une administration judiciaire, un enseignement industriel, le respect des droits garantis par le traité relatif aux rennes, un prix raisonnable pour leurs fourrures, et tous autres avantages.

(*Documents de la Session 1920, No 123*).

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Stewart Addison".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Shaffner présente au Sénat un bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Fedorin Cope".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Walter Ecclestone", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: "Loi pourvoyant à la dissolution et à l'annulation du mariage dans l'Ontario et l'Ile du Prince-Edouard", est lu la troisième fois.

La question est posée, ce bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Loi constituant en corporation *The United Canada Fire Insurance Company*", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au Comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochin.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (22) intitulé: "Loi ayant pour objet de confirmer un contrat conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (J) intitulé: "Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (certificats de service)", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (31) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (46) intitulé: "Loi ayant pour objet de mettre en vigueur le Traité de paix entre Sa Majesté et la Bulgarie".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (version française)", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Les règles 24*a* et 23*d* sont suspendues relativement audit bill.

Alors sur motion de l'honorable M. Blondin,

Ledit bill est référé à un comité spécial composé des honorables messieurs Beaubien, Belcourt, Casgrain, Chapais, Dandurand, David, Girroir, Poirier et du proposeur.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (67) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1921", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il a été

Ordonné que les règles 23*f*, 24*a* et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill a alors été lu la deuxième et la troisième fois.

La question a été posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

JEUDI, 8 avril 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a approuvé et confirmé l'organisation des fonctionnaires et commis du Bureau mixte de la distribution de la Chambre des Communes et du Sénat, soumise à la Chambre le trente et un mars, par Son Honneur l'Orateur, et dont copie est ci-annexée.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Le greffier des Communes.

ORGANISATION DU PERSONNEL DU BUREAU MIXTE DE LA DISTRIBUTION DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Le surintendant de la distribution des documents imprimés du Parlement.
Trois fonctionnaires.

Ordonné que ledit message soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 19.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 20 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,	Douglas,	McMeans,	Sharpe,
Beith,	Edwards,	McSweeney,	Shatford,
Belcourt,	Fisher,	Michener,	Smith,
Bénard,	Forget,	Milne,	Tanner,
Bennett,	Foster,	Montplaisir,	Tessier,
Blain,	Fowler,	Mulholland,	Thibaudeau,
Blondin,	Girroir,	Murphy,	Thompson,
Bostock,	Godbout,	Planta,	Thorne,
Bourque,	Gordon,	Poirier,	Todd,
Boyer,	Harmer,	Power,	Turriff,
Bradbury,	King,	Prince,	Watson,
Chapais,	Laird,	Proudfoot,	Webster (Brockville),
Cloran,	Lavergne,	Prowse,	Webster (Stadacona),
Crosby,	Legris,	Ratz,	White (Inkerman),
Dandurand,	L'Espérance,	Robertson,	White (Pembroke),
Daniel,	Lougheed (Sir James),	Roche,	Willoughby,
David,	Lynch-Staunton,	Ross (Middleton),	Yeo.
Dessaulles,	McCall,	Ross (Moosejaw),	
De Veber,	McLean,	Schaffner,	
Domville,			

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et déposée:—

Le major George Lloyd Courthope, M.P., de Whiligh, Sussex, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux en Angleterre, demandent une charte sous le nom de *The North West Route, Limited.*

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 534,

VENDREDI, 16 avril 1920.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a pris en considération le plan d'organisation du personnel du Sénat qui lui a été renvoyé par un ordre du Sénat, le 11 mars 1920.

Votre comité recommande les amendements suivants:—

1. Biffer les mots "maître en chancellerie" et "conseil du Parlement" partout où ils se rencontrent dans les titres du greffier du Sénat, du député adjoint et du greffier en loi.

2. Insérer le mot "et" avant les mots "commis de la papeterie" dans le titre du greffier adjoint.

3. Ajouter les mots "gardien du vestiaire" au titre de Joseph H. Pelletier, messager senior.

Votre comité recommande que le plan d'organisation avec les amendements ci-dessus reçoive l'approbation du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 534,

VENDREDI, 16 avril 1920.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a pris en considération un rapport du greffier du Sénat, du 14 avril 1920, recommandant que les femmes de journée reçoivent $1.25 par jour au lieu d'un dollar, à partir du 1er janvier 1920.

Votre comité a l'honneur de recommander l'adoption du rapport du greffier relatif à l'augmentation des gages des femmes de journée.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 534,

VENDREDI, 16 avril 1920.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a pris en considération un rapport du greffier du Sénat recommandant que le salaire de mademoiselle H. C. O'Brien, commis, sténographe, soit augmenté de cinquante dollars.

Votre comité recommande l'adoption du rapport du greffier relatif à cette augmentation de salaire.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son cinquième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 534,

VENDREDI, 16 avril 1920.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a pris en considération le rapport du greffier recommandant de porter à huit le nombre des pages du Sénat.

Votre comité a l'honneur de recommander l'adoption dudit rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son sixième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 534,

VENDREDI, 16 avril 1920.

Le Comité permanent d'économie interne et des comptes courants a l'honneur de présenter son sixième rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que M. Joseph Bouchard, traducteur des débats du Sénat, soit mis à la retraite au 1er juillet prochain, et qu'il lui soit accordé une allocation annuelle de quinze cents dollars.

Votre comité recommande de plus que le greffier du Sénat soit autorisé à conclure les arrangements nécessaires pour la traduction des débats du Sénat de la session en cours.

Votre comité recommande aussi que les fonctionnaires du Sénat, en sus de leurs fonctions actuelles, soient chargés d'exécuter tous autres devoirs que le greffier du Sénat peut à discrétion leur assigner.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son trentième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
MERCREDI, 14 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trentième rapport.

Relativement à la pétition de Charles Elias Vardon, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Georgiana Morrow, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY.
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son trente et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
VENDREDI, 16 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente et unième rapport.

Relativement à la pétition de William George McBride, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, contre-maître, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mary Elizabeth McBride, autrefois de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire qu'il a payé en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son trente-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
VENDREDI, 16 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de John Hamilton Harvey, de la cité de Québec, dans la province de Québec, constable, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bernadette Portrait Harvey, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill a à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son trente-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
VENDREDI, 16 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport.

Relativement à la pétition de George Stinson, de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, plombier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Rose Stinson, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son trente-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
VENDREDI, 16 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de John James Davis, de la cité de London, dans la province d'Ontario, ingénieur de locomotive, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rhoda Jane Davis, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son trente-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 661,

JEUDI, 8 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick Stephen Hartmann, de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, gérant; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Laura Hartmann, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 relative aux honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire exigé pour présenter une telle pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son trente-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 661,
JEUDI, 15 avril, 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter sont trente-sixième rapport.

Relativement à la pétition de James Henry Sylvester, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mabel Sylvester, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas accorder le divorce demandé, parce que les faits allégués dans les paragraphes 6 et 7 de ladite pétition n'ont pas été prouvés à la satisfaction de votre comité.

6. Votre comité recommande de remettre à la défendresse l'honoraire de $210 dollars payé en présentant le pétition pour dépenses encourues pour défendre sa cause.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Mulholland présente au Sénat un bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Scougall".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Gertrude Willis".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Rapport du bureau d'aréotation pour l'exercice clos le 31 décembre 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 47a*).

Quinzième rapport du bureau des Commissaires du chemin de fer pour le Canada, pour les neufs mois finissant le 31 décembre 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 119*).

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Mabel Sanderson".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à John Albert Green".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Cruickshank".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Graham Sinclair".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: "Loi ayant pour objet de mettre en vigueur le Traité de paix entre Sa Majesté et la Bulgarie", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le Sénat à étudier en comité général le bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel", il est

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Robert Ernest Beadie, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Richard E. Anderson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Michael Joseph Courtney, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William George Mackness, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Thomas E. Gatenby, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Smith:—" Que dans l'opinion du Sénat il est à propos et de l'intérêt du Canada, que le gouvernement commence à substituer l'électricité à la vapeur, comme force motrice, sur les lignes de chemin de fer qui sont la propriété du gouvernement, aussitôt que et partout où cette substitution pourra économiquement s'opérer."
Après débat.
Sur motion de l'honorable M. Blain, il est
Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé: " Loi pour faire droit à Ignace Perugini ", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: " Loi pour faire droit à William Murray Gray ", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V) intitulé: " Loi pour faire droit à Albert Harvey McBride ", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W) intitulé: " Loi à l'effet d'identifier ceux qui font le commerce des marchandises allemandes ", est lu la deuxième fois.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Thomas Patrick O'Neill, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Thomas Edward Dowthwaite, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (18) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Canada Security Assurance Company* ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: " Loi pour faire droit à Gladys Stewart Addison ", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: " Loi pour faire droit à Fedorin Cope ", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (22) intitulé: " Loi ayant pour objet de confirmer un contrat conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (J) intitulé: " Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage ", étant lu, il est

Proposé que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Crosby, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à étudier en comité général le bill (21) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (certificats de service) ", il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes approuvant et confirmant l'organisation des fonctionnaires et commis du Bureau commun de distribution du Sénat et de la Chambre des Communes, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 20.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 21 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Béique, Beith, Bénard, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Chapais, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Domville, Edwards, Fisher, Forget, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Gordon, Harmer, King, Laird, Lavergne, Legris, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, McCall, McHugh, McLean, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Pope, Power, Prince, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Shatford, Smith, Tanner, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Wilson, Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées.

Par l'honorable M. Ratz:—

John Durose, de la ville de Lindsay, dans le comté de Victoria, dans la province de l'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Durose.

Par l'honorable M. Mitchell:—

Frank Cox, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec De Sarah Cecilia Taylor Cox.

L'honorable M. Bradbury, du comité spécial chargé de s'enquérir du coût de l'installation d'un très bon carillon raccordé au cadran dans la tour de l'Hôtel du gouvernement, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
Le mercredi, 21 avril 1920.

Le comité spécial chargé de s'enquérir du coût de l'installation d'un très bon carillon raccordé au cadran dans la tour de l'Hôtel du gouvernement a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votee comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. H. BRADBURY,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23*e* soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Chapais, du comité spécial auquel a été référé le bill (C) intitulé: "Loi amendant le Code criminel (version française), présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 368,
Le mercredi, 21 avril 1920.

Le comité spécial auquel a été référé le bill (C) intitulé: "Loi amendant le Code criminel (version française)", a l'honneur de soumettre son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. CHAPAIS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23 (*e*) soit suspendue.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son trente-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mardi, 20 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-septième rapport.

Relativement à la pétition de Arthur Jones, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, ouvrier en cuir, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Hattie Caroline Jones, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire exigé par la règle 140, pour présenter une pétition de divorce, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son trente-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 661,

le mardi, 20 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Nillie Adeline Wallace, de la ville de Sudbury, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec John Harvey Wallace, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 relative aux honoraires à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

7. Votre comité recommande de rembourser à la pétitionnaire les honoraires exigés par la règle 140, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son trente-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
le mardi, 20 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Eva Mary Moss, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Herbert Dean Moss, du township de Horton, dans le comté de Renfrew, dans la province de l'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son quarantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
le mardi, 20 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarantième rapport.

Relativement à la pétition de Marion Olive Booth, de la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Greaves Booth, de ladite cité, ingénieur civil, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK.
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des divorces, présente son quarante et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
le mardi, 20 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante et unième rapport.

Relativement à la pétition de Caroline Ewing Gudewill, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Charles Edward Gudewill, ingénieur civil, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Gordon présente au Sénat un bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Ernest Anderson".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Gordon présente au Sénat un bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edward Dowthwaite".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Nicholls, présente au Sénat un bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Ferby Gatenby".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. McCall, pour l'honorable M. Nicholls, présente au Sénat un bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Joseph Courtney".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. White (Pembroke) présente au Sénat un bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Patrick O'Neill".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (4) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Armor Life Assurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (5) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (25) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Pacific Coast Fire Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (26) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Pacific Marine Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Une message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (33) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Loan Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et 23 (*f*) soient suspendues relativement audit bill.
Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (41) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (42) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (43) intitulé: " Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (44) intitulé: " Loi concernant la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (55) intitulé: " Loi modifiant la Loi des terres fédérales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Ignace Perugini", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à William Murray Gray", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Harvey McBride", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Stewart Addison", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: " Loi pour faire droit à Fedorin Cope ", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion proposant la deuxième lecture du bill (J) intitulé: " Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage ".

Après débat, la question de concours est posée:—Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le Sénat se divise et les noms étant demandés il sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beith,	Fowler,	Planta,	Smith,
Bennett,	Harmer,	Pope,	Tanner,
Blain,	King,	Power,	Thompson,
Bostock,	Laird,	Proudfoot,	Thorne,
Bradbury,	Lougheed (Sir James),	Prowse,	Todd,
Daniel,	McCall,	Ratz,	Watson,
De Veber,	McLean,	Ross (Middleton),	Webster (Brockville),
Domville,	McMeans,	Ross (Moosejaw),	White (Pembroke),
Edwards,	Michener,	Schaffner,	Willoughby,
Fisher,	Milne,	Sharpe,	Yeo—43.
Foster,	Mulholland,	Shatford,	

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bourque,	Dessaulles,	McHugh,	Murphy,
Boyer,	Forget,	McSweeney,	Roche,
Chapais,	Girroir,	Montplaisir,	Tessier—14.
Crosby,	Lynch-Staunton,		

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative, et

Ledit bill est lu la deuxième fois en conséquence.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du deuxième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues étant lu,

Il est proposé que ledit rapport soit adopté maintenant.

La question de concours étant posée sur ladite motion,

Il est proposé en amendement

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés le premier avant et l'autre après le mot " soit" mais que l'alinéa suivant soit ajouté audit rapport:—

" 4. Que les mots " et procès-verbaux " soient retranchés dans les titres du sous-greffier.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit rapport, tel que modifié, est adopté.

(L'organisation ci-dessus est comme suit) :—

ORGANISATION DU PERSONNEL DU SENAT.

Officiers du Sénat.

A. E. Blount, greffier du Sénat, greffier des Parlements.

J. Chas. Young, sous-greffier et premier greffier adjoint, greffier des affaires de routine et préposé à la papeterie.

J. G. A. Creighton, greffier en loi du Sénat.

Siméon Lelièvre, 2e greffier adjoint, traducteur anglais, greffier des pétitions et greffier du Comité des ordres permanents.

Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

J. de St-Denis LeMoine, sergent d'armes.

Divisions des Comités, Journaux, Procès-verbaux, Papeterie.

Arthur Hinds, greffier en chef des comités.

Chas. H. Jones, greffier des procès-verbaux et des journaux anglais.

Alfred L. Garneau, greffier des journaux français.

W. J. O'Neill, commis adjoint de la papeterie.

Alphonse Roy, sténographe du greffier en loi.

Mlle H. C. O'Brien, commis, sténographe, division du comptable.

Division du Comptable.

Harrisson Gross, comptable, commis des index et de la correspondance.

H. D. Gilman, commis du comptable.

Division des Débats.

Albert Horton, éditeur et chef de la division des débats.

D. J. Dalpin, rapporteur des débats et des comités.

H. H. Emerson, rapporteur des débats et des comités.

Division de la Traduction.

Louvigny de Montigny, traducteur français en chef.

Joseph Bouchard, principal traducteur français.

————, principal traducteur français.

Ralph Albert Benoit, traducteur français senior.

Bureau de Poste.

Jean A. Choquette, directeur de la poste.

Thos. E. Weston, sous-directeur de la poste.

Emplois Divers.

John Carleton, messager en chef du Parlement.

Ernest Bérubé, curateur de la salle des journaux.

W. D. Perkins, assistant curateur des journaux.

Chas. N. Larose, portier du Sénat.

Edward Ashe, économe du président.

Norman McL. Wood, messager de confiance.

Joseph H. Pelletier, messager senior, gardien du vestiaire.
J. Chas. Carleton, messager de confiance.
Abraham Dallaire, messager de confiance.
Robert Mackie, messager du Parlement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du Comité de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le sixième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Smith:—" Que dans l'opinion du Sénat, il est à propos et de l'intérêt du Canada, que le gouvernement commence à substituer l'électricité à la vapeur, comme force motrice, sur les lignes de chemin de fer qui sont la propriété du gouvernement, aussitôt que et partout où cette substitution pourra économiquement s'opérer.

Après débat.

Avec la permission du Sénat,

La motion est retirée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: " Loi ayant pour objet de confirmer un contrat conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa ", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (21) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (certificats de service)."

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Willoughby fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes approuvant et confirmant l'organisation des fonctionnaires et commis du Bureau commun de distribution du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Résolu, que le Sénat donne son concours à la Chambre des Communes en approuvant et en confirmant l'organisation des fonctionnaires et des commis du Bureau commun du Sénat et de la Chambre des Communes, qui a été soumis à cette Chambre le 31 mars dernier et qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: " Loi à l'effet de modifier et de consolider les lois relatives à la Compagnie d'assurance de l'Ouest ", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: " Loi à l'effet de modifier et de consolider les lois concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique britannique ", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: " Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 21.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 22 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Fisher, Forget, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Gordon, Harmer, King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, McCall, McHugh, McLean, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Pope, Power, Prince, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Shatford, Smith, Tanner, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Lynch-Staunton:—
De la *Dominion Fire Insurance Company*.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Rapport du Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 34*).

Règles des pays de la Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse.

(*Documents de la Session 1920, No 59a*).

L'honorable M. Fowler, du comité spécial constitué pour s'enquérir de l'opportunité de développer les gisements de schiste bitumineux du Canada, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 534,
le jeudi, 22 avril 1920.

Le comité spécial constitué pour s'enquérir sur l'opporunité de développer les gisements de schiste bitumineux du Canada, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a interrogé plusieurs témoins et en conséquence, il recommande d'ajouter à ses pouvoirs celui de faire aussi une enquête sur les minerais de fer et sur la houille. Votre comité se demande s'il n'y aurait pas lieu de procurer des moyens plus étendus au département des mines pour la poursuite des fins susdites.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son cinquième rapport.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 534,
le jeudi, 22 avril 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas:—

La *Pacific Coast Fire Insurance Company* demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte et l'autorise à entreprendre l'assurance de l'automobile et d'autres classes d'assurance;

La Compagnie Coloniale de placement et de prêt, demande l'adoption d'une loi qui réduise le capital dont la compagnie ne se sert pas;

Duncan Napoléon Dubé, de Amqui, province de Québec, et d'autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de *The Pabos, Amqui and Edmundston Railway Company*;

La Compagnie de chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud; demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour compléter ses voies ferrées autorisées et les mettre en opération;

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (embranchement Weyburn-Sterling); demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de cette embranchement;

L'Institut canadien des mines, demande l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *The Canadian Institute of Mining and Metallurgy*;

Andrew Cilian Gilbert, Veerah Macpherson et d'autres, de Calgary, Alberta; demandent une charte sous le nom de *Western Canadian Union Corporation of Seventh-Day Adventists* ";

La Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton, demande l'adoption d'une loi qui permettant d'augmenter le montant qu'elle est autorisée à accepter en dépôt, et de changer son nom en celui de Corporation de prévoyance et de prêt d'Hamilton;

L'*International Loan Company*, de Winnipeg, qui a obtenu une charte du gouvernement du Manitoba, demande une charte au fédéral, sous le même nom;

John Baird Laidlaw et autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de *Canada Security Assurance Company*; et

Le major George Lloyd Courtrope, M.P., de Whiligh, Sussex, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux, en Angleterre, demandent ane charte sous le nom de *The North West Route, Limited* ".

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Lynch-Staunton présente au Sénat un bill (L2) intitulé: " Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton, et à l'effet de changer son nom et celui de *The Hamilton Provident and Loan Corporation* ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Turriff présente au Sénat un bill (M2) intitulé: " Loi pour faire droit à William George Mackness ".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Fowler, il est

Ordonné qu'un comité spécial formé de douze membres de cette Chambre soit nommé pour instituer une enquête et faire rapport à la présente session sur la navigabilité et les pêcheries de la Baie et du Détroit d'Hudson, et sur la possibilité d'utiliser les ports de la Baie d'Hudson comme terminus de chemin de fer, et que ce comité se compose des honorables messieurs Bostock, Casgrain, Dandurand, C.P., Daniel, De Veber, Fowler, Lougheed, Sir James, C.C.M.G., C.P., Michener, Schaffner, Sharpe, Watson et Willoughby.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (certificats de service) ", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (J) intitulé: " Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage."

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

La clause 1 est lue et amendée comme suit:—

Page 1, ligne 4.—Biffer tous les mots qui suivent le mot "signifie", jusqu'à la fin de la clause, et les remplacer par "le tribunal qui, dans une province, a juridiction pour dissoudre ou annuler le mariage".

Insérer ce qui suit comme clause 1A:—

"La présente loi ne s'applique pas à la province de Québec".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

La clause 2 est lue et adoptée.

La clause 3 est lue et amendée comme suit:—

Page 1, ligne 16.—A la suite du mot "province", insérer "ou dans les lois d'Angleterre au quinzième jour de juillet mil huit cent soixante-dix".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

La clause 4 est lue et adoptée.

La clause 5 est lue et amendée comme suit:—

Page 1, ligne 27.—Aux mots "témoins recevables et contraignables" substituer "des témoins recevables, mais non contraignables".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

Les clauses 6 et 7 sont lues et adoptées.

La clause 8 est lue et il est proposé de l'amender comme suit:—

Page 2, lignes 41 et 42.—Biffer tous les mots qui suivent "instituée" jusqu'à la fin du paragraphe et leur substituer "et après ce jugement final il devra en être inséré avis dans au moins un journal publié dans la localité où ce jugement final a été rendu".

Ledit amendement est rejeté après avoir été mis aux voix.

Les clauses 9 et 10 sont lues et adoptées.

Il est ajouté ce qui suit comme clause 10A:—

10A. La Cour, les Cours d'appel et la Cour suprême du Canada, respectivement, doivent rendre et établir, pour la pratique et la procédure de la Cour, ainsi que pour les procédures *in forma pauperis*, les ordonnances, règles et règlements généraux que ces Cours peuvent respectivement juger à propos d'établir, et elles doivent fixer un tarif des frais et honoraires à payer relativement à toutes procédures instituées devant ces Cours respectives, sous le régime des dispositions de la présente loi; et elles doivent, par ces ordonnances, règles et règlements, pourvoir à ce que le procès ou l'audition, ou qu'une partie du procès ou de l'audition d'une instance, ait lieu à huis clos; toutefois nulle ordonnance, règle ou règlement ne doit être rendu ou établi pour faire juger la cause par jury.

(2) En toutes affaires non prévues par la présente loi ou par une ordonnance, règle ou règlement général, la pratique et la procédure doivent être conformes à, et, autant que possible, être régies par la pratique et la procédure alors en vigueur pour les affaires civiles dans la Cour qui a juridiction dans ces affaires; et si cette pratique ou cette procédure ne peuvent convenablement et effectivement être adoptées, la pratique et la procédure doivent alors se rapprochr le plus possible de la pratique et de la procédure alors en vigueur à la division de la vérification des testaments, des divorces et de l'Amirauté de la Haute Cour de justice en Angleterre ou dans les appels portés devant cette division ou en provenant, selon le cas.

(3) Toutes les ordonnances, toutes les règles et tous les règlements généraux rendus ou établis sous l'autorité du présent article doivent être publiés dans la *Gazette du Canada*.

Ledit amendement est adopté.

La clause 11 est lue et adoptée.

Le préambule et le titre sont lus et adoptés.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance et l'honorable M. Gordon a fait rapport, de la part dudit comité, qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24*a* et *d* soient suspendues relativement audit bill.
Lesdits amendements sont alors agréés.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trentième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Elias Vardon, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William George McBride, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du trente-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Hamilton Harvey, avec les témoignages rendus devant ledit comité ", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du trente-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Stinson, avec les témoignages rendus devant ledit comité ", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée le pétition de John James Davis, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frederick Stephen Hartmann, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Henry Sylvester, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport a été adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z) intitulé: " Loi pour faire droit à Alexander Scougall ", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A2) intitulé: " Loi pour faire droit à Edith Gertrude Willis ", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément a l'ordre du jour, le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Mabel Sanderson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à John Albert Green", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Cruickshank", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Graham Sinclair", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi proprochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (W) intitulé: "Loi à l'effet d'identifier ceux qui font le commerce des marchandises allemandes".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion, il est

Ordonné que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à demain après-midi à deux heures et demie.

Le Sénat s'ajourne.

No 22.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 23 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,
Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blain,
Bostock,
Bourque,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Fisher,
Forget,
Foster,
Fowler,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
Laird,
Legris,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
McSweeney,
Michener,
Milne,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Shatford,
Smith,
Tanner,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
Willoughby,
Wilson,
Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son sixième rapport.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 534,
le vendredi, 23 avril 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné la requête suivante, et a constaté que les règles ont été observées:—

Les vétérans de l'armée et de la marine demandent l'adoption d'une loi qui leur permette de former une association féminine sous le nom de *The Dominion Association of the Ladies Auxiliary of the Army and Navy in Canada".*

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (33) intitulé: " Loi constituant en corporation la *International Loan Company",* fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 22.—Après le mot " biens " insérez " meubles ou immeubles ".

Avec le permission du Sénat,

Ledit amendement est agréé.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (8) intitulé: " Loi constituant en corporation *The T. Eaton Life Assurance Company",* fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (7) intitulé: " Loi constituant en corporation *The T. Eaton General Insurance Company",* fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (10) intitulé: " Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada",* fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (9) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Scottish Canadian Assurance Corporation",* fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
le mercredi, 21 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de William Edward Vinall, de la cité de Niagara Falls, dans la province d'Ontario, ouvrier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Maud Harriet Vinall, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
le mercredi, 21 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Jessie Elizabeth Hudgin, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Wallace Hudgin, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
le jeudi, 22 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Frank Fulsom, de la cité de Niagara Falls, dans la province de l'Ontario, employé sur le tramway électrique, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissouvre son mariage avec Pearl May Fulsom, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed, dépose sur la Table:—Copie de la convention du 10 septembre 1919, entre les Puissances alliées et associées relative à la libération des territoires autrefois de la monarchie austro-hongroise, et copie de la déclaration du

8 décembre 1919, modifiant ladite convention; aussi, copie de la convention du 10 septembre 1919, entre les Puissances alliées et associées et l'Italie relative aux paiements de réparation à l'Italie, et copie de la déclaration du 8 décembre 1919, modifiant ladite convention.

(*Documents de la Session 1920, No 42j*).

L'honorable M. McMeans, pour l'honorable M. Gordon, présente au Sénat un bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Elias Vardon."

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à John Hamilton Harvey".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à James Goddard".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Stephen Hartmann".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à William George McBride".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Stinson".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à John James Davis".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Sharpe, présente au Sénat un bill (U2) intitulé: "Loi concernant les Vétérans de l'armée et de la marine au Canada".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, il est

Ordonné qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de faire déposer au Sénat un état de tous les deniers que le gouvernement a dépensés jusqu'à présent relativement au Traité avec l'Allemagne, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie, l'Etat Serbe-Croate-Slovène et la Bulgarie, en spécifiant quel vote a servi jusqu'à date à couvrir ces dépenses, le montant imposé au Canada en vertu de l'article 6 du Traité de la Ligue des Nations, comme étant la part que le Canada doit payer pour se conformer aux termes du Traité.

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Fowler, du comité spécial nommé pour instituer une enquête et faire rapport à la présente session sur la navigabilité de la baie et du détroit d'Hudson et sur leurs ressources de pêche, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 534,
le vendredi, 23 avril 1920.

Le comité spécial du Sénat, nommé pour instituer une enquête et faire rapport à la session courante, sur la navigabilité de la baie et du détroit d'Hudson et sur les ressources de pêche, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23*e* soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Scougall", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Gertrude Willis", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Mabel Sanderson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Albert Green", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Cruickshank", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Graham Sinclair", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (W) intitulé: "Loi à l'effet d'identifier ceux qui font le commerce des marchandises allemandes", étant lu, il est proposé

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Il est proposé en amendement,

Que le mot "maintenant" soit retranché de ladite motion et remplacé par les suivants "d'hui en six mois".

Après débat, il est

Ordonné que le débat sur ladite motion soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à étudier en comité général le bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: ":Loi constituant en corporation la *Canada Security Assurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Ernest Anderson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edward Dowthwaite", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Ferby Gatenby", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Joseph Courtney", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Patrick O'Neill", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Arthur Jones, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Nellie Adline Wallace, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Eva Mary Moss, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarantième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Marion Olive Booth, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante et unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Caroline Ewing Gudewill, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour le bill (4) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Armor Life Assurance Company*", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (5) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Loi concernant la Compagnie dite *The Pacific Coast Fire Insurance Company*", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: "Loi concernant la Compagnie dite *Pacific Marine Insurance Company*", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour annonçant le deuxième lecture du bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Loi concernant la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (54) intitulé: "Loi ayant pour objet de confirmer le traité daté du huitième jour de mars 1920, entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du

Canada, concernant l'acquisition, par Sa Majesté, du capital-actions de ladite Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, à l'exception des actions garanties, quatre pour cent ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 23.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 27 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Belcourt,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Donnelly,
Douglas,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Girroir,
Godbout,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
McCall,
McHugh,
McLean,
McMeans,
McSweeney,
Michener,
Milne,
Montplaisir,
Murphy,
Nicholls,
Planta,
Poirier,
Power,
Prowse,
Ratz
Robertson,
Roche,
Ross (Middleon),
Ross (Moosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Shatford,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Turriff:—

Joseph Henry Forbes, du township de Kaladar, Anglesea et Effingham, dans le comté de Lennox et Addington, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bessie Forbes.

Par l'honorable B. Blain:—

William Henry Coulson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marion Coulson.

La pétition suivante est lue et déposée:—

La *Dominion Fire Insurance Company,* demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte en l'autorisant à faire des contrats d'assurance sur la navigation.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (P) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Canada Fire Insurance Company",* fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 24.—Retrancher les clauses 6 et 7 pour leur substituer les suivantes:—

6. La compagnie peut faire des contrats de toutes les classes d'assurance suivantes: assurance contre l'incendie, assurance sur la navigation intérieure, assurance de l'automobile, assurance des transports intérieurs, assurance contre le bris des glaces, assurance contre les accidents, assurance contre la grèle, assurance contre les tornades, assurance contre le bris des conduites d'eau et assurance des garanties.

7. (1) La compagnie ne peut commencer les opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure, ou d'assurance contre l'incendie ou d'assurance sur la navigation intérieure, avant qu'au moins deux cent cinquante mille dollars de son capital social aient été de bonne foi souscrits et qu'au moins cent mille dollars en aient été versés.

(2) La compagnie ne peut commencer les opérations des autres classes, ou d'une des autres classes, qu'autorise l'article 6 de la présente loi, en sus des classes mentionnées au paragraphe (1) du présent article, avant que son capital social souscrit ait été porté à au moins cinq cent mille dollars, ni avant que son capital versé, ou son capital versé ajouté à son excédent, ait été augmenté d'un montant ou de montants dépendant de la nature de la classe ou des classes additionnelles d'opérations comme suit: pour l'assurance de l'automobile, ladite augmentation doit être de pas moins de vingt mille dollars; pour l'assurance des transports intérieurs, de pas moins de dix mille dollars; pour l'assurance contre le bris des glaces, de pas moins de dix mille dollars; pour l'assurance contre les accidents, de pas moins de quarante mille dollars; pour l'assurance contre la grèle, de pas moins de cinquante mille dollars; pour l'assurance contre les tornades, de pas moins de dix mille dollars; pour l'assurance contre le bris des conduites d'eau, de pas moins de dix mille dollars; et pour l'assurance des garanties, de pas moins de cinquante mille dollars.

(3) A ou avant l'expiration d'une année à compter de la date à laquelle la compagnie a reçu son autorisation à pratiquer l'assurance contre l'incendie, elle devra augmenter de quinze mille dollars le montant versé sur son capital social et, durant chacune des quatre années qui suivront, une somme additionnelle de cinquante mille dollars devra être versée au compte dudit capital social jusqu'à ce que le total de son capital versé, ou le total de son capital versé ajouté à son excédent, dépasse d'au moins soixante-quinze mille dollars le montant total que requièrent à diverses périodes les paragraphes précédents du présent article.

(4) Le mot "excédent" au présent article signifie l'excédent de l'actif sur le passif en incluant dans le passif le montant versé sur le capital social et le montant de la réserve de primes non acquises calculées au prorata du terme inexpiré de toutes les polices de la compagnie qui sont en vigueur.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
le vendredi, 23 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de James Lewis Price, de la ville de Toronto, dans la province d'Ontario, employé au bureau de poste; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Rose Elizabeth Price, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 relative aux honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire exigé par la règle 140, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
le vendredi, 23 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-sixième rapport.

Relativement à la pétition d'Albert Graham Elson, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ida Matilda Elson, actuellement de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 qui exige le paiement d'honoraire.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de dispenser le pétitionnaire de payer l'honoraire exigé par la règle 140, moins la somme de $25.00 pour couvrir les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
le vendredi, 23 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-septième rapport.

Relativement à la pétition de Elizabeth Conway Murray, de la cité de Natchez dans l'Etat de Mississipi, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Murray, de la ville de Massawippi, dans la province de Québec, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
le vendredi, 23 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Charles Lindsay Keys, du township de Montain, dans le comté de Dundas, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Ella Keys, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
le vendredi, 23 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick Tristram Clarke, de la cité de Peterborough, dans la province de l'Ontario, teinturier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Clarke, de la ville de Lindsay, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importarts, à l'exception de la règle 140, concernant le paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire qu'il a payé en conformité de la règle 140, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cinquantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
le vendredi, 23 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquantième rapport.

Relativement à la pétition de Edith Sarah Bell, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William Alfred Bell, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité aussi recommande de rembourser à la pétitionnaire les honoraires exigés par la règle 140, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Jones".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Mary Moss".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxière lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Robertson présente au Sénat un bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'Immigration (déportation des indésirables)".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Robertson présente au Sénat un bill (Y2) intitulé: "Loi amendant la Loi de Coordination des Bureaux de placement".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: "Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage", est lu la troisième fois.

La qeestion est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demanda son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Ernest Anderson", est, sur division, lu la troisième fois.

La qeestion est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Edward Dowthwaite", est, sur division, lu la troisième fois.

La qeestion est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Ferby Gatenby", est, sur division, lu la troisième fois.

La qeestion est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Joseph Courtney", est, sur division, lu la troisième fois.

La qeestion est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Patrick O'Neill", est, sur division, lu la troisième fois.

La qeestion est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie", est, sur division, lu la troisième fois.

La qeestion est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Loan Company*", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Scottish Canadian Assurance Company*", est lu la première fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour. le bill (10) intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi constituant en corporation *The T. Eaton General Insurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: "Loi constituant en corporation *The T. Eaton Life Assurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (22) intitulé: "Loi ayant pour objet de confirmer un contrat conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (L2) intitulé: "Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton et changeant son nom en Corporation de prévoyance et de prêt d'Hamilton, est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à William George Mackness", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du Comité spécial chargé de s'enquérir sur la possibilité de favoriser l'exploitation des gisements de schiste bitumineux au Canada.

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (55) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant le deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (6) intitulé: "Loi concernant l'Institut Canadien des mines et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Canadian Institute of Mining and Metallurgy*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (27) intitulé: "Loi concernant les aliments et les drogues", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 24.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 28 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Boyer, Bradbury, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Douglas, Edwards, Fisher, Forget, Foster, Girroir, Godbout, Harmer, King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, McCall, McHugh, McLean, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Montplaisir, Murphy, Nicholls, Planta, Poirier, Power, Prince, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Shatford, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. McMeans:—
Edith Ellen Holmes Austin, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Reginald Norbert de Bruno Austin.

Par l'honorable M. Ratz:—

William H. Caswell, de la cité du Sault-Sainte-Marie, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Blanche E. Caswell.

Par l'honorable M. White (Pembroke):—

Reginald Muir Barlow, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Ila Kathleen Barlow.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Mardi, 27 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante et unième rapport.

Relativement à la pétition de Alfred Charles Edwin Westley, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Jean Evelyn Scott Westley, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en consdération vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Proudfoot, il est:—

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production (1) des témoignages rendus et des pièces déposées devant la Commission fédérale des chemins de fer, aux séances tenues à Ottawa les 3 octobre 1911, 7 novembre 1911 et 18 mars 1919, relativement aux tarifs de transport des marchandises et à toutes autres questions soumises à la Commission auxdites dates;

(2) d'une copie du rapport que ladite Commission a présenté au gouvernement à la suite desdites enquêtes;

(3) d'une copie du contrat ou des contrats de tarif postal en vigueur entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer pour le service des colis postaux, y compris un état ou une copie des taux exigés par les chemins de fer nationaux;

(4) d'une copie du rapport que la Commission fédérale des chemins de fer a fait au gouvernement sur les contrats entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer relativement aux tarifs du service postal;

(5) Ledit rapport indique-t-il (ou le gouvernement sait-il) que les taux fixés et payés sont inférieurs à ce qu'il en coûte aux compagnies de chemin de fer pour effectuer ce service?

(6) Quelle est la quantité de matières postales transportée annuellement par colis postaux?

(7) Quelle est la part qui provient des maisons de commerce faisant des affaires par la poste, en spécifiant les quantités pour chaque province?

(8) Quel tarif fait-on (*a*) au public, et (*b*) aux maisons de commerce faisant des affaires par la poste, pour les colis postaux?

(9) Ces tarifs couvrent-ils pleinement les frais de transport? Dans la négative, quel est le chiffre de perte?

(10) S'il y a perte, comment y est-il pourvu?

(11) Le gouvernement se propose-t-il de changer le tarif des colis postaux? Dans l'affirmative, quel sera ce changement?

Sur motion de l'honorable M. Proudfoot, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production (1) des procès-verbaux de la Commission d'enquête No 158, constituée en vertu de la Loi de l'immigration, à la séance tenue à Vancouver le 3 juillet 1919, pour étudier le cas de Lee Quong Kip, un étudiant chinois qui sollicitait son admission au Canada;

(2) de la décision de ladite Commission;

(3) de toute la correspondance échangée entre W.-D. Scott, du ministère de l'Immigration et de la Colonisation, à Ottawa, et Puig Lee ou toute autre personne ou tout autre fonctionnaire intéressé à cette affaire, y compris la correspondance du ministre et la décision qu'il a rendue;

(4) de l'ordre déportant ledit Lee Quong Kip.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Rapport du bureau de géographie du Canada, contenant toutes les divisions depuis le 1er avril 1912, jusqu'au 31 mars 1919.

(*Documents de la Session 1920, No 25b*).

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Adeline Wallace".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Olive Booth".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: "Loi ayant pour objet de confirmer un contrat conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à William George Mackness", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion,

Que le bill (W) intitulé: "Loi à l'effet d'identifier ceux qui font le commerce des marchandises allemandes", soit lu la troisième fois maintenant, et sur la motion en amendement:

Que le mot "maintenant" soit retranché de ladite motion et remplacé par les mots "d'hui en six mois".

Après débat,

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

Contents:

Les honorables messieurs

Beith, Belcourt, Blondin, Bostock, Cloran, Crosby, David, Donnelly, Douglas, Edwards, Forget, Girroir, Godbout, Harmer, King, Lavergne, Legris, Lougheed (Sir James), McHugh, McSweeney, Montplaisir, Planta, Poirier, Power, Prince, Prowse, Ratz, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Todd, Turriff, Watson, Yeo—39.

Non-contents:

Les honorables messieurs

Bennett, Blain, Bradbury, Daniel, Dennis, Dessaulles, Domville, Fisher, Foster, Laird, Lynch-Staunton, McCall, McMeans, Milne, Nicholls, Proudfoot, Robertson, Schaffner, Smith, Thibaudeau, Webster (Brockville), White (Pembroke), Willoughby—23.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Jessie Elizabeth Hudgin, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Fulsom, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Edward Vinall, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Elias Vardon", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à John Hamilton Harvey", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à James Goddard", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Stephen Hartmann", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à William George McBride", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Stinson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à John James Davis", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V2) intitulé: "Loi concernant les Vétérans de l'armée et de la marine au Canada", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des bills privés.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (54) intitulé: "Loi ayant pour objet de confirmer le traité daté du huitième jour de mars 1920, entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada concernnat l'acquisition par Sa Majesté du capital-actions de ladite Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, à l'exception des actions garanties, quatre pour cent", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 25.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 29 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Bostock, Boyer, Bradbury, Chapais, Cloran, Crosby, Daniel, David, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Douglas, Edwards, Fisher, Foster, Girroir, Godbout, Harmer, King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, McCall, McHugh, McLean, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Montplaisir, Murphy, Planta, Poirier, Pope, Power, Prince, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Shatford, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Proudfoot:—
The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (5) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (42) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (44) intitulé: "Loi concernant la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company*", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Pacific Coast Fire Insurance Company*", fait rapport qu'il avait examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, lignes 12 et 13.—Biffer les mots "ou une quelconque d'entre elles."

Avec la permission du Sénat,
Ledit amendement est alors adopté.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (4) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Armor Life Assurance Company*", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (18) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canada Security Assurance Company*", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et la chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.
Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—
Page 3, ligne 4.—A la suite du mot "partie" insérer "des affaires, biens et droits."
Avec la permission du Sénat,
Ledit amendement est alors adopté.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé: 'Loi concernant la compagnie dite *Pacific Marine Insurance Company*", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son septième rapport.
Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 534,
le jeudi, 29 avril 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.
Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas.
La *Montreal Central Terminal Company* demande l'adoption d'une loi qui prolonge le temps fixé pour l'exécution de ses travaux;
La *Dominion Fire Insurance Company* demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte en l'autorisant à faire des contrats d'assurance sur la navigation.
Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son huitième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit.

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 534,
Le jeudi, 29 avril 1920.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé au vendredi, vingt-huitième jour de mai prochain.

Que le délai fixé pour présenter des bills privés, soit prolongé au vendredi, quatrième jour de juin prochain.

Que le délai fixé pour recevoir des rapports de comité permanents ou spéciaux sur un bill privé, soit prolongé au vendredi, onzième jour de juin prochain.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24*a* et *h* soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Réponse à un ordre du Sénat du 18 avril 1918, pour que soit produit un état montrant:—

(6) les montants payés chaque année depuis 1900 inclusivement, pour (*a*) le rapport sténographique, (*b*) la traduction, (*c*) la transcription dactylographique, et (*d*) l'impression des procédures des comités du Parlement, des Commissions d'enquête et de toutes autres enquêtes faites par le gouvernement ou par l'un de ses départements, ou en leur nom, en anglais et en français respectivement, avec le nom des personnes auxquelles ces versements ont été effectués relativement aux services (*a*), (*b*) et (*c*), le montant payé à chacune d'elles à titre de salaire ou d'autre compensation, ainsi qu'en frais de voyage et de subsistance.

(*Documents de la Session 1920, No 141*).

Réponse à un ordre du Sénat du 16 avril 1918, pour que soit produit un état reltaif au rapport du Sénat (No 7, 23 août 1917, au sujet du 78e régiment écossais du comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse), indiquant:—

1. (a) les noms des officiers mentionnés dans ledit rapport qui, depuis que ce rapport a été dressé, ont fait du service au front avec les troupes d'outremer?
   (b) dans quelle unité et à quelle date chacun de ces officiers a ainsi servi;
   (c) le nombre de ces officiers qui furent tués ou blessés, et quand ils le furent;
2. La situation, dans les troupes d'outre-mer, de chacun des officiers que ce rapport mentionne, sa liaison et son garde à l'heure actuelle.

(*Documents de la Session 1920, No 142*).

L'honorable M. White (Pembroke) présente au Sénat un Bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Elizabeth Hudgin".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward Vinall".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Ewing Gudewill".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Elias Vardon", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à John Hamilton Harvey", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à James Goddard", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Stephen Hartmann", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à William George McBride", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Stinson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à John James Davis", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement que le Comité permanent des banques et du commerce a apporté au bill (P) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Canada Fire Insurance Company*".

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Lewis Price, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Albert Graham Elson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Elizabeth Conway Murray, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Lindsay Keys, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-neuvième rapport du Comité permanent les divorces, auquel a été référée la pétition de Frederick Tristam Clarke, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément a l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquantième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Edith Sara Bell, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Jones", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Mary Moss", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'immigration (déportation des indésirables)", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y2) intitulé: "Loi modifiant la Loi de coordination des bureaux d'emploi", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé :"Loi concernant l'Institut Canadien des mines et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Canadian Institute of Mining and Metallurgy*", est lu la deuxième fois, et
Renvoyé au Comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi concernant les aliments et les drogues", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Loi ayant pour objet de confirmer le traité daté du huitième jour de mars 1920, entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada concernant l'acquisition, par Sa Majesté, du capital-actions de ladite Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, à l'exception des actions garanties, quatre pour cent", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914," auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de prêt, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (inspection des bateaux à vapeur)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assurance du Service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E) intitulé: "Loi amendant la Loi d'enseignement technique", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne.

No 26.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 30 avril 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bostock,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Dandurand,
David,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Fisher,
Girroir,
Godbout,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
McHugh,
McLean,
McMeans,
McSweeney,
Michener,
Milne,
Montplaisir,
Murphy,
Planta,
Poirier,
Pope,
Power,
Prince,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw)
Schaffner,
Sharpe,
Shatford,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Laird, pour l'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (R) intitulé: "Loi à l'effet de modifier et consolider les lois relatives à la Compagnie d'assurance de l'Ouest", fait rapport que le comité a examiné le bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Clause 3.—A la fin de cette clause, insérer: " Cette corporation se composera incessamment des actionnaires actuels de la compagnie, et ladite abrogation n'affectera pas les actions, droits ou engagements de ces actionnaires; elle se composera par la suite des personnes qui détiendront des actions du capital social de la compagnie; elle sera propriétaire de tous les biens et de tout l'actif de la compagnie et y aura droit, de même qu'elle sera assujétie aux entreprises et responsabilités de la compagnie ".

Clause 7, ligne 2.—Insérer " non émis " à la suite des mots " capital social ".

Clause 17, ligne 1.—Insérer " non émis " à la suite des mots " capital social ".

Clause 38, ligne 1.—Biffer les mots " ou autre fonctionnaire ", à la suite du mot " directeur ".

Clause 38, ligne 4.—Biffer les mots " ou autre fonctionnaire " à la suite du mot " directeur ".

Clause 40.—A la suite de l'alinéa (*h*) insérer ce qui suit comme alinéa (*i*) :—

" (*i*) entreprendre et exécuter des opérations de sauvetage pour la préservation des immeubles et autres biens assurés ou réassurés "

et modifier, en conséquence, le lettrage de l'alinéa qui suit.

Clause 42.—A la clause 42, substituer la suivante:—

" 42. Nonobstant les dispositions de l'article 9 de la Loi des assurances, 1917, la compagnie est réputée éligible à demander des autorisations et le ministre peut lui en accorder ".

Clause 56, paragraphe 2.—Avant le mot " exceptions " à la deuxième ligne insérer " autorisations ou ".

Clause 59.—A la clause 59 substituer la suivante:—

" 59. La Loi des assurances, 1917, et tous les amendements qui y ont été apportés s'appliquent à la compagnie, sauf dans la mesure de leur incompatibilité avec la présente loi ".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Laird, pour l'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (S) intitulé: " Loi amendant et refondant les lois qui concernent la Compagnie d'assurance de l'Amérique britannique", fait rapport que le comité a examiné le bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 18.—A la fin de la clause 3, ajouter ce qui suit: " Cette corporation se composera incessamment des actionnaires actuels de la compagnie, et ladite abrogation n'affectera pas les actions, droits ou engagements de ces actionnaires; elle se composera par la suite des personnes qui détiendront des actions du capital social de la compagnie; elle sera propriétaire de tous les biens et de tout l'actif de la compagnie et y aura droit, de même qu'elle sera assujétie aux entreprises et responsabilités de la compagnie ".

Page 1, ligne 26.—Après " particulier ", retrancher les mots " et dont il aura été donné avis de trente jour au moins dans la *Gazette du Canada* et dans deux journaux de la cité de Toronto ".

Page 3, ligne 45.—Après " approuvé ", retrancher les mots " par les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés par fondés de pouvoirs " et substituer les mots suivants: " par une majorité des actionnaires portant au moins deux tiers de la valeur des actions représentées et déterminant le nombre de votes donnés ".

Page 4, ligne 33.—Retrancher les mots " et dont avis doit être donné de la façon indiquée au paragraphe (2) du présent article ".

Page 13, ligne 17.—Après l'alinéa (*h*), insérer ce qui suit comme alinéa (*i*):—

"(*i*) entreprendre et exécuter des opérations de sauvetage pour la préservation des immeubles et autres biens assurés ou réassurés"

et modifier, en conséquence, le lettrage des alinéas qui suivent.

Page 14, ligne 29.—Après "directeur", retrancher les mots "ou autre fonctionnaire".

Page 14, ligne 32.—Après "directeur", retrancher les mots "ou fonctionnaire".

Page 15, ligne 30.—Ajouter ce qui suit comme clause 23 du bill:—

"23. Sauf incompatibilité avec la présente loi, et dans la mesure de leur compatibilité, la Loi des assurances, 1917, et tous les amendements qui y ont été apportés s'appliquent à la compagnie".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 29 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de John James Garrison, du township de Garrison, dans le comté de Lennox et Addington, dans la province d'Ontario, ouvrier; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Gertrude Frances Garrison, de la cité de Belleville, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire de $210, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que lediit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 29 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-cinquante-troisième rapport.

Relativement à la pétition de Francis Charles Dean, de la cité de Hamilton, dans la province de l'Ontario, chauffeur de locomotive, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Henrietta Dean, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 qui a rapport aux honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité aussi recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires exigés par la règle 140, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que lediit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 29 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de James Lyon Lincoln Cobbin, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, voiturier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Anne Cobbin, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les les détails importants, à l'exception de la règle 140, relative aux honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7 Votre comité recommande aussi que l'honoraire exigé par la règle 140, en obtention dudit bill, soit remboursé au pétitionnaire, moins la somme de $25 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que lediit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 29 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Dora Lumsden MacLaurin, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Graham MacLaurin, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que lediit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le jeudi, 29 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Oakley, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec John Peden Oakley, autrefois de ladite cité, et d'être chargée de la tutelle des enfants issus dudit mariage, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire, et de lui donner les trois enfants issue dudit mariage.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Sharpe, pour l'honorable M. Gordon, présente au Sénat un bill (E3) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Lindsay Keys".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Lewis Price".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Tristram Clarke".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Crosby attire l'attention du Sénat sur des questions se rapportant à la garnison d'Halifax, et à l'entente conclue avec les autorités impériales; à la défense

du port au point de vue militaire et naval; à l'arsenal du port et à tous les arrangements conclus à cet égard; et qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de rendre à Halifax son régiment.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Power, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à mercredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Copie de la déclaration du conseil suprême de la conférence de la Paix sur les conditions économiques du monde.

(*Documents de la Session 1920, No 143*).

Sur motion de l'honorable M. McLean, il est

Ordonné qu'il soit institué un Comité spécial du Sénat pour s'enquérir sur les ordres donnés au navire de pêche *Canadian Sealer,* actuellement au port de Souris, I.P.-E., chargé de poisson et d'autres provisions pour les Iles de la Madeleine, et sur la raison pour laquelle ce navire n'a pas été envoyé aux Iles de la Madeleine dès l'ouverture de la navigation; que ce comité soit autorisé à exiger la comparution de personnes et le dépôt de documents et d'archives, ainsi qu'à employer un sténographe et des commis aux écritures dont il pourra avoir besoin; et que ce comité se compose des sénateurs Crosby, Murphy, Tanner, Thompson et de l'auteur de la présente motion.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (5) intitulé: "Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chmbre que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chmbre que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chmbre que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chmbre que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chmbre que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: " Loi concernant la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company ",* est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chmbre que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Pacific Marine Insurance Company* ", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chmbre que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Pacific Coast Fire Insurance Company* ", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (18) intitulé: "Loi consituant en corporation la *Canada Security Assurance Company* ", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (4) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Armor Life Assurance Company* ", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Canada Fire Insurance Company* ", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Jones ", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Mary Moss", est, sur division, lu la troisième fois.

La qustion est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante et unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Alfred Charles Edwin Westley, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Adeline Wallace", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Olive Booth", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 27.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 4 mai 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Belcourt, Bennett, Blondin, Bostock, Bourque, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Curry, Dandurand, David, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Douglas, Faarrell, Fisher, Fowler, Girroir, Godbout, Harmer, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, McCall, McLean, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Nicholls, Planta, Poirier, Power, Prince, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Shatford, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Webster (Stadacona), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et déposée:—

L'*Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, demande l'adoption d'une loi qui confirme un certain arrangement entre elle et d'autres compagnies.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 30 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-septième rapport.

Relativement à la pétition de James Proudfoot, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, ouvrier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Irene Proudfoot, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité aussi recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires exigés, qu'il a payés en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 30 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-huitième rapport.

Relativement à la pétition de John William Wallace, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, soldat, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Elizabeth Wallace, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire qu'il a payé en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Le vendredi, 30 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Harry Davis, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, machiniste; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Margaret Davis, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire qu'il a payé en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 30 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixantième rapport.

Relativement à la pétition de Beatrice Booth Gendron, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Oscar Luke Gendron, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité aussi recommande de rembourser à la pétitionnaire les honoraires payés en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 30 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et unième rapport.

Relativement à la pétition de Irene Martin Chapman, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Gilbert Chapman, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 30 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Lockhart Pierce Sutton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, armateur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Essie Sutton, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 21 avril 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et troisième rapport.

Relativement à la pétition de George Orville Scott, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, médecin chirurgien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helen Gilhooly Scott, de la cité de New York, dans l'Etat de New York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Domville, il est

Ordonné qu'il émane du Sénat un ordre pour la production d'un rapport de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre le Dominion et l'Amirauté britannique, et la mission navale aux Indes, en 1919-20, et pour la production d'une liste des actionnaires, officiers et directeurs de l'*Imperial Oil Company.*

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Nicholls, il est

Ordonné que les Comptes publics qui ont été déposés sur la Table du Sénat le 13 avril ainsi que le rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1919 soient référés au Comité permanent des finances.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (33) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Loan Company*" et pour informer le Sénat qu'elle acquiesce à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills:—

(F) intitulé: "Loi pour faire droit à George Henry Shemilt";

(G) intitulé: "Loi pour faire droit à John Bertram Hall";

(H) intitulé: " Loi pour faire droit à Nell Louise Dennis ";
(K) intitulé: " Loi pour faire droit à Harvey Ernest Wright ";
(L) intitulé: " Loi pour faire droit à Henri Delpé Parizeau ";
(M) intitulé: " Loi pour faire droit à Gele Karafel ";
(N) intitulé: " Loi pour faire droit à William George Uren ";
(O) intitulé: " Loi pour faire droit à Meryl Adams ";
(Q) intitulé: " Loi pour faire droit à Herbert Walter Eccleston "; et pour informer le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Le vendredi, 30 avril 1920.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour lui retourner la preuve, etc., prise devant le Comité des divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill 59 (Lettre F du Sénat) intitulé: " Loi pour faire droit à George Henry Shemilt ".

Bill 60 (Lettre G du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à John Bertram Hall ".

Bill 61 (Lettre H du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à Nell Louise Dennis ".

Bill 62 (Lettre K du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à Henry Ernest Wright ".

Bill 63 (Lettre L du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à Henri Delpé Parizeau ".

Bill 64 (Lettre M du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à Gele Karafel ".

Bill 65 (Lettre N du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à William George Uren ".

Bill 66 (Lettre O du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à Meryl Adams ".

Bill 70 (Lettre Q du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à Herbert Walker Ecclestone ".

Ordonné que le greffier porte ledit message au Sénat.

Attesté

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (20) intitulé: " Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (40) intitulé: " Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (68) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Epizooties", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (92) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Adeline Wallace", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Olive Booth", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Elizabeth Hudgin", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward Vinall", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Ewing Gudewill", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'Immigration (Déportation des indésirables)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (Y2) intitulé: "Loi amendant la Loi de Coordination des bureaux de placement".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et a demandé la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour [illegible] encore en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (Z2) intitulé: "Loi concernant les aliments et les drogues".

(*En comité.*)

Le titre et le préambule sont lus, et l'étude en est remise à plus tard.

Les clauses 1 à 4, toutes deux comprises, sont lues et adoptées.

La clause 5 est lue et amendée comme suit:—

Page 3, ligne 42.—A la suite du mot "paragraphe" insérer "en entier ou en partie".

Page 3, ligne 43.—Biffer tous les mots qui suivent "prescrire" jusqu'à la fin de l'alinéa, et leur substituer les suivants "jusqu'au 1er jour de juillet 1920".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

La clause 6 est lue et adoptée.

La clause 7 est lue et amendée comme suit:—

Page 4, ligne 33.—Biffer tous les mots qui suivent le mot "l'analyse" jusqu'à la fin du paragraphe.

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

La clause 8 est lue et amendée comme suit:—

Page 6, lignes 1 et 2.—Biffer tous les mots jusqu'aux mots "une copie" et insérer les suivants: "Le ministère doit immédiatement transmettre".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

La clause 9 est lue et amendée comme suit:—

Page 6, ligne 6.—Au mot "dix" substituer "vingt".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

Les clauses 10 à 21, toutes deux comprises, sont lues et adoptées.

La clause 22 est lue et amendée comme suit:—

Page 10, ligne 17.—Biffer le mot "sciemment".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

Les clauses 23 à 27 sont lues et adoptées.

L'annexe est lue et adoptée.

Le titre et le préambule, après avoir été lus de nouveau, sont adoptés.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24*a* et *d* soient suspendues relativement audit bill.

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.
Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.
Les articles 1, 2 et 3 sont lues séparément et adoptés.
Il est proposé d'ajouter ce qui suit au bill comme article 4:—
"4. Quiconque viole une disposition de l'article 2 ou de l'article 3 de la présente loi se rend coupable d'une contravention et est passible, sur condamnation par voie sommaire, des peines édictées par l'article 16 de la *Loi des aliments et drogues, 1900*".
La question de concours étant posée sur ledit amendement, il est adopté.
Le préambule est lu de nouveau et adopté.
Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Nicholls fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement.
Ledit amendement est lu par le greffier.
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24*a* et *d* soient suspendues relativement audit bill.
Ledit amendement est alors adopté.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernement du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité du bill (54) intitulé: "Loi ayant pour objet de confirmer le traité daté du huitième jour de mars 1920, entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada concernant l'acquisition, par Sa Majesté, du capital-actions de ladite Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, à l'exception des actions garanties, quatre pour cent", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de prêt, 1914", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (inspection des bateaux à vapeur)", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assurance du Service civil", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain

Conformément à 'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements que le Comité permanent des banques et du commerce a apportés au bill (R) intitulé: "Loi modifiant et refondant les lois relatives à la Compagnie d'assurance de l'Ouest".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par le Comité permanent des banques et du commerce au bill (S) intitulé: "Loi amendant et refondant les lois qui concernent la Compagnie d'assurance de l'Amérique britannique".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 28.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 5 mai 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Belcourt, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Fowler, Girroir, Godbout, Harmer, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, McCall, McLean, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Nicholls, Planta, Poirier, Power, Prince, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Shatford, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dennis, du Comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, présente son premier rapport.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

Le Comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport:—

Le Comité recommande ce qui suit:—

1. Que le document suivant soit imprimé:—

65*c*. Réponse à un ordre de la Chambre, du 19 juin 1919,—Etat démontrant:—

1. Combien de commissions ont été nommées par le Gouverneur en conseil et par le Parlement depuis l'année 1911.

2. Les noms de ces différentes commissions et les noms des membres qui composent ces commissions.

3. Le total des salaires et des dépenses de voyage payés à chaque commission et la somme perçue par chaque commissaire.

Pour distribution aux Sénateurs et aux Membres).

2. Que les documents suivants ne soit pas imprimés:—

42a. Le Traité des minorités Czecho-slaves—Traité entre les principales puissances alliées et associées et la Czecho-Slavie, signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 1er décembre 1919.

42*b*. Traité des minorités Serbo-Croate-Slovaque—Traité entre les principales puissances alliées et associées et l'état Serbo-Croate-Slovac, signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 1er décembre 1919.

42*c*. Convention du trafic des armes—Convention pour le contrôle du commerce des armes et munitions, et Protocole, signés le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 9 décembre 1919.

42*d*. Convention du trafic des liqueurs—Convention concernant le trafic des liqueurs en Afrique, et Protocole, signés à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 9 décembre 1919.

42*e*. Articles de convention Berlin et Bruxelles—Convention revisant le pacte général de Berlin, 26 février 1885, et le pacte général et les déclarations de Bruxelles, 2 juillet 1890, signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 9 décembre 1919.

42*f*. Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, du 22 mars 1920,—Copie des décrets du Conseil, du 1er et du 9 décembre 1919, touchant la ratification des traités et conventions soumis à la Chambre le 1er mars 1920.

43. Décret du conseil, C.P. 69, du 28 février 1920,—Paiement de l'argent de commandement aux capitaines surintendants des cours des docks canadiens de Sa Majesté.

43*a*. Copie d'un Décret du Conseil, C.P. 566, du 17 mars 1920; Cancellation des décrets du conseil autorisant et gouvernant les allocations de séparation aux dépendants et hommes dans le Service Naval du Canada.

43*b*. Décret du Conseil C.P. 559, du 17 mars 1920: Forces navales du Canada, y comprises les Forces navales volontaires, en temps de paix.

44. Amendements aux règlements de la radiotélégraphie, Nos 78, 25 et 104.

44a. Amendement aux règlements de la radiotélégraphie No 92.

45. Copie de la Convention internationale sur l'opium, signée à la Hague, le 23 janvier 1912, et ratifiée en janvier 1920.

46. Copie d'une entente entre Sa Majesté le Roi et la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada.

47. Supplément à la *Gazette du Canada*, du 17 janvier 1920; Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 2596, du 31 décembre 1919,—Règlements de l'air, 1920.

48. Copie de correspondance concernant la résignation du commissaire en chef de la Commission du commerce.

49. Relevé supplémentaire à celui du 13 septembre 1919 des sommes payées à titre pensions et d'allocations de retraites dans le service civil entre cette date et le

31 décembre 1919, montrant le nom, le grade, le salaire, l'allocation accordée et la cause de la mise à la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou qui s'est retiré du service, et faisant aussi connaître si la vacance a été remplie par avancement ou par nouvelle nomination, et le salaire de tout nouveau titulaire.

49*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920.—Relevé indiquant depuis le 1er octobre 1896 jusqu'ici: les cas dans lesquels on a accordé aux fonctionnaires sortant des années additionnelles de service en vertu des dispositions de l'article 12 du chapitre 67 des Statuts refondus, dans le calcul des allocations de retraite; la date de ces allocations, le nom des fonctionnaires et le nombre d'années ajoutées à leur service réel, ainsi qu'une copie de tous les rapports de la Trésorerie et décrets du Conseil touchant ces cas particuliers.

50. Relevé conformément à l'article 17 de la Loi de l'assurance du Service civil, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

51. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement à compte de 1919-1920.

52. Relevé des dépenses imprévues depuis le 1er septembre 1919 ou 1er mars 1920, en conformité de la Loi des appropriations (No 1), 1919.

53. Relevé des emprunts temporaires émis par le gouvernement du Canada depuis la dernière session du Parlement non soldés.

54. Etat des comptes et dépenses de la Commission des champs de batailles nationaux au 31 mars 1919.

55. Rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.

56. Etat des comptes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'exercice se terminant le 30 avril 1919.

57. Etat financier de la *Montreal Turnpike Trust* pour l'année se terminant le 31 décembre 1919.

58. Copies des Ordres et Règlements de la cour de l'Echiquier du Canada, conformément aux prescriptions de l'article 88, de la Loi de la cour de l'Echiquier, chapitre 140, S.R.C., 1906.

59. Règlements de la cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, en vertu des prescriptions de la Loi des élections contestées, chapitre 7, S.R.C., 1906, conformément aux prescriptions de l'article 85 de ladite loi.

60. Relevé faisant voir le nombre de permis accordés pour rapporter des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année se terminant le 31 décembre 1919, en vertu des prescriptions des Statuts revisés, chapitre 62, article 88.

62. Ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Relevé faisant voir:—

1. Combien il y a de maîtres de poste dans le comté de Charlevoix-Montmorency.
2. Quels sont leurs noms.
3. Où est la résidence de chacun.
4. Quand ils ont été nommés.
5. Quels appointements ils ont présentement.
6. S'ils ont reçu des augmentations d'appointements depuis leur nomination.
7. Sinon, pourquoi.
8. Dans l'affirmative, combien.

63. Ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Etat indiquant:—

1. Combien il y a de courriers de poste dans le comté de Charlevoix-Montmorency.
2. Quels sont leurs noms.
3. Quelle est leur résidence.
4. Quand ils ont été nommés.
5. Quels salaires ils reçoivent présentement.
6. S'ils ont reçu des augmentations de salaire depuis leur nomination.
7. Sinon, pourquoi.

8. Dans l'affirmative, combien.

64. Réponse à un ordre du Sénat, daté le 30 septembre 1919, pour la production d'un état indiquant le poids et la valeur des exportations du Canada, durant les exercices de 1916, 1917, 1918, 1919, d'engrais mixtes, de sulfate d'ammoniaque, de nitrate de soude, de sels ammoniacaux, de phosphates, de scories, de superphosphates, de sels de potassium, de chlorure de potassium, de sulfate de potasse crue et d'éléments chimiques tels qu'il en entre dans la préparation d'engrais chimiques, ainsi que de scorie basique, provenant des provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, en spécifiant les exportations de chacune de ces provinces et leur destination d'après les registres de nos bureaux de douane.

65. Réponse à une humble adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général en date du 8 mai 1919, indiquant la date et l'objet de toutes les commissions instituées par le gouvernement actuel depuis son accession au pouvoir en 1911 jusqu'à la présente date, le nombre de jours pendant lesquels chacune de ces commissions a siégé; les noms des personnes composant ces diverses commissions et ce que chacune de ces commissions a coûté au pays.

65*a*. Réponse à un ordre du Sénat du 5 septembre 1919, pour la production d'un état indiquant le nombre de commissions instituées depuis 1912, leur objet, les noms et les traitements de leurs membres, le coût total de chacune d'elles, et celles qui sont encore en existence.

65*b*. Réponse à un ordre de la Chambre, du 30 avril 1919,—Relevé faisant connaître:—

1. Combien de commissions ont été nommées par le gouvernement canadien depuis 1914 jusqu'à ce jour.

2. Quel est ou quel a été le but de ces commissions.

3. De combien de membres chacune de ces commissions se compose-t-elle, et quels sont les noms de ces membres.

66. Copie du rapport de la Commission royale sur les Affaires des Sauvages pour la province de la Colombie Britannique.

68. Copie du décret du conseil nommant le Bureau des surintendants des grains du Canada.

69. Etat manuel et détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au ministère du Secrétaire d'Etat depuis le 26 février 1919.

70. Ordre de la Chambre du 15 mars 1920,—Etat indiquant:—

1. Combien de ministres suppléants ont été nommés depuis le 17 décembre 1917.

2. Quels sont leurs noms, et dans quel ministère ils ont rempli les fonctions de ministres suppléants.

3. A quelle date aucun de ces ministres a été nommé.

71. Copie de correspondance relative à la résignation de l'honorable A. K. Maclean, et de l'honorable S. C. Mewburn, ministre de la Milice et de la Défense, comme membres du gouvernement du Canada.

72. Les Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* du 1er août 1919 au 5 février 1920, en conformité des prévisions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 George V, "Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux."

73. Relevé des Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette* de la Colombie Britannique entre le 1er août 1919 et le 5 février 1920, en conformité des prescriptions du sous-paragraphe (*d*) du paragraphe 38 des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gouverne des terres fédérales dans un rayon de 40 milles dans la zone de chemin de fer dans la Colombie Britannique.

74. Relevé des Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er août 1919 et le 5 février 1920, en conformité des prescriptions de l'article 5 de la "Loi des arpentages fédéraux," chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

75. Relevé des Décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 1er août 1919 et le 5 février 1920, en conformité des prescriptions de l'article 77 de la "Loi des terres fédérales," chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

76. Copie du Décret du Conseil, C.P. 198, du 29 janvier 1920,—Définissant l'étalon de la monnaie d'argent canadien.

77. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 octobre 1919:—Copie de toute correspondance échangée entre la firme *Becker and Company, Ltd,* de Londres, Angleterre, et le Haut Commissaire du Canada, à Londres, relativement à une certaine circulaire émise par la Mission canadienne.

78. Copie des Décrets du Conseil, C.P. 1445, du 17 juillet 1919; C.P. 1955, du 18 septembre 1919; et C.P. 2562, du 24 décembre 1919, avec une copie d'une lettre adressée au président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, en date du 21 janvier 1920, touchant le développement et l'utilisation des eaux du fleuve Saint-Laurent formant les lignes de démarcation entre les Etats-Unis et le Canada.

79. Réponse à un ordre de la Chambre, du 12 mai 1919,—Copie de tous rapports, lettres, mémoires, messages, plans et estimations touchant la construction d'un pont sur la rivière Batiscan dans la paroisse de St-François-Xavier-de-Batiscan comté de Champlain.

80. Réponse à un ordre de la Chambre, du 29 septembre 1919,—Copies de lettres, plans, contrats, décrets du Conseil, etc., échangés entre le gouvernement ou la Commission du Transcontinental et la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien, relativement à (*a*) la construction, par cette compagnie, d'une gare dans la cité de Québec, au Palais; (*b*) aux conditions d'exploitation de ladite gare par le chemin de fer Transcontinental ou par les chemins de fer de l'Etat.

81. Réponse à un ordre de la Chambre, du 29 septembre 1919,—Copie de toute correspondance et autres papiers et documents en la possession du gouvernement ou de la commission du Service civil se rapportant à la nomination d'un maître du havre pour le port du Canso, N.-E.

82. Réponse à un ordre de la Chambre, du 29 septembre 1919,—Copie de toute la correspondance relative à la destitution de James Conner, du double poste qu'il occupait à Snowflake, Manitoba, au service des Douanes et de l'Immigration.

83. Relevé en détail des remises et des remboursements de droits de douane, en conformité de l'article 92 de la Loi du revenu consolidé et de l'audition, effectués par le ministère des Douanes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1918.

84. Réponse à un ordre de la Chambre, du 29 septembre 1919,—Copie de documents, lettres, plans, etc., échangés entre le gouvernement et toute personne, commission ou compagnie, touchant la construction, dans la cité de Québec ou dans la banlieu, d'un tunnel facilitant l'entrée du Transcontinental ou de toute autre chemin de fer dans ladite cité.

85. Réponse à un ordre de la Chambre, du 22 septembre 1919,—Etat indiquant:—Le nombre total des personnes des deux sexes employées par le gouvernement fédéral du Canada.

86. Réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1920,—Copie du contrat intervenu entre le gouvernement du Canada ou la Commission canadienne du blé et la Grèce, pour 12,000,000 de minots de blé.

87. Réponse à un ordre de la Chambre, du 10 novembre 1919,—Copie de tous rapports et recommandations faites par les fonctionnaires du département des Travaux publics durant les années 1918-1919, touchant la condition des quais sur le fleuve Saint-Jean et ses tributaires, et les réparations requises. Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, du 10 novembre 1919,—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvrnement du Nouveau-Brunswick, touchant le transfert de quais dans le fleuve Saint-Jean et ses tributaires.

y compris copie de toute correspondance touchant les responsabilités du gouvernement fédéral quant à l'entretien et les réparations de ces quais.

88. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 septembre 1919,—Copies de documents, lettres, plans, contrats, etc., échangés entre le gouvernement et la cité de Québec, ou toute autre corporation ou compagnie de construction ou de transport, ou toute personne, relativement à la construction ou à la non-construction d'un barrage sur la rivière Saint-Charles, dans la cité de Québec.

89. Réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1920,—Relevé indiquant la somme totale des garanties canadiennes antérieurement détenues en Grande-Bretagne, et vendues aux Etats-Unis, avec la somme de l'intérêt que le Canada doit actuellement payer aux Etats-Unis pour remplacer la somme antérieurement payable à la Grande-Bretagne; aussi, copie de toute correspondance sur cette question.

90. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1920,—Copie de tous contrats, correspondance et conventions échangés entre le gouvernement et une banque quelconque, touchant le paiement d'officiers et soldats de la F.E.C., surtout quant aux taux de change existant entre la monnaie canadienne et l'anglaise, et quant à la façon dont le change a affecté la paie de ces officiers et soldats; et copie de tous les ordres ou règlements ou ordonnances des départemnts ou autres ordres du gouvernement relatifs à la paye des soldats, et de l'effet des fluctuations du change sur ces ordres.

91. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1920,—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires qui n'ont pas fait de service outre-mer sont maintenus en fonctions dans le ministère de la Milice, aux quartiers généraux d'Ottawa.

2. Quels sont leurs noms, leurs fonctions, leur appointements et la durée de leur service au ministère.

3. Si des soldats rapatriés sont disponibles pour ces fonctions.

92. Réponse à un ordre de la Chambre, du 22 mars 1920,—Etat indiquant:—

1. Quels sont les noms des soumissionnaires pour les travaux à faire dans les endroits suivants du comté de Charlevoix-Montmorency: Saint-Anne-de-Beaupré, Sainte-Famille (Ile d'Orléans), Saint-François-du-Sud (Ile d'Orléans), Saint-Jean (Ile d'Orléans), Ile-de-la-Quarantaine et Pointe-aux-Trembles.

2. Où ils demeurent.

3. Quel est le chiffre de chaque soumission.

4. Quels ont été les soumissionnaires heureux.

5. Si ces travaux susdits sont commencés.

6. Quand ils seront achevés.

93. Décret du conseil touchant l'organisation et le travail du ministère de l'Hygiène, comme suit:—

(1) Décret du Conseil, C.P. 1627, du 2 août 1919, nommant le Président du Conseil privé comme le ministre de la couronne pour présider le ministère de l'Hygiène et pourvoyant au transfert du ministère de l'Immigration et de la Colonisation à celui de l'Hygiène du personnel de la Quarantaine et du service médical.

(2) Décret du Conseil, C.P. 1765, du 23 août 1919, transférant du ministère du Commerce à celui de l'Hygiène, l'administration des Falsifications de la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary,* de la Loi des produits de commerce pour l'alimentation des animaux, et de la Loi des médicaments brevetés.

(3) Décrets du Conseil, C.P. 2204, du 30 octobre 1919, transférant au ministère de l'Hygiène le travail du comité du Cabinet sur le logement.

(4) Décret du Conseil, C.P. 2321, du 21 novembre 1919, transférant du département de la Marine et des Pêcheries au ministère de l'Hygiène l'administration des hôpitaux de marine.

(5) Décret du Conseil, C.P. 2612, du 31 décembre 1919, transférant au ministère de l'Hygiène le service médical de la Commission de Conservation.

93*a*. Décret du Conseil, P.C. 1961, du 29 septembre 1919, concernant la nomination d'un bureau consultatif, tel que prescrit par la Loi modifiant la Loi des médicaments brevetés ou *proprietary*, chapitre 66, 9-10 George V.

Aussi,—Décret du Conseil, C.P. 2079, du 8 octobre 1919, concernant la nomination du Conseil de l'Hygiène du Canada.

Et aussi,—Décret du Conseil, C.P. 328, du 11 février 1920, acceptant la résignation de l'honorable Walter R. Rollo, comme membre du conseil de l'Hygiène et nommant M. H. J. Halford, de Hamilton, Ontario, vice-président du Congrès du Commerce et du Travail du Canada à la place de M. Rollo.

94. M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Cham-

94. Copies des ordres généraux promulgués à la Milice pour la période entre le 1er février 1919 et le 2 février 1920. Aussi,—Copies des Ordres de Routine de la Force Expéditionnaire Canadienne promulgués depuis le 22 janvier 1919 et le 24 février 1920.

95. Nominations, promotions et retraites, Milice Canadienne et Forces Expéditionnaire Canadienne, du 6 février 1919 au 22 janvier 1920.

96. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 septembre 1919,—Etat indiquant:—

1. Le nombre des soldats qui ont fait partie de la force expéditionnaire en Sibérie.

2. Sur ce nombre, combien se sont enrôlés volontairement pour la Sibérie.

3. Si le gouvernement sait qu'un nombre considérable de membres de cette expédition ont été embarqués de force à la pointe de la baïonnette, à Victoria, C.B.

4. Si le gouvernement sait que certains membres de cette force, qui ne s'étaient pas enrôlés volontairement pour la Sibérie, ont été traduits en cour martial et condamnés aux travaux forcés.

97. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1920,—Etat indiquant:—

1. Si on a fait du travail sur l'une quelconque des lignes indiquées dans la seconde annexe du chapitre 13, 9 et 10 George V, "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *Canadian National Railway Company* et concernant les chemins de fer nationaux du Canada.

2. Dans l'affirmative, sur quelle ligne particulière, nommément, le travail a été fait.

3. Quel genre de travail on a fait.

4. Combien on a dépensé pour ces travaux.

5. Combien on a dépensé pour la construction, les levés, l'expropriation et l'achat du tracé.

6. Combien d'emplacements de gare ont été localisés sur ces lignes, nommément dans chaque cas, quelle est la nature du terrain où la gare est localisée, combien on a payé pour cet emplacement de gare, et qui représentait le gouvernement ou les chemins de fer nationaux du Canada dans la négociation de l'achat.

7. Si l'on a payé de l'argent pour un de ces emplacements, à quelle provision était-il imputé, et sur ordre de qui il a été payé.

8. Si un décret de l'Exécutif a été adopté pour confier à la compagnie susdite l'administration et l'exploitation des chemins de fer du Grand-Tronc-Pacifique et de l'Intercolonial.

9. Dans l'affirmative, quel est la date du décret; dans la négative, pourquoi on n'a pas adopté un décret de ce genre (indiquer les raisons).

98. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1920:—Copie de toutes représentations, plaintes et autres correspondances produites à la Commission du Service civil touchant le classement des fonctionnaires du Canada.

99. Réponse à un ordre de la Chambre, du 10 mars 1920,—Copie de toute correspondance relative à la nomination du maître de poste de Metabetchouan.

100. Projets de conventions et Recommandations suivants adoptés par la Conférence Internationale du Travail à Washington et communiqués au Gouvernement par

le secrétaire général de la Ligue des nations conformément à l'article 405 du Traité de Versailles:—

(1) Projet de convention limitant les heures dans les entreprises industrielles à huit heures par jour et quarante-huit heures par semaine.

(2) Projet de convention concernant le chômage.

(3) Recommandations concernant la chômage.

(4) Recommandations concernant la réciprocité de traitements des ouvriers étrangers.

(5) Projet de convention concernant l'emploi des femmes avant ou après la naissance d'un enfant.

(6) Projet de convention concernant l'emploi des femmes pour le travail de nuit.

(7) Recommandations concernant la prévention de l'anthrax.

(8) Recommandations concernant la protection des femmes et enfants contre l'empoisonnement par le plomb.

(9) Recommandations concernant l'établissement d'un service d'Hygiène par le gouvernement.

(10) Projet de convention fixant l'âge minimum pour l'admission des enfants dans les emplois industriels.

(11) Projet de convention fixant le travail de nuit pour les jeunes personnes employées dans les industries.

(12) Recommandations concernant l'application de la Convention de Berne de 1906, touchant la prohibition de l'usage du phosphore blanc dans la manufacture des allumettes.

100*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1920,—Relevé indiquant:—

1. Quels étaient les représentants canadiens à la Conférence internationale du travail, l'automne dernier.

2. Combien on a dépensé du chef de cette délégation.

3. Quels étaient les représentants canadiens à la conférence du travail à Paris.

4. Combien on a dépensé à ce sujet.

101. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1920,—Relevé indiquant:—

1. De quelle année date le premier établissement d'une succursale du département des Travaux publics à Antigonish, N.-E.

2. Quels comtés de la Nouvelle-Ecosse étaient originairement sous la juridiction de la succursale d'Antigonish.

3. Quand les bureaux de Sydney-Nord ont-ils été établis.

4. Quels étaient les noms des fonctionnaires de la succursale d'Antigonish, avant le changement, et quels étaient leurs appointements annuels.

5. Quels sont les noms des fonctionnaires des deux bureaux et leurs appointements annuels au 31 décembre 1914.

6. Quels sont les noms des fonctionnaires actuels dans ces deux succursales, ainsi que leurs appointements respectifs annuels.

7. Combien on a dépensé en travaux publics dans la zone dirigée par la succursale d'Antigonish, pendant les cinq années antérieures au 31 décembre 1911.

8. Combien on a dépensé en travaux publics dans la zone dirigée par les deux succursales d'Antigonish et de Sydney-Nord, pendant les cinq années postérieures au 1er janvier 1912.

102. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920,—Copie de toute correspondance relative à la traverse entre Sainte-Catherine et Tadoussac.

103. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1920,—Relevé indiquant (*a*) la production totale du charbon au Canada pendant les dix dernières années; (*b*) combien de ce charbon était de l'anthracite; (*c*) l'importation totale du charbon au Canada pendant la même période; (*d*) combien de ce charbon était de l'anthracite; (*e*) l'exportation totale de charbon dans les dix dernières années, et (*f*) combien il y avait d'anthracite dans ce charbon.

3. Que 10,000 copies de la conférence du Dr. James W. Robertson, C.M.G., intitulé: "Une dresse Typique" actuellement imprimées pour le ministère de l'Agriculture, soient imprimées sous forme de pamphlet, dans la proportion ordinaire de l'anglais et du français, pour être distribuées aux membres du Parlement, selon qu'il a été suggéré par le coimté de l'Agriculture et de la Colonisation.

Comme le caractère pour cette conférence sera gardé debout, des copies supplémentaires pourront être obtenues si nécessaire.

L'attention du comité a été attirée sur l'économie énorme qui a été récemment affectuée sur les impressions du Parlement et des différents ministères du Parlements, et le comité éditorial a été prié de s'enquérir immédiatement et faire rapport si d'autres économies pourraient être obtenues en réduisant la perte énorme de temps et de matériel pour l'impression inutile de matières et de Livres bleus et autres publications, qui ne sont ni nécessaires, ni demandés par les membres ou le public.

Le tout respectueusement soumis.

WM. DENNIS,
Président.

5 mai 1920.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mardi, 4 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Jennie Wright, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre con mariage avec George Henry Wright, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mardi, 4 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-cinquième rapport.

Relativement à la pétition d'Albert Ernest Bulley, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, harnacheur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edith Annie Robinson Bulley, du township de Markham, dans le comté de York, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de dispenser le pétitionnaire de payer l'honoraire exigé par la règle 140, moins la somme de $25.00 pour couvrir les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'une copie des contrats conclus entre un ministère ou des ministères du gouvernement et les propriétaires du vapeur *Lady Evelyn*, relativement au transport des malles, des passagers et des marchandises entre Pictou, Souris et les Iles de la Madeleine, ainsi que d'une copie des tarifs établis pour ces services, si ces tarifs sont en possession du gouvernement.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Sarah Bell".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (103) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'oléomargarine, 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (94) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada (pilotage)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (J3) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Graham Elson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessei Elizabeth Hudgin", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward Vinall", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Ewing Gudewill", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi concernant les aliments et les drogues", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel u'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir, si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: "Loi modifiant et refondant les lois relatives à la compagnie d'assurance de l'Ouest", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Loi amendant et refondant les lois qui concernent la compagnie d'assurance de l'Amérique britannique", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E3) intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Lindsay Keys", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Lewis Price", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Tristram Clarke", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John James Garrison, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frances Charles Dean, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Lyon Lincoln Cobbin, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Dora Lumsden MacLaurin, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Oakley, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité étant lu, il est proposé,
Que ledit rapport soit adopté maintenant.
La question de concours étant posée, il est proposé en amendement
Que les mots "ne" et "pas" soient insérés, le premier avant et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soient ajoutés à la fin de la motion "mais qu'il soit référé de nouveau au Comité permanent des divorces pour être pris de nouveau en considération."
La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement,
Elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. Crosby, pour attirer l'attention du Sénat sur des questions se rapportant à la garnison d'Halifax, et à l'entente conclue avec les autorités impériales; à la défense du port au point de vue militaire et naval; à l'arsenal du port et à tous les arrangements conclus à cet égard; et pour demander si le gouvernement a l'intention de rendre à Halifax son régiment.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (54) intitulé: "Loi ayant pour objet de confirmer le traité daté du huitième jour de mars 1920, entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada

concernant l'acquisition par Sa Majesté, du capital-actions de ladite Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, à l'exception des actions garanties, quatre pour cent", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McMeans fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de prêt, 1914".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McSweeney fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (inspection des bateaux à vapeur)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assurance du Service civil".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McMeans fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 29.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 6 mai 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Douglas, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Harmer, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, McCall, McLean, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Shatford, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Stadacona), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Proudfoot:—
La Compagnie canadienne de téléphone Bell.

L'honorable M Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (L2) intitulé: "Loi concernant la Société de prévoyance et de

prêt d'Hamilton et changeant son nom en la Corporation de prévoyance et de prêt d'Hamilton ", fait rapport qu'il a examiné le bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Biffer la clause 2.

Page 1, ligne 28.—Biffer la clause 3.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Thompson, du Comité spécial du Sénat institué pour s'enquérir sur les ordres donnés au navire de pêche *Canadian Sealer*, et sur la raison pour laquelle ce navire n'a pas été envoyé aux Iles de la Madeleine dès l'ouverture de la navigation, présente son premier rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 661,
JEUDI, 6 mai 1920.

Le Comité spécial du Sénat institué pour s'enquérir sur les ordres donnés au navire de pêche *Canadian Sealer*, et sur la raison pour laquelle ce navire n'a pas été envoyé aux Iles de la Madeleine dès l'ouverture de la navigation, a l'honneur de présenter son premier rapport .

Votre comité recommande de lui donner plus de latitude, et l'autorise à faire une enquête complète sur le service de la navigation aux Iles de la Madeleine.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23*e* soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Chapais, du Comité spécial chargé d'étudier le bill (C) intitulé: " Loi amendant le Code criminel (version française), présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SALLE DES COMITÉS No 474,
Le mercredi, 5 mai 1920.

Le Comité spécial, auquel a été référé le bill (C) intitulé: " Loi amendant le Code criminel (version française) ", a, conformément à l'ordre de référé du 16 avril 1920, fait l'étude de ce bill, et il a maintenant l'honneur de soumettre son deuxième rapport.

Votre Comité recommande l'adoption du bill avec les modifications suivantes aux amendements mentionnées dans l'Annexe du bill:—

Article 10.—Substituer " encore en vigueur " à " ayant encore force de loi " à la sixième ligne de cet article tel qu'amendé, et " affectée " à " atteinte " à la huitième ligne.

Article 11.—Substituer " encore en vigueur " à " qui a encore force de loi " à la troisième et à la quatrième ligne de cet article tel qu'amendé; " adoptée " à " rendue " à la cinquième ligne; et " affectée par quelqu'une de ces ordonnances ou lois " à " atteinte par toute pareille ordonnance ou loi " à la huitième et à la neuvième ligne.

Article 12.—A l'amendement de cet article substituer le suivant:—

Substituer les mots " par toute autre loi " aux mots " par toute loi " à la cinquième ligne, et le mot " affectée " au mot " touchée " à la septième ligne.

Article 24.—A la première ligne de l'amendement substituer la suivante: "Après le mot "l'exécuter", à la cinquième ligne biffer le mot "et" et insérer le chiffre "2".

Article 25. —A la première ligne de l'amendement substituer la suivante: "Après le mot "mandat", à la cinquième ligne, biffer le mot "et" et insérer le chiffre "2".

Article 27.—Biffer "en qualité de juge de paix ou d'une" à la treizième ligne, et leur substituer "comme cour, juge de paix ou autre".

Article 171.—A l'avant-dernière ligne de l'amendement du paragraphe (2) insérer "eu" entre "pas" et "lieu".

Article 661.—A l'amendement de cet article substituer le suivant: "Insérer les mots "de ce genre" après le mot "mandat" à la première ligne, et retrancher le mot "d'arrestation".

Article 700.—A la suite du mot "juge", à la fin de l'amendement du paragraphe (3), insérer "convenable".

Article 701.—A "toute pareille cour et à tout pareil juge", dans la troisième et quatrième ligne de l'amendement, substituer "telle cour ou à tel juge".

Article 704.—Biffer le mot "retrancher" à la première ligne de l'amendement, et substituer ce qui suit: "Substituer "l'un des constables" à "les constables", dans la première ligne, "conduit" à "conduisent" dans la troisième ligne, "remet" à "remettent" à la quatrième ligne, et retrancher".

Article 705.—A la suite du mot "ligne" à la fin de l'amendement de l'alinéa (e) ajouter "et substituer "dans lequel" à "où" dans la huitième ligne.

Article 759.—A l'amendement de cet article substituer le suivant: "Biffer les mots "en la manière susdite" à la troisième et quatrième ligne du paragraphe (2), et les mots "frais et dépens dont le montant est constaté et indiqué dans le mandat d'emprisonnement" à la dixième et onzième ligne".

Article 773.—Biffer les mots "empêche, molesté" à la première ligne de l'alinéa (e) de l'amendement, et substituer "dispositions" à "prescrites" à la dernière ligne.

Article 792.—A l'amendement de cet article substituer le suivant: "A la suite du mot "toutes" à la troisième ligne insérer le mot "autres", et biffer le mot "ultérieures".

Article 799.—Au mot "dressés" à la dernière ligne de l'amendement, substituer "rédigés".

Article 803.—A l'amendement de cet article substituer le suivant: "Insérer les mots "ou de plus de deux" à la suite du mot "deux" à la deuxième ligne."

Article 804.—A l'amendement de cet article substituer le suivant: "Insérer les mots "qui peut être jugé en vertu des dispositions de la présente Partie" après le mot "l'accusée" à la deuxième ligne".

Article 812.—A la deuxième ligne de l'amendement insérer "à" entre "et" et "rendre".

Formule 11.—A la dernière ligne de l'amendement substituer "la défense" à "l'accusé".

Formule 26.—A "le mot 'comté'", dans la première ligne, substituer "les mots 'dudit comté'".

Formule 35.—A "le", dans la deuxième ligne de l'amendement substituer "ledit".

Formule 54.—A " chacun d'eux ", dans la quatrième ligne de l'amendement, substituer " l'un d'entre eux ".

Le tout respectueusement soumis.

THOS. CHAPAIS,
Président.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (J3) intitulé: " Loi pour faire droit à Francis Charles Dean ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (K3) intitulé: " Loi pour faire droit à John James Garrison ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Sharpe présente au Sénat un bill (L3) intitulé: " Loi pour faire droit à Dora Lumsden MacLaurin ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Chapais, pour l'honorable M. Beaubien, présente au Sénat un bill (M3) intitulé: " Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company* ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E3) intitulé: " Loi pour faire droit à Charles Lindsay Keys ", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F3) intitulé: " Loi pour faire droit à James Lewis Price ", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Tristram Clarke", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires, 1914", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de prêt, 1919", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assurance du Service civil", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (54) intitulé: Loi ayant pour objet de confirmer le traité daté du huitième jour de mars 1920, entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada concernant l'acquisition, par Sa Majesté, du capital-actions de ladite Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, à l'exception des actions garanties, quatre pour cent".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des épizooties", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudier en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'immigration (déportation des indésirable)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (Y2) intitulé: "Loi amendant la Loi de coordination des bureaux de placement".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour étudier le bill (49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (inspection des bateaux à vapeur)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 30.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 7 mai 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Douglas, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Fowler, Girroir, Godbout, Harmer, Laird, Legris, L'espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, McCall, McLean, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Power, Prince, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Shatford, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. McCall présente au Sénat un bill (N3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Lyon Lincoln Cobbin".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (6) intitulé: " Loi concernant l'Institut Canadien des mines et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Canadian Institute of Mining and Metallurgy*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des bills privés, auquel a été référé le bill (U2) intitulé: " Loi concernant les Vétérans de l'armée et de la marine au Canada ", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier, et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement. De plus il recommande que les droits qui ont été versés au Parlement à l'égard de ce bill soient remis aux requérants, moins les frais d'impression et de traduction.

Avec la permission du Sénat, ladite recommandation est adoptée.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le Sénat, en s'ajournant aujourd'hui, reste ajourné jusqu'à lundi, à huit heures du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914 ", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intiulé: " Loi ayant pour objet de confirmer le traité daté du huitième jour de mars 1920, entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada concernant l'acquisition, par Sa Majesté, du capital-actions de ladite Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, à l'exception des actions garanties, quatre pour cent ", est lu la troisième fois sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y2) intitulé: " Loi amendant la Loi de Coordination des Bureaux de placement ", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant l'étude en comité général du bill (28) intitulé: " Loi concernant les produits de l'érable ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L2) intitulé: " Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton, et changeant son nom en la Corporation de prévoyance et de prêt d'Hamilton ", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Proudfoot, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John William Wallace, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité .

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Harry Davis, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixantième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Beatrice Booth Gendron, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Irene Martin Chapman, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Lockhart Pierce Sutton, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Orville Scott, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapoprt du Comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Jennie Wright, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Albert Ernest Bulley, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Sarah Bell", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois lundi prochain

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I3) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Graham Elson", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada (pilotage)", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (103) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'oléomargarine, 1919", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (68) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général relativement au bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des épizooties".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Murphy fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (92) intitulé: ' Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte ".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité que l comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (X2) intitulé: " Loi amendant la Loi de l'immigration (déportation des indésirables) ", étant lu, il est proposé

Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Il est proposé en amendement

Que le mot " maintenant "soit retranché de ladite motion et remplacé par les mots " d'hui en six mois ".

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Robertson, il est

Ordonné que la suite du débat sur lesdites motions soient remises à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (49) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (inspection des bateaux à vapeur) ".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Chapais, pour l'honorable M. Robertson, présente au Sénat le bill (O3) intitulé: " Loi concernant le directeur des opérations relatives à la houille ".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Gordon présente au Sénat un bill (P3) intitulé: " Loi pour faire droit à Irene Martin Chapman ".

Ledit bill est lu la première fois sur division.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (*f*), 24 (*a*), (*b*) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu, sur division, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Le Sénat s'ajourne à lundi prochain à huit heures du soir.

No 31.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 10 mai 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLYDUC, Crésident.

Les honorables messieurs

Béique,
Beith,
Blain,
Blondin,
Bostock,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Dandurand,
Daniel,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Harmer,
King,
Lavergne,
Legris,
Lougheed
(Sir James),
Macdonell,
McCall,
McHugh,
McLean,
McSweeney,
Michener,
Montplaisir,
Murphy,
Planta,
Power,
Prowse,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Tanner,
Tessier,
Thibaudeau,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster
(Brockville),
Webster
(Stadacona),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

Huit heures du soir.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Planta:—
La *Dominion Trust Company.*

La pétition suivante et lue et déposée:—
La Compagnie canadienne de téléphone Bell demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à augmenter son capital social.

L'honorable M. McCall présente au Sénat un bill (Q3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Wright".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (R3) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Westley".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Turriff présente au Sénat un bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à George Orville Scott".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à John William Wallace".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (U3) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Davis".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 7 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et sixième rapport.

Relativement à la pétition de Catherine Burfoot, autrefois de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec William John Burfoot, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1 Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140 qui exige le paiement d'honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser à la pétitionnaire l'honoraire de $210, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 7 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et septième rapport.

Relativement à la pétition de Margaret Elizabeth Cooper, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Albert Richard Cooper, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convnable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser à la pétitionnaire les honoraires payé en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 7 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et huitième rapport.

Relativement à la pétition de Margaret Henrietta Pettit, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward La Vergne Pettit, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 7 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et neuvième rapport.

Relativement à la pétition Thomas Lindsay Thacker, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, directeur de ventes, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Florence Mae Thacker, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3 Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 7 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et dixième rapport.

Relativement à la pétition de John Durose, de la ville de Lindsay, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Durose, de la cité de Toronto, dans ladite province d'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires payés en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 7 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et onzième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Oakley, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Peden Oakley, autrefois de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité conformément à la résolution du Sénat du six mai courant, référant à votre comité son cinquante-sixième rapport relatifs au cas ci-dessus l'a pris de nouveau en considération, et a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

2. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

3. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

4. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

5. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

6. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire adjoint du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 10 mai 1920.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, mardi le 11 mai, à quatre heures et demie de l'après-midi, pour sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ARTHUR F. SLADIN,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable", étant lu, il est proposé

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant posée, il est proposé en amendement,

Que tous les mots après le mot "soit" soient suspendus, et remplacés par les suivants "étudié de nouveau en comité général pour plus ample considération".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Le Sénat s'ajourne alors a loisir et se forme en comité général pour étudier de nouveau ledit bill.

(*En comité.*)

L'article 3 est de nouveau pris en considération et, sur proposition, ledit article est supprimé.

L'article 4 et de nouveau pris en considération et amendé comme suit:—

Page 2, lignes 7 et 8.—Aux mots "des paragraphes deux et trois dudit article deux" substituer les mots "de la présente loi".

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ledit bill est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son coucours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Sarah Bell", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I3) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Graham Elson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des épizooties", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à lordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (inspection des bateaux à vapeur)", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U2) intitulé: "Loi concernant les Vétérans de l'armée et de la marine au Canada", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: "Loi concernant l'Institut canadien des mines et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Canadian Institute of Mining and Metallurgy*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements que le Comité permanent des banques et du commerce a apportés au bill (C) intitulé: "Loi amendant le Code criminel (version française)".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J3) intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Charles Dean", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à John James Garrison", est, sur division, lu la troisième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'odre du jour, le blil (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Lumsden MacLaurin", est, sur division, lu la troisième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M3) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (94) intitulé: "Loi modifiant la loi de la marine marchande au Canada (pilotage)".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Daniel fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (103) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'oléomargarine, 1919".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. McSweeney fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.
Le préambule est lu et l'étude en est remise.
L'article 1 est lu et amendé comme suit:—
Page 2, ligne 24.—A "et" substituer "ou".
Page 2, lignes 29 et 30.—Aux mots "qui vend en détail" substituer les mots "de détail qui fabrique quelque drogue".

Ainsi amendé, ledit article est agréé.
Les articles 2, 3 et 4 sont lus et agrées.
Le préambule est lu à nouveau et agréé.
Le titre est lu à nouveau et agréé.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité,, que ce comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements.
Lesdits amendements sont lus par le greffier.
Avec la permission du Sénat,
Lesdits amendements sont alors adoptés.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (23) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Aberdeen Fire Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (71) intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (18) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canada Security Assurance Company*", et informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait audit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (25) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Pacific Coast Fire Insurance Company*, et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills:—

Bill T (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ignace Perugini."
Bill U (No 74) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Murray Gray."
Bill X (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Stewart Addison."
Bill Y (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fedorin Cope."
Bill V (No 75) du Sénat, Loi pour faire droit à Albert Harvey McBride.
Bill Z (No 79) du Sénat, Loi pour faire droit à Alexander Scougall.
Bill B2 (No 81) du Sénat, Loi pour faire droit à Ada Mabel Sanderson.
Bill C2 (No 82) du Sénat, Loi pour faire droit à John Albert Green.
Bill D2 (No 83) du Sénat, Loi pour faire droit à Emily Cruickshanw.
Bill E2 (No 84) du Sénat, Loi pour faire droit à Cyril Graham Sinclair.
Bill F2 (No 86) du Sénat, Loi pour faire droit à Richard Ernest Anderson.
Bill A2 (No 80) du Sénat, Loi pour faire droit à Edith Gertrude Willis.
Bill G2 (No 87) du Sénat, Loi pour faire droit à Thomas Edward Dowthwaite.

Bill H2 (No 88) du Sénat, Loi pour faire droit à Thomas Ferby Gatenby.
Bill I2 (No 89) du Sénat, Loi pour faire droit à Michael Joseph Courtney.
Bill J2 (No 90) du Sénat, Loi pour faire droit à Thomas Patrick O'Neill.
Bill K2 (No 91) du Sénat, Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie, et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ces bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, 10 mai 1920.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill T (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ignace Perugini."
Bill U (No 74) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Murray Gray."
Bill X (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Stewart Addison."
Bill Y (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fedorin Cope."
Bill V (No 75) du Sénat, Loi pour faire droit à Albert Harvey McBride.
Bill Z (No 79) du Sénat, Loi pour faire droit à Alexander Scougall.
Bill B2 (No 81) du Sénat, Loi pour faire droit à Ada Mabel Sanderson.
Bill C2 (No 82) du Sénat, Loi pour faire droit à John Albert Green.
Bill D2 (No 83) du Sénat, Loi pour faire droit à Emily Cruickshanw.
Bill E2 (No 84) du Sénat, Loi pour faire droit à Cyril Graham Sinclair.
Bill F2 (No 86) du Sénat, Loi pour faire droit à Richard Ernest Anderson.
Bill A2 (No 80) du Sénat, Loi pour faire droit à Edith Gertrude Willis.
Bill G2 (No 87) du Sénat, Loi pour faire droit à Thomas Edward Dowthwaite.
Bill H2 (No 88) du Sénat, Loi pour faire droit à Thomas Ferby Gatenby.
Bill I2 (No 89) du Sénat, Loi pour faire droit à Michael Joseph Courtney.
Bill J2 (No 90) du Sénat, Loi pour faire droit à Thomas Patrick O'Neill.
Bill K2 (No 91) du Sénat, Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie.
Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.
Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

No 32.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 11 mai 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique,
Beith,
Belcourt,
Blain,
Blondin,
Bostock,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Dandurand,
Daniel,
Dennis,
Dessaulles,
De Veber,
Domville,
Douglas,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Fowler,
Girroir,
Godbout,
Harmer,
King,
Lavergne,
Legris,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
McCall,
McHugh,
McLean,
McSweeney,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Poirier,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Tessier,
Thibaudeau,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson,
Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Conway Murray".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à Lockhart Pierce Sutton".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. White (Pembroke), pour l'honorable M. Proudfoot, présente au Sénat un bill (X3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie Coloniale de placement et de prêt".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Robertson présente au Sénat un bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Fulsom".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Gordon, présente au Sénat un bill (Z3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Proudfoot".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C) intitulé: "Loi amendant le Code criminel (version française)", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son coucours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J3) intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Charles Dean", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à John James Garrison", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Lumsden MacLaurin", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (pilotage)", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (103) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'oléomargarine, 1919", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Lyon Lincoln Cobbin", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (O3) intitulé: "Loi concernant le Directeur des opérations relative à la houille", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable Sir James Lougheed, propose

Que le Sénat, en s'ajournant aujourd'hui, reste ajourné jusqu'au mardi 25 mai, à trois heures de relevée.

La question de concours étant posée sur ladite motion, il est proposé en amendement

Que les mots "mercredi, 26 mai, à huit heures" soient substitués aux mots "mardi, 25 mai, à trois heures".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le très honorable Sir Louis Davies, G.C.M.G., juge en chef du Canada, Député-gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du très honorable Député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venu avec son orateur,

Le greffier adjoint lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:—

Loi modifiant la Loi du cours monétaire, 1910.

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada et transférant au Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada les pouvoirs dont le Commissaire de la police du Canada était jusqu'ici revêtu.

Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.

Loi modifiant la Loi concernant la pension et le fonds de retraite du Service civil.

Lo modifiant la Loi de la Monnaie d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi des Douanes.

Loi ayant pour objet de mettre en vigueur le Traité de paix entre Sa Majesté et la Bulgarie.

Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada (certificats de service).

Loi constituant en corporation la *Scottish Canadian Assurance Corporation.*

Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada.*

Loi constituant en corporation *The T. Eaton General Insurance Company.*

Loi constituant en corporation *The T. Eaton Life Assurance Company.*

Loi ayant pour objet de confirmer un contrat conclu entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi des terres fédérales.

Loi amendant la Loi d'Enseignement technique.

Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Loi concernant la *Kettle Valley Railway Company.*

Loi concernant la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *Pacific Marine Insurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Armor Life Assurance Company.*

Loi pour faire droit à George Henry Shemilt.

Loi pour faire droit à John Bertram Hall.

Loi pour faire droit à Nell Louise Dennis.

Loi pour faire droit à Harry Ernest Wright.

Loi pour faire droit à Henri Delpé Parizeau.

Loi pour faire droit à Gele Karafel.

Loi pour faire droit à William George Uren.

Loi pour faire droit à Meryl Adams.

Loi pour faire droit à Herbert-Walter Ecclestone.

Loi constituant en corporation la *International Loan Company.*

Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914.

Loi modifiant la Loi de l'assurance du service civil.

Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914.

Loi ayant pour objet de confirmer le traité daté du huitième jour de mars 1920, entre Sa Majesté le Roi et la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada concernant l'acquisition par Sa Majesté du capital-actions de ladite compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, à l'exception des actions garanties, quatre pour cent.

Loi pour faire droit à Ignace Perugini.

Loi pour faire droit à William Murray Gray.

Loi pour faire droit à Gladys Stewart Addison.

Loi pour faire droit à Fedorin Cope.

Loi pour faire droit à Albert Harvey McBride.

Loi pour faire droit à Alexander Scougall.

Loi pour faire droit à Ada Mabel Sanderson.

Loi pour faire droit à John Albert Green.

Loi pour faire droit à Emily Cruickshank.

Loi pour faire droit à Cyril Graham Sinclair.

Loi pour faire droit à Richard Ernest Anderson.

Loi pour faire droit à Edith Gertrude Willis.

Loi pour faire droit à Thomas Edward Dowthwaite.

Loi pour faire droit à Thomas Ferby Gatenby.

Loi pour faire droit à Michael Joseph Courtney.

Loi pour faire droit à Thomas Patrick O'Neill.

Loi pour faire droit à Robert Ernest Beadie.

Loi constituant en corporation la *Canada Security Assurance Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Pacific Coast Fire Insurance Company.*

Loi concernant l'Institut Canadien des mines et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Canadian Institute of Mining and Metallurgy.*

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (inspection des bateaux à vapeur).

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, 1919.

Loi modifiant la Loi des épizooties.

Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte.

A ces bills la sanction rayole est donnée par le greffier adjoint du Sénat dans les termes suivants:—

Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-gouverneur sanctionne ces bills.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse alors la parole au très honorable Député-gouverneur général, comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1921, que je pris humblement Votre Honneur de sanctionner".

Alors, après que le greffier eut lu le titre du bill, le greffier adjoint du Sénat, sur l'ordre du Son Honneur le Député-gouverneur général, dit:—

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député-gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

Il plaît au très honorable Député-gouverneur de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne au mercredi, 26 courant à huit heures de relevée.

No 33.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, mai 26 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Bostock, Bourque, Bradbury, Chapais, Cloran, Crosby, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Girroir, Godbout, Gordon, Harmer, King, Lavergne, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Macdonell, McCall, McHugh, McMeans, McSweeney, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Planta, Poirier, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Schaffner, Sharpe, Tanner, Taylor, Tessier, Todd, Turriff, Webster (Brockville), White (Pembroke), Willoughby.

Huit heures du soir.

PRIÈRES.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mardi, 11 mai 1920.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante et douzième rapport.

Relativement à la pétition de George Emerson Fox, de la ville de Leamington, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Addie Myrthe Fox, de ladite ville, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mardi, 11 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et treizième rapport.

Relativement à la pétition de Peter Sutherland Cowie, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, conducteur de tramways, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Margaret Annie Cowie, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3 Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Le mardi, 11 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Jean Mary Sandford, de la cité de Belleville, dans la province d'Ontario, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur George Sandford, de la cité de Toronto, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Le mardi, 11 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et quinzième rapport.

Relativement à la pétition de Edith Ellen Holmes Austin, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Reginald Norbert de Bruno Austin, de ladite cité, ingénieur conseil, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Le mardi, 11 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et seizième rapport.

Relativement à la pétition d'Albert Ernest Wice, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, inspecteur de voitures de chemin de fer, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elula Gladys Wice, de la ville de North Bay, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3 Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 14 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et dix-septième rapport.

Relativement à ia pétition d'Alexander Ross, fils junior, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, ouvrier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Elizabeth Ross, de ladite cité, et pour toute redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire payé en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et dix-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 14 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et dix-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Roy Bradley, de la ville de Harriston, dans la province d'Ontario, électricien, demandant l'adoption d'une loi qui disolve son mariage avec Edith Hanna Bradley, de la cité de Guelph, dans ladite province d'Ontario, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140, relative au paiement des honoraires.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires exigés par la règle 140, en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-dix-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 14 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Joan Doran, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec George Edward Doran, autrefois de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2 Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingtième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 14 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingtième rapport.

Relativement à la pétition de Ethelbert Gilmour Harris, du village de Woodbridge, dans la province de l'Ontario, commis; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Lillian Harris, de la cité de Toronto, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires payé en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mercredi, 12 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-unième rapport.

Relativement à la pétition de Bleecker Foy Maidens, de la cité de Belleville, dans la province de l'Ontario, ouvrier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Henrietta Elmina Maidens, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas accéder à la demande du pétitionnaire, parce qu'il n'a pu prouver à votre comité les faits contenus dans le paragraphe 5 de sa pétition.

6. Votre comité aussi recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires exigés, qu'il a payés en présentant sa pétition.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 14 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Harry Dorland Bovay, de Consecon, dans la province de l'Ontario, demandant l'adoptoin d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Armina Bovay, de la cité de Toronto, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas accorder au pétitionnaire le divorce demandé parce qu'il n'a pu prouver à la satisfaction de votre comité les accusations contenues dans le sixième paragraphe de sa requête.

6. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire l'honoraire qu'il a payé en présentant sa pétition.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 14 mai 1920.

.. Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-troisième rapport.

Relativement à la pétition de John Graham, de la ville d'Oshawa, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Graham, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants à l'exception de la règle 136 qui exige la publication de l'avis du divorce dans la *Gazette du Canada*, parce qu'elle n'a pas eu toute la durée voulue.

3. Le conseil du pétitionnaire a expliqué à votre comité que le délai pour la publication de l'avis dans la *Gazette du Canada* est dû à un malentendu entre les avocats du pétitionnaire et les agents à Ottawa. Votre comité a constaté que la publication est commencée et que des arrangements satisfaisants ont été pris pour qu'elle ait la durée voulue, et il a l'honneur de recommander qu'il reçoive l'autorisation de procéder à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat la réponse à l'ordre du Sénat du 4 courant, pour la production d'un rapport de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre le Dominion et l'Amirauté britannique, et la mission navale aux Indes, en 1919-20, et pour la production d'une liste des actionnaires, officiers et directeurs de l'*Imperial Oil Company.*

(Documents de la Session 1920, No 176).

Aussi.—Une réponse à un ordre du Sénat du 5 courant, pour la production d'une copie des contrats conclus entre un ministère ou des ministères du gouvernement et les propriétaires du vapeur *Lady Evelyn*, relativement au transport des malles, des passagers et des marchandises entre Pictou, Souris et les Iles de la Madeleine, ainsi que d'une copie des tarifs établis pour ces services, si ces tarifs sont en possession du gouvernement.

(Documents de la Session 1920, No 177).

Décret du conseil, No 1061, du 15 mai 1920, concernant le paiement d'indemnité à la Marine royale canadienne.

(Documents de la Session 1920, No 43c).

Rapport des archives canadiennes de la guerre, et rapport du Comité exécutif des fonds pour les monuments canadiens de la guerre.

(Documents de la Session 1920, No 169).

L'honorable M. Taylor présente au Sénat un bill (A4) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Ernest Bulley".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (B4) intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Booth Gendron".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (52) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Western Canadian Union Corporation of Seventh-Day Adventists*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un mesage de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (72) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North-West Route, Limited*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (109) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour Suprême", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat, audit bill, avec un amendement, auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page1, ligne 1.—Retrancher les mots "l'article deux ou" et insérer à la première ligne, après le mot "Quiconque" les mots suivants "est coupable de falsification volontaire de miel aux termes de l'article deux ou qui".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Un mesage de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: "Loi amendant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907", avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Après le mot "loi" insérer "tel que modifié par l'article trois du chapitre vingt-neuf du Statut de 1910".

Page 1, ligne 25.—Retrancher le mot "régulièrement" et après le mot "autorisés" à la vingt-cinquième et vingt-sixième lignes et insérer "par écrit".

Page 1, ligne 26.—Insérer après le mot "membres" le mot "intéressés".

Page 1, ligne 30.—Après les mots "scrutin secret" insérer: "Si un différend atteint directement des employés de plus d'une province et que ces employés sont

membres d'une union ouvrière ayant un comité général autorisé à négocier les différends entre patrons et employés, et dont les patrons, admettent l'autorité, peuvent être signées par le président et par le secrétaire dudit comité".

Page 2, ligne 2.—Retrancher le mot "régulièrement" et après le mot "autorisés" insérer les mots "par écrit".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour y être pris en considération vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (27) intitulé: "Loi concernant les aliments et les drogues", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

Bill M2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William George Mackness."

Bill N2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Elias Vardon."

Bill O2 (No 97) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Hamilton Harvey."

Bill P2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Goddard."

Bill Q2 (No 99) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Stephen Hartmann."

Bill R2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William George McBride."

Bill S2 (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Stinson."

Bill T2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John James Davis."

Bill V2 (No 106) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Jones."

Bill W2 (No 107) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Mary Moss."

Bill Z2 (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Adeline Wallace."

Bill A3 (No 111) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Olive Booth."

Bill C3 (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward Vinall", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills sans amendemnet.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 14 mai 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui retourner les témoignages, etc., pris devant le Comité permanent du Sénat sur les divorces, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondés:—

Bill M2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William George Mackness."

Bill N2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Elias Vardon."

Bill O2 (No 97) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Hamilton Harvey."

Bill P2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Goddard."

Bill Q2 (No 99) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Stephen Hartmann."

Bill R2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William George McBride."

Bill S2 (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Stinson."

Bill T2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John James Davis."

Bill V2 (No 106) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Jones."

Bill W2 (No 107) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Mary Moss."
Bill Z2 (No 110) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Adeline Wallace."
Bill A3 (No 111) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Olive Booth."
Bill C3 (No 114) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward Vinall."
Ordonne que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.
Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (P) intitulé: "Loi constituant en corporation la *United Canada Fire Insurance Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, pour rapporter les bills suivants:—

Bill F3 (No 118), du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Lewis Price."
Bill G3 (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Tristram Clarke."
Bill B3 (No 113) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Elizabeth Hudgin."
Bill D3 (No 115) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Ewing Gudewill."
Bill E3 (No 117) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Lindsay Keys."
Bill P3 (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Martin Chapman", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Le vendredi, 21 mai 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, etc., pris devant le Comité permanent du Sénat sur le divorce, auquel ont été référées les pétitions sur lesquels les bills suivants sont fondés:—

Bill F3 (No 118), du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Lewis Price."
Bill G3 (No 119) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Tristram Clarke."
Bill B3 (No 113) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Elizabeth Hudgin."
Bill D3 (No 115) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Ewing Gudewill."
Bill E3 (No 117) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Lindsay Keys."
Bill P3 (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Martin Chapman."
Ordonne que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.
Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Lyon Lincoln Cobbin", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Catherine Burfoot, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margaret Elizabeth Cooper, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référé la pétition de Mary Henrietta Pettit, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Thomas Lindsay Thacker, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référé la pétition de John Durose, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référé la pétition de Mary Oakley, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Wright", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R3) intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Charles E. Westley", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à George Orville Scott", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à John William Wallace", est, sur division, lu la deuxième fois.

.Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U3) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Davis", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Aberdeen Fire Insurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion:

"Que le bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'immigration (déportation des indésirables)", soit lu la deuxième fois maintenant et sur la motion en amendement.:

"Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots suvants: "d'hui en six mois", il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (O3) intitulé: "Loi concernant le Directeur des opérations relatives à la houille", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Conway Murray", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à Lockhart Pierce Sutton", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie Coloniale de placement et de prêt", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Fulson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (Z3) intitulé: ' Loi pour faire droit à James Proudfoot ", est sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (108) intitulé: " Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 34.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 27 mai 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Bostock, Bourque, Bradbury, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Girroir, Godbout, Gordon, Harmer, King, Lavergne, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Macdonell, McCall, McHugh, McMeans, McSweeney, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Todd, Turriff, Webster (Stadacona), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Ross (Moosejaw):—

Robert Smith et autres, de Régina, Saskatchewan. (*Bank of Saskatchewan*).

La pétition suivante est lue et déposée:—

La *Dominion Trust Company* et John Crowther Gwynn, de Vancouver, C.B., demandant l'adoption d'une loi qui décide de l'application de l'article 5 du chapitre 89, 2 George V.

L'honorable M. Foster, du Comité spécial charge de conférer et d'agir de concert avec un comité analogue de la Chambre des Communes dans la forme à donner au monument commémoratif qui doit être érigé à la mémoire du lieutenant-colonel George Harold Baker, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 534,
Le jeudi, 27 mai 1920.

Le Comité spécial chargé de conférer et d'agir de concert avec un comité analogue de la Chambre des Communes dans le choix de la forme à donner au monument commémoratif qui doit être élevé à feu le lieutenant-colonel Baker, M.P., dans l'Hôtel du Parlement, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Conformément à la demande que lui en avait fait votre comité à la dernière session du Parlement, le major R.-Tait MacKenzie, artiste et sculpteur canadien de renom, a préparé deux croquis différents. A une récente séance des deux comités réunis, ces croquis ont été soumis et expliqués par le major MacKenzie. L'architecte de l'Hôtel du Parlement, M. John Pearson, était présent, et son opinion a été aussi prise en considération quant au mérite des dessins suggérés.

Après plusieurs réunions et mûre délibération, votre comité a l'honneur de recommander que l'on s'en tienne au site que votre comité a choisi à la dernière session du Parlement et qui a été approuvé par les deux Chambres; que le monument soit une figure en pierre, haute d'environ six pieds et demi, en haut relief, sculptée à la ressemblance de feu le lieutenant-colonel Baker en uniforme militaire, et placée dans une niche peu profonde, sur un piédestal de quatre pieds de hauteur, la figure elle-même et l'arrière-plan devant être faits d'un bloc solide de pierre calcaire qui remplacerait la partie du mur à l'endroit que votre comité a choisi à la dernière session.

Il est suggéré qu'une figure en pierre serait préférable à une figure en bronze en s'harmonisant mieux avec l'architecture de l'Hôtel, et que le fait de l'incorporer dans l'Hôtel, constituerait un tribut encore mieux approprié à celui qui a vaillamment versé son sang pour l'Empire.

Pour ce qui est de l'inscription sur le monument projeté, votre comité recommande de graver ce qui suit sur la face du piédestal:—

"Lieutenant-colonel George Harold Baker, M.P.,
Cinquième régiment des carabiniers à cheval,
Mort au champ d'honneur, le 2 juin 1916,
A la bataille du Bois du Sanctuaire.
Erigé par ordre du Parlement du Canada"

Un choix d'inscriptions appropriées pour le côté droit et le côté gauche de la figure seront soumis dans un rapport subséquent de votre comité.

Une maquette en plâtre du monument est exposée à la chambre No 534.

Le major MacKenzie et l'architecte ont informé votre comité que le monument projeté coûterait approximativement $12,000, et votre comité a l'honneur de recommander que ce montant soit inscrit dans le budget supplémentaire à la présente session en vue de défrayer cette entreprise.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE G. FOSTER,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 14 mai 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 28), Loi concernant les produits de l'érable, pour les raisons suivantes:—

"(1) Effacer la clause 3 de ladite Loi enlève la pénalité pour infraction aux dispositions du paragraphe 1, de l'article 2 du Bill.

"(2) L'amendement à l'article 4, qui pourvoit à une pénalité pour infraction au paragraphe 1 de l'article 2 de ladite Loi, n'est pas efficace pour les fins voulues."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné que ledit message soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Gordon présente au Sénat un bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Oakley".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (D4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Cooper".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Burfoot".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Henrietta Pettit".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Lindsay Thacker".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (H4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Durose".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Wright", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R3) intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Charles S. Westley", est, sur division, lu la troisième fois

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à George Orville Scott", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à John William Wallace", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U3) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Davis", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Conway Murray", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à Lockhart Pierce Sutton", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Fulsom", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Proudfoot", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion:

"Que le bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'immigration (déportation des indésirables)", soit lu la deuxième fois maintenant et sur la motion en amendement:

"Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots suivants: "d'hui en six mois".

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Crosby, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O3) intitulé: "Loi concernant le Directeurs des opérations relatives à la houille", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des modifications apportées par la Chambre des Communes aux amendements que le Sénat a faits au bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 35.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 28 mai 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Bennett, Blain, Bostock, Bourque, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Girroir, Godbout, Gordon, Harmer, King, Lavergne, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Macdonell, McCall, McHugh, McMeans, McSweeney, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Poirier, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Todd, Turriff, White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son neuvième rapport.

Le dit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ NO 534,
Le vendredi, 28 mai 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honeur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas:—

La *Algoma Central and Hudson Railway Company* demande l'adoption d'une loi qui reconnaisse certains arrangements conclus entre elle et d'autres compagnies; et

La Compagnie canadienne de Téléphone Bell demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à augmenter son capital social.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné qu'il soit déposée sur la Table.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 534,
Le vendredi, 28 mai.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des requêtes pour bills privés soit prolongé au vendredi, onzième jour de juin prochain.

Aussi que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé au vendredi, dix-huitième jour de juin prochain.

Que le délai fixé pour recevoir des rapports sur un bill privé soit prolongé au vingtième jour de juin courant.

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 *a* et *h* soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

Sur motion de l'honorable M. Bradbury, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de tous les plans et rapports qu'ont soumis les ingénieurs du ministère des Travaux publics à la suite de l'étude topographique qui a été entreprise de la rivière Saskatchewan en vue de déterminer si la navigation pourrait être rendue possible entre le lac Winnipeg et Edmonton.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George Emerson Fox, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Peter Sutherland Cowie, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Jean Mary Sandford, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Edith Ellen Holmes Austin, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et seizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Albert Ernest Wice, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et dix-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Alexander Ross, junior, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et dix-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Roy Bradley, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et dix-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Joan Doran, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la de Ethelbert Gilmour Harris, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Bleecher Fox Maidens, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingtédeuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Harry Dorlan Bovay, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de John Graham, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A4) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Ernest Bulley", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B4) intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Booth Gendron", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Western Canadian Union Corporation of Seventh-Day Adventists*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des bills privés.

Conormément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North-West Route, Limited*", est lu la deuxième fois, et

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour Suprême", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (D) intitulé: "Loi amendant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements fait par la Chambre des Communes audit bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion:

"Que le bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'immigration (déportation des indésirables)", soit lu la deuxième fois maintenant et sur la motion en amendement:

"Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots suivants: "d'hui en six mois" étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (O3) intitulé: "Loi concernant le Directeur des opérations relatives à la houille".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Gordon fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McMeans fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération la modification apportée par la Chambre des Communes à l'amendement que le Sénat a fait au bill (29) intitulé: "Loi concernant le miel".

Ledit amendement de la Chambre des Communes à l'amendement du Sénat est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à leur modification apportée à l'amendement du Sénat sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes refusant son adhésion aux amendements que le Sénat a apportés au bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de relevée.

Le Sénat s'ajourne.

No 36.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 1er juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,
Beith,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bostock,
Bradbury,
Casgrain,
Cloran,
Crosby,
Curry,
Daniel,
David,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Forget,
Foster,
Girroir,
Godbout,
Gordon,
Harmer,
King,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
McHugh,
McMeans,
McSweeney,
Michener,
Milne,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Power,
Proudfoot,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middleton),
Ross (Mosejaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Thorne,
Todd,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Michener:—
Louis Oliver Grampton Walker, de la cité de Montréal, dans la province de Québec. *Reliance Insurance Company of Canada.*

La pétition suivante est lue et déposée:—

Robert Stinton et autres, de Régina et d'autres lieux, dans la province de la Saskatchewan, demandent une charte sous le nom de *Bank of Saskatchewan.*

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lus par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 28 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quatrième rapport.

Relativement à la pétition d'Olive Annie Warden, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alvado Austin Worden, de ladite cité.

L'avocat de la défenderesse fait demande à votre comité de lui permettre de retirer sa requête, et votre comité recommande de lui accorder cette permission.

Votre comité recommande aussi de lui rembourser les droits payés.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 *a* et *h* soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 28 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-cinquième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour présenter des pétitions pour bills de divorce, qui est expiré depuis le 28 mai dernier, soit prolongé au 15 juin prochain.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 *a* et *h* soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le mardi, 11 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-sixième rapport.

Relativement à la pétition de John Daniel Mills, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, gérant de vente, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bertha Catherine Mills, actuellement de la cité d'Ottawa, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Le vendredi, 28 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-septième rapport.

Relativement à la pétition de Joseph Aimé Wilfrid David, gérant de vente, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec Bernadette Desnoyers David, de Saint-Vincent-de-Paul, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 14 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Graziano Bertini, de la cité de Windsor, dans la province d'Ontario, entrepreneur de travaux de mosaique, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Alice Williams Bertini, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 28 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de William Henry Caswell, de la cité du Sault-Sainte-Marie, dans la province de l'Ontario, contre-maître de chemin de fer, demandant l'adoption d'un loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Blanche E. Caswell, actuellement ou récemment de la cité de Flint, dans l'état du Michigan, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 28 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dixième rapport.

Relativement à la pétition de Mary Ireland, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Alexander Ireland, de ladite cité, boulanger, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser au pétitionnaire les honoraires payé en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table une réponse supplémentaire à un ordre du Sénat du 16 avril 1918, pour que soit produit un état relatif au rapport du Sénat (No 7, 23 août 1917, au sujet du 78e régiment écossais du comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse), indiquant:

1. (a) les noms des officiers mentionnés dans ledit rapport qui, depuis que ce rapport a été dressé, ont fait du service au front avec les troupes d'outre-mer?
(b) dans quelle unité et à quelle date chacun de ces officiers a ainsi servi;
(c) le nombre de ces officiers qui furent tués ou blessés, et quand ils le furent;
2. La situation, dans les troupes d'outre-mer, de chacun des officiers que ce rapport mentionne, sa liaison et son grade à l'heure actuelle.

(Documents parlementaires, 1920, No 142a).

Rapport final de la Commission canadienne des ressources en munitions.

(Documents parlementaires, 1920, No 184).

Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 1192, du 29 mai 1920; dissolvant la Commission canadienne des ressources en munitions.

(Documents parlementaires, 1920, No 184a).

Réponse à un ordre du Sénat du 28 avril 1920, pour la production (1) des témoignages rendus et des pièces déposées devant la Commission fédérale des chemins de fer, aux séances tenues à Ottawa les 3 octobre 1911, 7 novembre 1911 et 18 mars 1919, relativement aux tarifs de transport des marchandises et à toutes autres questions soumises à la Commission auxdites dates;

(2) d'une copie du rapport que ladite Commission a présenté au gouvernement à la suite desdites enquêtes;

(3) d'une copie du contrat ou des contrats de tarif postal en vigueur entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer pour le service des colis postaux, y compris un état ou une copie des taux exigés par les chemins de fer nationaux;

(4) d'une copie du rapport que la Commission fédérale des chemins de fer a fait au gouvernement sur les contrats entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer relativement aux tarifs du service postal;

(5) Ledit rapport indique-t-il (ou le gouvernement sait-il) que les taux fixés et payés sont inférieurs à ce qu'il en coûte aux compagnies de chemin de fer pour effectuer ce service?

(6) Quelle est la quantité de matières postales transportées annuellement par colis postaux?

(7) Quelle est la part qui provient des maisons de commerce faisant des affaires par la poste, en spécifiant les quantités pour chaque province?

(8) Quel tarif fait-on (*a*) au public, et (*b*) aux maisons de commerce faisant des affaires par la poste, pour les colis postaux?

(9) Ces tarifs couvrent-ils pleinement les frais de transport? Dans la négative, quel est le chiffre de perte?

(10) S'il y a perte, comment y est-il pourvu?

(11) Le gouvernement se propose-t-il de changer le tarif des colis postaux? Dans l'affirmative, quel sera ce changement?

(Documents parlementaires, 1920, No 136a).

Rapport du Conseil de la Milice du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1920.

(Documents parlementaires, 1920, No 36).

Guerre européenne.—Mémoire n° 6 concernant les travaux du département de la Milice et de la Défense, du 1er novembre 1918 au 31 décembre 1919.

(Documents parlementaires, 1920, No 179).

Décret du conseil, No C.P. 1065 du 20 mai 1920.—Engagement des matelots dans la Marine royale.

(Documents parlementaires 1920, No 43d).

Décret du conseil No C.P. 1155, du 22 mai 1920. Modifications à la solde des lieutenants chirurgiens dans la Marine royale canadienne.

(Documents parlementaires, 1920, No 43e).

L'honorable M. Todd présente au Sénat un bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à George Emerson Fox".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Ellen Holmes Austin".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Planta présente au Sénat le bill (K4) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Trust Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethelbert Gilmour Harris".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Ernest Wice".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain pour l'honorabe M. Nicholls, présente au Sénat un bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Sutherland Cowie".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Bradley".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Doran".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Ross, junior".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (R4) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Mary Sandford".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Power propose

Que les exhibits n°s 2 à 11, inclusivement, produits durant la session de 1918, à l'audition et l'enquête relatives à la pétition de Walter Starkey, du village de Star-City, Saskatchewan, demandant à être divorcé de Mary Elizabeth Starkey, dudit village soient remis à la défenderesse.

Après débat, avec la permission du Sénat, ladite motion est référée au comité permanent des divorces.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A4) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Ernest Bulley", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B4) intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Booth Gendron", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O3) intitulé: "Loi concernant le Directeur des opérations relatives à la houille", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du Comité spécial chargé de conférer et d'agir de concert avec un comité analogue de la Chambre des Communes dans le choix de la forme à donner au monument commémoratif qui doit être élevé dans l'Hôtel du Parlement à feu le lieutenant-colonel Baker, ancien député de Brome, mort au champ d'honneur.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Oakley", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Cooper", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Burfoot", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Henrietta Pettit", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Lindsay Thacker", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Durose", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (109) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour Suprême".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province.", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion:

"Que le bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'immigration (déportation des indésirables)", soit lu la deuxième fois maintenant et sur la motion en amendement:

"Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots suivants: "d'hui en six mois".

Après débat.

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Blain,	Girroir,	Proudfoot,	Thorne,
Bostock,	Lynch-Staunton,	Ross (Moosejaw),	Todd,
Bradbury,	McMeans,	Schaffner.	Watson,
Crosby,	Milne,	Sharpe,	Webster (Brockville),
Curry,	Mulholland,	Tanner,	Yeo—21.
Daniel,			

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beith,	Foster,	Michener,	Robertson,
Bennett,	Godbout,	Mitchell,	Smith,
Cloran,	Gordon,	Planta,	Taylor,
De Veber,	Lavergne,	Power,	White (Pembroke),
Farrell	McSweeney,	Ratz,	Willoughby—21.
Fisher,			

Ainsi est elle résolue dans la négative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beith,	Foster,	Michener,	Robertson,
Bennett,	Godbout,	Mitchell,	Smith,
Cloran,	Gordon,	Planta,	Taylor,
De Veber,	Harmer,	Power,	White (Pembroke),
Farrell,	Lavergne,	Ratz,	Willoughby—22.
Fisher,	McSweeney,		

Les honorables messieurs

NON-CONTENTS:

Blain,	Girroir,	Proudfoot,	Thorne,
Bostock,	Lynch-Staunton,	Ross (Middleton),	Todd,
Bradbury,	McMeans,	Schaffner,	Watson,
Crosby,	Milne,	Sharpe,	Webster (Brockville),
Curry,	Mulholland,	Tanner,	Yeo—21.
Daniel,			

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes refusant son adhésion aux amendements que le Sénat a apportés au bill (28) intitulé: " Loi concernant les produits de l'érable ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter les bills suivants:—

Bill H3 intitulé: "Loi pour faire droit à Edith-Sarah Bell."

Bill 13 intitulé:: "Loi pour faire droit à Albert Graham Elson."

Bill J3 intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Charles Dean."

Bill K3 intitulé:"Loi pour faire droit à John James Garrison."

Bill I3 intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Lumsden MacLaurin" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (U2) intitulé: " Loi concernant les Vétérans de l'armée et de la marine au Canada ", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans y apporter d'amendements.

Le Sénat s'ajourne.

No 37.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 2 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorable messieurs

Beaubien, Béique, Beith, Blain, Blondin, Bostock, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dennis, De Veber, Domville, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Girroir, Godbout, Gordon, Harmer, King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, McHugh, McMeans, McSweeney, Michener, Milne, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Ross (Moosejaw), Shaffner, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son onzième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 534,
Le mardi, 2 juin.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son ozième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a constaté que dans chaque cas, les règles ont été observées.

La *Dominion Trust Company* et John Crowther Gwynn, de Vancouver, demande l'adoption d'une loi qui décide d'objections soulevées dans l'interprétation de l'article l'article 5 de la Loi. 2 George V, chap. 89.

Robert Stinton et d'autres, de Régina et d'autres lieux, dans la province de la Saskatchewan, demandent une charte sous le nom de *Bank of Saskatchewan.*

Le tous respectueusement soumis .

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé: " Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell ', fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: " Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: " Loi constituant en corporation la *Aberdeen Fire Insurance Company* ", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 31 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-onzième rapport.

Relativement à la pétition de John Covert, du village de Brighton, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Frances Victoria Wannamaker Covert, du township d'Améliasburg, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces présente son quatre-vingt-douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 31 mai 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-douzième rapport.

Relativement à la pétition de Richard Simpson, de la ville de Walkerville, dans la province d'Ontario, camionneur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mildred Simpson, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Moosejaw), présente au Sénat un bill (S4) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Bank of Saskatchewan*".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (*f*), 24 (*a*), (*b*) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et référé au Comité permanent des banques et du commerce.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Oakley", est sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Cooper", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Burfoot", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Henrietta Pettit", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Lindsay Thacker", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Durose", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour Suprême", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province".

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mercredi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'immigration (déportation des indésirables)" étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes refusant son adhésion aux amendements que le Sénat a apportés au bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable" étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Lundi, 31 mai 1920.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, etc., pris devant le Comité permanent du Sénat sur les divorces, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondés:—

Bill J3 (No 128) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Charles Dean."

Bill K3 (No 129) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John James Garrison."

Bill L3 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Lumsden MacLaurin."

Bill H3 (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Sarah Bell."

Bill I3 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Graham Elson."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Le Sénat s'ajourne.

No 38.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 9 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Béique, Beith, Belcourt, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Curry, Daniel, Dennis, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Fowler, Girroir, Gordon, Harmer, Laird, Legris, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, McCall, McHugh, McLean, McMeans, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Pope, Power, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Thompson, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Penbroke), Willoughby, Wilson, Yeo.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Fowler:—

J. G. Teit, agent spécial des tribus Sauvages alliées de la Colombie-britannique et W. J. Lincoln et Chas. B. Barton, délégués de la tribu Nishga.

Par l'honorable M. Watson :—

William Herbert Wales Edward, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Olga Lillian Edward, et

Arthur John Franklin, connu sous le nom de John A. Holmes, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi que dissolve son mariage avec Ellen Elizabeth Franklin.

Par l'honorable M. Bradbury :—

Charles Henry Foster, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Foster.

La pétition suivante est lue et déposée :—

L. O. G. Walker et autres, de Montréal, province de Québec, demandent une charte sous le nom de *Reliance Insurance Company.*

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 7 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-treizième rapport.

Votre comité, conformément à l'ordre de référé du premier jour courant a pris en considération la motion suivante :—

Que les exhibits Nos 2 à 11, inclusivement, produits durant la session de 1918, à l'audition et l'enquête relative à la pétition de Walter Starkey, du village de Star-city, Saskatchewan, demandant à être divorcé de Mary Elizabeth Starkey, dudit village soient rendus à l'avocat de la partie défenderesse.

Votre comité recommande que lesdits exhibits soient rendus à l'avocat de la défenderesse.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 *a* et *h* soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Dennis, du Comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit :—

Le comité mixte des Impressions du Parlement, dans son second rapport, déclare qu'il a pris en considération certaines recommandations du comité éditorial qui ont été soumises au Parlement dès les premiers jours de la session. Le comité éditorial qui est composé de Fred. R. Cook, sous-imprimeur du Roi, président; F. C. T. O'Hara, sous-ministre du ministère du Commerce; F. C. C. Lynch, surintendant de la division des Ressources naturelles, ministère de l'Intérieur, a été nommé à la recommandation du comité mixte des Impressions, par décret du conseil, le 4 octobre 1917. Le très honorable sir George Foster, l'honorable A. Meighen et l'honorable M. Burrell y ont été associés en qualité de membres consultatifs.

Le comité mixte prend plaisir d'attirer l'attention sur les résultats remarquables qui ont été obtenus pendant les deux années et demie grâce à une surveillance éditoriale bien dirigée. Comme exemple, en faisant la comparaison de l'année 1915-16, la dernière sous l'ancien système, avec l'année 1918-19, la première complète où le comité éditorial a eu juridiction sur l'impression des rapports des ministères, l'on constate que le nombre des copies de ces rapports a été réduit de 325,265 à 151,425; le nombre de pages imprimées de 210,007,404 à 55,742,120; et le coût de $255,813 à $150,509.

Parallelement, en ce qui touche les rapports supplémentaries, le nombre de copies imprimées en 1915-16 était de 222,085, et en 1918-19, 56,080; le nombre total de pages imprimées en 1915-16 était de 60,799,190; en 1918-19, 11,067,120; le coût en 1915-16 était de $87,488, et en 1918-19, il était de $38,457. Ces chiffres comparatifs additionnés sont:—

1915–16.	1918–19.
$255,813	$159,509
87,488	38,457
$343,201	$188,966

Ceci représente une économie annuelle, si le système actuel est continué, de $154,335. Grâce aux efforts du comité éditorial plusieurs publications ont été abandonnées, et beaucoup d'autres dans la classe des rapports de départements ont été de beaucoup réduites en volume. Les écomnomies ainsi réalisées se chiffrent facilement à $250,000 par année.

Réalisant qu'il est possible d'effectuer d'autres réformes et économies, le comité mixte soumet présentement certaines recommandations en vue de donner plus d'autorité au comité éditorial et lui faciliter le travail.

1. Le comité mixte, approuvant les vues si énergiquement exprimées par les chefs des deux partis du Parlement sur l'importance de l'économie nationale, recommande qu'elle soit appliquée aux impressions et aux publications nationales aussi bien qu'aux autres utilités publiques. De par tout le continent vient un cri d'économie concernant l'usage du papier, et pour ce qui est du Canada, le Parlement et les départements publics devraient montrer l'exemple. La tendance vers la verbosité qui était le propre des rapports des départements dans le passé, a disparu en grande partie, mais il y a place encore pour amélioration.

Elle est surtout apparente dans les publications périodiques que publient les départements à Ottawa. C'est une pure perte d'argent que d'imprimer des paragraphes concernant "Les conditions du logement à Constantinople"; "La domestication de l'éléphant d'Afrique dans le Congo belge"; "Les conditions agricoles en Mésopotamie," etc., tous ces titres ayant paru dans des publications récentes. Le comité éditorial devrait posséder l'autorité de passer le crayon bleu sur ces articles sans se voir obligé de demander le consentement du comité consultatif, et le comité mixte recommande qu'il en soit ainsi.

2. Il a été prouvé au comité mixte que les publications du gouvernement étaient dans une grande mesure publiées en double. Le comité éditorial s'est efforcé de faire discontinuer cette pratique, mais ses efforts sont restés vains. Le comité mixte s'oppose fortement à ce gaspillage de fonds publics.

3. Sous ce même rapport, l'attention du gouvernement a été attirée sur la tendance de certains départements à publier des revues périodiques. Dans un cas récent, l'on découvrit que le sous-ministre du département en question ignorait complètement qu'une publication était projetée, jusqu'au moment où le comité éditorial lui demandât le but de telle publication. Dans un autre cas, le premier numéro d'une revue mensuelle fut publiée, puis sans aucune raison, elle fut discontinuée. Comme résultat, il y a en mains au bureau de l'Imprimerie 90,000 magnifiques couvertures lithographiées que l'on se proposait d'utiliser pour les numéros subséquents et qui sont maintenant une pure perte. Cette couverture seule, a coûté au pays $1,270.

De tels incidents ont porté le comité éditorial à faire rapport au comité consultatif du conseil, et le très honorable sir George Foster décida que dorénavant, la permission du cabinet devait être obtenue avant qu'aucune nouvelle publication ne soit imprimée. Le comité mixte approuve cette décision.

4. Depuis la Confédération, la coutume a été au Parlement de payer pour l'impression des rapports des départements. Le comité mixte croit que le temps est arrivé où cette politique doit être changée, et qu'à sa place, chaque département public devrait préparer annuellement ses estimées pour impressions, y compris son rapport annuel; que le Parlement paye seulement que pour les copies dont il a besoin pour ses listes de malles, et pour les documents sessionnels.

Ce changement de pratique, croit-on, produira une plus forte économie, et forcera les départements à surveiller d'avantage leurs estimées d'impressions. Si le Parlement accepte ce changement, il est recommandé qu'il soit mis en vigueur pour l'exercice commençant le 1er avril 1921.

5. La règle dans le passé a été d'imprimer comme documents sessionnels tous les rapports qui sont déposés sur la Table des deux Chambres. Le comité mixte considère que cette pratique n'est pas nécessaire, et il est d'avis que les publications maintenant publiées par le Bureau des Statistiques, telles, les statistiques des "Chemins de fer et Canaux", du "Téléphone" et du "Télégraphe" et des "Compagnies de Messageries"; "Bois, lattes et bardeaux"; "Industries de la ferme"; "Moulins à planer, et de Portes et Châssis"; "Papier et Pulpe"; "Distillation du bois", etc., ne devraient pas être imprimées comme documents de la session. Le *Year Book* les contient tous sous une forme résumée. Les rapports du recensement de l'industrie, fois, qui découlent des départements de l'Agriculture, des Fermes Expérimentales et des Pêcheries, devraient, d'après le comité, faire partie des documents sessionnels.

6. L'attention du comité mixte a été attirée sur le fait que dans certains cas, des manuscrits de rapports, de bulletins, etc., n'avaient pas été soumis au comité éditorial pour être étudiés et soumis au Conseil, si la chose était jugée nécessaire. Il est donc recommandé, qu'ordre soit donné, que tous manuscrits pour publications qui doivent être imprimées pour les départements publics, ou commissions dont les appropriations sont votées par le Parlement, soient soumis au comité éditorial avant qu'aucune décision soit prise.

7. Le comité mixte a remarqué avec plaisir, le changement de papier sur lequel les publications de routine journalière du Parlement sont imprimées, ainsi que plusieurs bulletins des départements, par la substitution du papier n° 1 pour les rapports ordinaires. Ce changement a été fait à la demande du comité éditorial, et a économisé au pays plusieurs milliers de dollars.

8. Le comité a observé que chez certains départements, il y a encore une tendance à se servir d'illustrations qui ne sont pas pertinentes aux textes des rapports, ou qui offrent peu ou pas d'intérêt aux canadiens en général. L'arrêté en conseil qui gouverne ces illustrations veut que nulle illustration ne soit publiée, à moins "quelle aide à mieux faire comprendre le texte."

Il est recommandé que le comité éditorial reçoive instruction de faire observer strictement les décrets de l'arrêté en conseil.

9. Votre comité est d'avis que dans l'intérêt de l'économie, l'usage de mettre des couvertures à certaines publications, telles, "Bulletins, mensuels de la statistique agricole", *Conservation of Life*, etc., devrait être aboli après l'achèvement des volumes commencés, et que si la chose est possible, l'on devrait se servir de papier de qualité inférieure pour les rapports de la Commission de Conservation, du département des Mines, et autres semblables.

10. Il est aussi recommandé qu'il soit fourni au mois de juin de chaque année aux sénateurs, membres de la Chambre, ou fonctionnaires qui ont droit à recevoir gratuitement des rapports ou autres publications, une liste des rapports et docu-

ments pour l'année courante, avec demande qu'elle soit retournée le ou avant le 31 juillet, indiquant les rapports et documents qu'ils désirent leur être fournis, en même temps que leur adresse. Ceux qui ne seront pas indiqués, ne seront pas envoyés. Dans les cas de rapports et documents qu'il est impossible d'inclure dans une telle liste, des avis séparés seront distribués, et les documents envoyés à ceux qui les auront demandés.

11. Il a été porté à la connaissance du comité mixte, que plus de 50 pour cent des réquisitions reçues à l'imprimerie étaient marqués "Pressée", ce qui empêche d'obtenir une expédition uniforme de travail. L'Imprimeur public à Washington a reçu l'autorisation d'imposer une amende de 15 pour cent sur les commandes marquées "pressées". Le comité mixte ne tient pas à faire des règlements aussi sévères, mais il recommande à chaque département d'envoyer ses réquisitions d'impression de bonne heure au Bureau afin de faciliter la besogne.

12. L'attention du comité mixte a été attirée sur le fait que la publication des Avis officiels dans la *Gazette du Canada*, varient; il est recommandé que le ministère de la Justice étudie la chose et prépare un législation qui sera présentée à la prochaine session, afin d'arriver à un minimum dans l'impression de ces avis, économisant ainsi l'espace dans la *Gazette*.

Le comité éditorial a demandé au comité mixte que les prescriptions de la Loi de la Faillite de la dernière session, (Chap. 30, article 11, sous-article 7), soient étudiées de nouveau.

Le sous-article dit:—

> "L'Imprimeur du Roi doit, sur la requête de toute personne obligée par la présente loi de tenir en liasse, à la disposition du public, un exemplaire de la *Gazette du Canada,* régulièrement fournir, à cette personne, à titre gratuit, deux exemplaires de chaque livraison de cette *Gazette*".

L'on ne connaît pas combien de noms ce sous-article va ajouter à la liste gratuite de la "*Gazette*." Chaque mille exemplaires, toutefois, augmente de dix tonnes la consommation annuelle de papier "*Parliamentary Report*", coûtant 13½ cents la livre, par le dernier contrat, comparé avec 3.67 cents la livre en 1915. En plus d'augmenter le travail des presse et de la reliure au Bureau de l'Imprimerie, cette liste de "numéros gratuits" augmente également le travail de la division de la Distribution et des Postes. Il est suggéré qu'une seule copie comprenant les "Avis de faillite" dans la *Gazette du Canada* devrait suffire.

13. Le comité mixte approuve les recommandations du comité éditorial à l'effet que la papeterie en usage dans les différents départements soit de dimension uniforme autant qu'il est possible de le faire. Il considère absurde la pratique de certains départements d'exiger une variation pour leur papier à correspondance de la grandeur étalon de 8½ pouces x 11 pouces, et demandant 8 x 10 pouces, 8½ x 10½ pouces ou autres dimensions. Non seulement il y a perte dans la coupe du papier, mais aussi dans la travail de découpage.

14. Votre comité a approuvé la forme étalon pour réquisition d'impressions que le comité éditorial a préparée pour tous les départements. La forme ancienne marquait de certains détails, rendant nécessaire une correspondance répétée avec les différents départements, afin de s'assurer exactement de ce qui était requis. En ce servant exclusivement de la forme étalon, une économie de temps et d'argnt sera obtenue.

15. Pour terminer ce rapport, le comité mixte désire exprimer son appréciation de la manière habile avec laquelle le comité éditorial a accompli sa tâche. Croyant, que même en face de quelqu'opposition, il a accompli ce dont on s'attendait de lui, mais réalisant qu'il peut encore faire d'avantage si de plus grands pouvoirs lui sont accordés, votre comité recommande fortement que son autorité et juridiction soient étendues au comité éditorial, afin que le travail des Impressions publiques soit facilité.

WM. DENNIS
Président

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Fowler, du comité spécial nommé pour instituer une enquête et faire rapport à la présente session sur la navigabilité de la baie et du détroit d'Hudson et sur leurs ressources, présente son second rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ No 534,

le vendredi, 4 juin 1920.

Le comité spécial institué par le Sénat pour recueillir des témoignages et faire rapport, au cours de la présente session, sur la navigabilité de la baie et du détroit d'Hudson et sur les ressources de leurs pêcheries, ainsi que sur la nature des ports de ladite baie et sur la facilité de convertir ces ports en têtes de lignes de chemin de fer, a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Nous avons tenu une quinzaine de séances, et convoqué et interrogé vingt et un témoins appelés des différentes parties du pays. Le comité avait pour objet de se renseigner sur les points suivants:—

1. La durée de la saison normale de la navigation dans la baie et le détroit d'Hudson, eu égard aux glaces, à la survenue et à la persistance des tempêtes de neige, et les avantages que la navigation pourrait retirer de l'aide qui lui serait donnée, telle que de la télégraphie sans fil, des phares, des signaux de brume et des aéroplanes.

2. Le genre et la grosseur des navires à employer pour le trafic.

3. Les avantages comparés des deux ports, Nelson et Churchill, et le coût relatif de leur aménagement.

4. Les ressources des pêcheries de la baie et du détroit, ainsi que les rivières tributaires de la baie.

5. Les ressources minérales de la région environnante.

6. L'utilisation de la région pour la production de la viande et des fourrures des rennes et des bœufs musqués qui s'alimentent de l'herbe extrêmement nutritive poussant en cette région.

Plusieurs témoins ont été interrogés sur la durée de la saison où l'on peut naviguer en toute sûreté dans la baie et dans le détroit. Ces témoignages présentent quelques divergences sur la durée de cette saison; mais tous s'accordent à dire que, dans les conditions ordinaires, la saison de navigation serait d'au moins quatre mois et ne dépasserait guère cinq mois. Des voyages ont été effectués dans le détroit dès le 5 juin et jusqu'au commencement de novembre, avec des navires de tonnage ordinaire, sans difficultés; mais ces voyages, de l'aveu unanime, furent plutôt exceptionnels. Tous sont cependant d'avis que l'établissement des accessoires modernes, tels que phares, station de télégraphie sans fil, hydroplanes et signaux de brume, faciliterait dans une grande mesure la navigation dans ces parages et aiderait aussi à vaincre les difficultés naturelles qui proviennent de la glace et de la neige. Pour que cette route puisse entrer en concurrence avec les voies de communication situées plus au sud, entre ce pays et l'Europe, il serait nécessaire d'adopter un type de navire de fret susceptible de se charger de 5,000 ou 10,000 tonnes de poids mort. D'après les témoignages qui lui ont été fournis, ce comité est d'avis que des navires d'aussi gros tonnage n'éprouveraient aucune difficulté à manœuvrer, pourvu que leur avant soit suffisamment renforci et protégé. Jusqu'à présent, seuls des navires de moindres dimensions ont navigué dans ces eaux parce que le besoin ne s'est pas fait sentir de navires plus gros.

De l'avis général la baie d'hudson demeure ouverte d'un bout à l'autre de l'année, et la glace ne se forme guère au delà de trente à quarante milles des bords. Le détroit est aussi ouvert durant la plus grande partie de l'année, et demeurerait problablement ouvert sans cesse sans les glaces qui, tard en automne, descendent le détroit de Fox et obstrue la navigation dans le détroit d'Hudson. Les huit témoins qui ont déposé

sur ce point particulier admettent généralement que l'établissement des accessoires modernes requis, le long du détroit, en rendrait le passage plus facile et prolongerait considérablement la saison de navigation.

Votre comité a recueilli de nombreux témoignages sur les avantages comparés que présentent les deux ports de l'Ouest, Churchill et Nelson. Les témoins diffèrent beaucoup sur le choix à arrêter entre ces deux ports, étant donné le raccourcissement de transport par chemin de fer auquel l'un de ces deux ports donne lieu, et la construction moins onéreuse du port dans le cas de l'autre. Des témoins ont montré, à Churchill, un havre naturellement enclos et de toutes façons protégé des vents, de quelque direction qu'ils soufflent; et plusieurs navires peuvent, à n'importe quelle époque, jeter l'ancre en toute sécurité. De son côté, Nelson ne possède pas d'abri naturel contre la mer, si ce n'est son propre éloignement de la pleine mer, un bas-fonds d'une vingtaine de milles le séparant des eaux profondes. Le havre projeté de Nelson communique avec la baie proprement dite par un étroit chenal bordé par de larges battures. L'amélioration du port de Nelson a déjà donné lieu à des dépenses très considérables, mais il sera nécessaire de dépenser encore plus d'argent avant d'exécuter les plans actuels. Et l'on doute fortement que Nelson devienne un port absolument sûr contre une tempête de l'Est, même après qu'auront été exécutés les plans que l'on projette d'exécuter. Pour utiliser Churchill, il faudrait construire un chemin d'environ 80 milles à travers une région qu'un témoin a décrite comme étant très rude et comme présentant une trentaine de milles de marais presque impossibles à franchir à cause de la difficulté d'y établir un fond nécessaire à la construction d'une chaussée. Ceci est, cependant, contredit par deux témoins, qui ont chacun fortement impressionné le comité. MM. J.B. et J.-F. Tyrell ont tous deux affirmé qu'il existait une route parfaitement bonne et comparativement courte s'articulant à la route actuelle, et qui dévie à un endroit situé à environ cinquante-six milles de Nelson pour courir dans la direction nord-est vers Churchill. C'est actuellement plutôt un petit port que celui de Churchill; mais, selon l'assertion non contredite de MM. Tyrell, il serait facile de l'agrandir suffisamment pour les besoins de tout le trafic susceptible d'y transiter d'ici plusieurs années. Outre le port actuel de toute marées, il existe un grand bassin de peu de profondeur, dont le fond est formé de glaise durcie mêlée de grosses roches qui pourraient facilement se draguer, et le port qui en résulterait serait relativement à sa grandeur, un des plus beaux du continent. Les frères Tyrell connaissent à fond les régions qui environnent la baie d'Hudson; ils ont tous deux passé plusieurs années à en faire l'étude et à y poursuivre des recherches. M. J.-W. Tyrell s'est trouvé pendant un hiver stationné au détroit d'Hudson où le gouvernement canadien l'avait chargé de faire des observations, et il a également parcouru la région qui s'étend du Pas à Churchill pour le compte d'une compagnie qui projetait d'y construire un chemin de fer, lequel projet fut plus tard abandonné. Ce monsieur Tyrell n'a pas hésité à dire que la prolongation du chemin de fer jusqu'à Churchill ne présenterait aucune difficulté. Le comité croit que le gouvernement agirait sagement en ne dépensant plus d'argent à aménager le port de Nelson avant d'avoir nommé un comité d'ingénieurs-experts et de constructeurs de chemins de fer, qui examineraient la route menant à Churchill pour constater si elle est réellement praticable, ainsi que le prétendent les messieurs Tyrell, ou non, et ce qu'il en coûterait et l'avantage qu'il y aurait à faire de Churchill, au lieu de Nelson, le port et le terminus du chemin de la baie d'Hudson. Dans l'intervalle, la pose des rails pourrait être complétée jusqu'à Nelson, et le port pourrait être utilisé dans son état actuel.

Bie nque personne n'ait pu certifier qu'il y ait quantité de morue dans la baie, il est indubitable qu'il s'en trouve dans le détroit. Toutes les rivières qui se déchargent dans la baie abondent en poissons, et le morse et le phoque fréquentent le détroit en troupes nombreuses. Aussitôt que le chemin de la baie d'Hudson sera construit, nul doute que l'industrie de la pêche y prendra beaucoup d'essor et y sera très fructueuse. De récentes découvertes ont démontré que la région environnant la baie d'Hudson est largement et richement minéralisée, et qu'elle renferme surtout de l'or et du cuivre.

Le distingué explorateur des régions polaires, M. Stefansson, a rendu témoignage devant votre comité. Il croit fermement à la possibilité d'exploiter ce qu'on a toujours appelé les terres stériles du Nord, ainsi que les îles comprises dans le cercle arctique, en y favorisant la propagation du renne, du caribou et du bœuf musqué comme bétail de boucherie. M. Stefansson a démontré la qualité remarquable de la chair de ces animaux comme aliment, et combien modique serait le coût de production. Il a déclaré que les terres incultes du Nord, que l'on a toujours considérées sans valeur, pouvaient nourrir au moins cinquante millions de rennes et dix millions de bœufs musqués, et que la garde de ces immenses troupeaux coûterait une bagatelle en regard des profits à réaliser. Une telle entreprise aurait une portée incalculable au point de vue de l'alimentation du monde entier, et votre comité recommande fortement au gouvernement de mettre activement ce projet à l'étude.

En se basant sur les témoignages entendus, votre comité en est arrivé aux conclusions suivantes:—

(1) que le chemin de la baie d'Hudson est praticable, et qu'il deviendra probablement avec le temps profitable;

(2) que, dans les conditions actuelles, la saison de navigation dure au moins quatre mois, et qu'elle est susceptible de s'étendre considérablement grâce aux facilités que l'on peut maintenant donner à la navigation;

(3) que, de l'avis de ce comité, il n'a pas été apporté assez de soin dans le choix de Nelson comme terminus du chemin de fer, et que le gouvernement ne devrait plus faire de grosses dépenses pour ce port avant d'avoir au préalable étudié de nouveau et à fond les avantages relatifs de Churchill et de Nelson comme terminus de chemin de fer;

(4) que, les eaux du détroit et des rivières tributaires de la baie abondent en poissons et en animaux marins de grande valeur, et que le comité croit que la baie est également poissonneuse, bien qu'il n'existe pas encore assez de données quant à l'étendue des pêcheries de la baie pour permettre d'en faire l'évaluation avec autorité;

(5) que, les mines déjà découvertes dans le district de la baie d'Hudson sont suffisamment nombreuses et riches pour indiquer l'existence d'une grande richesse minérale en puissance;

(6) que votre comité ne saurait appuyer trop vigoureusement la précieuse suggestion de M. Stefansson relative à la propagation du renne et du bœuf musqué, et qu'il prie instamment le gouvernement d'autoriser le ministère de l'Intérieur à prendre l'affaire en main, en tirant sérieusement parti de ce que le gouvernement des Etats-Unis a accompli à cet égard.

(7) bien que cette matière n'entre pas précisément dans son mandat, votre comité ne peut terminer ce rapport sant attirer l'attention sur la portée nationale des explorations de Vihljalmur Steffanson. Il a complètement révolutionné notre conception de la région polaire. Il a démontré que les blancs peuvent vivre et se développer dans cette région sans autres ressources que celles qu'offre la région elle-même, et que ces terres considérées comme stériles et absolument sans valeur, constitueront éventuellement un actif précieux pour le Canada. Le comité se plaît à espérer que le gouvernement canadien saura tenir comptes des services signalés de M. Steffansson, qui n'a pas reçu jusqu'à présent une récompense proportionnée à l'importance nationale de la tâche qu'il a accomplie.

(8) votre comité exprime ses remerciements aux messieurs qui sont venus d'eux-mêmes rendre témoignage sur les importantes questions mises à l'étude.

(9) votre comité soumet avec le présent rapport un extrait, sous forme de narration, des témoignages qu'il a recueillis, et a l'honneur de recommander que 1,000 exemplaires de ce rapport et de l'extrait des témoignages soient publiés en brochure pour distribution générale.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. FOWLER,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour y être pris en considération mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Lynch-Staunton, il est

Ordonné que, étant donné que le bill (L2) intitulé: "Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton et changeant son nom en la Corporation de prévoyance et de prêt d'Hamilton", n'a pas été adopté par la Chambre des Communes, que le greffier du Sénat soit autorisé à rembourser les droits payés sur ce bill, moins les frais d'impression et de traduction.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Arrêtés du Conseil, C.P. No 1022, du 8 mai 1920, C.P. No 1065, du 15 mai 1920, et C.P. No 1280, du 4 juin 1920, relatif au boni de Vie chère aux employés du Service civil du Canada.

(*Documents de la Session 1920, No 193*).

Copies des arrêtés du conseil concernant le projet de logement fédéral, comme suit:—

C.P. 639, du 27 mars 1920, autorisant l'augmentation de la somme maxima de prêts qui peut être accordée en vertu de la classe (*a*) du projet fédéral.

C.P. 375, du 20 février 1919, approuvant le projet général de logement de la province de l'Ontario.

C. P. 2201, du 30 octobre 1919, approuvant certains amendements au projet de logement de la Colombie-Britannique, approuvé le 1er mai 1919, C.P. 907.

C. P. 1090, du 19 mai 1920, approuvant certains amendements au projet de logement général de la province de Québec.

C.P. 1233, du 21 mai 1920, approuvant le plan général de logement de la province de la Saskatchewan.

(*Documents de la Session 1920, No 194*).

Rapport du département des Impressions publiques et de la papeterie pour l'exercice clos le 31 mars 1919.

(*Documents parlementaires 1920, No 38*).

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne du Téléphone Bell", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Aberdeen Fire Insurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu.

L'honorable Sir James Lougheed propose que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw) propose en amendement.

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés, le premier, avant et l'autre après le mot " soit " et que ce qui suit soit ajouté à la fin de ladite motion: " mais qu'il soit référé au Comité permanent des banques et du commerce ".

L'honorable M. McMeans, secondé par l'honorable M. Lynch-Staunton, propose en amendement à la motion en amendemet.

Que tous les mots après le mot " soit " soient retranchés et remplacés par les suivants " lu la troisième fois demain ".

Après débat.

Avec la permission du Sénat;

L'amendement à l'amendement est retiré.

Avec la permission du Sénat;

L'amendement à la motion principale est retiré.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Daniel Mills, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Joseph Aimé Wilfred David, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Graziano Bertini, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William A. Caswell, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Ireland, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I4) intitulé: " Loi pour faire droit à George Emerson Fox ", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J4) intitulé: " Loi pour faire droit à Edith Ellen Holmes Austin, est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K4) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Trust Company*", est lu la deuxième fois, et
Référé au Comité permanent des banques et du commerce.
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que la règle 119 soit suspendue relativement audit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethelbert Gilmour Harris", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Ernest Wice", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Sutherland Cowie", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Bradley", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Doran", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Ross, fils", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R4) intitulé: 'Loi pour faire droit à Jean Mary Sandford", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Covert, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Richard Simpson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité pour étudier le bill (X2) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'immigration (déportation des indésirables)".

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.
Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.
Le premier article étant lu, il est proposé que le président quitte le fauteuil maintenant.
La question de concours étant posée sur ladite motion, le comité se divise comme suit:—

Pour 30.—Contre 17.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a levé sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes refusant son adhésion aux amendements que le Sénat a apportés au bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable".

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des greffiers à la Table pour informer cette Chambre:—

Que le Sénat n'insiste pas sur les amendements si la Chambre des Communes adopte l'amendement suivant à son bill.

Page 2, ligne 8.—Ajouter ce qui suit comme article 5:—

"5. L'article dix-sept de la Loi concernant les aliments et les drogues, 1920, sera applicable dans toute les poursuites intentées en vertu du paragraphe (1) de l'article deux de ladite loi".

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (53) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, et la Loi de 1919, modifiant la Loi du Service civil", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada (marins malades et indigents)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (139) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'amirauté", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (151) intitulé: "Loi modifiant la Loi du gibier du Nord-Ouest", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (152) intitulé: " Loi modifiant la Loi minière du Yukon ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (156) intitulé: " Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (157) intitulé: " Loi modifiant la Loi taxant les Profits d'affaires pour la guerre, 1916 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (20) intitulé: " Loi modifiant la Loi de l'Opium et des drogues narcotiques ", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Y2) intitulé: " Loi amendant la Loi de coordination des bureaux de placement ", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Lesdits amendements sont lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Retrancher le mot " Ministre " et le remplacer par les mots " Gouverneur général en conseil ".

Page 1, ligne 25.—Retrancher tous les mots après le mot " deniers " jusqu'à la fin du paragraphe (2) projeté, et les remplacer par les suivants: " octroyés à une province toute somme d'argent qu'il peut juger désirable pour le maintien de bureaux de placement, lorsque le gouvernement provincial n'en a pas en service. Toutefois, avant de venir en aide, sous l'empire de la présente loi, à l'un de ses bureaux de placement, le ministre doit s'assurer que le gouvernement provincial intéressé ne projette pas d'établir, dans un délai raisonnable, des bureaux de placement, en conformité de la présente loi, et, de plus, la somme ainsi réservée doit être octroyée à ces bureaux de placement, mais l'octroi ne doit jamais dépasser la moitié de la somme dépensée pour le maintien de ces bureaux ".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (166) intitulé: " Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1920 et le 31 mars 1921 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 39.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 10 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Béique, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Curry, Daniel, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Forget, Foster, Fowler, Girroir, Gordon, Harmer, Laird, Lavergne, Legris, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, McCall, McHugh, McLean, McMeans, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Pope, Power, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Stadacona), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (72) intitulé: "Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North-West Route, Limited*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 7.—A la clause 5 substituer la suivante:—

"5. Le siège social de la Compagnie est en la cité de Wininpeg. La Compagnie peut établir une succursale en la cité de Londres, Angleterre."

Page 2, ligne 10.—A la clause 6 substituer la suivante:—

"6. L'assemblée annuelle des actionnaires doit être tenue le deuxième mardi de septembre. Elle peut être tenue au siège social ou, si un règlement de la Compagnie le prescrit, à la succursale à Londres, Angleterre."

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été référé le bill (M3) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*", présente le rapport suivant:—

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

Le Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été référé le bill (M3) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*", a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Les promoteurs du bill ayant demandé à votre comité la permission de retirer leur bill, il recommande d'accéder à leur demande.

Le tout respectueusement soumis.

RICHARD BLAIN,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 *a* et *h* soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des ordres permanents, présente son douzième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ, No 534.
Le jeudi, 10 juin 1920.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition suivante, et a constaté que les règles ont été observées.

L. O. G. Walker et autres de Montréal, demandent une charte sous le nom de *Reliance Insurance Company.*

Le tout respectueusement soumis.

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été référé le bill (K4) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Trust Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit: —

Page 1, ligne 19.—A la suite de "Colombie-Britannique" insérer "ci-après appelée la Cour".

Page 2, ligne 30.—Biffer la clause 3 pour lui substituer la suivante:—

"3. Aucune disposition de la présente loi n'a d'effet sur une action, une poursuite, une pétition ou une cause commencée avant le vingt-quatrième jour d'avril 1920, ni sur une mise en marche d'une procédure ou un amendement d'une procédure relative à une telle action, poursuite, pétition ou cause, soit par la Compagnie ou en sa faveur, soit contre elle, ou par un ou contre un liquidateur de la Compagnie. Nulle partie à

une telle action, poursuite, pétition ou cause n'a droit d'invoquer, de citer comme preuve ou de mentionner la présente loi ni aucune des dispositions qu'elle renferme, pas plus que d'en tirer parti ou d'en bénéficier."

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Le lundi, 7 juin 1920.

Le Comité permanent des divorce a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Nora Doyle, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec George Amos Doyle, autrefois de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140, relative aux droits à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser à la pétitionnaire les droits payés en présentant sa pétition, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (X3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie coloniale de placement et de prêt", fait rapport que le comité a examiné le bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ledit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Ajouter ce qui suit comme clause 4 du bill:—

"4. La présente loi sera mise en vigueur à une date que le Gouverneur en conseil fixera par proclamation, cette proclamation ne pouvant se faire que s'il a été établi à la satisfaction du conseil de la Trésorerie que la Compagnie a rempli tous ses engagements et acquitté toutes ses obligations envers ses créanciers".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (S4) intitulé: "Loi constituant en corporation la Banque de la Saskatchewan", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Biffer "Banque de la Saskatchewan" et insérer "*Great West Bank of Canada*".

Dans le titre.

Biffer "Banque de la Saskatchewan" et insérer "*Great West Bank of Canada*".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Ross (Moosejaw) présente au Sénat un bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Graziano Bertini".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Watson, pour l'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (V4) intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Caswell".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Watson, pour l'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (Y4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Covert".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ireland".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Proudfoot présente au Sénat un bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Daniel Mills".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (Y4) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Aimé Wilfrid David".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion proposant la troisième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à George Emerson Fox", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Ellen Holmes Austin", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethelbert Gilmour Harris", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Ernest Wice", est, sur division, lu la troisième lois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Sutherland Cowie", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Bradley", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Doran", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Ross, fils", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R4) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Mary Sandford", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour, annonçant la prise en considération des amendements que la Chambre des Communes a apportés au bill (Y2) intitulé: "Loi modifiant la Loi de coordination des bureaux de placement" étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (126) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 40
JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 11 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Curry, Daniel, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Forget, Fowler, Girroir, Gordon, Harmer, Laird, Lavergne, Legris, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, McCall, McHugh, McLean, McMeans, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Pope, Power, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et déposée:—

Les tribus alliées des Sauvages de la Colombie-Britannique, représentées par leur agent J. A. Teit et W. J. Lincoln et G. B. Barton, délégués de la tribu de Uishga, demandant la nomination d'un comité spécial pour étudier toutes les questions qui importent au bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie-Brtannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Fowler, ladite pétition est référée au Comité permanent des banques et du commerce.

L'honorable M. Bostock, du Comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Western Canadian Union Corporation of Seventh-Day Adventists"*, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Fisher présente au Sénat un bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Simpson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, et la Loi de 1919, modifiant la Loi du Service civil", est lu la deuxième fois.

Ordoné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada (marins malades et indigents)", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (139) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Amirauté", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (151) intitulé: "Loi modifiant la Loi du gibier du Nord-Ouest", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (152) intitulé: "Loi modifiant la loi minière du Yukon", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (156) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907", étant lu il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (157) intitulé: "Loi modifiant la Loi taxant les Profits d'affaires pour la guerre, 1917", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (166) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers se terminant le 31 mars 1920, et le 31 mars 1921, est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) (*b*) et 63 soient suspendues relativement audit bill

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du deuxième rapport du Comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération les amendements que le Comité des chemins de fer, des télégraphes et havres a apportés au bill (72) intitulé: "Loi ayant pour objet de constitué en corporation la *North-West Route, Limited*".

Lesdits amendements sont adoptés.

Avec la permission du Sénat, ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements que la Chambre des Communes a apportés au bill (Y2) intitulé: "Loi modifiant la Loi de coordination des bureaux de placement".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté les amendements faits audit bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements que le Comité des banques et du commerce a apportés au bill (K4) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Trust Company*".

Lesdits amendements sont adoptés.

Avec la permission du Sénat

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement que le Comité des banques et du commerce a apportés au bill (X3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie Colonial de placement et de prêt".

Ledit amendement est adopté.

Avec la permission du Sénat

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements que le Comité des banques et du commerce a apportés au bill (S4) intitulé: "Loi constituant en corporation la Banque de la Saskatchewan".

Lesdits amendements sont adoptés.

Avec la permission du Sénat

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Dora Dowle, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (138) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (141) intitulé: "Loi concernant les chemins de fer nationaux du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (165) intitulé: "Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des produits de commerce pour l'alimentation des animaux, du gros son, du petit son, des recoupes et de la nourriture hachée", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 41.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 15 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Belcourt, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, Dessaulles, De Veber, Farrell, Fisher, Fowler, Girroir, Gordon, Harmer, Laird, Lavergne, Lougheed, (Sir James), Lynch-Staunton, McHugh, McLean, McMeans, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Pope, Power, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster, (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Blain:—

Nelson Alexander Boylen, du township de York, dans le comté de York, dans la province d'Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage d'avec Helena Boylen.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 11 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quinzième rapport.

Relativement à la pétition de Muriel Curren Gilmour, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Budley Fraser Gilmour, de la cité de Québec, dans la province de Québec, courtier, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 11 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-seizième rapport.

Relativement à la pétition de Marie Jeanne Albertine St-Amour, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, modiste, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Alexander Lallemand, entérieurement de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande ainsi que les droits payés par la pétitionnaire lui soit remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Rapport relatif aux subsides pour le transport des malles et les subventions aux steamers, sous le contrôle du Ministère du Commerce pour l'exercice financier clos le 31 mars 1919, ainsi que des états concernant le trafic jusqu'au 31 décembre 1919.

(*Documents parlementaires 1920, No 10a*).

L'honorable M. Michener présente au Sénat un bill (A5) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Reliance Insurance Company of Canada*".

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23 (*f*), 24 (*a*) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la dexième fois, et

Référé au Comité permanent des banques et du commerce.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (B5) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Dowle".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Lavergne attire l'attention du gouvernement sur la nécessité de construire un embranchement sur le Grand-Tronc, de Victoriaville à Arthabaska, de trois milles de long, afin que le chemin de fer se rende au chef-lieu du district d'Arthabaska, et il demande si c'est l'intention du gouvernement de construire tel embranchement.

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Lynch-Staunton, il est

Ordonné que les droits versés relativement au bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Olive Booth", soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de l'honorable M. Michener, il est

Ordonné que la règle 119 soit suspendue dans la mesure où elle s'applique au bill (A5) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Reliance Insurance Company of Canada*".

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 15 juin 1920.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Anglin agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, mercredi, à quatre heures de l'après-midi, pour sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Western Union Corporation Seventh-day Adventists*", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (126) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du second rapport du Comité spécial chargé de s'enquérir sur la navigabilité et les pêcheries de la baie et du détroit d'Hudson.

L'honorable M. Fowler propose que ledit rapport soit adopté maintenant.

La question de concours est posée.

Après débat,

L'honorable M. Daniel propose en amendement

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant le mot "soit" et l'autre après et que les mots qui suivent soient ajoutés à la fin de la motion: "mais qu'il soit déposé sur la table jusqu'à ce que les membres du Sénat aient reçu la copie des témoignages pris devant ledit comité".

Après débat, sur motion de l'honorable M. Watson, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (137) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (121) intitulé: "Loi concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour retourner le bill (C) intitulé: "Loi amendant le Code criminel (version française)" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

Bill N3 intitulé: "Loi pour faire droit à Lyon Lincoln Cobbin."

Bill (Q3) intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Wright."

Bill (R3) intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Charles Edwin Westley."

Bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à George Orville Scott."

Bill (U3) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Davis."

Bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Conway Murray."

Bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à Lockhart Pierce Sutton."

Bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Fulsom."

Bill (Z3) intitulé: "Loi pour faire droit à James Proudfoot."

Bill (A4) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Ernest Bulley."

Bill (B4) intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Booth Gendron." et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a adopté lesdits bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,

Vendredi, 11 juin 1920.

Résolu qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui rendre les témoignages, etc., pris devant le Comité permanent du Sénat sur les divorces, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill Q3 (No 142) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie Wright."

Bill R3 (No 143) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Charles Edwin Westley."

Bill S3 (No 144) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Orville Scott."

Bill U3 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Davis."

Bill V3 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Conway Murray."

Bill W3 (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lockhart Pierce Sutton."

Bill Y3 (No 149) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Fulsom."

Bill Z3 (No 150) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Proudfoot."

Bill N3 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Lyon Lincoln Cobbin."

Bill A4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Ernest Bulley."

Bill B4 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Booth Gendron."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,

Le Greffier des Communes.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à demain à deux heures de relevé, et que jusqu'à la fin de la présente session, le Sénat se réunisse pour la dépêche des affaires, à deux heures de l'après-midi, chaque jour de séance.

Le Sénat s'ajourne.

No 42.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 16 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique, Beith, Belcourt, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Chapais, Cloran, Crosby, Curry, Dandurand, Daniel, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Fowler, Girroir, Gordon, Harmer, Laird, Lavergne, Legris, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, McCall, McHugh, McLean, McMeans, McLennan, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Planta, Pope, Power, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Thorne, Todd, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-dix-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 14 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Charles Henry Foster, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, conducteur d'attelage, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage d'avec Mary Foster, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande ainsi que les droits payés par le pétitionnaire lui soit remboursés, moins la somme de $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-dix-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 14 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Frank Cox, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage d'avec Sarah, Cecelia Taylor Cox, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 140, relative aux droits à payer.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande de rembourser à la pétitionnaire les droits payés en conformité de la règle 140, moins $25.00 pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Graziano Bertini", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Caswell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Covert", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ireland", est sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Daniel Mills", est, sur division, lu a deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y4) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Aimé Wifrid David", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Simpson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après l'honorable Juge Anglin, Député-gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône,—

Son Honneur le Président lit la commission suivante constituant l'honorable juge Anglin député du Gouverneur général:—

DEVONSHIRE,
[L.S.]

CANADA.

Par Son Excellence le Très noble Victor Christian William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière; membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté; chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; chevalier grand'croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

A l'honorable Francis Alexander Anglin, un des juges de la Cour Suprême du Canada,

SALUT:—

Sachez que, étant bien sûr de votre loyauté, fidélité et habileté, Je, en vertu et par suite du pouvoir et autorité qui m'a été conféré par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi George V, me constituant et nommant le Gouverneur général de Sa Majesté pour la Puissance du Canada et par l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867", vous nomme, constitue et désigne ledit honorable Francis Alexander Anglin pour être mon député dans la Puissance du Canada, et pour en cette qualité sanctionner au nom de Sa Majesté tout bill ou tous les bills qui ont été adoptés ou qui seront adoptés au cour de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

Vous, dit Francis Alexander Anglin, aurez, posséderez et exercerez ladite charge de député de moi-même, Gouverneur général du Canada, pour les fins susdites, avec tous les pouvoirs, droits, autorité et privilèges y appartenant ou qui devraient lui appartenir durant mon bon plaisir.

Donné sous mon seing et mon sceau d'armes à Ottawa, ce quinzième jour de juin, de l'année de Notre Seigneur mil neuf cent vint et dans la onzième année de Notre règne.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Ordonné que ladite commission soit inscrite dans les journaux.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du très honorable Député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venu avec son orateur.

Le greffier lit les titres des bills à être sanctionner comme suit:—

Loi modifiant la Loi de la marine marchande (pilotage).
Loi modifiant la Loi de l'oléomargarine, 1919.
Loi amendant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907.
Loi concernant les aliments et les drogues.
Loi pour faire droit à William George Mackness.
Loi pour faire droit à Charles Elias Vardon.
Loi pour faire droit à John Hamilton Harvey.
Loi pour faire droit à James Goddard.
Loi pour faire droit à Frederick Stephen Hartmann.
Loi pour faire droit à William George McBride.
Loi pour faire droit à George Stinson.
Loi pour faire droit à John James Davis.
Loi pour faire droit à Arthur Jones.
Loi pour faire droit à Eva Mary Moss.
Loi pour faire droit à Nellie Adeline Wallace.
Loi pour faire droit à Marion Olive Booth.
Loi pour faire droit à William Edward Vinall.
Loi pour faire droit à James Lewis Price.
Loi pour faire droit à Frederick Tristram Clarke.
Loi pour faire droit à Jessie Elizabeth Hudgin.
Loi pour faire droit à Caroline Ewing Gudewill.
Loi pour faire droit à Charles Lindsay Keys.
Loi pour faire droit à Irene Martin Chapman.
Loi constituant en corporation la *United Canada Fire Insurance Company.*
Loi concernant le miel.
Loi pour faire droit à Francis Charles Dean.
Loi pour faire droit à John James Garrison.
Loi pour faire droit à Dora Lumsden MacLaurin.
Loi pour faire droit à Edith Sarah Bell.
Loi pour faire droit à Albert Graham Elson.
Loi concernant les Vétérans de l'armée et de la marine au Canada.
Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.
Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.
Loi modifiant la Loi de la cour Suprême.
Loi concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
Loi constituant en corporation la *Aberdeen Fire Insurance Company.*
Loi amendant la Loi de Coordination des bureaux de placement.
Loi pour faire droit à Jennie Wright.
Loi pour faire droit à Alfred Charles Edwin Westley.
Loi pour faire droit à George Orville Scott.
Loi pour faire droit à Harry Davis.
Loi pour faire droit à Elizabeth Conway Murray.
Loi pour faire droit à Lockhart Pierce Sutton.
Loi pour faire droit à Frank Fulsom.
Loi pour faire droit à James Proudfoot.
Loi pour faire droit à James Lyon Lincoln Cobbin.
Loi pour faire droit à Albert Ernest Bulley.
Loi pour faire droit à Beatrice Booth Gendron.
Loi amendant le Code criminel (version française).
Loi constituant en corporation *The Western Canadian Union Corporation of Seventh-day Adventists.*

A ces bills la sanction royale est donné par le greffier adjoint du Sénat dans les termes suivants:—

Au nom de Sa Majesté Son honneur le Député-gouverneur sanctionne ces bills.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse alors la parole au très honorable Député-gouverneur général, comme suit:—

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant le 31 mars 1920 et le 31 mars 1921.

Alors, après que le greffier de la Couronne en Chancellerie eut lu le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur le Député-gouverneur général, dit:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député-gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill".

Il plaît au très honorable Député-gouverneur de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Le Sénat reprend sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (53) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, et la Loi de 1919, modifiant la Loi du Service civil".

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 et 2 sont lus et adoptés.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit après l'article deux, comme article 2A:—

"6. (1) Les dispositions de la Loi du Service civil, 1918, telles que modifiées par la Loi modifiant la Loi du Service civil, 1919, et par les articles précédents de la présente loi, qui s'appliquent au Sénat, au président du Sénat, ou aux officiers, greffiers et employés du Sénat, cessent de s'appliquer dès et après l'adoption de la présente loi.

(2) Tous les privilèges, immunités et pouvoirs que possédait le Sénat à l'égard de ses officiers, greffiers et employés, avant l'adoption de la Loi modifiant la Loi du Service civil, 1908, chapitre 15 des statuts de 1908, sont censés rester intacts et tout comme si cettedite loi, la Loi du Service civil, 1918, et les amendements respectivement apportés à ces lois n'eussent pas été adoptés."

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, fait rapport de la part dudit comité qu'il a examiné ledit bill y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau demain, et que ce soit le premier article de l'ordre du jour, après les troisièmes lectures.

Le Sénat s'ajourne à demain.

No 43.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 17 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Fowler,
Harmer,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
McCall,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Milne,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw),
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thorne,
Turriff,
Watson,
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable M. Ross (Moosejaw), du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (A5) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Reliance Insurance Company of Canada*", fait rapport que le comité a examiné le bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 27.—A la clause 6, substituer la suivante:—

"6. La Compagnie peut faire des contrats d'assurance contre l'incendie, d'assurance contre les accidents, d'assurance de l'automobile, d'assurance contre le vol avec effraction, d'assurance contre la grêle, d'assurance des garanties, d'assurance contre les tornades, d'assurance contre les explosions, d'assurance des transports à l'intérieur et d'assurance contre le bri de conduite d'eau".

Page 2, lignes 22 et 23.—Biffer les mots "pour l'assurance contre la maladie, au moins de dix mille dollars".

Page 2, lignes 32, 33 et 34.—Biffer les mots "pour l'assurance du bétail, au moins de vingt mille dollars; pour l'assurance contre le bris des glaces, au moins de dix mille dollars"; et insérer le mot "et".

Page 2, lignes 36 et 37.—Biffer les mots "et pour l'assurance des chaudières, au moins de vingt mille dollars".

Avec la permission du Sénat,

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces présente son centième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Le mardi, 15 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son centième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick Orford, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, agent d'immeubles, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage d'avec Lillian Orford, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interro ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande de ne pas accorder le divorce demandé, parceque les allégations contenues dans le paragraphe 6, n'ont pas été suffisamment prouvés.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son cent-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 14 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-unième rapport.

Relativement à la pétition de Arthur John Frankling, connus sous le nom de John A. Holmes, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, ouvrier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage d'avec Ellen Elizabeth Frankling, de Norwick, Angleterre, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants, à l'exception de la règle 137, qui exige la signification d'une copie à la partie défenderesse, de l'avis d'une demande au Parlement pour obtenir un bill de divorce.

3. Votre comité considérant que l'avis à la partie défenderesse d'une copie de la pétition a été signifiée et que la réponse de la défenderesse prouve qu'elle était au courant des procédures prises, il recommande que ces documents soient considérés comme formant une signification suffisante, et qu'il soit autorisé à procéder à l'enquête dans le cas présent.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Graziano Bertini", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Caswell", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Covert", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ireland", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Daniel Mills", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y4) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Aimé Wilfrid David", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Simpson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (53) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, et la Loi de 1919, modifiant la Loi du Service civil".

(*En comité.*)

Il est proposé d'ajouter ce qui suit après l'article deux, comme article 2A:—

"2A. (1) Les dispositions de la Loi du Service civil, 1918, telles que modifiées par la Loi modifiant la Loi du Service civil, 1919, et par les articles précédents de la présente loi, qui s'appliquent au Sénat, au président du Sénat, ou aux officiers, greffiers

et employés du Sénat, cessent de s'appliquer dès et après l'adoption de la présente loi.

(2) Tous les privilèges, immunités et pouvoirs que possédait le Sénat à l'égard de ses officiers, greffiers et employés, avant l'adoption de la Loi modifiant la Loi du Service civil, 1908, chapitre 15 des statuts de 1908, sont censés rester intacts et tout comme si cette dite loi, la Loi du Service civil, 1918, et les amendements respectivement apportés à ces lois n'eussent pas été adoptés.

"Seront toutefois maintenus, à l'égard du personnel du Sénat, tous avantages dont les officiers, greffiers ou employés du Sénat jouissent en vertu desdites lois et des amendements à ces lois, relativement au *status*, aux salaires ou augmentations de salaire, aux bonis, à la pension ou à la retraite, à l'assurance du Service civil, à la gratification accordée à la veuve d'un fonctionnaire, ainsi que tous autres avantages analogues."

La question de concours étant posée sur ledit amendement, le comité se partage comme suit:—

Pour 22 — Contre 1.

La question est ainsi résolue dans l'affirmative.

Les articles 3, 4 et 5 sont lus séparément et adoptés.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit immédiatement après l'article 5.

"6. La *Loi du Service civil, 1918*, est amendée par l'insertion, immédiatement à la suite de l'article 33, de l'article suivant:—

"33A. Les jours suivants, et nul autres, sont les jours fériés devant être observés dans et par le Service civil:—

(1) les dimanches

(2) le premier de l'an;

(3) le vendredi saint;

(4) le lundi de Pâques;

(5) le jour de Victoria;

(6) l'anniversaire de naissance du Souverain régnant, ou le jour fixé par proclamation du Gouverneur en conseil pour la célébration de cet anniversaire;

(7) le jour du Dominion;

(8) la fête du Travail;

(9) le jour de Noël;

(10) tout jour fixé par proclamation comme devant être observé comme jour de jeûne général, d'actions de grâce ou de fête."

La question de concours étant posée sur ledit amendement, elle est résolue dans l'affirmative sur partage des voix.

Il est proposé d'ajouter l'article suivant comme article 7.

"7. L'article 38A de la *Loi du Service civil, 1918*, tel que décrété par l'article 9 du chapitre 10 des statuts de 1919 (deuxième session), est amendé par l'addition du paragraphe suivant:—

(2) Au présent article l'expression "navire de Sa Majesté" comprend toute sorte de navire, quel que soit le procédé par lequel il soit mis en mouvement, qui sert à la navigation ou à l'amélioration de la navigation, et qui est la propriété de Sa Majesté, ou qui est nolisé ou employé par Sa Majesté, ou dont le coût a été défrayé en entier ou en partie à même le Fonds consolidé du revenu du Canada."

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.
Avec la permission du Sénat,
Lesdits amendements sont alors adoptés.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la vente".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Crosby fait rapport, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (marins malades et indigents)".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.
Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.
Larticle est lu et amendé comme suit:—
Page 3, ligne 3.—A la suite du paragraphe (6) insérer ce qui suit comme paragraphe (7):—
"(7) S'il le juge à propos, le Gouverneur en conseil peut, par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada,* le ou avant le premier jour de décembre 1920, fixer une date ultérieure à la date susmentionnée, à laquelle ou après laquelle ledit droit sera prélevé et perçu pour ce qui est de toute classe ou toutes les classes de navires qu'il désigne et dont le tonnage dépasse cent tonneaux. Toutefois, tout navire, qu'il soit ou non soumis aux dispositions du présent paragraphe, est assujéti au paiement du droit actuellement en vigueur jusqu'à la date fixée par la présente loi ou par une proclamation telle que susdite, selon le cas, à laquelle et après laquelle le navire est assujéti au paiement du droit qu'impose la présente loi."
Ledit article, tel qu'amendé est adopté.
Le préambule est lu de nouveau et adopté.
Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Boyer fait rapport, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien le recevoir.
Ledit amendement est lu par le greffier.
Avec la permission du Sénat,
Ledit amendement est alors adopté.
Ordonné que ledit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (130) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Amirauté."

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Planta fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (151) intitulé: "Loi modifiant la Loi du gibier du Nord-Ouest."

(En comité.)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Watson fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (152) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudier en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé: "Loi modifiant le tarif des douanes, 1907", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (157) intitulé: "Loi modifiant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du Comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (138) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", est lu la deuxième fois.

Ordoné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (141) intitulé: "Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (165) intitulé: "Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des produits de commerce pour l'alimentation des animaux, du gros son, du petit son, des recoupes et de la nourriture hachée", étant lu, il est

Ordoné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion proposant la troisième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est

Ordoné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du bill (126) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain, et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion proposant l'adoption du second rapport du Comité spécial chargé de s'enquérir sur la navigabilité et les pêcheries de la baie et du détroit d'Hudson, et sur la motion de l'honorable M. Daniel proposant, en amendement, que ledit rapport ne soit pas immédiatement adopté, mais reste sur la Table jusqu'à ce que des exemplaires des témoignages rendus devant ledit comité aient été fournis aux membres du Sénat pour qu'ils les prennent en considération.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Fowler, il est

Ordonné que le débat soit remis à demain, et qu'il soit alors le deuxième article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Muriel Curren Gilmour, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-seizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Marie Jeanne Yvonne Albertine St-Amour Lallemand, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B5) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Dowle", est, sur divison, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (121) intitulé: "Loi concernant le port de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (137) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quatre-vingt-dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 11 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-septième rapport.

Relativement à la pétition de Joseph Dubé, de la cité d'Ottawa, conducteur, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mary Dubé, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication, de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 44

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 18 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith,
Belcourt,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Daniel,
Dessaulles,
De Veber,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Fowler,
Gordon,
Harmer,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
McCall,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Milne,
Mitchell,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw),
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Thompson,
Turriff,
Watson,
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

L'honorable M. Bradbury, du Comité spécial chargé de s'enquérir du coût de l'installation d'un très bon carillon raccordé au cadran dans la tour de l'Hôtel du gouvernement, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 661,
le vendredi, 18 juin 1920.

Le Comité spécial institué pour s'enquérir de l'opportunité de placer un carillon de premier ordre dans la tour de l'hôtel du Parlement et de relier ce carillon au cadran, et pour s'enquérir aussi du prix d'un carillon de ce genre, a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

En faisant l'étude de la question qui lui a été soumise, le comité a examiné les plans de la tour, tels que dressés par l'architecte, M. John Pearson, qui a comparu devant le comité et a exprimé l'avis que la construction de la tour se prêtera admirablement à l'installation d'un carillon devant se relier au cadran.

Pour se faire une idée du prix de cette installation, le comité s'est mis en communication avec diverses fonderies connues et qui sont depuis longtemps établies en Europe. Le coût de la fonte et de l'installation de carillons de différends modèles et de différents genres varie de 8,165 à 40,000 livres sterling.

Le comité estime très désirable l'installation, dans la tour de l'hôtel du Parlement, d'un carillon composé de "cloches commémoratives". Pour la dépense à faire de ce chef et pour le choix du genre le plus convenable de cloches, votre comité recommande que ces questions soient laissées à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes auquel l'architecte sera adjoint, et que ce comité mixte soit désigné par le gouvernement.

L'architecte a informé le comité qu'on a l'intention de terminer cette année, une centaine de pieds de la tour, et une autre centaine de pieds durant l'été prochain; et qu'il ne sera aucunement nécessaire de modifier les plans de construction pour qu'un carillon puisse être installé dans la tour. Il fait cependant remarquer qu'il importe que les cloches n'arrivent pas au chantier après septembre 1921, afin d'être montées et mises en place avant l'achèvement des planchers de la tour.

Votre comité s'est mis en rapports avec les fonderies les plus vastes et les plus réputées du monde, lesquelles sont toute en territoire britannique, à Londre ou aux alentours. La maison *John Taylor and Company*, de Loughborough, qui est une des plus anciennes fonderies de cloches de la Grande-Bretagne, jouit d'une renommée magnifique. Elle a produit quelques-uns des plus puissants et des meilleurs carillons qui soient au monde, et le plus considérable qu'elle a produit est celui de la vaste cathédrale de Saint-Coleman, à Queenston, Irlande. Au sujet de ce carillon, le *Times*, de Londres, disait, en 1919: "Ce carillon passe pour le plus gros et le plus beau du Royaume-Uni, et son jeu de cloches est le plus parfait qui soit au monde."

Cette maison recommande pour notre hôtel du Parlement une gamme chromatique de 49 cloches, soit quatre octaves, la plus grosse cloche devant peser environ sept tonnes et donner la note "F". Le poids total de ces cloches s'élèverait à environ 50 tonnes. "Un semblable carillon" est-il dit dans la lettre" serait d'un effet majestueux, et nous nous sentons parfaitement autorisés à soutenir qu'il prendrait place parmi les plus beaux du monde. Car, bien que la plus grosse cloche du carillon de Malines soit réputée plus pesante que celle que nous suggérons pour Ottawa, il n'est pas moins vrai que la gamme de Malines renferme des inégalités de tons et des inperfections de sons. Il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de s'en étonner, si l'on tient compte de l'écart entre les dates auxquelles ces cloches ont été fondues, puisqu'elles remontent à cinq différents siècles". On évalue à £40,000 ce qu'il ne coûterait pour installer ce magnifique carillon dans la tour. Votre comité croit qu'il suffirait d'entamer les négociations plus à fond pour obtenir une réduction considérable dans cette évaluation.

Tout en recommandant un semblable carillon pour Ottawa; ladite maison signale le fait qu'il lui serait possible de fournir à un prix beaucoup moins élevé un plus petit carillon. Votre comité est, cependant, d'avis que toutes dispositions actuellement prises en vue de placer des cloches commémoratives dans la tour devraient viser à obtenir ce qu'il y a de mieux en fait de carillon.

Votre comité a également obtenu une autre soumission d'une maison de très grande réputation. Gillett et Johnston, de Crayton, Angleterre. Cette maison suggère

un carillon de 47 cloches, dont le plus grosse pèserait 5 tonnes, et qui formeraient un poids total de 20,000 livres. Le coût en est évalué à £8,165. Il va sans dire que ce carillon ne se compare en aucune façon avec celui que recommande la maison Taylor. En réponse à un câblogramme lui demandant quel serait le coût approximatif d'un carillon analogue à celui que recommande la maison Taylor, Gillett et Johnston évaluent ce coût, en Angleterre à £14,000. Il est donc possible que l'on découvre, après s'être renseigné davantage sur la qualité des cloches offertes par ces maisons, que le prix de £40,000, que votre comité juge excessif, peut être considérablement réduit sans nuire à la qualité des cloches.

Votre comité a bénéficié de l'avis de l'architecte en chef, M. Pearson, qui a comparu devant lui. En discutant cette question, M. Pearson a parlé avec beaucoup de chaleur de la Chambre commémorative qu'il projette d'installer dans la tour. Si le projet est exécuté selon ses plans, cette Chambre constituera sûrement un magnifique tribut aux Canadiens qui ont versé leur sang pour l'Empire au cours de la récente guerre. Pour citer les paroles mêmes de M. Pearson: "Le splendide carillon dont il est question serait un couronnement approprié de la Chambre commémorative et serait hautement apprécié, sans aucun doute, de tous les Canadiens bien pensants".

En terminant, votre comité désire ajouter qu'on est actuellement à étudier l'installation du carillon de Westminster, à Londres, et l'installation du carillon du Capitol, à Washington.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. H. BRADBURY,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (C5) intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Curren Gilmour".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Fisher présente au Sénat un bill (D5) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Jeane Yvonne Albertine St-Amour Lallemand".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (53) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, et la Loi de 1919, modifiant la Loi du Service civil", tel qu'amendé, étant lu, il est proposé

Que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant. La question étant posée sur ladite motion, il est proposé en amendement:

Que tous les mots après le mot "soit" soient retranchés et remplacés par les suivants: "référé de nouveau à un comité général".

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est

Résolue dans la négative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion principale,

Il est proposé en amendement,

Que le mot "ne" soit inséré avant le mot "soit" et le mot "pas" après ce mot, et que ce qui suit soit ajouté à la suite du mot "maintenant: "mais qu'il soit amendé de nouveau, en retranchant les mots: "lundi de Pâques" et en les remplaçant pour les mots "le jour de l'Ascension".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est

Résolue dans la négative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois en conséquence

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (139) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'amirauté", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (151) intitulé: "Loi modifiant la Loi du gibier du Nord-Ouest", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B5) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Doyle", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A5) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Reliance Insurance Company of Canada*", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (126) intitulé: "Loi modificant la Loi de faillite".

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 à 4 inclusivement sont lus et adoptés.
L'article 5 est lu et il est proposé de le retrancher du bill.
La question de concours étant posée sur ladite motion elle est résolue dans la négative.
Ledit article est alors adopté.
Les articles 6 à 10 sont lus séparément et adoptés.
L'article 11 est lu et il est proposé de le rejeter.
La question de concours étant posée sur la dite motion, elle est, sur division, résolu dans l'affirmative.
Les articles 12 à 16 inclusivement sont lus et adoptés.
L'article 17 étant lu, il est proposé de le retrancher du bill.
La question de concours étant posée sur ladite motion, le comité se divise.

Pour 16—Contre 11.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.
Les articles 18 à 21 sont séparément lus et adoptés.
Le préambule est lu de nouveau et adopté.
Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et la chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.
Lesdits amendements sont lus par le greffier.
Avec la permission du Sénat,
Lesdits amendements sont alors adoptés.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion proposant l'adoption du second rapport du Comité spécial chargé de s'enquérir sur la navigabilité et les pêcheries de la baie et du détroit d'Hudson, et sur la motion de l'honorable M. Daniel proposant, en amendement, que ledit rapport ne soit pas immédiatement adopté, mais reste sur la Table jusqu'à ce que des exemplaires des témoignages rendus devant ledit comité aient été fournis aux membres du Sénat pour qu'ils les prennent en considération.
La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est
Résolue dans la négative.
La question de concours étant posée de nouveau sur la motion principale, elle est
Résolue dans l'affirmative, et
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dix-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Henry Foster, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dix-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frank Cox, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (167) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (168) intitulé : " Loi modifiant la Loi de l'irrigation ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (O3) intitulé : " Loi concernant le Directeur des opérations relatives à la houille" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

No 45.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 21 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique,
Blain,
Bostock,
Blondin,
Bourque,
Bradbury,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Daniel,
David,
De Veber,
Domville,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Fowler,
Girroir,
Harmer,
King ,
Laird,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw),
Sharpe,
Tanner,
Taylor,
Thompson,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
Willoughby,
Yeo.

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Fowler,

Ordonné que la règle 100 soit suspendue relativement à la recommandation contenue dans le rapport spécial sur la baie d'Hudson, relative à l'impression du rapport.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un bill (E5) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Henry Foster".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Power propose,

Que de l'avis du Sénat, il est du devoir du gouvernement de porter à quatre pour cent le taux d'intérêt payé à ceux qui font des dépôts aux bureaux de poste et aux autres banques d'épargne de l'Etat.

Après débat,

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est

Résolue dans la négative.

L'honorable M. Turriff propose

Que, relativement à la réorganisation projetée des différents ministères du gouvernement, cette Chambre est d'avis que des experts d'une grande habileté peuvent se trouver au Canada qui sont en état d'accomplir cette tâche d'une façon tout à fait satisfaisante.

Après débat,

La question de concours étant posée sur ladite motion, la Chambre se divise et les noms étant demandés ils sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Blain,	Edwards,	Planta,	Taylor,
Bostock,	Farrell,	Pope,	Thompson,
Bradbury,	Fowler,	Power,	Turriff,
Cloran,	Girroir,	Ratz,	Watson,
David,	Laird,	Roche,	White
De Veber,	Murphy,	Ross (Moosejaw),	(Inkerman)—23.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bolduc (président),	Lougheed	McLennan,	Ross (Middleton),
Daniel,	(sir James),	Mulholland,	Webster
Fisher,	McLean,	Robertson,	(Brockville)—10.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Ratz, il est

Ordonné que les droits versés relativement au bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Lindsay Thacker", soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (178) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu de l'intérieur", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (X3) intitulé: 'Loi concernant la Compagnie coloniale de placement et de prêt, et pour informer le Sénat qu'elle a adopter ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (S4) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Great West Bank of Canada*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (S) intitulé: "Loi amendant et refondant les lois qui concernent la Compagnie d'assurance de l'Amérique britannique", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 5, ligne 22.—Après le mot "Compagnie", insérer les mots suivants:— "et par l'envoi par la poste à chaque actionnaire à sa dernière adresse connue d'après les registres de la Compagnie d'une lettre contenant lesdits avis, frais de port payés, et recommandée, au moins"

Page 14, ligne 41.—Après le mot "propriété", insérer le mot "légalement".

Page 14, ligne 46.—Après le mot "sont" insérer le mot "légalement".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Un message de là Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (R) intitulé: "Loi amendant et refondant les lois relatives à la Compagnie d'assurance de l'Ouest", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 9, ligne 3.—Après "29" insérer "1".

Page 10, ligne 7.—Après le mot "égards" insérer le paragraphe suivant:—

"(2) Avis de toute assemblée extraordinaire doit être publiée dans deux journaux de la localité ou est situé le siège social de la Compagnie et par l'envoi par la poste à chaque actionnaire à sa dernière adresse comme d'après les registres de la Compagnie, d'une lettre contenant ledit avis, frais de port payés et recommandée au moins trente jours avant la date à laquelle l'assemblée doit avoir lieu".

Page 11, ligne 27.—Après le mot "propriété" insérer le mot "légalement".

Page 17, ligne 41.—Après le mot "une" retrancher le mot "autre", et après le mot "bureau", à la quarante-deuxième ligne, retrancher tous les mots jusqu'au mot "et" à la quarante-troisième ligne, et après le mot "particulier" à la quarante-quatrième ligne retrancher tous les mots jusqu'au mot "promouvoir" à la quarante-cinquième ligne.

Page 17, ligne 48.—Après le mot "d'inspection" insérer les mots "ou autres semblables objets" et insérer après le mot "d'évaluation", à la même ligne le mot "et".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour retourner les bills suivants, savoir:—

Bill (C4), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Oakley."

Bill (D4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Cooper."

Bill (E4), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Lindsay Burfoot."

Bill(F4), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Henrietta Pettit."

Bill (G4), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Lindsay Thacker."

Bill (T3), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Wallace", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ces bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,
Vendredi, 18 juin 1920.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, etc., pris devant le Comité permanent du Sénat sur les divorces, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill C4 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Oakley."

Bill D4 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Cooper."

Bill E4 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Burfoot."

Bill G4 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Lindsay Thacker."

Bill F4 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Henrietta Pettit."

Bill T3 (No 145) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John William Wallace."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

A. BEAUCHESNE,
Pour le Greffier des Communes.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (F5) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Cox".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son cent-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 21 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Reginald Muir Barlow, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage avec Ita Kathleen Barlow, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces présente son cent-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 21 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-troisième rapport.

Relativement à la pétition de John Donnelly, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, ouvrier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Elizabeth Mary Donnelly, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par le pétitionnaire lui soit remboursés, moins la somme de $25.00, pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son cent-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 21 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-quatrième rapport.

Relativement à la pétition de Lauretta Estelle Cook, de ladite cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, commis, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage d'avec Frederick Russell Cook, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition .

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son cent-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 661,

Le lundi, 21 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick Minskip, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage d'avec Beatrice Pooley, de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Tanner, du Comité permanent des divorces, présente son cent-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le lundi, 21 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-sixième rapport.

Relativement à la pétition de Alfred John Crawford, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, briquetier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage d'avec Mary Margaret Crawford, de ladite cité et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recomande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (126) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre jour, le bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada (marins malades et indigents)" est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion proposant la troisième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (152) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon."

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

L'article 1 est lu et adopté.

L'article 2 est lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 13.—Aux mots "pour la recherche de l'or, tel que défini", substituer les mots "autorisant des recherches pour des fins de mine de placer, telle que définie".

Page 2, ligne 47.—Après le mot "suivant", insérer les mots "la formule prescrite à".

Ainsi amendé, ledit article est adopté.

Ajouter ce qui suit comme articles 3 et 4 respectivement:—

3. L'article 42 de ladite loi, tel qu'amendé par l'article 18 du chapitre 77 des statuts de 1908 et par l'article 1 du chapitre 22 des statuts de 1915, est de nouveau amendé par l'addition de ce qui suit, comme paragraphe (4):—

"4. Lorsque, pour cause d'incapacité physique résultant directement de son service militaire actif, le propriétaire d'un claim acquis en vertu des dispositions de la présente loi, (*a*) s'est trouvé dans l'impossibilité d'exécuter, sur son claim, les travaux requis par l'article 41 de la présente loi; et (*b*) se trouve encore dans l'impossibilité d'exécuter ces travaux; et (*c*) a maintenu son claim libre de risque d'annulation durant toute la période de prescription par le paragraphe 3 du présent article; le commissaire de l'or à la faculté, à la suite d'une preuve qui le convainc que pour la cause susdite le propriétaire ne pouvait et ne peut encore exécuter les travaux requis, de soustraire ce propriétaire à l'obligation d'exécuter ces travaux ou de payer le droit de renouvellement relatif au claim jusqu'au dixième jour de juillet 1921, et, a l'expiration de cette date, à la suite d'une preuve semblable, il peut de nouveau dispenser le propriétaire de ces obligations jusqu'au dixième jour de juillet 1922."

4. Ladite loi est amendée par l'addition, à la suite de l'annexe F de ce qui suit comme annexe G:—

ANNEXE G.

Demande d'un bail autorisant des recherches et déclaration du demandeur.

Je . . . . .de. . . . . .par la présente demande, en vertu des dispositions de la Loi minière du Yukon, un bail autorisant des recherches de la manière que définit ladite loi sur cette partie de. . . . . creek (ou rivière qui peut être décrite comme suit:— . . . .
. . . .
. . . .
et je déclare sous serment:

1. Qu'au mieux de ma connaissance et croyance le terrain est tel qu'il peut être délimité pour des fins de recherches selon les dispositions de la présente loi;

Que le. . . . . .jour de . . . .
j'ai délimité sur le terrain, conformément en tout point aux dispositions de ladite loi, le lieu pour lequel je fais la présente demande;

3. Que l'étendue du lieu, d'aussi près que j'aie pu le mesurer, est de.. .. .. pieds, et que la description faite ci-dessus en détail établit la situation de ce lieu du mieux que je sache et qu'il me soit possible de le faire;

4. Que j'ai marqué le lieu en y plantant deux bornes légales numérotées respectivement 1 et 2, et que la borne No 1 est la borne d'aval du lieu;

5. Que nuls claims de mine de placer ne sont actuellement enregistrés sur l'étendue de terrain demandée, et qu'aucun travaux de mine de placer n'y sont actuellement en voie d'exécution;

6. Que je fais cette demande de bonne foi pour acquérir un bail d'exploration dans le seul but de faire les recherches ou d'exploiter la mine moi-même, ou avec mes associés, ou de faire exécuter les recherches ou exploiter la mine par mes ayants droits.

Assermenté devant moi à.. .. ..
ce.. .. .. jour de.. .. ..19 ..
dans le territoire du Yukon.

Commissaire nommé pour recevoir des déclarations sous serment dans le territoire du Yukon.

Lesdits articles 3 et 4 sont respectivement adoptés.

Après avoir été lu de nouveau, le préambule est adopté.

Après avoir été lu de nouveau, le titre est adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLennan fait rapport, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat,

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (156) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes, 1916".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLennan fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité relativement au bill (157) intitulé: "Loi modifiant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916."

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (138) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers".

(*En comité*).

Quelques temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Watson fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (141) intitulé: "Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada".

(*En comité*).

Quelques temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Webster (Brockville), fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (121) intitulé: "Loi concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant le deuxième lecture du bill (137) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le centième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frederick Orford, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre d ujour, le Sénat prend en considération le cent-unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Arthur John Frankling, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Joseph Dubé, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (165) intitulé: "Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des produits de commerce pour l'alimentation des animaux, du gros son, du petit son, des recoupes et de la nourriture hachée", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 46.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 22 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président

Les honorables messieurs

Beaubien,	Edwards,	Milne,	Tanner,
Belcourt,	Farrell,	Mulholland,	Taylor,
Blain,	Fisher,	Murphy,	Tessier,
Blondin,	Foster,	Planta,	Thompson,
Bostock,	Girroir,	Pope,	Turriff,
Bourque,	Harmer,	Power,	Watson,
Boyer,	King,	Proudfoot,	Webster (Brockville),
Bradbury,	Laird,	Prowse,	Webster (Stadacona),
Casgrain,	L'Espérance,	Ratz,	White (Inkerman),
Cloran,	Lougheed (Sir James),	Robertson,	White (Pembroke),
Dandurand,	McCall,	Roche,	Willoughby,
Daniel,	McLean,	Ross (Middleton),	Yeo.
David,	McLennan,	Ross (Moosejaw),	
De Veber,	McMeans,	Sharpe,	
Domville,	Michener,	Smith,	
Donnelly,			

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

L'honorable M. White (Inkerman) présente au Sénat un bill (G5) intitulé: " Loi pour faire droit à Joseph Dubé ".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (126) intitulé: " Loi modifiant la Loi de faillite ", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (152) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière de Yukon", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (156) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (157) intitulé: "Loi modifiant la Loi des profits d'affaires pour la guerre, 1916", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (138) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C5) intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Curren Gilmour", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D5) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Jeanne Yvonne Albertine St-Amour Lallemand", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le second rapport du Comité spécial chargé de s'enquérir sur le coût de l'installation dans la tour de l'hôtel du Parlement d'un carillon de premier ordre se reliant au cadran.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (167) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (168) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'irrigation", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (141) intitulé: "Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed ledit bill est

Référé au Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (121) intitulé: "Loi concernant le havre de Pictou dans la Nouvelle-Ecosse".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Murphy fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (187) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (S) intitulé: "Loi amendant et refondant les Lois qui concernent la Compagnie d'assurance de l'Amérique britannique".

Lesdits amendemnts sont adoptés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes audit bill sans y aporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (R) intitulé: "Loi amendant et refondant les lois relatives à la Compagnie d'assurance de l'Ouest".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes audit bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (165) intitulé: "Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des produits de commerce pour l'alimentation des animaux, du gros son, du petit son, des recoupes et de la nourriture hachée", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour y être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919" est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour y être étudié en comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (184) intitulé: "Loi portant rétablissement et modification de la Loi concernant la naturalisation, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (72) intitulé: " Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North West Route, Limited* ", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

Bill (H4) intitulé: " Loi pour faire droit à John Durose."

Bill (J4), intitulé: " Loi pour faire droit à Edith Ellen Holmes Austin."

Bill (L4), intitulé: " Loi pour faire droit à Ethelbert Gilmour Harris."

Bill (M4), intitulé: " Loi pour faire droit à Albert Ernest Wice."

Bill (N4), intitulé: " Loi pour faire droit à Peter Sutherland Cowie."

Bill (O4), intitulé: " Loi pour faire droit à Roy Bradley."

Bill (P4), intitulé: " Loi pour faire droit à Joan Doran."

Bill (Q4), intitulé: " Loi pour faire droit à Alexander Ross, junior."

Bill (R4), intitulé: " Loi pour faire droit à Jean Mary Sandford ", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté lesdits bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DE COMMUNES,
CANADA, samedi, 19 juin 1920.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, etc., pris devant le Comité permanent du Sénat sur les divorces, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondés:—

Bill J4 (No 170) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Edith Ellen Holmes Austin."

Bill L4 (No 171) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Ethelbert Gilmour Harris."

Bill M4 (No 172) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Albert Ernest Wice."

Bill N4 (No 173) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Peter Sutherland Cowie."

Bill O4 (No 174) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Roy Bradley."

Bill P4 (No 175) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Joan Doran."

Bill Q4 (No 176) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Alexander Ross, fils."

Bill R4 (No 177) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Jean Mary Sandford."

Bill H4 (No 164) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à John Durose."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Le Sénat s'ajourne

No 47.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 23 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beith, Belcourt, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dessaules, De Veber, Domville, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Girroir, Gordon, King, Laird, Lavergne, L'Espérance, Lougheed (Sir James), McCall, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Milne, Mitchell, Mulholland, Murphy, Planta, Pope, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Smith, Tanner, Sharpe, Taylor, Tessier, Thompson, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

Deux heures de l'après-midi.

Prières.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (141) intitulé: "Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans mendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son septième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 370,
Le mercredi, 23 juin 1920.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité recommande que la papeterie, etc., que votre comité a choisie en tenant compte de la commodité et de l'économie, soit commandée, conformément aux listes faits après examen des échantillons fournis par les fabricants; et que la distribution soit faite de la même façon qu'à la session de 1919.

Votre comité recommande en outre que les petites valises ordinaires de papeterie soient fournies aux sénateurs et aux fonctionnaires au cours de la prochaine session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des comptes imprévus, présente son huitième rapport.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 370,
Le mercredi, 23 juin 1920.

Le Comité permanent de l'économie interne et de régie interne et des comptes imprévues a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les comptes, pièces justificatives et les états du greffier du Sénat, pour l'exercice 1918-19, et les a trouvés corrects.

Suit l'état des comptes de l'année:—

Etats des dépenses, 1918-1919.

Indemnité du président..		$ 4,000 00
Indemnité pour frais de transport et dépenses..		260,657 24
Appointement du personnel..	$68,975 82	
Messagers sessionnels..	2,521 50	
Pages..	576 00	
Femmes de journée..	3,870 00	
Papeterie..	10,218 48	
Journaux et périodiques..	1,697 87	
Poste et transport des malles..	712 38	
Débats—Imprimeur du Roi et tr..	19,192 72	
Indemnité annuelle à George Holland ..	1,000 00	
Comité: dépenses pour les témoins..	10 00	
Sténographes pour les sénateurs..	1,640 77	
Indemnité au concierge pour logement.	650 00	
Dépenses générales..	2,332 96	
		$115,416 80
		$378,073 77

Etat des recettes, 1918-1919.

Droits payés sur bills privés.	$8,735 65
Droits pour copies certifiées.	262 00
Dépôts au crédit du receveur général.	8,997 65
Débours et remboursement d'honoraires sur le revenu. .	2,592 07
Revenu net.	$6,405 58

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné qu'à compter de ce jour, inclusivement, jusqu'à la fin de la session, les règles 23*f*, 24*a*, *b*, *d*, *e*, et *h*, 63, 119, 129, 130 et 131, soient suspendues en tant qu'elles se rapportent aux bills publics ou privés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (126) intitulé: " Loi modifiant la Loi de faillite ", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C5) intitulé: " Loi pour faire droit à Muriel Curren Gilmour ", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill(D5) intitulé: " Loi pour faire droit à Marie Jeanne Yvonne Albertine St-Amour Lallemand ", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (121) intitulé: " Loi concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse ", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion proposant la troisième lecture du bill (13) intitulé: " Loi statuant sur la solution des différends

entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Riginald Muir Barlow, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Donnelly, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le cent-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Laurette Estelle Cook, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frederick Minskip, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Alfred John Crawford, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E5) intitulé: " Loi pour faire droit à Charles Henry Foster ", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F5) intitulé: " Loi pour faire droit à Frank Cox ", est, sur division, lu la deuxième fois.

Iedit bill est, sur division, lu la troisième fois .

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Ele est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Bradbury présente un bill (H5) intitulé: " Loi pour faire droit à John Donnelly ".

Ledit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Ele est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (178) intitulé: " Loi modifiant la Loi du Revenu de l'intérieur ", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (167) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Postes ".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 et 2 sont lus et adoptés.

L'article 3 est lu et modifié comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Après " exemplaires " insérer " ainsi que tous autres hebdomadaires et périodiques ".

La question de concours étant posée sur ledit amendement, il est adopté .

Ledit article, tel qu'amendé, est adopté.

L'article 4 est lu et adopté.

Le préamule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Gordon fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier.

Ledit amendement est adopté.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (168) intitulé: " Loi modifiant la Loi de l'irrigation ".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Foster fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (137) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

L'article 1 est lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Supprimer les mots "la cour d'appel" et substituer les mots "une cour divisionnaire de la division d'appel de la cour Suprême".

Ainsi amendé, ledit article est agréé.

L'article 2 est lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 15.—Immédiatement après le paragraphe (2), ajouter ce qui suit comme paragraphe (3):—

"(3) Est amendé le paragraphe 2 dudit article par l'insertion, après le mot "district" à la huitième ligne dudit paragraphe, des mots "ou toutes personnes constituée en autorité dans une province pour délivrer des licences ou permis de porter des armes à feu".

Ainsi amendé, ledit article est agréé.

L'article 3 est lu et agréé.

L'article 4 étant lu, il est proposé en amendement que ledit article soit biffé.

La question étant mise aux voix, elle est négativée sur division.

Il est de nouveau proposé en amendement que ledit article soit amendé par le retranchement des mots suivants, à la 41ème ligne: "ou a des relations illicites avec elle".

Ledit amendement étant mis aux voix, le comité se divise comme suit: En faveur de l'amendement, 19; Contre 14.

Ledit amendement est ainsi affirmativé; et ledit article ainsi amendé, est agréé.

L'article 5 est lu et agréé.

L'article 6 est lu, et il est proposé en amendement, de le supprimer du bill.

Ledit amendement est mis aux voix, et affirmativé, sur division.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau demain, et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures des bills.

L'ordre du jour appelant le Sénat à étudier en comité général le bill (165) intitulé: "Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des produits de commerce pour l'alimentation des animaux, du gros son, du petit son, des recoupes et de la nourriture hachée", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant le Sénat à se former en comité général pour étudier le bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. White (Pembroke), présente au Sénat un bill (I5) intitulé: "Loi pour faire droit à Laurette Estelle Cook".

Ledit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. White (Pembroke), présente au Sénat un bill (J5) intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Muir Barlow".

Ledit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Blain pour l'honorable M. Nicholls, présente au Sénat un bill (K5) intitulé: "Loi pour faire droit à John Crawford".

Ledit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Blain pour l'honorable M. Nicholls, présente au Sénat un bill (L5) intitulé: "Loi pour faire droit Frederick Minskip".

Ledit bill est lu la première, la deuxième et la troisième fois sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

No 48.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 24 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Béique, Beith, Bennett, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Girroir, Gordon, King, Laird, Lavergne, L'Espérance, Lougheed (Sir James), McCall, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Milne, Mitchell, Murphy, Planta, Pope, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Turriff, Watson, Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son neuvième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 534,
JEUDI, 24 juin 1920.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a l'honneur de recommander que le salaire des sténographes pour les sénateurs soit porté à quatre dollars ($4.00) par jour et que celui de la directrice du service sténographique soit porté à cinq dollars ($5.00) par jour, lesdites augmentations devant daté du 26 février 1920.

Votre comité recommande en plus de déduire le boni accordé aux employées du service sténographique du Sénat durant la présente session de ladite augmentation de salaire.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 24 (*a*) et (*h*) soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Turriff, du comité spécial pour s'enquérir de l'opportunité de développer les gissement de schistes bitumineux, de minerais de fer et de houille au Canada, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 534,
Le mercredi, 23 juin 1920.

Le comité spécial constitué pour s'enquérir de l'opportunité de développer les gissements de schistes bitumineux, de minerais de fer et de houille au Canada, et aussi pour étudier s'il n'y aurait pas lieu de procurer des moyens plus étendus au département des Mines en vue de réaliser les fins susdites, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité s'est réuni plusieurs fois, a interrogé de nouveaux témoins et a obtenu une grande quantité de renseignements importants sur les sujets qui font l'objet de son enquête.

Votre comité n'a pas encore eu le temps de terminer cette enquête et, vu que la session tire à sa fin et que les sujets étudiés sont d'un grande importance, il recommande la nomination à la prochaine session d'une comité semblable pour continuer l'enquête et présenter un rapport en conséquence.

Le tout respectueusement soumis.

J. G. TURRIFF,
Faisant fonction de président.

Avec le permission du Sénat, il est

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. McCall propose que les droits versés pour la pétition de Jennie Wright pour obtenir un bill de divorce, soient remboursés à la pétitionnaire, moins les frais d'impressions et de traduction.

Après débat,

Avec la permission du Sénat,

Ladite motion soit référée au Comité permanent des divorces.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (141) intitulé: "Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (126) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la faillite", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion proposant la troisième lecture du bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E5) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Henry Foster", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (137) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

(*En comité.*)

L'article 5 est repris en considération, et il est proposé de le retrancher du bill.

Ladite motion est négativée.

Il est de nouveau proposé que l'article 5 soit modifié en retranchant les mots "ou femme" à chaque ligne où ces mots surviennent dans ledit article.

Ledit amendement est adopté.

Les articles 7 et 8 sont adoptés.

L'article 9 est lu et modifié comme suit:—

Page 5, ligne 29.—A la suite du mot "fille" insérer "de mœurs chastes jusque-là".

Cet amendement étant mis aux voix, le comité se partage comme suit: Pour, 34; contre 6.

L'amendement est en conséquence affirmativé.

Il est proposé de modifier de nouveau ledit article comme suit:—

Page 5, ligne 31.—A la suite du mot "ans" insérer ce qui suit: "Nulle personne accusée d'une infraction contre le présent paragraphe ne doit être condamnée sur le témoignage d'un seul témoin, à moins que ce témoin n'ait son témoignage corroboré sur quelque point essentiel par une preuve impliquant l'accusé".

Cet amendement est mis aux voix et affirmativé.

Ledit article est adopté tel que modifié.

Il est proposé d'insérer, immédiatement à la suite de l'article 9, l'article suivant:—

"9A. Ladite loi est amendée par l'addition de l'article suivant immédiatement à la suite de l'article 412:

"412A. Est coupable d'une infraction, celui qui

"(*a*) étant un fonctionnaire ou un employé chargé de percevoir le prix de passage ou de péage, néglige volontairement de percevoir un prix de passage ou de péage, ou perçoit volontairement moins que le montant dû, ou accepte une considération valable pour omettre de percevoir ce prix de passage ou de péage;

"(*b*) donne, offre de donner à un tel fonctionnaire ou employé une considération valable pour ne pas percevoir un tel prix de passage ou de péage, ou pour percevoir moins que le montant dût;

est passible, sur déclaration de culpabilité, de deux ans d'emprisonnement, ou d'une amende de deux mille cinq cents dollars au maximum, ou des deux peines à la fois".

2. (1) L'article 773 de ladite loi est amendé par l'insertion de l'alinéa suivant immédiatement à la suite de l'alinéa (*g*):

"(*h*) d'une infraction contre l'article 412A".

(2) Le paragraphe (1) de l'article 781 est amendé par l'insertion des mots "ou (*h*)" immédiatement à la suite des mots "ou (*g*)" à la deuxième ligne.

(3) Nulle personne passible d'une peine en vertu de l'article 412A ne doit être poursuivie en vertu des dispositions de la *Loi de 1909 sur les commissions secrètes*".

Cet amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 10 est lu et adopté.

L'article 11 est lu, et il est proposé de le retrancher du bill.

Cet amendement est mis aux voix et adopté.

Les articles 12 à 15, tous deux compris, sont lus et adoptés.

L'article 16 est lu, et il est proposé qu'à l'article 887, de ladite loi soit substitué le suivant:—

"887. (1) Lorsque, dans la province de Québec, il a été décidé, par autorité compétente, qu'aucun jury ne doit être convoqué à la date fixée dans quelque district de ladite province où une session de la cour du banc du Roi, siégeant au criminel, devrait alors avoir lieu, le procureur général ou son substitut, ou toute personne accusée d'un acte criminel et dont le procès devrait, d'après la loi, avoir lieu dans ledit district, peut obtenir, de la manière ci-dessus prescrite, une ordonnance portant que le procès ait lieu dans quelque autre district de ladite province désigné par le tribunal ou par le juge."

Cet amendement est mis aux voix et adopté.

Ledit article est adopté tel que modifié.

L'article 17 et lu et modifié comme suit:—

Page 8, ligne 10.—Aux mots "avis par écrit doit en être donné" substituer "avis d'appel doit en être donné par écrit".

Cet amendement est mis aux voix et adopté.

Ledit article est adopté tel que modifié.

Il est proposé d'ajouter au bill ce qui suit comme clause 18:—

"18. Lors de l'instruction d'une cause relative à une infraction contre les articles 4, 5 et 9 de la présente loi, le juge d'instruction peut informer le jury que si, d'après eux, la preuve ne démontre pas que l'accusé est entièrement ou principalement à blâmer dans la commission de ladite infraction, ils peuvent prononcer un verdict d'acquittement."

Cet amendement étant mis aux voix, le comité se partage comme suit: pour, 10; contre 11.

L'amendement est, en conséquence, négativé.

Il est de nouveau proposé que ce qui suit soit ajouté au bill comme clause 18:—

"18. Le paragraphe (1) de l'article 216 de ladite loi, telle que décrétée par le chapitre 13 des statuts de 1913, est modifié en retranchant le mot "cinq" à la première ligne pour lui substituer le mot "dix".

Cette motion est mise aux voix et adoptée.

Il est proposé d'ajouter ce qui suit comme clausè 19:—

"19. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de septembre prochain."

Cette motion est mise aux voix et adoptée.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lu par le greffier.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fo's demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G5) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Dubé", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ledit bill, est, sur division, lu la troisième fois.

La queston est posée de savo'r si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (184) intitulé: "Loi portant rétablissement et modification de la Loi concernant la naturalisation, 1914", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (178) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu de l'intérieur".

(En comité.)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

L'article premier est lu et adopté.

L'article deux est lu et il est proposé de le retrancher du bill.

Ladite motion étant mise aux voix, elle est adoptée.

Les articles 3 à 17, inclusivement, sont lus successivement et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de le part dudit comité, que le comité a examiné ledit blil en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est lu par le greffier.
Ledit amendement est adopté.
Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le septième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le huitième rapport du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues.
Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (165) intitulé: "Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des produits de commerce pour l'alimentation des animaux, du gros son, du petit son, des recoupes et de la nourriture hachée".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Gordon fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer".

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (marins malades et indigents)", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (195) intitulé: "Loi portant création de l'assurance des soldats de retour par le Dominion du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (196) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Commune, par on greffier, avec le bill .197& intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (197) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions, 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable Sir James Lougheed présente au Sénat un bill (M5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Chambres de commerce".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable M. Proudfoot propose

Que les droits payés pour la pétition de Frederick Orford en obtention d'un bill de divorce, soient remboursés au conseil du pétitionnaire.

Après débat

Avec la permission du Sénat,

Ladite motion est référée au Comité permanent des divorces.

Le Sénat s'ajourne.

No 49

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 25 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Beith, Belcourt, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Girroir, Gordon, Harmer, Laird, Lavergne, L'Espérance, Lougheed (Sir James), McCall, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Milne, Murphy, Planta, Pope, Power, Prowse, Ratz, Robertson, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Turriff, Watson, White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

Prières.

Deux heures de l'après-midi.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné qu'à partir de ce jour, inclusivement jusqu'à la fin de la session les règles 23 *b*, *c*, *d*, *e* et *g*, 24 *a*, *h*, *j*, *k* et 30 soient suspendues en tant qu'elles se rapportent aux avis de motions et aux motions.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné qu'à partir de samedi prochain, et chaque samedi suivant jusqu'à la fin de la session, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, il y ait une séance du Sénat commençant à deux heures de relevée, et que tous les comité spéciaux du Sénat soient autorisés à siéger pendant que le Sénat est en séance, nonobstant toute disposition de la règle 86 à l'effet contraire.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion proposant la troisième lecture du bill (13) intitulé: " Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour anonçant la troisième lecture du bill (137) intitulé: " Loi modifiant le Code criminel ", tel qu'amendé, étant lu, il est

Proposé que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant .

En amendement il est proposé.

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés, le premier avant le mot " soit " et l'autre après ledit mot, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: " mais qu'il soit de nouveau amendé en ajoutant l'article suivant comme article 18.

" 18. Lors de l'instruction d'une cause relative à une infraction contre les articles 4, 5 et 9 de la présente loi, le juge d'instruction peut informer le jury que si, d'après eux, la preuve ne démontre pas que l'accusé est entièrement ou principalement à blâmer dans la commission de ladite infraction, ils peuvent prononcer un verdict d'acquittement."

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement.

Ledit amendement est adopté.

La question étant posée.

Que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant, sur motion de l'honorable M. Blain, il est

Ordonné que le débat sur ladite motion soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (184) intitulé: " Loi portant rétablissement et modification de la Loi concernant la naturalisation, 1914 ", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat, en conséquence, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

Les clauses 1, 2 et 3 sont successivement lues et adoptées.

La clause 4 est lue et amendée comme suit:—

Page 5, ligne 38.—A la suite du mot " comté " insérer " et, dans la province d'Ontario, à un juge de la Cour des sessions générales de la paix."

Page 5, ligne 46.—A la suite du mot " bureau ". biffer " Cet avis devra être affiché ", pour y substituer " pendant une période continue ".

Ces amendements sont mis aux voix et adoptés.

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

Les clauses 5 et 6 sont lues et adoptées.

La clause 7 est lue et amendée pour ce qui est du texte anglais, mais non pas du texte français.

Il est proposé de substituer au mot " dix " dans la ligne 24, le mot " cinq ".

Cet amendement est mis aux voix et rejeté.

La clause est ensuite adoptée telle qu'amendée dans le texte anglais .

La clause 8 est lue et adoptée.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Donnelly fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lu par le greffier.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (M5) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Chambres de commerce ", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération du troisième rapport du Comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport sur l'opportunité de développer les gisements de schiste bitumineux au Canada.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (195) intitulé: "Loi portant création de l'assurance des soldats de retour par le Dominion du Canada ", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat en conséquence, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

La clause 1 est lue et adoptée.

La clause 2 est lue et amendée comme suit:—

Page 1, ligne 10.—A la suite du mot " enfant " insérer " légalement ".

Page 1, ligne 30.—A la suite du mot " servi " insérer " comme officier ou sous-officier, ou qui s'est engagé ou a été enrôlé, ou qui a été appelé en service ".

Lesdits amendements sont adoptés.

La clause est adoptée telle qu'amendée.

Les clauses 3 et 4 sont lues et adoptées.

La clause 5 est lu et amendée comme suit:—

Page 3, ligne 6.—Aux mots " une veuve " substituer " un veuf ".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

La clause 6 est lue et amendée comme suit:—

Page 3, ligne 16.—A la suite du mot " assurée " insérer " selon qu'il le juge à propos; mais si, à sa mort, il est encore célibataire ou veuf sans enfants, la somme assurée tombe dans la succession de l'assuré et en devient partie, subordonnément aux articles 4 et 11 de la présente loi ".

Cette clause est adoptée telle qu'amendée.

Les clauses 7 et 8 sont lues et adoptées.
La clause 9 est lue et amendée comme suit:—
Page 3, ligne 30.—Au mot "ou", à la suite du mot "cinq", substituer "et".
Page 3, ligne 39.—A la suite du mot "survivant" insérer "ou des survivants".
Page 4, ligne 2.—Au mot "ou", à la suite de mot "épouse" substituter "et".
Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.
La clause 10 est lue et amendée pour ce qui est du texte anglais, mais non pas du texte français.
Cette clause est adoptée telle qu'amendée dans le texte anglais.
Les clauses 11 à 21, inclusivement, sont lues et adoptées.
L'annexe est lue et adoptée.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Watson fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.
Lesdits amendements sont lus par le greffier.
Lesdits amendements sont adoptés.
Ordonné que ledit bill tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (197) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat conformément à l'ordre, s'ajourne à loisir et se forme en comité pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Gordon fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (196) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. McMeans fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (198) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions, 1919", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Jeudi, 24 juin 1920.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a passé une adresse à Sa Très Excellence Majesté le Roi, la priant qu'il lui plaise gracieusement de consentir à la soumission d'un projet au Parlement du Royaune-Uni pour modifier certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, de la façon indiquée dans ladite adresse ci-annexée, et demandant à Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre dans ladite adresse en remplissant avec les mots "le Sénat et" la lacune qui s'y trouve.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Sénat.
Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre des Communes.

"A Sa Très Excellente Majesté le Roi,
"Très Gracieux Souverain:

"Nous, les très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté   les Communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement de consentir à la soumission d'un projet au Parlement du Royaume-Uni, pour modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, de la façon qui suit, ou aux fins qui suivent:—

"Loi modifiant l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867".

"Sa Très Excellence Majesté le Roi, de l'avis et du consentement des lords spirituels et temporels, et des Communes, assemblés dans le présent Parlement, et par autorité d'iceux, décrète comme suit:—

"1. L'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, est par les présentes modifié par l'addition du paragraphe suivant:—

"2. Toute législation du Parlement du Canada relevant autrement de l'autorité législative du Parlement aura effet et sera censée avoir eu effet extra-territorial selon son intention, de la même façon et dans la même portée que si elle avait été établie par le Parlement du Royaume-Uni.

Et nous prions humblement Votre Majesté de prendre le tout en Sa considération gracieuse et favorable."

Ordonné que ledit message soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 50.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Samedi, 26 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique, Beith, Belcourt, Blain, Blondin, Bostock, Bourque, Bradbury, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, Domville, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Girroir, Harmer, King, Laird, L'Espérance, Lougheed (Sir James), McLean, McLennan, McMeans, Michener, Milne, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Pope, Power, Prowse, Ratz, Robertson, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Smith, Tanner, Taylor, Thompson, Turriff, Watson, White (Inkerman), Willoughby, Yeo.

PRIÈRES.

Deux heures de l'après-midi.

La pétition suivante est présentée.

Par l'honorable M. Bostock:—

Les tribus indiennes alliées de la Colombie Britannique, par leurs représentants, J. A. Teit et W. J. Lincoln et C. B. Barton, délégués de la tribu Nishga, et George Matheson, de la tribu Tsimpsiam, délégué du comité spécial des tribus alliées.

L'honorable M. Thompson, du Comité spécial du Sénat institué pour s'enquérir sur les ordres donnés au navire de pêche *Canadian Sealer*, et sur la raison pour laquelle ce navire n'a pas été envoyé aux Iles de la Madeleine dès l'ouverture de la navigation, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

LE SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 534,
Le samedi, 26 juin 1920.

Le Comité spécial du Sénat chargé de s'enquérir sur le service de paquebots aux Iles de la Madeleine, a l'honneur de soumettre son deuxième rapport.

Après avoir entendu les témoignages des fonctionnaires du ministère de la Marine et du ministère du Commerce, votre comité en est arrivé aux conclusions suivantes:—

1. Que le paquebot employé en vertu du contrat actuel entre le ministère du Commerce et la Compagnie de navigation et de commerce du golfe Saint-Laurent, tout en donnant un service passable, n'est pas assez rapide pour faire deux voyages par semaine, selon qu'il le faut surtout à la fin de la saison, alors que beaucoup de fret se trouve accumulé;

2. Que le contrat conclu entre la Compagnie de navigation et de commerce du golfe Saint-Laurent et le gouvernement est défectueux en ce qu'il ne comporte aucune clause pénale, et que la compagnie qui n'est frappée d'amende pour les voyages manqués que pour ce qui relève de sa subvention.

3. Que, par suite d'un accident imprévu, le service fut interrompu à la fin de l'automne dernier, et le ministère de la Marine et des pêcheries déploya une louable énergie en vue d'obtenir un paquebot convenable pour continuer le service; mais, faute d'un esprit de prévoyance élémentaire de la part du capitaine et du mécanicien de ce paquebot (le *Canadian Sealer*), en ne s'assurant pas d'une provision suffisante de charbon pour le voyage, le paquebot perdit deux ou trois jours, avec la conséquence que la glace se forma dans l'intervalle et força le paquebot, après qu'il fût rendu à Souris et de là à moins de cinq milles des Iles de la Madeleine, à retourner à Souris pour y passer l'hiver. Sentant la nécessité de ravitailler les Iles de la Madeleine, le gouvernement dépêcha le *Montcalm* à Souris, après qu'il eut porté secours au *Canadian Spinner*. Mais pendant ce temps il avait gelé si fort que le *Montcalm*, après avoir pris à bord une partie des provisions, se trouva complètement encerclé dans les glaces au large d'East-Point, et fut six semaines sans pouvoir atteindre les Iles de la Madeleine. Ce ravitaillement suffit, cependant, aux besoins immédiats de la population;

4. Après la débâcle et la réouverture de la navigation au printemps, le 29 mars, un membre de votre comité mit le sous-ministre de la Marine, M. Johnston, au courant de la situation, et celui-ci répondit par téléphone que l'on était à prendre des mesures pour dépêcher immédiatement le *Canadian Sealer*. Bien que ces mesures fussent censées être en voie d'exécution, rien n'avait encore été fait au 24 avril, alors qu'une goëlette arriva à Souris venant des Iles de la Madeleine. Appelé par téléphone, M. Johnston répondit que le ministère de la Marine n'avait rien à faire avec le navire susdit, lequel relevait du ministère des Chemins de fer. Quand la demande fut adressée au ministère des Chemins de fer, le sous-ministre répondit aussitôt que son ministère n'avait aucune juridiction, que le navire en question ne lui avait pas été confié, et que la requête en l'espèce devait être transmise au ministère du Commerce. Mis en cause, ce ministère répondit que ce service n'était pas de son ressort, mais relevait du ministère de la Marine.

5. Votre comité considère que le ministère de la Marine a commis une négligence en ne voyant pas à faire parvenir au *Canadian Sealer*, au printemps ou pendant l'hiver, une quantité de charbon lui permettant de se rendre aux Iles de la Madeleine; et qu'il s'est produit un grand retard du fait que l'affaire a été mise entre les mains de l'agent de Montréal, au lieu d'être confiée au capitaine Taylor, agent de la Marine à Charlottetown, qui était en état de se rendre rapidement compte de la situation exacte du navire. Il n'y avait pas d'équipage à bord du navire, et lorsque l'équipage arriva à Souris, il ne trouva pas assez de charbon à bord pour entreprendre le voyage, ce qui eut pour effet de retarder le départ jusqu'au 1er mai. Il en résulta

de grandes privations et de grosses pertes, particulièrement à cette époque de l'année, alors que les habitants des Iles étaient à se préparer pour la saison du homard qui s'est ouverte le 26 avril;

6. Votre comité désire attirer l'attention sur le fait que le service général des Iles de la Madeleine, qui dépend d'un contrat conclu avec la Compagnie de navigation et de commerce du golfe Saint-Laurent, est très peu satisfaisant. Cela tient à ce que le paquebot que l'on emploie ne peut faire deux voyages par semaine, comme le veut le contrat; et un paquebot plus puissant est surtout requis à la fin de l'automne, alors que le fret s'accumule et que le mauvais temps est tel qu'un paquebot peut être empêché de faire même un seul voyage par semaine.

7. Quand les entrepreneurs se chargèrent du service au printemps, vers le 1er mai, le paquebot *Guide*, après s'être rendu aux Iles de la Madeleine et avoir déchargé sa cargaison, au lieu de faire le service d'une façon régulière, prit à bord un certain nombre d'ouvriers pour les transporter à Clarke-City, P.Q., et laissa attendre aux Iles de la Madeleine les passagers, les commis-voyageurs et les marchandises. Ceci se répéta plus tard, en un temps où il était nécessaire d'avoir un service continu.

8. Prenant l'ensemble des témoignages en considération, votre comité recommande fortement la construction par le gouvernement d'un paquebot d'une capacité de 4,000 tonneaux, pouvant loger environ cinquante passagers et filer de douze à quatorze nœuds, de façon à pouvoir faire deux voyages, aller et retour, pendant la saison d'affaires. Ce paquebot devrait aussi être suffisamment renforcé à la ligne de flottaison pour pouvoir briser les nappes de glace et rencontrer les bancs de glace au printemps sans endommager sa coque.

Votre comité considère que le *Lady Sybil*, un paquebot spécialement construit pour de semblables fins, a donné le meilleur service jusqu'à présent, et qu'un paquebot du même genre donnerait un service satisfaisant; et que, s'il appartenait à l'Etat, un tel paquebot devrait être mis sous l'administration des Chemins de fer nationaux.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Watson du comité conjoint du restaurant présente son premier rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

Le comité conjoint des deux Chambres relatif au restaurant a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a fait la revise des règles du restaurant et soumet une copie des règles maintenant en force.

RESTAURANT DU PARLEMENT

RÈGLEMENTS.

1. Les salles servant de restaurant réservé aux sénateurs, aux députés et aux autres qui pourront être admis de temps à autre par ordre du comité, s'appelleront Le Restaurant du Parlement.

2. Le restaurant sera réservé aux sénateurs, aux membres de la Chambre des Communes, et à leurs familles; et ceux-ci auront droit d'inviter des hôtes.

3. Les officiers du Sénat et les officiers de la Chambre des Communes, indiqués dans l'organisation des personnels de ces chambres, auront le privilège d'utiliser en personne le restaurant.

4. Les membres de la galerie de la Presse seront autorisés à utiliser le restaurant et auront le privilège d'amener des hôtes du dehors, affiliés à la Presse, sur demande du secrétaire de la galerie de la Presse, faite à un membre du comité du restaurant.

5. Des cartes sessionnelles d'admission, à l'usage des porteurs seulement, seront remises aux personnes signalées dans les règlements 3 et 4, par le comité du restaurant, et porteront la signature du président et du secrétaire du comité.

6. Sur ordre du comité, des cartes d'admission seront remises aux autres fonctionnaires qui dans l'exercice de leurs fonctions sont tenus d'être présents à l'une des deux chambres pendant la session.

7. Les sénateurs et les membres de la Chambre des Communes pourront donner des goûters, des dîners et autres fêtes mondaines dans le restaurant, et le sénateur ou le député qui voudra le faire devra en demander la permission au président du comité.

8. Les pourboires ou gratifications aux serviteurs sont interdits et les personnes qui vont au restaurant sont instamment priées d'observer cette règle.

9. Les repas seront servis aux heures suivantes:—

Déjeuner, de 8 à 10; Goûter, de 12 à 2; Dîner, de 6 à 8; et le dimanche de 5.30 à 7.30.

10. Un service à la carte sera établi toute la journée.

11. Le paiement des repas se fera en argent ou par carte.

12. Le comité pourra toujours suspendre, modifier ou amender les règlements présents.

Par ordre du
Comité du restaurant.
M. STEELE,
Président.

Adoptés le 7 mai 1920.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-septième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du 24 courant, votre comité a pris en considération la motion suivante:—

Que les droits payés relativement à la pétition de Jennie Wright, pour obtenir un bill de divorce soient remboursés à la pétitionnaire moins les frais d'impression et de traduction.

Votre comité recommande de rembourser à la pétitionnaire les droits qu'elle a ainsi payés en présentant sa pétition, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-huitième raport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-huitième rapport.

Relativement à la pétition de Joseph Henry Forbes, du township du Kaladar, Anglesea et Ellingham, dans le comté de Lennox et Addington, dans la province d'Ontario, soldat de retour du front, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'annuler son mariage d'avec Bessie Forbes, autrefois dudit endroit, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

7. Votre comité recommande aussi que les droits payés par le pétitionnaire lui soit remboursés, moins la somme de $25.00, pour les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter sont cent-neuvième rapport.

Relativement à la pétition de Arthur John Frankling, connu sous le nom de John Arthur Holmes, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, électricien, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage d'avec Eleonor Elizabeth Frankling, de Hull, Angleterre, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-dixième rapport.

Relativement à la pétition de Mildred Euphemia Alsina Blanche Martin, du township de York, dans le comté de York, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Norman Leslie Martin de ladite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-onzième rapport.

Relativement à la pétition de Nelson Alexander Boyden, du township de York, dans le comté de York, dans la province de l'Ontario, ouvrier, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage d'avec Helena Harrington, autrefois de la cité de Toronto, dans ladite province, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de soumettre son cent-douzième rapport.

Relativement à la pétition de John Graham, de la ville d'Oshawa, province d'Ontario, électricien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve le mariage qu'il a contracté avec Mary Graham, de ladite ville, et lui procure tel autre redressement de griefs que le Sénat juge convenable:—

Considérant que le Parlement prorogera probablement à une date prochaine, et que votre comité sera dans l'impossibilité à la présente session de poursuivre son enquête sur les frais énoncés dans la susdite pétition et d'entendre des témoignages assermentés touchant le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il sollicite, et qu'un bill basé sur cette pétition ne saurait être adopté à la présente session; et considérant que l'avocat du pétitionnaire a exposé que le pétitionnaire désire continuer à la prochaine session du Parlement les procédures déjà instituées, votre comité recommande:—

1. Que, si ledit pétitionnaire présente à la prochaine session du Parlement une pétition pour redressement de griefs dans des termes semblables à ceux que comporte la pétition actuellement en cause, cette pétition et tout bill basé sur cette pétition

soient favorablement pris en considération par votre Honorable Chambre à la prochaine session du Parlement, et par le Comité des divorces qui sera pour lors en fonctions, en tant qu'il s'agira de poursuivre les procédures instituées à la présente session, et sans qu'il soit nécessaire de se conformer de nouveau aux règles du Sénat relatives à la publication par le pétitionnaire d'un avis faisant connaître son intention de solliciter un bill de divorce.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. White (Inkerman), du comité conjoint des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

1. Que les documents suivants soient imprimés:—

160. Cinquième rapport annuel du Bureau des directeurs du réseau du chemin de fer du *Canadian Northern*, pour l'année expirée le 31 décembre 1919.

(Pour documents sessionnels reliés).

161. Premier rapport annuel du Bureau des directeurs de la Marine Marchande du Canada, Limitée.

(Pour documents sessionnels reliés).

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1920,—Relevé faisant voir:—

1. Si les inspecteurs que le Bureau des commissaires des grains a affectés aux élévateurs-termini ont pleine autorité pour inspecter le grain, comme le veut la Loi du Canada sur les grains.

2. Dans la négative, pourquoi.

3. Dans l'affirmative, si ces inspecteurs donnent les certificats requis d'inspection, portant leur signature, comme preuve de l'inspection.

4. Si l'inspecteur en chef ou son assistant qui a charge des élévateurs-termini est autorisé à changer cette inspection sans le consentement de l'inspecteur directement affecté a un élévateur-terminus.

5. Dans l'affirmative, si la Loi du Canada sur les grains approuve cette coutume.

6. Si l'inspecteur en chef ou un de ses assistants signe en blanc les certificats d'inspection d'entrée ou de sortie, qu'un commis remplit ensuite.

7. Si l'inspecteur en chef ou un de ses assistants signe en blanc les certificats d'inspection de l'Ouest, qui sont ensuite remplis par un fonctionnaire du district Est d'inspection.

8. Si l'inspection d'entrée et de sortie est absolument la même aux élévateurs-termini.

9. Si la loi du Canada sur les grains pourvoit à l'inspection des grains entrant dans les élévateurs et venant des vapeurs ou des barges.

10. Dans l'affirmative, si l'inspection d'entrée prime, ou bien celle de sortie.

11. Combien de grain l'élévateur du gouvernement à Port Arthur a manœuvré du 1er septembre 1919 au 1er mai 1920.

12. Combien de grain cet élévateur a manœuvré pendant les années-récoltes suivantes: 1913-14, 1914-15, 1915-16, 1916-17, 1917-18, 1918-19.

13. Combien a coûté par boisseau la manutention du grain à l'élévateur du gouvernement à Port Arthur, pendant les années-récoltes susdites, et pour la période du 1er septembre 1919 au 1er mai 1920.

14. Si le coût embrasse l'intérêt sur le placement et sur l'administration.

15. Quels ont été les revenus par boisseau pour les périodes susdites (*a*) y compris l'argent venant des excédents, criblures et épluchures, (*b*) sans comprendre l'argent des excédents, criblures et épluchures.

16. Combien de personnes ont été employées dans cet élévateur pendant les périodes indiquées.

17. Quel est le nom de l'officier supérieur ou gérant qui administrait le fonctionnement des élévateurs du gouvernement pour le ministère du Commerce pendant les périodes indiquées.

18. Si les élévateurs du gouvernement portent tous de l'assurance sur le grain emmagasiné, conformément à la Loi.

19. Dans la négative, pourquoi cette différence contre les autres élévateurs de l'initiative privée, et par quelle autorité la Loi est enfreinte.

20. L'article 95, paragraphe 7, de la Loi du Canada sur les grains pourvoit à la confiscation par le gouvernement, des excédents au-dessus d'un quart d'un pour cent; en conséquence, si le Bureau des commissaires du grain tient bon compte de tout le grain entrant et sortant de ces élévateurs-termini, y compris les criblures et épluchures, pour arriver aux chiffres en question.

21. Si le département d'enregistrement du Bureau des commissaires a tous les renseignements indiquant le poids brut entrant et sortant pour tout les élévateurs-termini.

22. Quel changement le Bureau des commissaires a fait dans la rédaction des certificats sortant de pesée.

23. Quand ce changement a été fait.

24. Si la rédaction du certificat de pesée a été jugée mauvaise jusqu'au changement.

25. Dans la négative, pourquoi on l'a changée.

26. Si la Commission canadienne des blés a, à Fort William, un officier dont les fonctions comportent le pointage des qualités données par le département d'inspection du ministère du Commerce, pour tout le grain expédié pour la Commission et en son nom.

27. Dans l'affirmative, combien d'officiers il y a dans ce bureau, quels sont leurs noms et leurs appointements.

28. Dans l'affirmative, pourquoi deux fonctionnaires du gouvernement font un même travail.

29. Dans l'affirmative, si les frais imputables à ce bureau sont déduits de l'argent qui devrait être de droit donné aux cultivateurs comme participation aux certificats émis.

30. Si la Commission canadienne des blés accepte les certificats d'inspection tels qu'ils sont donnés par le ministère du Commerce, et sans réserve.

31. Si la Commission canadienne des blés a toujours profité du prix supérieur pour tout le blé vendu pour les producteurs ou en leur nom.

32. Depuis que le gouvernement a pris le contrôle du commerce du blé, si le travail du Bureau des commissaires des grains a diminué.

33. Dans l'affirmative, si on a diminué le personnel du Bureau des commissaires pour assurer une administration économique.

34. Si l'application de la Loi du Canada sur les grains se soutient d'elle-même.

35. Dans la négative, comment on en comble les déficits chaque année, et par quelle autorité.

36. Quels appointements on paye au secrétaire du Bureau des commissaires du grain et au secrétaire de la Commission canadienne des blés.

37. Si les élévateurs-termini publics de Fort William et de Port Arthur achètent ou vendent de temps à autre du grain, contrairement à la Loi du Canada sur le grain.

38. Dans l'affirmative, par quelle autorité.

39. L'article 48 de la Loi du Canada sur les grains décrétait que le Bureau des étalons du grain établirait des qualités autres que les qualités statutaires. Si ce bureau a fixé la composition et la qualité des (*a*) criblures et (*b*) épluchures.

40. Dans la négative, pourquoi.

41. Dans la négative, qui les a fixées jusqu'ici, et par quelle autorité.

42. Si elles sont fixées, ce qu'elles sont.

43. Si les quaiages originels sont pris sur le grain et remis au producteur ou à l'acheteur du reçu d'entrepôt compensant la quantité spécifique.

44. Dans la négative, pourquoi.

45. Depuis quand le gouvernement, par le ministère de l'Agriculture, a manœuvré la denrée alimentaire courante étalon sortant des élévateurs.

46. Si cette entreprise a payé.

47. Quel est l'excédent ou le déficit pour chaque année.

48. Quel prix on a payé aux élévateurs-termini pour la denrée alimentaire courante étalon, sur base F.O.B. Fort William.

49. Quel prix le gouvernement a reçu pour la même denrée, d'après le même calcul.

(Pour documents sessionnels reliés).

2. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

42*g*. Copie du texte anglais du Traité entre les principales puissances alliées et associées et la Roumanie, signé à Paris, le 9 décembre 1919.

42*h*. Copie de la convention du 10 septembre 1919, entre les Puissances alliées et associées relative à la libération des territoires autrefois de la monarchie austro-hongroise, et copie de la déclaration du 8 décembre 1919, modifiant ladite convention.

42*i*. Copie de la convention du 10 septembre 1919, entre les Puissances alliées et associées et l'Italie relative aux paiements de réparation à l'Italie, et copie de la déclaration du 8 décembre 1919, modifiant ladite convention.

43*c*. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 1061, du 18 mai 1920:—Gratifications aux matelots et sous-officiers conscrits de la marine royale du Canada.

47*a*. Rapport de la Commission de l'Air pour l'exercice expirant le 31 mars 1920.

47*b*. Copie d'un Arrêté en Conseil, C.P. 826, du 19 avril 1920, concernant la réorganisation de la Commission de l'Air.

54*a*. Etat des recettes et dépenses de la Commission des Champs de bataille Nationaux Canadiens au 31 mars 1920.

58*a*. Copie des Règles générales et Ordres de la cour de l'Echiquier du Canada, en conformité des prescriptions de l'article 88, de la Loi de la Cour de l'Echiquier, chapitre 140, S.R.C., 1906.

59*a*. Copie des règlements de la Couronne pour les juges de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, conformément aux prescriptions de l'article 576, sous article 2, du Code criminel.

79*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1920,—Copie de tous rapports, lettres, mémoires, messages, plans et estimations touchant la construction d'un pont sur la rivière Batiscan, dans la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan, comté de Champlain.

96*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1920,—Copie de tous documents, correspondance et archives y compris la preuve et les jugements relatifs aux procès faits par le Conseil général de guerre en campagne du 259e bataillon des troupes expéditionnaires canadiennes en Sibérie, aux carabiniers suivants condamnés le 28 janvier 1919: Alfred Laplante, O. Boisvert, Edmond Leroux, Joseph Guénard, E. Pauzé et Arthur Roy.

98*e*. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril,—Tableau indiquant:—

1. Combien *d'ingénieurs de classification* sont employés relativement au Service civil.

2. Quelle est jusqu'ici, la somme totale payée aux *ingénieurs de classification* pour leur travail de classement du Service civil.

3. A combien on estime la somme nécessaire pour terminer ce travail.

101*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1920,—Relevé montrant:—Quels sont les détails d'une dépense de $1,372,079.82, faite dans la zone desservie par les divisions Antigonish et Sydney-Nord du ministère des Travaux publics, pendant les cinq années qui suivent le 1er janvier 1915.

104. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent le gouvernement a dépensée durant les années 1918-19-20 pour procurer des grains de semence aux colons établis sur des terres dans les districts de Lethbridge et de Calgary, respectivement.

2. Quelle somme d'argent le gouvernement a dépensé comme sa part des frais de transport pour fourrage du bétail dans le sud de l'Alberta durant les années 1918-19-20.

105. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars 1920,—Relevé indiquant, pour chacun des exercices financiers 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919, avec estimation pour 1920, (*a*) le revenu total du Dominion; (*b*) les dépenses imputables au fonds consolidé; (*c*) les dépenses imputables au capital; (*d*) les dépenses totales; (*e*) la population estimée; (*f*) le revenu total par tête de population; (*g*) les dépenses, par tête, imputables au Fonds consolidé, et (*h*) les dépenses totales, par tête de population.

106. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920,—Etat montrant:—

1. Quel était le montant de la dette brute consolidée du Canada le 28 février 1920.

2. Quel était le montant de la dette nette consolidée du Canada à la même date.

3. Quel était le montant de l'actif de la dette consolidée du Canada à la même date.

4. Quel était le montant de l'intérêt annuel payable sur la dette brute consolidée du Canada à cette date.

5. Quel était le montant de l'intérêt annuel ou des revenus perçus ou reçus par le Canada touchant la propriété des cautionnements constituant l'actif de la dette publique.

6. Quel était le montant de la dette flottante du Canada le 28 février 1920.

7. Quel était le montant de l'intérêt annuel payable sur la dette flottante du Canada à la même date.

107. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1920,—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Terres et Forêts de la province de Québec, et le bureau de l'établissement des soldats sur des terres.

108. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919:—Relevé indiquant le total du coût et des frais généraux de l'Emprunt de la Victoire de 1918, y compris des états détaillés des sommes payées aux courtiers, banques, journaux, agences de publicité, et toutes autres personnes, corporations ou raison sociale et agences auxquels des paiements ont été faits, donnant les noms desdits particuliers, banques, journaux, agences et raisons sociales dans chaque cas.

109. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1920,—Tableau indiquant:—

1. Quels emprunts ont été négociés par le gouvernement fédéral depuis 1911.

2. Quel est le nom distinctif de chaque emprunt, et quel est son montant.

3. Sur ces emprunts, lesquels étaient (*a*) étrangers, et (*b*) britanniques.

110. Rapport de la division des explosifs du ministère des Mines pour l'année 1919.

111. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920,—Tableau indiquant:—Quel était le nombre des personnes ou corporations qui payaient l'impôt fédéral sur le revenu, dans la cité de Toronto, pendant les exercices financiers de 1917 et de 1918, et dont le revenu dépassant, respectivement, $1,500, $6,000, $10,000, $20,000, $30,000, $50,000 et $100,000, et quelle était la somme collective payée par chaque groupe.

112. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1920,—Relevé indiquant:—

1. Combien il y a de bureaux de poste sur la côte nord du Saint-Laurent, entre Tadoussac et la Pointe-aux-Esquimaux.

2. Quels sont les noms, le domicile et la date de nomination de chacun des maîtres de poste.

113. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mars 1920,—Tableau indiquant:— Combien de maisons ont été commencées et combien ont été finies sous l'empire de la loi d'il y a un an.

114. Copie des résolutions de remerciements passés par la Chambre des Communes Britannique aux forces engagées dans la dernière guerre, et contenant les remerciements aux troupes du Dominion outre-mer pour leurs services durant ladite guerre.

115. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1920,—Copie de tous décrets du conseil, correspondance, rapports et autres documents touchant la répartition de dépenses de la Société des Nations et le paiement de la somme de $64,043.15, le 13 février 1920, comme part du Canada dans ces dépenses.

116. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars 1920,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes, correspondance et rapports faits entre le ministère du Service Naval et l'inspecteur des pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard ou aucune autre personne ou personnes concernant la vente du parc à homards à Charlottetown, I.P.-E.

117. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant:—

1. Combien de navires appartenant au gouvernement canadien étaient dans le service naval canadien au cours de la guerre.

2. Quels sont leurs noms.

3. Combien de navires affectés au travail du service naval canadien étaient loués ou nolisés pendant la période de guerre.

4. Quels sont leurs noms.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1919,—Relevé montrant le nombre de peines commuées accordées par le ministère de la Justice, à des prisonniers condamnés à la peine capitale; où les crimes ont été commis, et des peines imposées après la commutation, pendant les quatre dernières années.

119. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Relevé faisant voir:—

1. Combien de particuliers ont été destitués de l'Imprimerie nationale et du département des Impressions et de la Papeterie publiques, du 1er janvier 1919 au 1er janvier 1920.

2. Sur recommandation et rapport de qui les destitutions ont été faites.

3. Si l'Imprimeur du Roi ou son assistant ont recommandé que telle personne soit destituée.

4. Si le rapport de destitution était écrit.

5. Quelles étaient les qualités de la ou d s personnes qui ont fait enquête sur les causes respectives de destitutions, et quelle enquête elle ou elles ont faite. Si les conclusions sont écrites.

120. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1920,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes et autres correspondances entre les mains du gouvernement, concernant le transfert des sacs de malle des trains de la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien aux trains du *Quebec, Montreal and Southern Railway Co.*, à la jonction d'Iberville et réciproquement, du mois de novembre 1917 au mois d'avril 1918.

121. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1920,—Copie de tous télégrammes, papiers, lettres et correspondance touchant la demande en naturalisation du professeur F.-V. Ritchdorf, dit Frederick Edwards, 205, Scott Block, Winnipeg; aussi, copie de toute correspondance jusqu'aujourd'hui touchant la démission dudit F.-V. Ritchdorf, dit Frederick Edwards, du Secrétariat d'Etat, et en particulier de la correspondance avec le président du Conseil privé, le contrôleur McLean et M. A. Brophy, du Secrétariat.

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920,—Etat indiquant:—

1. Combien de banques chartées il y avait au Canada en 1880.

2. Combien de banques chartées il y a au Canada actuellement.

3. Quels profits, d'après les états annuels, ont été faits par chacune des banques chartées dans les années 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919.

4. Quelles taxes chacunes d'elles a payées au Trésor fédéral pendant chaque année comme susdit.

5. Quelles somme, ne comportant pas l'intérêt sur les sommes empruntées, le gouvernement fédéral a payée à chacune des banques chartées dans chacune des années 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919, pour services.

6. Quel est le capital payé de chaque banque et quelle est la réserve de chacune.

123. Réponse à un ordre du Sénat du 24 octobre 1920 pour la production d'une copie de toute correspondance des pièces, documents et télégrammes concernant l'amélioration de la condition des Sauvages et des Esquimaux habitant la côte orientale des baies de James et d'Hudson, entre la rivière East Main au sud et le détroit d'Hudson au nord, et indiquant ce qui a été accompli et ce qui se fait actuellement pour leur assurer des secours urgents, des soins médicaux, une administration judiciaire, un enseignement industriel, le respect des droits garantis par le traité relatif aux rennes, un prix raisonnable pour leurs fourrures, et tous autres avantages.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1920,—Tableau indiquant:—

1. Quelle était la valeur, en monnaie canadienne, de la livre sterling le 1er jour des mois de novembre et décembre 1914, le 1er de chaque mois en 1915, 1916, 1917 et 1918, et le 1er janvier et février 1919.

2. Pendant les années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918, si les officiers et soldats des F.E.C. ont été payés conformément aux taux de change courants des époques diverses où des paiements leur ont été faits; et dans la négative, à quel taux.

3. Ce qu'on a fait à ce sujet quant au paiement des soldats canadiens internés, et à quel taux leur solde a-t-elle été changée en monnaie des pays où ils étaient internés.

125. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1920,—Etat montrant:—

1. Combien, s'il en est, on a surpayé ou payé par inadvertance à même le fonds fédéral d'urgence pour le rétablissement des soldats dans la vie civile, à ceux qui n'avaient pas droit à ce fonds en vertu des règlements.

2. Combien on a recouvré de cette somme.

3. Combien de poursuites on a intentées pour ce recouvrement.

4. Quelle a été le jugement dans chaque cas.

5. Si le gouvernement se propose de prendre des mesures supplémentaires dans les cas de ce genre.

126. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1919,—Relevé indiquant:—

1. Si des poursuites ont été autorisées par le gouvernement contre des particuliers de la province de la Nouvelle-Ecosse, pour négligence de placer des timbres de guerre du revenu sur les paquets de médecines brevetées (*proprietary*) avant la vente, comme l'exige la Loi sur le revenu de guerre 1915.

2. Quelles personne ou personnes ont été déléguées pour intenter ces poursuites.

3. Combien de poursuites, s'il en est, ont été intentées.

4. Quels avocats le gouvernement a désignés pour les conduire.

5. Quelles sont les conditions de la nomination de ces avocats.

6. Quelle est la somme brute des amendes imposées.

7. Dans quels comtés de la Nouvelle-Ecosse ces poursuites ont été intentées.

8. Qui a recommandé la nomination de ces poursuivants et de ces avocats.

127. Copie d'un Arrêté en Conseil C.P. 395, du 18 février 1920, touchant l'organisation d'une force aérienne en Canada.

128. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1920,—Relevé montrant:—

1. Dans quel but on a créé la Commission spéciale du commerce de la division transocéanique du ministère du Commerce, et comment doit-on atteindre ce but.

2. Qui la dirige et quels sont ses appointements.

3. Si l'on cherche la publicité des produits canadiens, qui a été nommé expert en publicité, et quels sont les appointements proposés à cette fin.

4. Quelles sommes annuelles ou autres le Canada paye au journal anglais appelé *Canada*, et quelles sommes à la *Gazette du Canada*.

129. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1919,—Copie de toute correspondance échangée entre F. X. Gagnon, de Port-Daniel, Québec, et le département de la Justice, touchant le tribunal d'exemption militaire qui a siégé à cet endroit.

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 septembre 1919,—Copie des contrats, lettres, télégrammes, plans, etc., échangés entre la Commission du Transcontinental ou le gouvernement et la cité de Québec, les différentes compagnies de transport, la Commission du port de Québec, ou toute autre personne, corporation ou compagnie, depuis 1910, jusqu'ici, touchant la construction d'une gare au marché Champlain, dans la cité de Québec, et la construction, dans ladite cité, de quais, docks, élévateurs, pour faciliter le transport des grains de l'Ouest, par voie du port de Québec.

130*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920,—Copie de tous documents, contrats et correspondance touchant les négociations faites entre la cité de Québec et le chemin de fer Transcontinental relativement à l'emplacement du marché Champlain, et aux quais et élévateurs à grain projetés de la rive du Saint-Laurent, à Québec.

131. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 septembre 1919,—Copie de documents, lettres, plans, etc., soumis par la Commission du port de Québec depuis 1910, jusqu'ici touchant la construction de quais, docks, élévateurs, entrepôts frigorifiques et aménagements de tête de ligne dans le port de Québec pour le transport par eau et par terre.

132. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 avril 1920,—Relevé indiquant:—

1. Quels sont les appointements minimum et maximum payés aux maîtres de poste.

2. Par quel mode ce minimum et ce maximum sont déterminés.

3. Si les maîtres de poste reçoivent un boni en raison de la vie chère.

4. Dans la négative, pourquoi.

5. Quels sont le minimum et le maximum des appointements payés aux facteurs ruraux.

6. Si le gouvernement a fixé un tarif militaire maximum applicable aux routes rurales des postes.

7. Comment on détermine les appointements des facteurs ruraux.

8. Si les facteurs ruraux reçoivent un boni en raison de la vie chère.

9. Dans la négative, pourquoi.

10. Quels sont le minimum et le maximum des salaires payés aux facteurs urbains.

11. Si les facteurs urbains reçoivent un boni.

12. Dans l'affirmative, combien.

133. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1920,—Relevé montrant:—

1. Combien de personnes on emploi dans la province de Québec, relativement au travail de la Commission d'établissement des soldats.

2. Quels sont leurs noms et adresses postales.

3. Quels appointements ou rémunérations chacune reçoit.

4. Si quelques-uns de ces employés sont affectés à certains comtés.

5. Dans l'affirmative, quelles sont les personnes assignées aux différents comtés, et à quels comtés.

134. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1920,—Copie de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre George Carvell, de la cité de Saint-Jean, anciennement agent des billets pour le chemin de fer National du Canada (ci-devant l'Intercolonial) dans la cité susdite, et tous autres particuliers au nom ou pour ledit George Carvell d'une part, et le ministre des Chemins de fer et Canaux, le sous-ministre, ou toute autre ministre du gouvernement, ou un gérant général, sous-gérant, surintendant ou autre fonctionnaire du chemin de fer national du Canada d'autre part, touchant la destitution dudit George Carvell à titre d'employé de ce chemin de fer, le 30 avril 1917, et la requête dudit George Carvell demandant une enquête sous serment devant un tribunal indépendant sur les causes de sa destitution et le refus de l'administration du chemin de fer de lui accorder l'enquête demandée.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes et autre correspondance actuellement aux mains du gouvernement, concernant le chemin de fer projeté entre Saint-Camille, comté de Bellechasse, et Cabano, comté de Témiscouata.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920,—Relevé indiquant,—Copie du rapport fait par la Commission des Chemins de fer sur la requête faite par le Pacifique-Canadien et le Grand-Tronc, en leur nom et au nom d'autres compagnies qui voiturent les malles de Sa Majesté au Canada, et demandant que des tarifs justes et raisonnables soient fixés par la Commission pour le transport des malles, conformément au renvoi de l'affaire à la Commission par le décret de l'exécutif C.P. No 617 du 7 mars 1917, pour statuer sur l'exactitude ou l'inexactitude des prétentions des compagnies qui tenaient ces tarifs insuffisants, et pour déterminer, en conséquence de la preuve que le ministère des Postes et les compagnies de chemins de fer intéressées devaient soumettre, ce qui constituerait un tarif juste en paiement du service donné, au cas où les tarifs actuels seraient jugés insuffisants. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre des membres du gouvernement ou ses fonctionnaires et la Commission des Chemins de fer ou ses fonctionnaires, relativement au rapport ci-dessus.

137. Rapport à un ordre de la Chambre du 12 avril 1920,—Etat indiquant, à la fin de l'exercice financier 1919 et de chacun des exercices financiers subséquents, les actifs totaux du Canada, les sommes reçues chaque année comme intérêt ou autre revenu de ces actifs, et le taux de l'intérêt ou autre revenu encaissé dans chaque exercice.

138. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Relevé faisant voir:—

1. Quel est le montant total des commissions qui ont été payées aux courtiers sur le dernier emprunt national.

2. Quel est le montant, en détail, qui a été payé à chacun de ces courtiers.

3. S'il y a des comptes de ces courtiers qui n'ont pas encore été payés.

4. Dans l'affirmative, quels sont ces comptes, et pour quelle raison ils n'ont pas été payés.

139. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1920,—Relevé indiquant:—

1. Quels sont les noms des soi-disant experts employés par la *Arthur Young Co.*, pour classifier les fonctionnaires des divers départements, et quels département ou départements chaque expert a classifiés.

2. Quels sont l'âge, la nationalité, les aptitudes d'éducation et de pratique, y compris les fonctions antérieurement remplies, de chacun de ces experts, relativement au travail de classification.

3. (*a*) Combien coûtent au gouvernement les services de chacun de ces experts, et (*b*) combien coûtent à la *Arthur Young Co.*, les services de chacun de ces experts S'ils ont été payés en argent canadien ou américain.

4. Combien de sous-ministres ont approuvé la classification de leur département.

5. Si la *Arthur Young Co.* paye un impôt d'affaires ou sur le revenu au Canada.
6. Au cas de divergence d'opinions touchant la classification, entre les soi-disant experts et la Commission du Service civil, quelle opinion prévaut.

140. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1920,—Copie de tous rapports, lettres, pétitions ou documents se rapportant à des réclamations pour dommages en faveur de victimes innocentes qui, durant la soi-disant émeute de Québec en 1918, ont été ou tuées ou blessées par les soldats de Sa Majesté.

141. Réponse à un ordre du Sénat du 18 avril 1918,—Etat montrant:—
Les montants payés chaque année depuis 1900 inclusivement, pour (*a*) le rapport sténographique, (*b*) la traduction, (*c*) la transcription dactylographique, et (*d*) l'impression des procédures des comités du Parlement, des Commissions d'enquête et de toutes autres enquêtes faites par le gouvernement ou par l'un de ses départements, ou en leur nom, en anglais et en français respectivement, avec le nom des personnes auxquelles ces versements ont été effectués relativement aux services (*a*), (*b*) et (*c*), le montant payé à chacune d'elles à titre de salaire ou d'autres compensation, ainsi qu'en frais de voyage et de subsistance.

142. Réponse à un ordre du Sénat du 16 avril 1918,—Etat relatif au rapport du Sénat (No 7, 23 août 1917, au sujet de 78e régiment écossais du comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse), indiquant:—

1. (a) les noms des officiers mentionnés dans ledit rapport qui, depuis que ce rapport a été dressé, ont fait du service au front avec les troupes d'outre-mer.
(b) dans quelle unité et à quelle date chacun de ces officiers a ainsi servi;
(c) le nombre de ces officiers qui furent tués ou blessés, et quand ils le furent;
2. La situation, dans les troupes d'outre-mer, de chacun des officiers que ce rapport mentionne, sa liaison et son grade à l'heure actuelle.

143. Copie de la déclaration du conseil suprême de la conférence de la Paix sur les conditions économiques du monde.

144. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1920,—Relevé indiquant:—
1. Si le gouvernement paye les dépenses d'un bureau à Toronto, pour M. A.-V. White, ingénieur consultant de la Commission de conservation.
2. Dans l'affirmative, quelles dépenses il a payées en 1919-20, y compris le loyer, les salaires des assistants et les frais de déplacement.
3. Quelle est la parenté, s'il en est, de ce M. A.-V. White, avec M. James White, sous-chef de la Commission de conservation.
4. Si d'autres parents de ce sous-chef ont été employés par la Commission de conservation dans le dernier exercice financier, quel sont leurs noms, quelles étaient leurs fonctions et quels appointements touchaient-ils.
5. Si le gouvernement a pour pratique d'entretenir des bureaux pour tous les ingénieurs consultants.
6. Si le gouvernement se propose de continuer à payer les dépenses du Bureau de Toronto pour ce M. A.-V. White.
7. Si ledit A.-V. White travaillait pour le département des Travaux publics, en quelle année il travaillait en dernier lieu, et quels étaient ses appointements.
8. Selon quel tarif de salaire il est payé par la Commission de conservation pour l'exercice 1920-21.
9. Quels rapports de A.-V. White la Commission de conservation a publiés, en dehors des rapports sur l'état de l'hydraulique et de l'hydro-électrique.
10. Si ledit A.-V. White a le degré d'ingénieur électricien d'une université reconnue.
11. Qui est ingénieur hydro-électricien de la Commission de conservation.
12. Quel degré il a, et quelle expérience il a acquise
13. Quels sont ses appointements annuels.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1920,—Tableau montrant:—

1. Combien de fermes dans chaque comté de la province de Québec ont été achetées par les soldats rapatriés sous l'empire de la Loi d'établissement des soldats.

2. Quels sont les noms des acheteurs et vendeurs de ces fermes.

3. Quel prix on a payé chacune de ces fermes.

4. Qui a visité au nom du gouvernement chacune de ces fermes.

5. Quelle assistance le gouvernement a donnée pour chacun de ces achats.

146. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1920,—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement a fait des impressions en dehors de l'Imprimerie nationale, pendant les années 1918-1919.

2. Dans l'affirmative, par qui ces impressions ont été faites.

3. A quel endroit demeurent les personnes qui ont fait ces impressions.

4. Quel montant a été payé à chacune d'elles en 1918-1919.

147. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1920,—Etat indiquant:—

1. Quels montants ou crédits ont été prêtés ou accordés par le gouvernement du Canada, (*a*) à la Grèce, (*b*) à la Roumanie.

2. A quelles dates ces montants ou crédits ont été prêtés ou accordés (*a*) à la Grèce, (*b*) à la Roumanie.

3. La nature des marchandises achetées par le gouvernement du Canada et chargées dans chaque cas (*a*) à la Grèce, (*b*) à la Roumanie.

4. Les noms des corporations commerciales ou personnes de qui ces marchandises ont été achetées, précisant: (*a*) la nature des marchandises dans chaque cas, (*b*) les montants payés par le gouvernement à ces corporations ou personnes dans chaque cas, ainsi que la date des paiements.

148. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Copie de tous télégrammes, pétitions, lettres et documents de toutes sortes envoyés au ministère des Postes et se rapportant de quelque manière aux routes et service de la malle entre Mabou, N.-E., et Whycocomagh, N.-E.

149. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1920,—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents, se rapportant d'une façon quelconque au changement d'emplacement pour le bureau de poste de Beatonville, comté de Inverness, N.-E.

150. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1920,—Etat indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées dans le personnel de la Commission du Service civil.

2. Quels sont leurs noms.

3. Quels sont leurs appointements respectifs.

151. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1920,—Etat indiquant le total des gallons de liqueurs spiritueuses importées au Canada pendant les années 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919; et la valeur en argent de ces importations pour les mêmes années.

152. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1920,—Copie de tous rapports et correspondance touchant et ayant déterminé le renvoi de M. Elisée Parent (Dossier 111085), inspecteur du Revenu de l'Intérieur, destitué le 6 septembre 1916.

152*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 3 mai 1920,—Copie de tous rapports et correspondance touchant et ayant déterminé le renvoi de M. Elisée Parent (Dossier 111085), inspecteur du Revenu de l'intérieur, destitué le 6 septembre 1916.

153. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Copie de tous documents, correspondance échangés entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses membres, et la *Dominion Manufacturers Association* ou un manufacturier quelconque, touchant les appels des jugements de la Cour suprême et des autres cours sur la validité de certaines lois fédérales ou provinciales et patentes provinciales en vertu des-

quelles le gouvernement fédéral a entrepris de donner aide financière à ces manufacturiers pour les appels susdits, comme le démontre le *Financial Times*, de Montréal, en date du 21 février 1920.

154. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1920,—Tableau indiquant:—

1. Quel est le nombre des traducteurs employés par le Sénat, la Chambre des Communes et les différents ministères du gouvernement, et combien sont employés dans chacun de ces départements.

2. Combien ont un emploi permanent.

3. Combien ont un emploi pendant la session seulement.

4. Combien coûte annuellement le service de traduction.

5. A-t-on fait faire de la traduction officielle en dehors d'Ottawa pendant l'exercice financier terminé le 31 mars 1919.

6. Dans l'affirmative, dans combien de cas, et quel tarif par page imprimée a-t-on payé pour cette traduction.

155. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920,—Copie d'une lettre du *Board of Trade* de Québec au ministre du Commerce, en date du 24 octobre 1919, touchant le nouveau programme adopté par les paquebots-postes océaniques de ne pas arrêter à Québec à leur voyage sortant; et copie de la réponse à cette lettre.

156. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1920,—Relevé montrant:—

1. Quels sont les noms de chaque fonctionnaire et commis de la Division des pêcheries à Ottawa qui doit recevoir des appointements de $1,800 et plus pendant l'exercice financier 1920-21.

2. Quels étaient les appointements de ces mêmes fonctionnaires et commis pendans les exercices 1916-17, 1917-18, 1918-19 et 1919-20.

3. Quels sont le minimum et le maximum des appointements de chacun des fonctionnaires et commis, tels qu'ils sont maintenant fixés par les experts en classification de la Commission du Service civil.

4. Quels seront les appointements de chacun de ces fonctionnaires et commis pendant l'exercice 1920-21.

5. Quelle expérience pratique ou relation directe, s'il en est, chacun de ces fonctionnaires et commis avait quant à l'industrie de la pêche, quelle est la nature de cette expérience et de cette relation, et combien d'années elles embrassent.

6. Quelles fonctions chacun de ces fonctionnaires et commis qui n'a eu aucune expérience pratique ou relation directe en fait de pêcheries exerçait ou quel devoirs il accomplissait avant d'entrer au service de la Division des pêcheries.

7. Quels sont actuellement les devoirs et responsabilités de chacun de ces fonctionnaires et commis.

157. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1920,—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le docteur L.-W. McNutt, de Vancouver, C.-B., et le département du Rétablissement des soldats dans la vie civile; entre sir Robert Borden et le directeur des services de santé du département du Rétablissement des soldats, touchant une réclamation dudit docteur McNutt pour une somme de $2,590.72 contre le département susdit, et touchant aussi la démission ou le renvoi dudit docteur McNutt dans le département en question.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1920,—Relevé indiquant:—

1. Combien il y a de fonctionnaires employés dans le service intérieur du ministère du Travail.

2. Combien il y a d'hommes.

3. Combien de femmes.

4. Combien de français.

5. Combien de françaises.

6. Combien de protestants.

7. Combien de protestantes.

158*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1920,—Relevé indiquant:—
1. Combien il y a de fonctionnaires dans le service intérieur du ministère des Postes.
2. Combien il y a d'hommes.
3. Combien de femmes.
4. Combien de français.
5. Combien de françaises.
6. Combien de protestants.
7. Combien de protestantes.

158*b*. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1920,—Relevé indiquant:—
1. Combien il y a de fonctionnaires employés dans le service intérieur du ministère du Secrétariat d'Etat, y compris l'Imprimerie de l'Etat.
2. Combien il y a d'hommes.
3. Combien de femmes.
4. Combien de français.
5. Combien de françaises.
6. Combien de protestants.
7. Combien de protestantes.

158*c*. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1920,—Tableau faisant voir:—
1. Combien de personnes sont employées à la Commission du Service civil.
2. Combien il y a d'hommes.
3. Combien de femmes.
4. Combien de français.
5. Combien de françaises.
6. Combien de protestants.
7. Combien de protestantes.

158*d*. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1920,—Relevé indiquant:—
1. Combien il y a de fonctionnaires employés dans le service intérieur du ministère de l'Intérieur.
2. Combien il y a d'hommes.
3. Combien de femmes.
4. Combien de français.
5. Combien de françaises.
6. Combien de protestants.
7. Combien de protestantes.

158*e*. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1920,—Relevé indiquant:—
1. Combien il y a de fonctionnaires employés dans le service intérieur du ministère de la Marine et des Pêcheries.
2. Combien il y a d'hommes.
3. Combien de femmes.
4. Combien de français.
5. Combien de françaises.
6. Combien de protestants.
7. Combien de protestantes.

158*f*. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920,—Tableau indiquant:—
1. Combien de fonctionnaires sont dans le service intérieur du ministère des Finances, y compris la division des assurances.
2. Combien il y a d'hommes.
3. Combien de femmes.
4. Combien de français.
5. Combien de françaises.
6. Combien de protestants.
7. Combien de protestantes.

158*g*. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1920,—Relevé indiquant:—

1. Combien il y a de fonctionnaires employés dans le service intérieur du ministère du Commerce.
2. Combien il y a d'hommes.
3. Combien de femmes.
4. Combien de français.
5. Combien de françaises.
6. Combien de protestants.
7. Combien de protestantes.

158*h*. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1920,—Relevé indiquant:—

1. Combien il y a de fonctionnaires employés dans le service intérieur du ministère de la Milice.
2. Combien il y a d'hommes.
3. Combien de femmes.
4. Combien de français.
5. Combien de françaises.
6. Combien de protestants.
7. Combien de protestantes.

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1920,—Relevé faisant voir:—

1. Quelles institutions sont actuellement sous la juridiction et l'administration du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile.
2. Combien il y a de patients dans chacune de ces institutions.
3. Combien il y a d'employés dans chacune de ces institutions.
4. Combien coûte chaque année chacune de ces institutions.

162. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1920,—Relevé indiquant:—

1. Quelles ventes de fournitures militaires et autres la Commission des achats de guerre a faites dans chacune des années 1917, 1918 et 1919, et quelles sommes elle a rtirées de ces fournitures pour chacune des annés susdites.
2. Si ces fournitures ont été vendues par soumission, par annonces ou à l'enchère.
3. Comment on a vendu les fournitures militaires, y compris les carpettes, meubles, etc., du camp Borden, quels ont été les acheteurs, et quels prix on a reçus, pour chacun des objets vendus.

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1920,—Copie de tous papiers, lettres et correspondance échangés entre le ministère de la Justice ou l'un de ses fonctionnaires et la Commission du Service civil ou l'un de ses membres, touchant la promotion du secrétaire du sous-ministre de la Justice, en 1919 et 1920.

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1920,—Copie de tous télégrammes et correspondances échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta, touchant l'irrigation en Alberta, et plus particulièrement dans le district septentrional d'irrigation de Lethbridge.

165. Réponse à un ordre de la Chambré du 5 mai 1920,—Tableau montrant:—Quels sont les noms des particuliers qui ont subi avec succès les examens du Service civil pour la province de l'Ile du Prince-E[illegible] 1[illegible] 1[illegible] 1919, indiquant (*a*) la classe pour laquelle ils ont subi l'examen; (*b*) le nombre des points obtenus par chacun; (*c*) les soldats rapatriés; (*d*) ceux qui ont été nommés, avec le titre de leurs fonctions.

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1920,—Relevé indiquant:—

1. Combien de commissions d'enquête sur le service ont été nommées depuis le 1er janvier 1895.
2. Quels sont les dates de nomination de chacune d'elles, le nombre des commissaires nommés dans chaque cas, leurs noms et leur adresse postale d'alors, à domicile.
3. Combien de temps chaque commission a donné à son enquête, et combien on lui a payé.

4. S'il y a une commission ou un membre d'une commission passée ou présente, occupé actuellement à une enquête sur le service public ou à un classement des fonctionnaires, en dehors de la Commission régulière du Service civil, dont l'honorable M. Roche est président.

5. Combien le gouvernement a payé à des commission de classement du service public, du 1er janvier 1916 au 15 mars 1920, inclusivement, et quels sont les noms des commissaires, les sommes payées à chacun d'eux, et la date de ces paiements.

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mai 1920,—Tableau montrant:—

1. Combien de femmes dont les maris n'ont pas fait de service dans l'armée expéditionnaire canadienne reçoivent des appointements des ministères du gouvernement à Ottawa.

2. S'il est vrai que le ministère de l'Immigration emploi une femme au salaire de $300 par mois.

3. Si cette femme est la mère ou l'épouse d'un soldat rapatrié, et si on a tenté, lors de sa nomination, de retenir les services d'une veuve ou d'une dépendante de guerre.

4. Si le mari de cette femme est à l'emploi du gouvernement ou d'un gouvernement provincial.

5. S'il est vrai que les filles de plusieurs chefs de département sont à l'emploi de leurs pères, dans le service du gouvernement, et que dans plusieurs de ces cas ces jeunes filles remplissent des fonctions qui pourraient fort bien être remplies par des hommes qui ont reçu du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile leur préparation aux fonctions du service public, mais qui ne peuvent trouver d'emploi.

168. Copie d'une arrêté du Conseil, C.P. 1595, du 31 juillet 1919: Nomination du comité spécial de l'Emprunt de la Victoire concernant la stabilisation de l'Emprunt de la Victoire de 1917.

169. Rapport soumis par le Conservateur du Bureau des Archives canadiennes de guerre, à Londres, au très honorable Sir Robert L. Borden, G.C.M.G., M.P., premier ministre du Canada; et à l'honorable Sir Edward Kemp, C.C.M.G., ministre d'outre-mer des Forces militaires canadiennes, 1916-1919, dans lequel est inclus un rapport du comité exécutif du Fonds Canadien des Monuments de guerre.

170. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département des Affaires indiennes, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département du Travail, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*b*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département de la Marine, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

171. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920,—Copie d'une lettre signée par vingt-deux sénateurs et députés aux Communes représentant la province de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, et adressée à sir Robert Borden, premier ministre du Canada, en date de septembre 1919, recommandant l'expédition du grain par rail *via* Québec; aussi, copie de la réponse à cette lettre, ainsi que les lettres envoyées par J.-T. Ross, président du *Board of Trade* de Québec, au ministre des Chemins de fer et Canaux dans les mois de janvier et février 1920, touchant l'exportation du blé *via* Québec, et des lettres du ministre des Chemins de fer et Canaux en réponse à celles-ci.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Relevé faisant voir:—

1. Quels sont les éditeurs de la *Montreal Gazette.*

2. Quelles sommes le gouvernement fédéral a payées à la *Montreal Gazette Publishing Company,* dans chacun des cinq derniers exercices financiers pour (*a*) annonces, et (*b*) ouvrages de ville.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1920,—Copie de toutes correspondance, lettres et dépêches, touchant une allocation requise du département des Postes, pour qu'un bateau à gazoline fasse un service régulier entre Sainte-Catherine et Tadoussac.

43*d*. Copie d'un décret du conseil, C.P. No 1005, du 20 mai 1920; engagement de marins dans la marine royale canadienne.

43*e*. Décret du conseil, C.P. No 1155 du 22 mai 1920,—Amendements à l'allocation de paye pour les chirurgiens lieutenants de la Marine royale canadienne.

91*a*. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1920,—Etat indiquant les noms de tous les officiers employés aux quartiers généraux de la Milice à Ottawa; les appointements respectifs de chacun de ces officiers; la date de nomination de chacun de ces officiers; la durée de service de chacun de ces officiers dans l'armée expéditionnaire canadienne.

136*a*. Réponse à un ordre du Sénat du 28 avril 1920, pour la production (1) des témoignages rendus et des pièces déposées devant la Commission fédérale des chemins de fer, aux séances tenues à Ottawa les 3 octobre 1911, 7 novembre 1911 et 18 mars 1919, relativement aux tarifs de transport des marchandises et à toutes autres questions soumises à la Commission auxdites dates;

(2) d'une copie du rapport que ladite Commission a présenté au gouvernement à la suite desdites enquêtes;

(3) d'une copie du contrat ou des contrats de tarif postal en vigueur entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer pour le service des colis postaux, y compris un état ou une copie des taux exigés par les chemins de fer nationaux;

(4) d'une copie du rapport que la Commission fédérale des chemins de fer a fait au gouvernement sur les contrats entre le gouvernement et les compagnies de chemin de fer relativement aux tarifs du service postal.

(5) Si ledit rapport indique (ou si le gouvernement sait) que les taux fixés et payés sont inférieurs à ce qu'il en coûte aux compagnies de chemin de fer pour effectuer ce service.

(6) Quelle est la quantité de matières postales transportées annuellement par colis postaux.

(7) Quelle est la part qui provient des maisons de commerce faisant des affaires par la poste, en spécifiant les quantités pour chaque province?

(8) Quel tarif on fait (*a*) au public, et (*b*) aux maisons de commerce faisant les affaires par la poste, pour les colis postaux.

(9) Si ces tarifs couvrent pleinement les frais de transport: Dans la négative, quel est le chiffre de perte.

(10) S'il y a perte, comment il y est pourvu.

(11) Le gouvernement se propose-t-il de changer le tarif des colis postaux? Dans l'affirmative, quel sera ce changement?

142*a*. Réponse supplémentaire à un ordre du Sénat du 16 avril 1918, pour que soit produit un état relatif au rapport du Sénat (No 7, 23 août 1917, au sujet du 78e régiment écossais du comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse), indiquant:

1. (a) les noms des officiers mentionnés dans ledit rapport qui, depuis que ce rapport a été dressé, ont fait du service au front avec les troupes d'outre-mer.

(b) dans quelle unité et à quelle date chacun de ces officiers a ainsi servi;

(c) le nombre de ces officiers qui furent tués ou blessés, et quand ils le furent;

2. La situation, dans les troupes d'outre-mer, de chacun des officiers que ce rapport mentionne, sa liaison et son grade à l'heure actuelle.

170*c*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département des Archives publiques, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*d*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département du Commerce, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*e*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département du Secrétaire d'Etat, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*f*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département des Mines, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*g*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département du Service Naval, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*h*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département de la Justice, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*i*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département de l'Intérieur, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*j*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département des Chemins de fer et Canaux, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*k*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département des Travaux publics, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*l*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*m*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département des Impressions publiques.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*n*. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département de la Santé publique.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

170*o*. Réponse à un ordre de la Chambre du -9 mai 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien de personnes sont employées au département des Postes, à Ottawa.

2. Quels sont leurs noms et les appointements qu'ils reçoivent.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1919,—Etat indiquant les noms et adresses postales de tous les maîtres de poste nommés dans la province de la Nouvelle-Ecosse depuis le 1er juillet 1917, ainsi que copie de toute correpondance du ministère des Postes ou de la Commission du Service civil relativement à ces nominations.

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1920,—Copie des actes des prêts de vingt-cinq millions de dollars et de trente-cinq millions de dollars, consentis par le gouvernement du Canada à la compagnie de chemin de fer Canadien-Nord, en 1918 et 1919.

176. Réponse à l'ordre du Sénat du 4 courant, pour la production d'un rapport de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le Dominion et l'Amirauté britannique, et la mission navale aux Indes, en 1919-20, et pour la production d'une liste des actionnaires, officiers et directeurs de l'*Imperial Oil Company*.

177. Réponse à un ordre du Sénat du 5 courant, pour la production d'une copie des contrats conclus entre un ministère ou des ministères du gouvernement et les propriétaires du vapeur *Lady Evelyn*, relativement au transport des malles, des passagers et des marchandises entre Pictou, Souris et les Iles de la Madeleine, ainsi que d'une copie des tarifs établis pour ces services, si ces tarifs sont en possession du gouvernement.

179. Mémoire No 5, concernant le travail du ministère de la Milice et de la Défense, Guerre européenne, du 1er novembre 1918, au 31 octobre 1919.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1920,—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement a interrompu l'exploitation de la fonderie à squales, à Clarks Harbour, Nouvelle-Ecosse.

2. Dans l'affirmative, comment on a disposé de la propriété.

3. Combien au total le gouvernement a déboursé, y compris les frais originels et les pertes d'exploitation.

4. Sur rapport ou recommandation de qui on a interrompu le fonctionnement.

5. Que recommandait l'autorité qui a conseillé l'interruption.

6. Si M. J.-B. Fielding, du Conseil consultatif honoraire pour les recherches scientifiques et industrielles, a autorisé le rapport du président du comité sur le gaspillage du poisson au Canada, comme on le laisse entendre à la page 53 du rapport du président administratif du Conseil consultaif susdit pour l'année terminée le 31 mars 1919.

7. Si M. Fielding a fait rapport comme suit, relativement à la fondoire ci-dessus:—

> "J'ai fait à Clarks Harbour l'inspection de la fondoire à squales, laquelle, tout en étant très mal tenue, semblait être en état de fonctionner, et bien digne à mes yeux d'être maintenue pour fabriquer des fertilisants, si elle était impropre à la production des aliments."

8. Qu'elle attention le gouvernement a accordée au rapport de M. Fielding.

181. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1920,—Etat indiquant quelles sont les sommes totales payées pour annonces et articles de journaux touchant l'enrôlement volontaire, avant l'adoption de la Loi du Service militaire, 1917, (a) aux journaux de langue anglaise au Canada et aux Etats-Unis; (b) aux journaux de langue française au Canada et aux Etats-Unis, (c) aux journaux de langue anglaise de la province de Québec, et (b) aux journaux de langue française de la province de Québec.

182. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars 1920,—Relevé montrant:—Combien, sur les 22,954 nominations temporaires faites par la Commission du Service civil depuis l'armistice, sont encore inscrites aux bordereaux de paye des divers départements du gouvernement.

183. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1920,—Relevé indiquant:—

1. Combien de généraux de la troupe permanente ont dû abondonner leur grade depuis six mois.

2. Combien de généraux ont été promus depuis l'armistice, et quels sont les noms de ceux qui sont encore dans le service.

3. Combien d'officiers ont été promus brigadiers-généraux depuis l'armistice, quels sont leurs noms, comment on les emploie, et si on a l'intention de les maintenir en grade.

4. Combien d'officiers de la troupe permanente ont été mis à la pension, quels sont leurs noms et combien ils reçoivent de ce chef.

184. Rapport final de la Commission canadienne des ressources en munitions.

184*a*. Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 1192, du 29 mai 1920; dissolvant la Commission canadienne des ressources en munitions.

185. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1920,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, et la *Canadian Press, Limited*, et la *Canadian Associated Press*, touchant l'établissement d'un service impérial de nouvelles.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1920,—Copie de tous télégrammes, correspondance, pétitions ou autres documents touchant la nomination du maître de poste assistant à Edmonton, Alberta.

187. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1920,—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports faits par des détectives et autres, et tous documents touchant le vol de cinquante mille dollars au bureau de poste de la cité d'Edmonton, et relativement à George Armstrong, maître de poste de ce bureau, et à tous les employés du bureau, en tant que ces documents divers se rapportent à ce vol de cinquante mille dollars.

188. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1920,—Tableau montrant:—

1. Quels sont les noms et appointements respectifs des fonctionnaires et employés de la Bibliothèque du Parlement.

2. Combien d'entre eux sont gradués ès arts ou ès science bibliothécaire d'un collège quelconque.

3. Si le gouvernement se propose de nommer à la bibliothèque d'autres personnes qui n'ont pas suivi un cours de science bibliothécaire dans un collège reconnu.

189. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mai 1920,—Etat faisant voir:—

1. Si le paquebot *Metagama* a quitté Liverpool, vers le 8 février 1919, portant des soldats et leurs familles.

2. Si des plaintes ont été faites au département de la Milice, ou à un autre département du gouvernement, sur l'état de ce paquebot, lors de son départ et pendant le voyage.

3. Si des plaintes on été faites au gouvernement ou à quelqu'un de ses départements, sur le traitement donné aux soldats, à leurs femmes et leurs familles pendant ce voyage.

4. Si une délégation de la cité de Saint-Jean a comparu devant un comité du Cabinet, vers le 27 février 1919, pour protester contre le mauvais traitement supposé de ces soldats et de leurs familles pendant le voyage en question.

5. Dans l'affirmative, de qui se composait la délégation, et quels membres du gouvernement étaient dans ce comité du Cabinet.

6. Si le gouvernement a pris quelque décision en raison de la conférence, et, dans l'affirmative, ce qui en est résulté.

7. Si cette délégation a produit des affidavits ou des déclarations solennelles des passagers sur l'état du paquebot, et sur le traitement qui leur avait été donné pendant la traversée.

8. Dans l'affirmative, si le gouvernement a fait enquête sur ces plaintes.

9. Ce qui a résulté de cette enquête.

190. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mais 1920,—Tableau indiquant:—

1. Combien au total, on a perçu de contributions pour les matelots malades, des navires marchands entrés dans les ports canadiens en 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919, respectivement.

2. Combien le gouvernement a dépensé pour assister les matelots malades ou indigents dans chacune de ces années.

3. Combien de fonctionnaires du ministère de la Marine à Ottawa ont été occupés exclusivement à des travaux découlant de l'encaissement, de la distribution et de l'administration des contributions pour les matelots malades.

4. Combien de fonctionnaires du ministère de la Marine ont permuté au ministère de l'Hygiène publique en raison de ces contributions pour les matelots malades.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Relevé faisant voir:—

1. Combien il y a eu de démissions de fonctionnaires civils dans les cités du Dominion depuis le 1er janvier 1915.

2. Combien de nominations de fonctionnaires civils ont eu lieu ou ont été faites dans les cités du Dominion depuis janvier 1915.

192. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Etat indiquant la liste des avocats de la province de Québec qui ont agi en qualité (*a*) de représentants publics, (*b*) représentants militaires, (*c*) dans les bureaux des registraires, (*b*) dans les bureaux du juge d'appel central, pendant l'administration de la Loi du Service Militaire; et indiquant aussi la somme payée à chacun de ces avocats.

193. Copies des arrêtés du conseil, C.P. 1022, du 8 mai 1920; C.P. 1065, du 15 mai 1920, et C.P. 1280, du 4 juin 1920, concernant le Boni de Vie chère pour les fonctionnaires du service public du Canada, pour l'exercice 1920-21.

194. Copies des arrêtés du conseil concernant le projet de logement fédéral, comme suit:—

C.P. 639, du 27 mars 1920, autorisant l'augmentation de la somme maxima de prêts qui peut être accordée en vertu de la classe (*a*) du projet fédéral.

C.P. 375, du 20 février 1919, approuvant la projet général de logement de la province de l'Ontario.

C.P. 2201, du 30 octobre 1919, approuvant certains amendements au projet de logement de la Colombie-Britannique, approuvé le 1er mai 1919, C.P. 907.

C.P. 1090, du 19 mai 1920, approuvant certains amendements au projet de logement général de la province de Québec.

C.P. 1233, du 21 mai 1920, approuvant le plan général de logement de la province de la Saskatchewan.

195. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920,—Copies de tous télégrammes, lettres, documents et correspondance échangés entre le département de l'Agriculture et autres, touchant l'établissement d'une ferme de démonstration à la Baie-Saint-Paul, comté de Charlevoix.

196. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1920,—Relevé indiquant:—

1. Quel est ou a été le nombre du personnel du ministère des Travaux publics, par districts, dans le Canada, du 1er janvier 1915 au 1er janvier 1920.

2. Quels sont les noms de ces employés.

3. Quels appointements sont ou étaient payés à chacun des employés pendant la période susdite.

4. Lesquels, parmi ces fonctionnaires, auraient pu être remerciés depuis le 1er janvier 1917.

5. De combien de fonctionnaires ou employés on peut actuellement se dispenser dans chaque district.

6. Quelles ont été les dépenses dans chaque district pendant toute la période susdite.

196*a*. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 8 avril 1920,—Relevé indiquant:—

1. Quel est ou a été le nombre du personnel du ministère des Travaux publics, par districts, dans tout le Canada, du 1er janvier 1915 au 1er janvier 1920.

2. Quels sont les noms de ces employés.

3. Quels appointements sont ou étaient payés à chacun des employés pendant la période susdite.

4. Lesquels, parmi ces fonctionnaires, auraient pu être remerciés depuis le 1er janvier 1917.

5. De combien de fonctionnaires ou employés ou peut actuellement se dispenser dans chaque district.

6. Quelles ont été les dépenses dans chaque district pendant toute la période susdite.

197. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mars 1920,—Copie de tous télégrammes, lettres, documents, pétitions, rapports reçus par le ministère des Chemins de fer et Canaux et les chemins de fer nationaux du Canada, et la correspondance échangée entre ce ministère et différentes personnes et corps publics au sujet de la réduction du service de chemin de fer sur le parcours de la nouvelle ligne de Québec-Saguenay, entre Québec et la Malbaie depuis le 1er novembre 1919.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1920,—Copie de toutes correspondances, lettres dépêches et requêtes des citoyens du Saguenay et de toutes autres personnes touchant la demande d'un subside au département du Commerce pour obtenir les services d'un traversier à vapeur entre Sainte-Catherine et Tadoussac.

199. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars 1920,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et autres documents relatifs au maintient en fonctions, à titre de surveillant des pêcheries, de John-A. Dillon, de Guysborough, N.-E.

200. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1920,—Copie de tous documents, lettres, télégrammes et autres papiers et correspondances échangés entre le gouvernement ou un ministère ou commission quelconque du gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis de l'Etat de New York, de l'Etat du Vermont, ou tout autre corps; et copie de la preuve produite devant une commission quelconque, touchant la pêche au filet dans la baie de Missisquoi.

201. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920,—Relevé faisant voir:—Combien le Dominion a dépensé depuis la Confédération pour amélioration dans les ports de Halifax, Saint-Jean, Montréal, Toronto, Hamilton, Port Arthur, Victoria et Vancouver.

202. Ordres des Directeurs des opérations houillères, Nos 1 à 144 inclusivement.

203. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1920,—Relevé indiquant:—

1. Combien d'automobiles estimés à moins de $1,000 ont été importés au Canada en 1918 et 1919 respectivement.

2. Combien estimés entre $1,000 et $2,000.

3. Combien estimés à plus de $2,000.

4. Quels sont les droits perçus sur ces automobiles.

5. Quels sont les droits perçus sur les parties d'automobiles importées dans les années 1918 et 1919.

6. Sur combien d'automobiles estimés à moins de $1,000 l'excise a été payée en 1918 et 1919.

7. Sur combien d'automobiles estimés de $1,000 à $2,000 l'excise a été payée dans les mêmes années respectivement.

8. Sur combien d'automobiles estimés à plus de $2,000 l'excise a été payée dans les mêmes années respectivement.

9. Quelle était la somme de ces droits d'excise.

204. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920,—Copie de tous papiers, documents et lettres se rapportant à la nomination du docteur Michel Fiset, de la ville de Québec, au poste de surveillant des colis postaux pour la ville de Québec, aux appointements annuels de $2,800.

205. Premier rapport annuel de la Commission de commerce du Canada, daté le 31 mai 1920; et aussi,—Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 1264, du 1er juin 1920, soumettant le rapport ci-haut à Son Excellence.

206. Copie du décret du conseil, C.P. 2529, du 18 décembre 1919, concernant la distribution aux provinces de la somme de $200,000, qui avait été placée à la disposition du ministère de l'Hygiène publique afin de combattre les maladies vénériennes.

207. Copie d'une entente entre le chef et les hommes principaux de la bande des sauvages Chippewas de Sarnia et Sa Majesté le Roi, concernant l'abandon de la réserve sauvage de Sarnia au gouvernement du Canada, datée à Sarnia le 10 décembre 1919.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 juin 1920,—Relevé indiquant:—

1. Combien la Commission des chemins de fer a tenu de séance pour fixer la compensation relative aux dommages causés par le passage du Canadien-Nord dans la ville de North-Bay.

2. Qui présidait ces séances.

3. Quelles adjudications a-t-on prononcées, et à qui elle ont été payées.

4. Combien au total ont coûté ces séances.

5. Combien on a payé comme honoraires des conseillers juridiques.

6. Combien on a payé aux témoins.

7. A qui ces sommes ont été payées.

209. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 juin 1920,—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et rapports concernant l'indemnité payée à la veuve et aux enfants de J.-L.-A. Forbes, tué à Aston Junction, le 11 septembre 1918 alors qu'il était au travail sur l'un des chemins de fer du gouvernement, comme serrefreins.

210. Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 5 mai 1920,—Copies de toutes les règles de cour établies par les différentes cours supérieures de juridiction criminelle au Canada en vertu des dispositions de l'article 576 du Code criminel.

211. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1920,—Copie de toute correspondance échangée entre le Premier ministre du Canada et le Premier ministre de la Grande-Bretagne, en vertu d'une résolution du cabinet impérial de guerre, en date du 30 juillet 1918.

212. Copie d'un arrêté du conseil, C.P. 1361, du 16 juin 1920; acceptant la résignation de M. W. F. O'Connor, comme commissaire de la Commission de Commerce;

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

213. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mai 1920, demandant copie de toute la correspondance, des pétitions, rapports et autres documents relatif à l'établissement d'un service de malles sur les routes des paroisses de Champlain, Batiscan et St-Luc, dans le comté de Chamblain.

3. Votre comité recommande que les exemplaires reliés des débats des deux Chambres et les documents parlementaires soient expédiés tous les ans aux sénateurs et aux membres à leurs demeures, sans qu'ils soient tenus d'en faire la demande.

4. Votre comité recommande que dans le cas où il n'y aurait pas aucune autre réunion du comité, les présidents conjoints soient autorisés à décider quels documents soumis à leurs Chambres devront être ou ne pas être imprimés et d'une manière générale, jusqu'à la fin de la session, à décider en toute matière qui relève régulièrement de ce comité.

Le tout respectueusement soumis.

SEATON WHITE,
Faisant fonction de président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de soumettre son cent-treizième rapport.

Relativement à la pétition de William Herbert Wales Edward, de la cité de Toronto, province d'Ontario, gérant, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve le mariage qu'il a contracté avec Olga Lillian Edward, et lui procure tel autre redressement de griefs que le Sénat juge convenable:—

Considérant que le Parlement prorogera probablement à une date prochaine, et que votre comité sera dans l'impossibilité à la présente session de poursuivre son enquête sur les faits énoncés dans la susdite pétition et d'entendre des témoignages assermentés touchant le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il sollicite, et qu'un bill basé sur cette pétition ne saurait être adopté à la présente session; et considérant que l'avocat du pétitionnaire a exposé que le pétitionnaire désire continuer à la prochaine session du Parlement les procédures déjà instituées, votre comité recommande:—

1. Que, si ledit pétitionnaire présente à la prochaine session du Parlement une pétition pour redressement de griefs dans des termes semblables à ceux que comporte la pétition actuellement en cause, cette pétition et tout bill basé sur cette pétition soient favorablement pris en considération par votre Honorable Chambre à la prochaine session du Parlement, et par le Comité des divorces qui sera pour lors en fonctions, en tant qu'il s'agira de poursuivre les procédures instituées à la présente session, et sans qu'il soit nécessaire de se conformer de nouveau aux règles du Sénat relatives à la publication par le pétitionnaire d'un avis faisant connaître son intention de solliciter un bill de divorce.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de soumettre son cent-quatorzième rapport.

Relativement à la pétition de Joseph Sorton, de la cité de Toronto, province d'Ontario, électricien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve le mariage qu'il a contracté avec Nellie Doris Whiteley, et lui procure tel autre redressement de griefs que le Sénat juge convenable:—

Considérant que le Parlement prorogera probablement à une date prochaine, et que votre comité sera dans l'impossibilité à la présente session de poursuivre son enquête sur les fais énoncés dans la susdite pétition et d'entendre des témoignages assermentés touchant le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il sollicite, et qu'un bill basé sur cette pétition ne saurait être adopté à la présente session; et considérant que l'avocat du pétitionnaire a exposé que le pétitionnaire désire continuer à la prochaine session du Parlement les procédures déjà instituées, votre comité recommande:—

1. Que, si ledit pétitionnaire présente à la prochaine session du Parlement une pétition pour redressement de griefs dans des termes semblables à ceux que comporte la pétition actuellement en cause, cette pétition et tout bill basé sur cette pétition soient favorablement pris en considération par votre Honorable Chambre à la prochaine session du Parlement, et par le Comité des divorces qui sera pour lors en fonctions, en tant qu'il s'agira de poursuivre les procédures instituées à la présente session, et sans qu'il soit nécessaire de se conformer de nouveau aux règles du Sénat relatives à la publication par le pétitionnaire d'un avis faisant connaître son intention de solliciter un bill de divorce.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de soumettre son cent-quinzième rapport.

Relativement à la pétition d'Ella Maude Gee, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve le mariage qu'elle a contracté avec Jesse Roy Stanley Gee, et lui procuré tel autre redressement de griefs que le Sénat juge convenable:—

Considérant que le Parlement prorogera probablement à une date prochaine, et que votre comité sera dans l'impossibilité à la présente session de poursuivre son enquête sur les fais énoncés dans la susdite pétition et d'entendre des témoignages assermentés touchant le droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle sollicite, et qu'un bill basé sur cette pétition ne saurait être adopté à la présente session; et considérant que l'avocat de la pétitionnaire a exposé que la pétitionnaire désire continuer à la prochaine session du Parlement les procédures déjà instituées, votre comité recommande:—

1. Que, si ladite pétitionnaire présente à la prochaine session du Parlement une pétition pour redressement de griefs dans des termes semblables à ceux que comporte la pétition actuellement en cause, cette pétition et tout bill basé sur cette pétition soient favorablement pris en considération par votre Honorable Chambre à la prochaine session du Parlement, et par le Comité des divorces qui sera pour lors en fonctions, en tant qu'il s'agira de poursuivre les procédures instituées à la présente session, et sans qu'il soit nécessaire de se conformer de nouveau aux règles du Sénat relatives à la publication par la pétitionnaire d'une avis faisant connaître son intention de solliciter un bill de divorce.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Le vendredi, 25 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de soumettre son cent-seizième rapport.

Conformément à l'ordre de référé du 25 courant, votre comité a pris en considération la motion qui se lit comme suit:—

" Que les droits versés relativement à la pétition de Frederick Orford, sollicitant un bill de divorce, soient remboursés à l'avocat du pétitionnaire ".

Considérant que les témoignages rendus devant le comité n'ont pas été imprimés et que le Parlement n'a encouru aucuns frais, votre comité recommande que les droits versés relativement à ladite pétition soient remboursés ainsi que l'indique ladite motion.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son cent-dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,
Salle des comités No 661,
Le samedi, 26 juin 1920.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cent-dix-septième rapport.

Relativement à la pétition de Mahala Barton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage d'avec Frank Barton, de ladite cité, tailleur.

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet d'annuler le mariage de la pétitionnaire.

6. Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable M. Ratz présente au Sénat un bill (N5) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Euphemia Alsina Blanche Martin".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois la deuxième et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Watson présente au Sénat un bill (O5) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur John Frankling connu sous le nom de John Arthur Holmes".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (P5) intitulé: "Loi pour faire droit à Nelson Alexander Boylen".

Ledit bill, est sur division, lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (Q5) intitulé: "Loi pour faire droit à Mahala Burton".

Ledit bill, est sur division, lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Harmer, présente au Sénat un bill (R5) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Henry Forbes".

Ledit bill, est sur division, lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion proposant la troisième lecture du bill (137) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (184) intitulé: "Loi portant rétablissement et modification de la Loi concernant la naturalisation, 1914", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (195) intitulé: "Loi portant création de l'assurance des soldats de retour par le Dominion du Canada", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (197) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (196) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Chambres de commerce", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat, en conséquence, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudié ledit bill.

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

1. Page 1, ligne 4.—A la suite de la clause 1, insérer ce qui suit comme paragraph (2):—

"(2) L'expression "loi principale", dans la présente loi, signifie la *Loi des chambres de commerce,* chapitre 124, de s*Statuts revisés du Canada 1906,* ainsi que tous les amendements apportés à ce chapitre par le chapitre 9 des statuts de 1908 et le chapitre 12 des statuts de 1917".

2. Page 1, ligne 5.—A la clause 2 substituer la suivante:—

"2. L'article 2 de la loi principale est amendé par l'addition de l'alinéa suivant:—

"(*c*) "conseil" comprend le bureau de direction et d'administration du corps dirigeant, quelle qu'en soit la désignation".

3. Page 1, ligne 19.—A la suite de la clause 3 insérer ce qui suit comme paragraphe (2):—

"(2) Dès que les dispositions des articles 4 et 5 de la loi principale ont été observées, l'article 6 de cette même loi s'applique à l'association".

4. Page 2, ligne 16.—A la suite du mot "corporation" insérer "par ou" et, à la ligne suivante, à la suite du mot "Canada" insérer "ou d'une loi de la législature de l'ancienne province du Canada ou d'une province formant actuellement partie du Canada".

5. Page 2, ligne 26.—A la suite du mot "commerce" biffer les mots "à laquelle la présente loi est applicable".

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudier de nouveau en comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (198) intitulé: "Loi modifiant la loi des pensions, 1919", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes informant le Sénat que la Chambre des Communes a adopté une adresse à Sa Très Excellence Majesté le Roi, pour la prier de gracieusement consentir à la soumission d'un projet au Parlement du Royaume-Uni pour modifier certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, de la façon

indiquée dans ladite adresse ci-annexée, et demandant au Sénat de s'unir à la Chambre dans ladite adresse en remplissant avec les mots "le Sénat et" le blanc qui s'y trouve.

Ordonné que le Sénat s'unise à la Chambre des Communes en remplissant le blanc qui se trouve dans ladite adresse par les mots "le Sénat et" et que Son Honneur le Président signe ladite adresse conjointe de la part du Sénat; et

Qu'un mesage soit porté au Sénat par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ladite adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi.

L'adresse conjointe suivante à Son Excellence le Gouverneur général est adoptée.

A Son Excellence le Très noble Victor Christian William, duc de Devonshire, marquis d'Hartington, comté de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jaretière, un des membres du Très honorable Conseil privé de Sa Majesté, chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges chevalier Grand-Croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, les très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat réunis en Parlement, demandons à Votre Excellence la permission de lui transmettre notre adresse conjointe à Sa Majesté pour lui demander qu'il lui plaise gracieusement de vouloir bien; avec l'avis de Son Très Honorable Conseil Privé, soumettre au Parlement impérial du Royaume-Uni, un projet pour modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, de la manière indiquée dans ladite adresse ci-jointe, de la manière qu'il plaira à Votre Excellence, afin qu'elle soit déposée aux pieds du trône.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par l'un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que le Sénat a voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre notre adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi, relativement à une mesure à être soumise au Parlement du Royaume-Uni à l'effet de modifier certaines dispositions de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867", en la manière énoncée dans ladite adresse conjointe; Son Excellence prenant les mesures qu'elle jugera convenables pour que ledit projet de loi soit déposé au pied du Trône et que les vœux contenus dans l'adresse soient exaucés, et pour demander le concours de cette Chambre.

Une message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (51) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première et la deuxième fois, et

Référé en Comité permanent des banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (199) intitulé: "Loi ayant pour objet de venir en aide à la construction des navires", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill (A5) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Reliance Insurance Company of Canada*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un mesage de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (K4) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Trust Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter les bills suivant:—
Bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à George Emerson Fox."
Bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Graziano Bertini."
Bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Caswell."
Bill (V4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Covert."
Bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ireland."
Bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Daniel Mills."
Bill (Y4) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Aimé Wilfrid David."
Bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Simpson."
Bill (B5) intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Dowle."

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le vendredi, 25 juin 1920.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, etc., pris devant le Comité permanent du Sénat sur les divorces, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondés:—
Bill I4 (No 169) du Sénat, Loi pour faire droit à George Emerson Fox.
Bill T 4(No 185) du Sénat, Loi pour faire droit à Graziano Bertini.
Bill U4 (No 186) du Sénat, Loi pour faire droit à William Henry Caswell.
Bill V4 (No 187) du Sénat, Loi pour faire droit à John Covert.
Bill W4 (No 188) du Sénat, Loi pour faire droit à Mary Ireland.
Bill X4 (No 189) du Sénat, Loi pour faire droit à John Daniel Mills.
Bill Y4 (No 190) du Sénat, Loi pour faire droit à Joseph Wilfrid David.
Bill Z4 (No 191) du Sénat, Loi pour faire droit à Richard Simpson.
Bill B5 (No 193) du Sénat, Loi pour faire droit à Laura Dowle.

Le Sénat s'ajourne.

No 51.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 28 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Béique,
Beith,
Belcourt,
Blain,
Blondin,
Bostock,
Bourque,
Boyer,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Crosby,
Daniel,
Domville,
Edwards,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Girroir,
Gordon,
Harmer,
King,
Laird,
Lougheed (Sir James),
McCall,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Milne,
Mitchell,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Pope,
Power,
Prowse,
Ratz,
Robertson,
Ross (Middleton),
Ross (Moosejaw),
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thompson,
Todd,
Turriff,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Yeo.

PRIÈRES.

Deux heures de l'après-midi.

La pétition suivante est lue et déposée.

Les tribus indiennes alliées de la Colombie-Britannique, représentées par leur agent spécial J. A. Teit, avec George Matheson, de la tribu de Tsimpsian, délégué du comité exécutif des tribus alliées et W. J. Lincoln et G. B. Barton, délégués de la tribu Nishga demandent que le bill (14) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages" soit référé à un comité spécial auquel serait aussi référé le bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernement du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province".

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill (51) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'honorable M. Foster, du Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été référée la pétition des tribus alliés des sauvages de la Colombie Britannique, représentées par leur agent J. A. Teit avec W. J. Lincoln et G. B. Barton, délégués de la tribu de Nishga, demandant la nomination d'un comité spécial pour étudier toutes les questions matérielles contenues dans le bill (13) intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", présente son rapport sur cette pétition.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SALLE DES COMITÉS No 370,
28 juin 1920.

Le Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été référée la pétition des tribus indiennes alliées de la Colombie Britannique sollicitant la nomination d'un comité spécial qui prendrait en considération toutes les questions se rapportant au bill (13), intitulé: "Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province", a, conformément à l'ordre de référé du 11 juin 1920, pris en considération ladite pétition, et a maintenant l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Votre comité a donné aux représentants des diverses tribus indiennes alliées de la Colombie Britannique tous les avantages d'exposer leur cause, et il a également entendu toutes les parties désirant témoigner en leur faveur.

Etant donné l'action prise par le gouvernement, telle qu'indiquée par le bill (13), pour régler les différends entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie Britannique concernant les terres sauvages de ladite province et d'autres questions générales se rapportant auxdits sauvages, votre comité est d'avis que tous prétendus différends entre les sauvages de la Colombie Britannique et les deux gouvernements peuvent être réglés au moyen de la législation actuellement soumise au Parlement.

Votre comité désire, cependant, suggérer que, avant d'exercer l'autorité que confère la clause 3 du bill en question, un effort soit fait en vue d'obtenir, sous le régime de la Loi des sauvages, les réductions projetées.

Votre comité recommande que le gouvernement, avant d'effectuer un règlement, donne auxdites tribus indiennes toutes les chances possibles de se faire entendre.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE G. FOSTER,
Président du comité.

Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. Daniel, il est

Ordonné que l'action du Sénat du 21 avril dernier, adoptant le sixième rapport du Comité permanent de la régie interne et des comptes courants, soit rescindée en tant qu'elle a rapport à la mise à la retraite de M. Joseph Bouchard, traducteur de la division des Débats du Sénat, dont il est question dans ce rapport.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion proposant la troisième lecture du bill (137) intitulé: " Loi modifiant le Code criminel ", tel qu'amendé.

En amendement il est proposé,

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés, le premier avant le mot " soit " et l'autre après ledit mot, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: " mais qu'il soit de nouveau amendé en retranchant les mots " le premier jour de septembre " et en leur substituant les mots " le quinzième jour d'octobre " dans l'article 19.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement

Ledit amendement est adopté.

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois en conséquence.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (184) intitulé: " Loi portant rétablissement et modification de la Loi concernant la naturalisation, 1914 ", est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il emande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion proposant la troisième lecture du bill (13) intitulé: " Loi statuant sur la solution des différends entre les gouvernements du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province ".

Après débat.

Il est proposé en amendement que les mots " ne " et " pas " soient insérés, le premier avant et l'autre après le mot " soit " dans ladite motion, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion:—

" Mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour amender l'article 3 dudit bill et en retranchant tous les mots après le mot " conseil ", dans la 27ème ligne, jusqu'au mot " sauvages " inclusivement dans la ligne 30.

La question étant posée sur la motion en amendement,

Elle est, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours étant posée de nouveau, sur la motion principale, il est proposé en amendement:—

Que les mots " ne " et " pas " soient insérés le premier avant et l'autre après le mot " soit " dans ladite motion, que les mots suivants soient ajoutés à la fin " mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général afin de l'amendé, en ajoutant après le mot différends dans l'article 2, ligne 22 et dans l'article 3, ligne 34, les mots " compris dans ledit arrangement ".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est sur division, résolue dans la négative.

La question de concours étant encore posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est lu la troisième fois en conséquence.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le deuxième rapport du Comité spécial chargé de s'enquérir sur toute la question du service des paquebots aux Iles de la Madeleine.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le premier rapport du Comité mixte du restaurant.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cent-douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Graham, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du Comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cent-treizième rapport dudit Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de H. W. Edward, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le cent-quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Joseph Sorton, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cent-quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Ella Maude Gee, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (M5) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Chambres du commerce ".

(*En comité*).

La clause 1 est lue et amendée comme suit :—

Page 1, ligne 4.—A la suite de la clause 1, insérer ce qui suit comme paragraphe (2) :—

" (2) L'expression " loi principale ", dans la présente loi, signifie la *Loi des chambres de commerce*, chapitre 124, des *Statuts revisés du Canada, 1906*, ainsi que tous les amendements apportés à ce chapitre par le chapitre 9 des statuts de 1908 et par le chapitre 12 des statuts de 1917 " .

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

La clause 2 est lue et la suivante lui est substituée :—

Page 1, ligne 5.—A la clause 2 substituer la suivante :—

" 2. L'article 2 de la loi principale est amendé par l'addition de l'alinéa suivant :—

" (c) " conseil " comprend le bureau de direction et les administrations du corps dirigeant, quelle qu'en soit la désignation ".

Ladite clause est alors adoptée.

La clause 3 est lue et amendée comme suit:—

Page 1, ligne 19.—A " civil " substituer " civique ".

Page 1, ligne 19.—A la suite de la clause 3 insérer ce qui suit comme paragraphe (2):—

" (2) Dès que les dispositions des articles 4 et 5 de la loi principale ont été observées, l'article 6 de cette même loi s'applique à l'association ".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

Les clauses 4 et 5 sont lues et adoptées.

La clause 6 est lue et amendée comme suit:—

Page 2, ligne 16.—A la suite du mot " corporation " insérer " par ou " et, à la ligne suivante, à la suite du mot " Canada " insérer " ou d'une loi de la législature de l'ancienne province du Canada ou d'une province formant actuellement partie du Canada ".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

La clause 7 est lue et adoptée.

La clause 8 est lue et amendée comme suit:—

Page 2, ligne 26.—A la suite du mot " commerce " biffer les mots " à laquelle la présente loi est applicable ".

Ladite clause est adoptée telle qu'amendée.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lu par le greffier.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: " Loi modifiant la Loi des Sauvages ", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat, en conséquence, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudié ledit bill.

(En comité).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois .

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (199) intitulé: " Loi ayant pour objet de venir en aide à la construction des navires ", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération par un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-seizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la motion à l'effet de rembourser les droits versés relativement à la pétition de Frederick Orford.

Ledit rapport est adopté.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (28) intitulé: "Loi concernant les produits de l'érable", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (126) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la faillite", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (152) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (167) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (178) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu de l'intérieur", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Samedi, 26 juin 1920.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas au premier amendement apporté par le Sénat au Bill (No 53), Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, et la Loi de 1919, modifiant la Loi du Service civil, pour la raison suivante:—

"Que cet amendement est incompatible avec la Loi du Service civil inclus dans les lois de 1908, 1918 et 1919, et est contraire à la politique de réforme du Service civil, laquelle a été maintes fois approuvée par le Parlement du Canada et par l'électorat."

Et qu'elle acquiesce au deuxième amendement apporté par le Sénat audit Bill, sans modification.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Le Sénat prend ledit message en considération.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Résolu, que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement que la Chambre des Communes n'a pas adopté.

Ordonné qu'une message soit envoyé à la Chambre des Communes en conséquence

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (158) intitulé: " Loi modifiant la Loi de l'Impôt sur le revenu, 1917 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (183) intitulé: " Loi modifiant la loi spéciale des Revenues de guerre, 1915 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (211) intitulé: " Loi portant ratification de certains emprunts en vertu de la loi des crédits de démobilisation, 1919 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Le Sénat s'ajourne à demain.

No 52.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 29 juin 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Béique, Beith, Belcourt, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Casgrain, Chapais, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, Dessaulles, Domville, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Fowler, Girroir, Gordon, Harmer, King, Laird, Legris, Lougheed (Sir James), McCall, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Milne, Mitchell, Mulholland, Murphy, Planta, Pope, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Robertson, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Todd, Turriff, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

Deux heures de l'après-midi.

PRIÈRES.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—
Ordonnances du Territoire du Yukon, rendus par le Conseil du Yukon en 1920.
(Documents parlementaires 1920, No 223).

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (199) intitulé: "Loi ayant pour objet de venir en aide à la construction des navires".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (158) intitulé: " Loi modifiant la Loi de l'Impôt de guerre sur le Revenu, 1917 ".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLennan fait rapport, de la part dudit comité que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (183) intitulé: " Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915 ".

(*En comité*).

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

La clause 1 est lue et amendée (dans la version anglaise seulement).

Telle qu'amendée, ladite clause est agréée.

La clause 2 est lue et amendée comme suit:—

Page 11, lignes 39 et 40.—Aux mots " les paragraphes quatre et cinq précédents ", substituer les mots " Le paragraphe quatre précédent ".

A la page 13, ligne 31, un amendement est apporté à la version anglaise seulement.

Telle qu'amendée, ladite clause est agréée.

La clause 3 est lue et agréée.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Crosby fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que le Sénat voudrait bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lu par le greffier.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ledit bill, est tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (211) intitulé: "Loi portant ratification de certains emprunts en vertu de la Loi des crédits de démobilisation, 1919".

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Gordon fait rapport, de la part dudit comité que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Lundi, 28 juin 1920.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a agréé leur adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant respectueusement Son Excellence de transmettre l'adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi, la priant très humblement qu'il lui plaise gracieusement de consentir à ce qu'une mesure soit soumise au Parlement du Royaume-Uni pour amender certaines dispositions de l'*Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867*, en remplissant, par les mots "et la Chambre des Communes du Canada", la lacune que cette adresse contint.
Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.
Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné que Son Honneur le Président soit autorisé à signer ladite adresse conjointe au nom du Sénat et à la présenter à Son Excelllence le Gouverneur général.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (206) intitulé: "Loi concernant la Commission des blés du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première et la deuxième fois.
Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général dans quelques instants.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (217) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer", auquel elle demande le concours du Sénat
Ledit bill est lu la première et la deuxième fois.
Ordonné que ledit bill soit étudié n comité général dans quelques instants.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants:—

Bill (C5) intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Curren Gilmour."

Bill (D5) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Jeanne Yvonne Albertine St-Amour Lallemand."

Bill (I5) intitulé: "Loi pour faire droit à Lauretta Estelle Cook."

Bill (J5) intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Muir Barlow."

Bill (K5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred John Crawford."

Bill (L5) intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Minskip."

Bill (E5) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Henry Foster."

Bill (F5) intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Cox."

Bill (G5) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Dubé."

Bill (H5) intitulé: "Loi pour faire droit à John Donnelly", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a adopté lesdits bills sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné que les droits payés pour la pétition d'Elizabeth Conway Dunbar Murray, en obtention d'un bill de divorce, lui soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (12) intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes et le cens électoral", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première et la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Thompson fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (137) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (184) intitulé: "Loi portant rétablissement et modification de la Loi concernant la naturalisation, 1914", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

On annonce alors l'ordre pour l'étude en comité général du bill (206) intitulé: "Loi concernant la Commission des blés du Canada".

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

On annonce alors l'étude en comité général du bill (217) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919".

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Le titre est lu et l'étude en est différée.

Le préambule est lu et l'étude en est différée.

La clause 1 est lue et amendée comme suit:—

Page 1, ligne 18.—A la suite du mot "combustible" insérer ce qui suit comme paragraphe (3):—

"(3) Toutes les ordonnances et tous les règlements édictés par la Commission en vertu du présent article ont force de loi, et peuvent être changés, étendus ou révoqués par une ordonnance ou règlement subséquent; mais, si une ordonnance ou règlement est changé, étendu ou révoqué, ce changement, cette extension ou cette révocation n'affectera pas l'application antérieure de cette ordonnance ou règlement, ni ce qui a été fait régulièrement sous l'empire de cette ordonnance ou règlement, non plus que les droits et privilèges acquis et les obligations ou responsabilités encourues en vertu de cette ordonnance ou règlement, ou qui en résultent."

Page 1, ligne 19.—Dans le lettrage de ce paragraphe, substituer (4) à (3).

Telle qu'amendée, ladite clause est adoptée.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a pris ledit bill en considération et l'a chargé d'en faire rapport avec des amendements.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont alors adoptés.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné qu'à partir de demain, il y aura deux séances distinctes du Sénat, la première durant de onze heures de l'avant-midi à une heure de l'après-midi, et la seconde commençant à deux heures de l'après-midi, et que tous les comités permanents et spéciaux du Sénat soient autorisés à siéger pendant que le Sénat est en séance, nonobstant toute disposition contraire de l'article 86 du règlement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mardi, 29 juin 1920.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, etc., pris devant le Comité permanent des divorces, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondées:—

Bill N5 (No 212) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Euphemia Alsina Blanche Martin."

Bill O5 (No 213) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur John Frankling."

Bill P5 (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nelson Alexander Boylen."

Bill Q5 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mahala Burton."

Bill R5 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Henry Forbes."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Le Sénat s'ajourne.

No 53.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 30 juin 1920.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Béique, Beith, Belcourt, Bostock, Bourque, Boyer, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, Dessaulles, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Fowler, Girroir, Gordon, Harmer, King, Laird, Lougheed (Sir James), McCall, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Milne, Mitchell, Mulholland, Planta, Pope, Power, Proudfoot, Prowse, Ratz, Ross (Middleton), Ross (Moosejaw), Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Thompson, Todd, Turriff, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby, Yeo.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRES.

L'honorable M. Beaubien propose

Que considérant que l'abrogation du traité commercial franco-canadien, à la date du 19 juin dernier, nuira sérieusement aux exportations du Canada en France;

considérant que ladite abrogation mettra la France dans une situation encore plus désavantageuse vis-à-vis ses concurrents sur le marché canadien:

il soit résolu de prier instamment le gouvernement canadien d'entamer immédiatement des négociations en vue de conclure un nouveau traité ou une entente temporaire avec la France, qui sera de nature à protéger et si possible, à stimuler le commerce entre ces deux pays.

Débat.

Le Sénat s'ajourne.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Béique, Beith, Belcourt, Blondin, Bostock, Bourque, Boyer, Cloran, Crosby, Dandurand, Daniel, Dessaulles, Domville, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Fowler, Girroir, Gordon, Harmer, King, Laird, Legris, Lougheed (Sir James), McCall, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Milne, Mulholland, Planta, Power, Proudfoot, Ratz, Robertson, Ross (Middleton), Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Todd, Turriff, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughy,

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable Sir James Lougheed dépose sur la Table:—

Réponse à un ordre du Sénat du 3 octobre 1919, pour la production de tous documents, correspondance et télégrammes échangés entre quelque fonctionnaire ou département du gouvernement et quelque particulier, firme ou corporation, depuis le 7 décembre 1918 jusqu'au 1er juillet 1919, relativement à l'expropriation de la forme à radoub de Halifax, et tous rapports à ce sujet.

(Documents parlementaires 1920, No 231).

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (195) intitulé: "Loi portant création de l'assurance des soldats de retour par le Dominion du Canada", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter les bills suivants, à savoir:—

Bill (N5) intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Euphemia Alsina Blanche Martin."

Bill (O5) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Frankling, dit John Arthur Holmes."

Bill (P5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Boylen."

Bill (Q5) intitulé: "Loi pour faire droit à Mahala Burton."

Bill (R5) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Henry Forbes", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a adopté ces bills sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (M5) intitulé: "Loi amendant la Loi des chambres de commerce", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (219) intitulé: "Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Gordon fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,

Ottawa, 30 juin 1920.

Monsieur,—J'ai reçu l'ordre du Gouverneur général de vous informer que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui à 10 heures du soir, pour proroger la session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. G. HENDERSON, Lieut-Col.

Secrétaire du Gouverneur général.

A Son Honneur

Le Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (218) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Fisher fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (217) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (183) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (120) intitulé: "Loi statuant sur la mise à la retraite de certains membres du service public". auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Gordon fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (194) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McLellan fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rendre à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

De consentement unanime,
Le Sénat s'ajourne à demain à une heure et demie de l'après-midi.

No 54.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 1er juillet 1920.

Les membres présents sont

L'honorable JOSEPH BOLDUC, Président,

Les honorables messieurs

Beith, Blondin, Bostock, Casgrain, Cloran, Crosby, Daniel, Edwards, Farrell, Fisher, Foster, Fowler, Girroir, Gordon, Harmer, Lougheed (Sir James), McCall, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mulholland, Murphy, Planta, Proudfoot, Ratz, Robertson, Ross, (Middleton), Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Turriff, Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembrooke), Willoughby.

PRIÈRES.

Une heure et demie de l'après-midi.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier avec le bill (50) intitulé: " Loi modifiant la Loi de l'Inspection du poisson ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit présentement étudié en comité général.

Le Sénat s'ajourne en conséquence et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*).

Quelque temps après le Sénat reprend se séance, et

L'honorable M. Gordon fait rapport, de la part dudit comité que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonnée que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (221) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant le 31 mars 1920 et le 31 mars 1921", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill a été lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages, etc., pris devant le comité permanent du Sénat sur les divorces, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill C5 (No 200) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel-Curren Gilmour."

Bill D5 (No 201) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Yvonne-Albertine St-Amour Lallemand."

Bill I5 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lauretta-Estelle Cook."

Bill J5 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald-Muir Barlow."

Bill K5 (No 204) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred-John Crawford."

Bill L5 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Minskip."

Bill E5 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles-Henry Foster."

Bill F5 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Cox."

Bill G5 (No 209) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Dubé."

Bill H5 (No 210) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Donnelly."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit:—

Loi modifiant la Loi des Inspections et de la vente.

Loi modifiant la Loi d'amirauté.

Loi modifiant la Loi du gibier du Nord-Ouest.

Loi concernant le Directeur des opérations relatives à la houille.

Loi pour faire droit à Mary Oakley.

Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Cooper.

Loi pour faire droit à Catherine Burfoot.

Loi pour faire droit à Thomas Lindsay Thacker.

Loi pour faire droit à Margaret Henrietta Pettit.

Loi pour faire droit à John William Wallace.

Loi concernant la Compagnie Coloniale de placement et de prêt.

Loi constituant en corporation *The Great West Bank of Canada.*

Loi amendant et refondant les lois qui concernent la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.

Loi amendant et refondant les lois relatives à la Compagnie d'assurance de l'Ouest.

Loi pour faire droit à Edith Ellen Holmes Austin.

Loi pour faire droit à Ethelbert Gilmour Harris.

Loi pour faire droit à Albert Ernest Wice.

Loi pour faire droit à Peter Sutherland Cowie.

Loi pour faire droit à Roy Bradley.

Loi pour faire droit à John Doran.

Loi pour faire droit à Alexander Ross, fils.

Loi pour faire droit à Jean Mary Sandford.

Loi pour faire droit à John Durose.

Loi ayant pour objet de constituer en corporation la *North-West Route, Limited.*

Loi modifiant la Loi des douanes, 1907.

Loi modifiant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916.

Loi modifiant la Loi des pénitenciers.

Loi concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse.

Loi modifiant la Loi de l'irrigation.

Loi concernant la *Dominion Trust Company.*

Loi constituant en corporation la *Reliance Insurance Company of Canada.*

Loi concernant les produits de l'érable.

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada (marins malades et indigents).

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi ayant pour objet de réglementer la vente et l'inspection des produits de commerce pour l'alimentation des animaux, du gros son, du petit son, des recoupes et de la nourriture hachée.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919.

Loi pour faire droit à George Emerson Fox.

Loi pour faire droit à Graziano Bertini.

Loi pour faire droit à William Henry Caswell.

Loi pour faire droit à John Covert.

Loi pour faire droit à Mary Ireland.

Loi pour faire droit à John Daniel Mills.

Loi pour faire droit à Joseph Aimé Wilfrid David.

Loi pour faire droit à Richard Simpson.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi modifiant la Loi des postes.

Loi modifiant la Loi du Revenu de l'Intérieur.

Loi modifiant la Loi de la faillite.

Loi modifiant la Loi minière du Yukon.

Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, et de la Loi de 1919, modifiant la Loi du Service civil.

Loi statuant sur la solution des différends entre le gouvernement du Dominion du Canada et de la province de la Colombie Britannique relativement aux terres et à certaines autres affaires des sauvages de ladite province.

Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company.*

Loi modifiant la Loi des sauvages.

Loi pour faire droit à Muriel Curren Gilmour.

Loi pour faire droit à Marie Jeanne Yvonne Albertine St. Amour Lallemand.

Loi pour faire droit à Lauretta Estelle Cook.

Loi pour faire droit à Reginald Muir Barlow.

Loi pour faire droit à Alfred John Crawford.

Loi pour faire droit à Frederick Minskip.

Loi pour faire droit à Charles Henry Foster.

Loi pour faire droit à Frank Cox.

Loi pour faire droit à Joseph Dubé.

Loi pour faire droit à John Donnely.

Loi ayant pour objet de venir en aide à la construction des navires.

Loi modifiant la Loi de l'Impôt de guerre sur le revenu, 1917.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.

Loi portant ratification de certains emprunts en vertu de la Loi des crédits de démobilisation, 1919.

Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes et le cens électoral.

Loi concernant la Commission des blés du Canada.

Loi portant rétablissement et modification de la Loi concernant la naturalisation, 1914.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi modifiant la Loi des traitements et la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada.

Loi pour faire droit à Mildred Euphemia Alsina Blanche Martin.

Loi pour faire droit à Arthur John Frankling, autrement connu sous le nom de John Arthur Holmes.

Loi pour faire droit à Nelson Alexander Boylen.

Loi pour faire droit à Mahala Burton.

Loi pour faire droit à Joseph Henry Forbes.

Loi amendant la Loi des chambres de commerce.

Loi portant création de l'assurance des soldats de retour par le Dominion du Canada.

Loi statuant sur la mise à la retraite de certains membres du Service civil.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Loi modifiant la Loi des juges.

Loi modifiant la Loi d'Inspection du poisson.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant le 31 mars 1920 et le 31 mars 1921, "que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner".

Alors, après que le greffier eut lu le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la QUATRIÈME SESSION DU TREIZIÈME PARLEMENT de la Puissance du Canada par le discours suivant:—

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes:

En venant mettre fin à votre assistance au Parlement, je suis heureux de rappeler que vos travaux durant cette session ont eu pour résultat un grand nombre de mesures d'heureuses conséquences.

Vous avez consacré à l'examen du projet de la loi des élections fédérales de longues et sérieuses délibérations que l'importance de cette mesure justifiait amplement. Les dispositions contenues dans cette loi devront assurer la préparation de listes d'électeurs justes et impartiales pour toutes les élections à venir.

Les augmentations généreuses des pensions, la création d'un système d'assurance d'état pour les soldats de retour, et les dispositions additionnelles concernant leur établissement sur les terres, ont démontré votre intention arrêtée de recourir à tous les moyens pratiques d'acquitter la juste dette contractée vis-à-vis de ceux qui ont rendu à notre pays des services si éclatants.

Dans les mesures que vous avez adoptées relativement aux impôts, vous avez courageusement tenu compte de la position financière difficile du pays, et il y a lieu d'espérer avec confiance qu'elles contribueront substantiellement à l'augmentation de notre revenu.

Vous avez sagement assuré la continuation des pouvoirs nécessaires à la surveillance du marché de nos blés canadiens, pour le cas où les conditions des marchés mondiaux nous justifieraient d'y recourir dans l'intérêt du peuple canadien. Mais l'exercice de cette autorité devra nécessairement recevoir la plus attentive et sérieuse considération de mes aviseurs.

La mesure adoptée en vue du contrôle du combustible constitue une reconnaissance de l'importance toute spéciale de cette question dans le système économique du pays et de la nécessité d'en assurer, dans la mesure du possible, l'approvisionnement régulier.

Votre législation concernant la construction des navires devra avoir pour résultat la prolongation du travail pour des milliers d'hommes déjà engagés dans les industries subsidiaires.

Les mesures préparées au sujet du service naval sont une conséquence de l'importance que vous attachez au maintien d'un noyau de défense qui pourra s'augmenter si le besoin s'en présentait.

La législation ayant trait au service d'aviation a été édictée de façon à nous assurer la création et l'entraînement du personnel le plus considérable que nous le permettront les conditions financières du pays. A cause de la situation géographique toute particulière du Canada et de ses caractéristiques, il est très important de pousser jusqu'aux limites du possible l'expérimentation de ces nouvelles méthodes de communication et de transport. La Commission de l'Air sera en situation de surveiller toutes les nouvelles applications et de mettre en pratique tout ce qui intéressera la navigation aérienne dans la Puissance du Canada.

La législation concernant l'éducation et l'émancipation des sauvages constitue un moyen plus effectif de préparer ces pupilles du pays aux responsabilités de l'exercice des droits civils.

Le règlement des questions soulevées par la guerre se continue, et l'on espère qu'avant une nouvelle session les traités définitifs auront été conclus. Après avoir obtenu votre approbation, le gouvernement a sanctionné pour le Canada la ratification du traité avec la Bulgarie; le traité avec la Hongrie a été signé, mais les négociations au sujet du traité avec la Turquie sont encore pendantes.

Durant cette session, comme résultat d'une conférence entre mon gouvernement et le gouvernement des colonies britanniques des Indes occidentales, une importante convention a été conclue en vue de resserrer les relations commerciales entre le Canada et ces colonies, et d'améliorer les moyens d'échanges et de communication. Cette convention vous sera soumise en temps et lieu.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés pour les besoins du Service Civil.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes:

En rentrant chez vous, j'ai confiance que vous trouverez des signes si évident d'une récolte abondante et d'une productivité continue dans toutes les sphères de notre vie nationale, que votre confiance se raffermira dans la prospérité et la stabilité des conditions de notre pays durant ces temps critiques que nous traversons.

Son Honneur le Président du Sénat dit alors:—

Honorables messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir de Son Excellence que ce Parlement soit prorogé jusqu'à mardi, 10 août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mardi, 10 août prochain.

INDEX

DU

CINQUANTE-SEPTIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

10 GEORGE V, 1920

A

C

D

L

M

R

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABETIQUE.

4me SESSION, 13e PARLEMENT, 11 GEORGE V

1920

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
BARNARD, G. H.	Victoria	Victoria, C.-B.
BEAUBIEN, C. P.	Montarville	Montréal, Qué.
BÉIQUE, F. L.	De Salaberry	Montréal, Qué.
BEITH, R.	Bowmanville	Bowmanville, Ont.
BELCOURT, N. A., C.P	Ottawa	Ottawa, Ont.
BÉNARD, A.	Saint-Boniface	Winnipeg, Man.
BENNETT, W. H.	Simcoe-est	Midland, Ont.
BLAIN, R.	Peel	Brampton, Ont.
BLONDIN, P.E., C.P.	Laurentides	Ottawa, Ont.
BOLDUC, J. (Président)	Lauzon	St-Victor de Tring, Qué
BOSTOCK, H	Kamloops	Monte-Creek, C.-B.
BOURQUE, T. J.	Richibouctou	Richibouctou, N.-B.
BOYER, A.	Rigaud	Montréal, Qué.
BRADBURY, G. H.	Selkirk	Selkirk, Man.
CASGRAIN, J. P. B	De Lanaudière	Montréal, Qué.
CHAPAIS, T.	Granville	Québec, Qué.
CLORAN, H. J.	Victoria	Montréal, Qué.
CROSBY, A. B	Halifax	Halifax, N.-E.
CURRY, N.	Amherst	Amherst, N.-E.
DANDURAND, R., C.P.	De Lorimier	Montréal, Qué.
DANIEL, J. W.	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
DAVID, L. O.	Mille Iles	Montréal, Qué.
DENNIS, W.	Halifax	Halifax, N.-E.
DESSAULLES, G. C.	Rougemont	Saint-Hyacinthe, Qué
DE VEBER, L. G	Lethbridge	Lethbridge, Alta.
DOMVILLE, J. Lt.-col.	Rothesay	Rothesay, N.-B.
DONNELLY, J. J.	Bruce-sud	Pinkerton, Ont.
DOUGLAS, J. M.	Tantallon	Tantallon, Sask.
EDWARDS, W. C.	Rideau	Ottawa, Ont.
FARRELL, E. M.	Liverpool	Liverpool, N.-E.
FISHER, J. H	Brant	Paris, Ont.
FORGET, A. E.	Banff	Banff, Alta.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
FOSTER, G. G.	Alma	Montréal, Qué.
FOWLER, G. W.	King et Albert	Sussex, N.-B.
GIRROIR, E. L.	Antigonish	Antigonish, N.-E.
GODBOUT, J.	La Salle	Beauceville, ouest, Qué.
GORDON, G.	Nipissingue	North-Bay, Ont.
HARMER, W. J.	Edmonton	Edmonton, Alta.
KING, G. G.	Queen's	Chipman, N.-B.
LAIRD, H. W.	Regina	Regina, Sask.
LAVERGNE, L.	Kennébec	Arthabaska, Qué.
LEGRIS, J. H.	Repentigny	Louiseville, Qué.
L'ESPÉRANCE, D. O	Golfe	Québec.
LOUGHEED, SIR JAMES A., C.C.M.G., C.P.	Calgary	Calgary, Alta.
LYNCH-STAUNTON, G.	Hamilton	Hamilton, Ont.
MACDONELL, A. C.	Toronto-sud	Toronto, Ont.
McCALL, A.	Simcoe	Simcoe, Ont.
McHUGH, G.	Victoria, O.	Lindsay, Ont.
McLEAN, J.	Souris	Souris, I.P.-E.
McLENNAN, J. S.	Sydney	Sydney, N.-E.
McMEANS, L.	Winnipeg	Winnipeg, Man.
McSWEENEY, P.	Northumberland	Moncton, N.-B.
MICHENER, E.	Red-Deer	Red-Deer, Alta.
MILNE, J.	Hamilton	Hamilton, Ont.
MITCHELL, W.	Wellington	Drummondville, Qué.
MONTPLAISIR, H.	Shawinigan	Trois-Rivières, Qué.
MULHOLLAND, R. A.	Port-Hope	Port-Hope, Ont.
MURPHY, P. C.	Tignish	Tignish, I.P.-E.
NICHOLLS, F.	Toronto	Toronto, Ont.
O'BRIEN, M. J.	Renfrew	Renfrew, Ont.
PLANTA, A. E.	Nanaïmo	Nanaïmo, C.-B.
POIRIER, P.	Acadie	Shédiac, N.-B.
POPE, R. H.	Bedford	Cookshire, Qué.
POWER, L. G., C.P.	Halifax	Halifax, N.-E.
PRINCE, B.	Saskatchewan	Battleford, Sask.
PRINGLE, R. H. C.	Cobourg	Ottawa, Ont.
PROUDFOOT, W.	Huron	Goderich, Ont.
PROWSE, B. C.	Charlottetown	Charlottetown, I. P.-E.
RATZ, V.	Middlesex-nord	New-Hamburg, Ont.
ROBERTSON, G. D. C. P.	Welland	Welland, Ont.
ROCHE, W.	Halifax	Halifax, N.-E.
ROSS, J. H.	Regina	Moosejaw, Sask.
ROSS, W. B.	Middleton	Middleton, N.-E.
SCHAFFNER, F. L.	Boissevain	Boissevain, Man.
SHARPE, W. H.	Manitou	Manitou, Man.
SHATFORD, L. W.	Vancouver	Vancouver, C.-B.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
SMITH, E. D.	Wentworth	Winona, Ont.
TANNER, C. E.	Pictou	Pictou, N.-E.
TAYLOR, J. D.	New-Westminster	New-Westminster, C.-B.
TESSIER, JULES	De la Durantaye	Québec, Qué.
THIBAUDEAU, A. A.	De la Vallière	Montréal, Qué.
THOMPSON, F. P.	Fredericton	Fredericton, N.-B.
THORNE, W. H.	Saint-Jean	Saint-Jean, N.-B.
TODD, I. R.	Milltown	Milltown, N.-B.
TURRIFF, J. G.	Assiniboïa	Regina, Sask.
WATSON, R.	Portage-la-Prairie	Portage-la-Prairie, Man.
WEBSTER, J.	Brockville	Brockville, Ont.
WEBSTOR, L. C.	Stadacona	Montréal, Qué.
WHITE, R. S.	Inkerman	Montréal, Qué.
WHITE, G. V.	Pembroke	Pembroke, Ont.
WILLOUGHBY, W. B.	Moosejaw	Moosejaw, Sask.
WILSON, J. M.	Sorel	Montréal, Qué.
YEO, J.	Prince-est	Port-Hill, I.P.-E.

